

COUR SUPREME

SECTION DES COMPTES



REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI



**RAPPORT SUR L'EXECUTION DES LOIS
DE FINANCES- EXERCICE 2020**

Octobre_2024

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	5
INTRODUCTION	7
Chapitre I : Les Ressources	15
I. Analyse des prévisions	15
1.1. Prévisions des recettes budgétaires	15
1.2. Prévisions des ressources de trésorerie	15
1.3. Comparaison des prévisions rectifiées de l'exercice 2019 aux prévisions initiales de l'exercice 2020	16
1.3.1. Comparaison des prévisions rectifiées des recettes budgétaires de l'exercice 2019 aux prévisions initiales de l'exercice 2020	16
1.3.2. Comparaison des prévisions de ressources de trésorerie modifiées de 2019 aux prévisions initiales de 2020	19
1.4. Comparaison des prévisions initiales de 2020 aux prévisions rectifiées de 2020	21
1.4.1. Comparaison des prévisions initiales des recettes budgétaires de 2020 aux prévisions rectifiées et corrigées de 2020	21
1.4.2. Comparaison des prévisions initiales des Ressources de trésorerie aux prévisions rectifiées et corrigées de 2020	23
1.4.3. Répartition des prévisions des ressources de l'Etat entre les recettes budgétaires et les ressources de trésorerie de l'exercice 2020	24
1.4.4. Répartition des prévisions des recettes budgétaires entre les différents types de budget	25
1.4.5. Evolution des prévisions des recettes Budgétaires de 2018 à 2020	26
1.4.6 : Comparaison des prévisions des ressources rectifiées de 2019 aux prévisions initiales de 2020 par service d'assiette et de recouvrement	32
2. Analyse de la situation d'exécution des ressources de l'Etat	33
2.1. Analyse de la situation d'exécution des recettes budgétaires	34
2.1.1 Analyse de la situation d'exécution des recettes du budget général	34
2.1.2 Analyse de la situation d'exécution des recettes des Budgets Annexes ..	66
2.1.3 Analyse de la situation d'exécution des Comptes Spéciaux du Trésor ..	72
2.1.4 Situation évolutive des prévisions, émissions et recouvrements du budget d'Etat de 2018 à 2020	79
2.1.5. Situation des Restes à recouvrer (RAR) de 2020	80
2.1.6. Situation des allègements fiscaux de la DGI	83

2.1.7. Situation des valeurs inactives (vignettes) au 31/12/2020.....	88
2.2. Analyse des Ressources de trésorerie	89
III. Analyse des balances générales de l'exercice 2020 des comptables supérieurs du trésor	91
3.1. Rapprochement entre la balance de sortie de la gestion 2019 et la balance d'entrée de 2020 des comptables supérieurs du trésor.....	91
3.2. Comparaison du résultat d'exécution des Comptes Spéciaux du Trésor ressorti du PLR à celui de la balance générale du Trésor : « compte 1321 ».....	92
3.3. Comparaison des produits des emprunts retracés dans la balance de l'ACCT : « compte 161 et 47516 » et le PLR.....	94
3.4. Comparaison de la situation de la balance générale et celle des documents de la DGABE au titre de la prise de participation de l'Etat « compte 261 »	95
3.5. Comparaison de la situation de la balance générale du trésor à celle des documents de la Direction Générale de la Dette Publique au titre des prêts rétrocédés : « compte 277 »	97
3.6. Analyse des ristournes sur vente de vignettes et timbres ressortie de la balance générale de la PGT.....	98
3.7. Analyse des Comptes des collectivités territoriales figurant dans la balance générale du trésor : « compte 441 ».....	98
3.8. Dépôts sur les comptes des correspondants « 44 ».....	100
3.9. Comptes d'imputation provisoire retracés les balances générales du trésor	101
3.10. Analyse des comptes de tiers et financiers.....	103
3.11. Situation des recettes et dépenses budgétaires ressortie des balances générales du trésor	105
3.12. Situation des restes à payer assortie des balances générales du trésor (solde du compte 40 : « fournisseurs et comptes rattachés »)	107
3.13. Situation des restes à recouvrer assortie des balances générales du trésor (solde du compte 4121 : « Redevables, Impôts et Taxes de l'Etat » et 4132 : clients douteux).....	108
Chapitre II : Les charges.....	111
2.1. Prévisions des dépenses budgétaires	112
2.1.1. Présentation des prévisions des dépenses par type de budget et par nature économique	112
2.1.2 Présentation des prévisions de dépenses par type de programme et par dotations budgétaires.....	119

2.1.3. Présentation des prévisions de dépenses par fonction	131
2.1.4 Présentation des prévisions des charges de trésorerie.....	136
2.2. Exécution des dépenses budgétaires de 2020.....	139
2.2.1 Présentation de l'exécution des dépenses par type de budget et par nature économique de l'exercice 2020	139
2.2.2. Budgets annexes	157
2.2.3 Comptes Spéciaux du Trésor	157
2.3. Présentation de l'exécution des dépenses budgétaires par type de programme, par dotations budgétaires et par fonction	157
2.3.1. Présentation de l'exécution des dépenses budgétaires par type de programme et par dotations budgétaires	157
2.3.2. Présentation de l'exécution des dépenses budgétaires par classification fonctionnelle.....	159
2.4. Exécution des Charges de Trésorerie de l'exercice 2020	160
2.5. Situation de la Dette Publique au titre de l'exercice 2020.....	162
2.5.1 La dette publique intérieure	163
2.5.2. La dette publique extérieure	165
2.6. Situation des transferts et virements de crédits	166
2.7. Situation des ajustements de l'exercice 2020.....	170
2.7.1. Les dépenses payées en dépassement	170
2.7.2. Les crédits non consommés	173
2.8. Analyse du Compte Administratif au 31/12/ 2020	175
Chapitre III : Résultats d'Exécution	179
3.1. Résultat d'exécution du budget d'Etat 2020.....	179
3.2. Evolution des résultats d'exécution du budget d'Etat de 2018 à 2020 .	182
3.3. Financement du déficit budgétaire	183
3.4. Etat de mise en œuvre des critères de convergences.....	185
3.4.1. Critères de convergences de l'UEMOA	185
3.4.2. Critères de convergences de la CEDEAO.....	185

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABG : Appui Budgétaire Général

ABS : Appui Budgétaire Sectoriel

AFD : Agence Française de Développement

BA : Budgets Annexes

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest

BN : Budget National.

BSI : Budget Spécial d’Investissement

CPI : Comptes d’Imputation Provisoire

CSCR : Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté

CST : Comptes Spéciaux du Trésor

DGABE : Direction Générale de l’Administration des Biens de l’Etat

DGB : Direction Générale du Budget

DGD : Direction Générale des Douanes

DGE : Direction des Grandes Entreprises

DGI : Direction Générale des Impôts

DME : Direction des Moyennes Entreprises

DNPD : Direction Nationale de la Planification et du Développement

DNDC : Direction Nationale des Domaines et du Cadastre

DNTCP : Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique

EMACI : Entrepôts Maliens en Côte D’Ivoire

EMAGHA : Entrepôts Maliens au Ghana

EMAGUI : Entrepôts Maliens en Guinée

EMAMAU : Entrepôts Maliens en Mauritanie

EMASE : Entrepôts Maliens au Sénégal

EMATO : Entrepôts Maliens au Togo

FAAFEE : Fonds d’Appui Autonomisation Femme Enfant

FAPF : Fonds d’Aménagement et Protection des Forêts

FAPF : Fonds d’Aménagement et Protection de la Faune

FAPRP : Fonds d’Appui pour la Promotion de la Recherche Pétrolière

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

FDA : Fonds de Développement Agricole

FDE : Fonds de Développement de l’Eau

FCR : Fonds Compétitif pour la Recherche
FMI : Fonds Monétaire International
FNAA : Fonds National d'Appui à l'Agriculture
ISCP : Impôt Spécial sur Certains Produits
IS : Impôt sur les Sociétés
ITS : Impôts sur les Traitements et Salaires
LF : Loi de Finances
LFI : Loi de Finances Initiale
LFR : Loi de Finances Rectificative
MEF : Ministère de l'Economie et des Finances
PCDA : Prévisions Corrigées par Décret d'Avance
PDRM : Programme de Développement des Ressources Minérales
PIB : Produit Intérieur Brut
PPTE : Pays Pauvres Très Endettés
PTF : Partenaires Techniques et Financiers
PTG : Programmation Triennale Glissante
PTI : Programme Triennal d'Investissement
RFAM : Recherche et Formation des Activités Minières
SG : Secrétariat Général
SOTELMA : Société des Télécommunications du Mali
TPS : Taxe sur les Prestations de Service
TR : Trésorerie Régionale
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMPP : Usine Malienne des Produits Pharmaceutiques
UE : Union Européenne

INTRODUCTION

La Section des Comptes, aux termes de l'article 115 de la loi n°2016-046 du 23 septembre 2016 portant loi organique, fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la Cour Suprême et la procédure suivie devant elle, est la juridiction des comptes et la juridiction supérieure de contrôle des finances publiques.

Ladite loi en son article 116 dispose que : « La Section des Comptes [...] Elle assiste l'Assemblée Nationale et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances et l'évaluation des politiques publiques... ».

De même, son article 354 précise que : « La Section des Comptes de la Cour Suprême établit annuellement un rapport sur l'exécution des lois de finances accompagnant la déclaration générale de conformité... ».

L'article 50 de la loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux Lois de Finances, indique que : « La loi de règlement est accompagnée du rapport de la Juridiction des comptes sur l'exécution de la loi de finances et de la déclaration générale de conformité entre les comptes des ordonnateurs et ceux des comptables publics.

La Juridiction des comptes donne son avis sur le système de contrôle interne et le dispositif de contrôle de gestion, sur la qualité des procédures comptables et des comptes, ainsi que sur les rapports annuels de performance. Cet avis est accompagné de recommandations sur les améliorations souhaitables ».

L'article 74 de la même loi dispose que : « ... Sans préjudice de ses attributions propres en matière de contrôle juridictionnel et non juridictionnel telles que définies par la législation en vigueur, la Juridiction des comptes assiste le Parlement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances... ».

Ce rapport est déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale en même temps que le projet de loi de règlement. Il accompagne la déclaration générale de conformité qui, avec l'autorité de la chose jugée, certifie la conformité du compte général de l'administration des finances, des comptes de gestion des comptables et des comptes d'exécution des budgets annexes, comptes et fonds spéciaux.

Il rend compte de la gestion des autorisations des recettes et des dépenses données au Gouvernement par l'Assemblée Nationale.

Le rapport de la Section des Comptes sur l'exécution des lois de finances et la Déclaration générale de conformité permettent au parlement d'apprécier l'action du Gouvernement en matière de gestion des opérations financières de l'Etat. Il analyse les résultats généraux de l'exécution des lois de finances et vérifie la bonne gestion des autorisations budgétaires.

Ils permettent aussi au Ministre de l'Economie et des Finances de prendre les mesures correctives qui s'imposent au vu des observations et recommandations de la Section des Comptes.

A cet égard, les prévisions de recettes inscrites dans les lois de finances sont comparées aux recettes effectives décrites dans le compte général de l'administration des finances et les comptes de l'exécution des budgets annexes, comptes et fonds spéciaux du Trésor.

Les autorisations de dépenses données par les lois de finances et le décret de répartition, modifiées par les décrets d'avances et arrêtés de virements, de transferts et de reports, sont également rapprochées aux situations annuelles définitives de consommation des crédits portant sur les engagements et les ordonnancements en conformité avec les lois et règlements financiers en vigueur au Mali.

En application des dispositions de l'article 28 du décret n°2018-0009/P-RM du 10 janvier 2018 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique, le projet de loi de règlement de l'année 2020 devait être déposé à la Section des Comptes au plus tard le 30 juin de l'exercice 2021.

Il a été transmis à la Section des Comptes par lettre n°04223/MEF-SG du 29 novembre 2023 du Ministre de l'Economie et des Finances.

A. Contexte d'élaboration du budget d'Etat 2020

A l'instar des budgets des exercices 2018 et 2019, le budget d'Etat 2020 a été élaboré conformément aux dispositions de la loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois des finances, qui imposent à ce que les budgets de l'Etat soient bâtis suivant une logique de gestion axée sur les résultats.

Le budget programme est un mode de gestion des finances publiques qui favorise une meilleure cohérence entre les objectifs de développement et les allocations budgétaires de sorte à accroître l'efficacité de la dépense publique.

Le budget-programme permet de gérer la dépense publique par la performance.

Le RAP du budget d'Etat de l'exercice 2020 comprend cent quarante-huit (148) programmes dont 39 programmes de pilotage, 97 programmes opérationnels, 1 programme de budget annexe et 11 programmes de comptes spéciaux du Trésor.

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire causée par la Covid-19 qui est devenue en quelques mois une pandémie. Les mesures de confinement prises pour contenir sa propagation ont provoqué un choc d'offre et de demande d'une grande ampleur dans le monde entier.

Au Mali, l'année 2020 a été marquée par la crise sociopolitique sécuritaire et institutionnelle.

B. Contexte d'exécution du budget d'Etat 2020

Il ressort du Rapport de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) relatif à la « Balance des Paiements et la Position Extérieure Globale du Mali » et du Rapport sur la « Situation Economique et Sociale du Mali en 2020 et Perspectives pour 2021 » de la Direction Nationale de la Planification du Développement que :

- **au plan international**, l'environnement économique et financier international a été marqué en 2020 par une croissance économique négative imputable aux conséquences économiques et financières de la pandémie de la Covid-19, aux tensions commerciales entre la Chine et les Etats Unis. Ainsi, le taux de croissance de l'économie mondiale est ressorti à - 3,5% en 2020 contre 2,8% en 2019.
- **au sein de la zone UEMOA**, la croissance économique s'est située à son plus bas niveau, soit seulement 2,5% contre une prévision initiale de 6%. L'activité économique a été fortement impactée par les mesures prises par les Etats membres pour juguler la propagation de la pandémie, en particulier les mesures de confinement partiel, et la fermeture des frontières marquée par la suspension du trafic routier et aérien international. Le taux de croissance du produit intérieur brut de l'UEMOA est estimé à 0,9% en 2020 contre 5,7% en 2019.

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est ressorti à 2,1% en 2020 contre -0,7% en 2019. Cette hausse des prix s'explique par les tensions sur les prix des produits alimentaires, en lien avec, d'une part, la baisse de la production céréalière lors de la campagne 2019/2020 et, d'autre part, les perturbations des circuits de distribution induites par la Covid-19.

- **au plan national**, l'économie nationale a connu des difficultés pour son épanouissement lié aux effets négatifs de la pandémie du Covid-19. La croissance économique est passée de 4,8% en 2019 à -1,2% en 2020 due aux impacts négatifs de la pandémie du Covid-19 sur les activités économiques, le boycott de la culture du coton, la crise socio-politique et l'insécurité.

Le secteur primaire a connu une décélération principalement due à la branche « Agriculture d'exportation » qui est passée de 10,0% en 2019 à - 76% en 2020, en raison du recul de la production du coton.

L'inflation, mesurée par la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation, a été de 0,7% en 2020.

Dans le domaine des finances publiques, l'agrégat « Recettes et dons » est ressorti à 1 761,8 milliards de FCFA en 2020, dont 1 648,4 milliards de FCFA de recettes totales et 113,4 milliards de FCFA de dons. Cet agrégat « Recettes et dons » a connu une diminution par rapport à son niveau de l'année 2019 qui

a été de 1843,6 milliards de FCFA, soit une baisse de 4,4% due aux effets négatifs de la pandémie sur les activités économiques.

Le taux de pression fiscale s'est situé à 13,1% en 2020 contre 14,1% en 2019, soit une baisse de 1 point de pourcentage due à la faible mobilisation des recettes fiscales et certaines mesures prises par le Gouvernement en vue d'atténuer les effets négatifs de la pandémie sur les entreprises, notamment la renonciation à certains impôts.

Les dons mobilisés en 2020 sont ressortis à 113,4 milliards de FCFA contre 191,3 milliards de FCFA en 2019 soit une baisse de 40,72%.

Les dons projets ont atteint 64,6 milliards de FCFA en 2020 contre 79 milliards de FCFA en 2019.

Les dons budgétaires en 2020 se sont établis à 35,6 milliards de FCFA contre 104,2 milliards de FCFA en 2019.

Les dépenses totales et prêts nets ont été exécutés en 2020 à hauteur de 2314,9 milliards de FCFA dont 2183,5 milliards de FCFA de dépenses budgétaires et 7 milliards de FCFA en prêts nets.

Le solde global base engagement dons compris s'est établi à - 553,1 milliards de FCFA en 2020 contre - 170,5 milliards de FCFA en 2019. Ce solde a été de - 5,5% en termes de pourcentage du PIB en 2020 contre -1,7% en 2019.

Le déficit global base engagement hors dons est ressorti à -666,5 milliards de FCFA en 2020 soit -6,7% du PIB contre 361,8 milliards de FCFA en 2019, soit - 3,6%.

L'encours de la dette publique, au 31 décembre 2020, à moyen et long termes est estimé à 4 757 milliards de FCFA contre 4 106 milliards de FCFA au 31 décembre 2019. Il comprend la dette intérieure pour 1 763,3 milliards de FCFA, soit 37,1% de l'encours total de la dette publique et la dette extérieure pour un montant de 2 993,7 milliards de FCFA, soit 62,9% du total.

Les comptes extérieurs du Mali, en 2020, ont enregistré un solde global excédentaire de 440,4 milliards de FCFA, après un solde de 264,2 milliards de FCFA enregistré en 2019. La balance courante est ressortie déficitaire de 103,7 milliards de FCFA (- 1.0% du PIB), en amélioration considérable de 651,3 milliards de FCFA par rapport à 2019 où elle est ressortie à - 755 milliards de FCFA soit - 7,5% du PIB

L'évolution des agrégats monétaires, entre fin décembre 2019 et 2020 a été marquée par une augmentation des actifs extérieurs nets de 440,4 milliards de FCFA, une hausse de l'encours des créances intérieures de 381,2 milliards de FCFA, ou 12% par rapport à 2019 et une hausse de la masse monétaire de 662,6 milliards de FCFA ou 22,1% par rapport à fin décembre 2019.

C. Résultat d'exécution du Budget d'Etat

Le budget d'Etat 2020 a été adopté par la loi n° 2019-070 du 24 décembre 2019.

Il a été arrêté en recettes à 2 181,828 milliards de FCFA et en dépenses à 2 604,568 milliards de FCFA, soit un déficit prévisionnel de 422,740 milliards de FCFA.

Ces montants ont été modifiés par l'Ordonnance n° 2020-001/P-CNSP du 4 septembre 2020 portant modification de la loi n° 2019-070 du 24 décembre 2019 qui a réduit les recettes à 2 107,627 milliards de FCFA et augmenté les dépenses à 2 826,987 milliards de FCFA soit un déficit corrigé de 719, 349 milliards de FCFA.

Le décret n°2020-0278/PT-RM du 8 décembre 2020 portant autorisation d'encaissement de ressources additionnelles et ouverture de crédits à titre d'avances a porté les recettes du budget d'Etat 2020 à 2 146,627 milliards de FCA et les dépenses à 2 864,976 milliards de FCFA soit un déficit prévisionnel corrigé de 718,349 milliards de FCFA.

Il ressort de l'examen de la situation d'exécution des ressources et des charges du budget d'Etat 2020 contenue dans le Rapport de présentation du MEF les informations suivantes :

c.1. Les ressources

Elles comprennent les recettes budgétaires et les ressources de trésorerie.

- **Recettes budgétaires**

Les prévisions se chiffrent à 2 145,627 milliards de FCFA, pour des émissions de 2 024,694 milliards de FCFA et des recouvrements de 1 803,777 milliards de FCFA dont 1,201 milliards de FCFA au titre des recouvrements sur exercice antérieur.

Le taux de recouvrement de recettes par rapport aux prévisions est de 84,07% et par rapport aux émissions de 89,09%.

Les restes à recouvrer suivant le projet de loi de règlement s'élèvent à 222,118 milliards de FCFA contre 179,155 milliards de FCFA en 2019. Ces restes à recouvrer se situent au niveau de :

- ✓ la Direction Générale des Impôts à 216,497 milliards de FCFA,
- ✓ la Direction Générale des Douanes à 5,040 milliards de FCA et,
- ✓ des Entrepôts Maliens au Sénégal à 0, 581 milliard de FCFA.

- **Ressources de trésorerie**

Les ressources de trésorerie du budget d'Etat ont été prévues pour 409,278 milliards de FCFA et les réalisations se sont chiffrées à 307,705 milliards de FCFA soit un taux de réalisation de 75,18% contre 118,04% en 2019.

c.2. Les charges de l'Etat

Elles comprennent les dépenses budgétaires et les charges de trésorerie

- **Dépenses Budgétaires**

Prévues pour 2 864,976 milliards de FCFA les dépenses budgétaires ont été exécutées à hauteur de 2 386,202 milliards de FCFA soit un taux d'exécution de 83,29%.

- **Charges de Trésorerie**

Pour une prévision de 381,176 milliards de FCFA, les charges de trésorerie au titre de l'exercice 2020 ont été exécutées à hauteur de 353,775 milliards de FCFA soit un taux d'exécution de 92,81%.

- **Ajustements de crédits**

L'article 48 de la loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux Lois de finances dispose que « la loi de règlement...ratifie, le cas échéant, les ouvertures supplémentaires de crédits décidées par décret d'avances depuis la dernière loi de finances.....régularise les dépassements de crédits constatés, résultant de circonstances de force majeure ou des reports de crédits, et procède à l'annulation des crédits non consommés..... »

Conformément à ces dispositions il est proposé de régulariser les dépassements de crédits budgétaires de 15 341 795 943 FCFA et d'annuler les crédits non consommés de 494 115 952 339 FCFA.

C.3 Résultats

L'exécution des lois de finances de 2020 indique en termes de recettes un montant de 1 803 777 086 735 FCFA et en dépenses 2 386 201 759 604 FCFA soit un solde déficitaire global de 582 424 672 869 FCFA contre un déficit prévisionnel initial de 422 739 692 000 FCFA et un déficit prévisionnel corrigé de 719 349 146 000 FCA suite à la loi de finances rectificative et au décret d'avances. Ce résultat se décline comme suit :

- 1. Budget général** : les recettes se chiffrent à 1 655 239 368 977 FCFA et les dépenses à 2 245 893 042 677 FCFA d'où un déficit de 590 653 673 000 FCFA.
- 2. Budgets annexes** : les recettes sont de 6 623 535 921 FCFA pour des dépenses de 6 585 854 579 FCFA. Le résultat est excédentaire de 37 681 342 FCFA.
- 3. Comptes Spéciaux du Trésor** : les recettes ont été exécutées à hauteur de 141 914 181 837 FCFA tandis que les dépenses ont été comptabilisées pour 133 722 862 348 FCFA soit un résultat excédentaire de 8 191 319 489 FCFA.

Les besoins de financement prévisionnel du Budget Général ont été estimés à 1 100 527 123 100 FCA, l'exécution a dégagé un besoin de financement réel de 944 428 416 871 FCA.

Des ressources d'un montant de 886 394 519 817 ont permis un financement de ce besoin dégageant ainsi un déficit de financement de 58 033 897 054 FCFA.

En application des dispositions de l'article 48 de la loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée relative aux Lois de Finances ce déficit a été transféré au compte permanent des découverts du Trésor.

PRESENTATION DU RAPPORT

L'architecture du présent rapport comporte trois chapitres :

CHAPITRE I : LES RESSOURCES

CHAPITRE II : LES CHARGES

CHAPITRE III : LES RESULTATS D'EXECUTION

CHAPITRE I : LES RESSOURCES

CHAPITRE I : LES RESSOURCES

Les ressources de l'Etat sont composées des recettes budgétaires et des ressources de trésorerie.

Le détail des prévisions et de l'exécution des recettes budgétaires et des ressources de trésorerie pour l'année 2020 s'analyse comme suit :

I. ANALYSE DES PREVISIONS

1.1. PREVISIONS DES RECETTES BUDGETAIRES

Les recettes budgétaires comprennent celles du Budget Général, des Budgets annexes et des Comptes Spéciaux du Trésor.

Le Budget d'Etat pour l'exercice 2020, adopté par la loi de finances n° 2019-070 du 24 décembre 2019, a été arrêté en recettes à 2 181, 828 milliards de CFA.

L'Ordonnance n°2020-001/P-CNSP du 04 septembre 2020, modifiant la loi n°2019-070 du 24 décembre 2019 et ratifiée par la loi n°2021-007 du 08 mars 2021 a arrêté les recettes à 2 107,627 milliards de FCFA.

Le décret n°2020-0278/PT-RM du 8 décembre 2020 portant encaissement de ressources additionnelles à titre d'avances a porté les recettes à 2 145,627 milliards de Francs CFA qui se répartissent comme suit :

-Budget Général	1 934,136 milliards de FCFA
-Budgets Annexes.....	9,105 milliards de FCFA
Comptes Spéciaux du Trésor.....	202,386 milliards de FCFA.

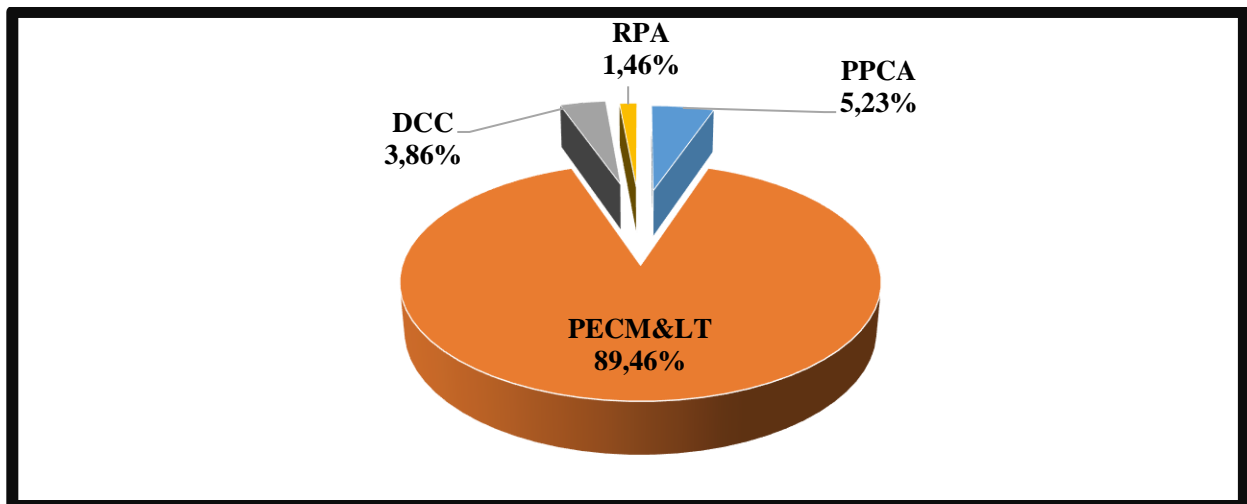
1.2. Prévisions des ressources de trésorerie

Les ressources de trésorerie de l'Etat ont été prévues à 263, 229 milliards de FCFA dans la loi des finances initiale et portées à 409,278 milliards de FCFA dans la loi de finances rectificative et maintenues au même montant dans les prévisions corrigées par le décret d'avances soit une augmentation de 55,48% par rapport à la loi de finances initiale.

Tableau n°01 : Prévisions des ressources de trésorerie par sources de financement

Ressources de trésorerie	Prévisions en FCFA
Produits provenant de la cession des actifs	21 385 000 000
<i>Aliénation du Domaine mobilier</i>	<i>385 000 000</i>
<i>Aliénation d'immeubles</i>	<i>18 000 000 000</i>
<i>Recettes de privatisation</i>	<i>3 000 000 000</i>
Produits des emprunts à court, moyen et long termes	366 141 000 000
<i>Produits des emprunts projets</i>	<i>112 200 000 000</i>
<i>Produits des emprunts programmes</i>	<i>253 941 000 000</i>
Dépôts sur les comptes des correspondants	15 792 000 000
Remboursements des prêts et avances	5 960 000 000
Total des ressources de trésorerie	409 278 000 000

Graphique n°01 : Pourcentage des rubriques des ressources de trésorerie



Les produits des emprunts à court, moyen et long termes constituent 89,46% des prévisions des ressources de trésorerie suivis des produits provenant de la cession des actifs 5,23% et des dépôts des comptes des correspondants 3,86%. Les remboursements des prêts et avances représentent 1,46%.

1.3. Comparaison des prévisions rectifiées de l'exercice 2019 aux prévisions initiales de l'exercice 2020

1.3.1. Comparaison des prévisions rectifiées des recettes budgétaires de l'exercice 2019 aux prévisions initiales de l'exercice 2020

Les recettes budgétaires initiales prévues en 2020 s'élèvent à 2 181,828 milliards de Francs FCFA contre 2 057,222 milliards de francs CFA dans le budget rectifié de 2019, soit une augmentation de 124,606 milliards de Francs CFA ou un taux de 6,06%.

La situation comparative est retracée dans le tableau suivant :

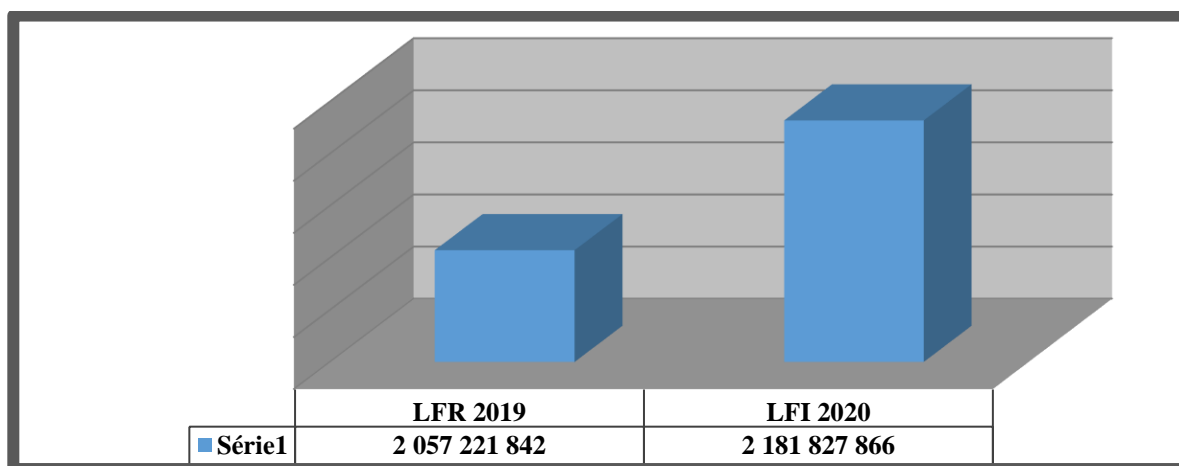
Tableau n°02 : Comparaison des prévisions de la LFR 2019 aux prévisions de la LFI 2020
En milliers de F CFA

Natures des recettes	Budget rectifié 2019 (a)	Budget initial 2020 (b)	Ecart	
			Montants	Taux
			c= b-a	d= (c/a)%
1-Budget Général	1 928 087 459	2 049 608 438	121 520 979	6,3
1.1. Dons projets et Legs	146 845 289	155 600 000	8 754 711	5,96
1.2. Recettes fiscales nettes	1 537 494 753	1 730 700 000	193 205 247	12,57
1.3. Recettes non fiscales	89 001 247	15 449 000	-73 552 247	-82,64
1.4. Dons programmes et Legs	87 151 170	79 378 438	-7 772 732	-8,92
1.5. Recettes exceptionnelles	17 839 000	8 981 000	-8 858 000	-49,66
1.6. Produits financiers	49 756 000	59 500 000	9 744 000	19,58
2. Budgets Annexes	10 405 671	7 809 828	-2 595 843	-24,95
Recettes non fiscales	10 405 671	7 809 828	-2 595 843	-24,95
3. Comptes Spéciaux du Trésor	118 728 712	124 409 600	5 680 888	4,78
3.1. Recettes fiscales	88 639 144	93 848 452	5 209 308	5,88
3.2. Recettes non fiscales	2 940 000	3 565 000	625 000	21,26
3.3. Transferts reçus d'autres budgets	27 149 568	26 996 148	-153 420	-0,57
Total recettes budgétaires	2 057 221 842	2 181 827 866	124 606 024	6,06

L'augmentation de 6,06% des prévisions initiales du budget 2020 par rapport aux prévisions rectifiées de 2019 est due à une hausse des dons projets et legs, des dons programmes et legs, des produits financiers et des recettes fiscales et non fiscales des Comptes Spéciaux du Trésor.

Quant aux recettes non fiscales du Budget général leur niveau initial de prévision a diminué de 82,64% par rapport aux prévisions modifiées de 2019.

Graphique n°02 : Comparaison des prévisions de la LFR 2019 aux prévisions initiales de 2020 (en milliers)



Observation n°01

Il est demandé au MEF d'expliquer la régression en termes de prévision des recettes non fiscales du budget général 2020 par rapport à 2019.

Réponse du MEF

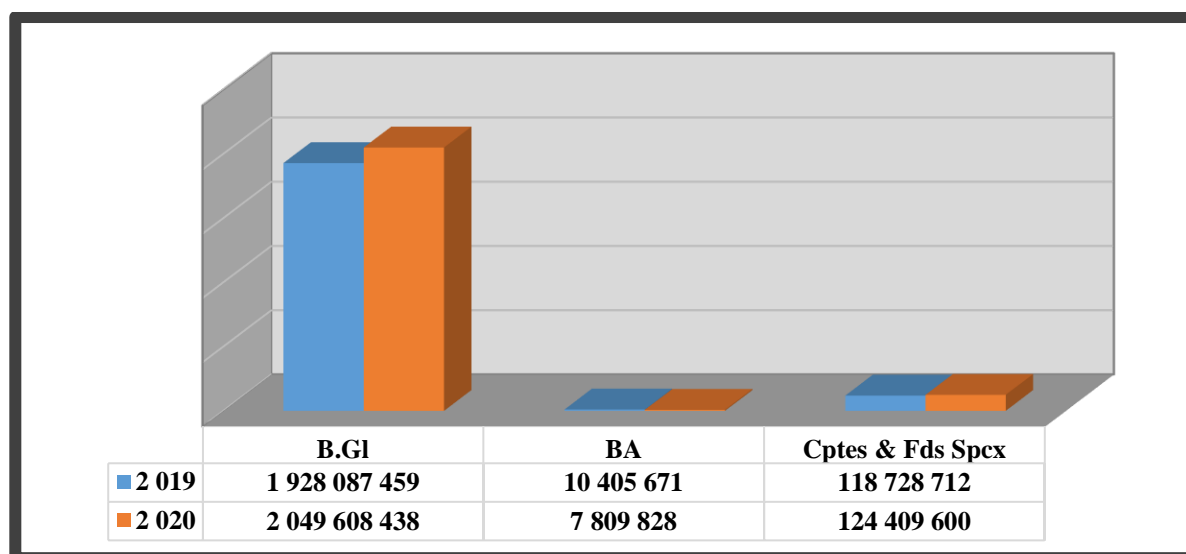
Le budget rectifié 2019 prévoyait au niveau des recettes non fiscales la vente de licence téléphonique à un 4ème opérateur pour un montant de 50,000 milliards de FCFA et l'acquisition par MALITEL de la 4G, pour un montant de 14,500 milliards de FCFA. Ces opérations étaient ponctuelles et par conséquent non reconductibles dans la Loi de Finances initiale 2020, d'où la baisse des recettes non fiscales par rapport à celles du budget rectifié de 2019.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse fournis par la MEF.

Les prévisions initiales des recettes budgétaires de 2020 ont été fixées à 2 181 827 866 000 FCFA contre 2 057 221 842 000 FCFA dans le budget modifié 2019.

Graphique n°03 : Comparaison par type de budget de la LFR_2019 et de la LFI_2020



Arrêté à 1 928,087 milliards de FCFA dans le budget rectifié 2019, le budget général a été porté à 2 049 ,608 milliards de FCFA soit une hausse de 121,521 milliards de Francs CFA ou un taux d'augmentation de 6,30%.

Les budgets annexes ont connu une baisse de 2,596 milliards de francs CFA passant de 10,406 milliards de Francs CFA dans le budget rectifié 2019 à 7,810 milliards de Francs CFA dans le budget initial 2020, soit un taux de régression de 24,95%.

Les comptes spéciaux du trésor ont enregistré une augmentation de 5,681 milliards de Francs CFA soit un taux d'augmentation de 4,78% par rapport au budget rectifié de 2019.

1.3.2. Comparaison des prévisions de ressources de trésorerie modifiées de 2019 aux prévisions initiales de 2020

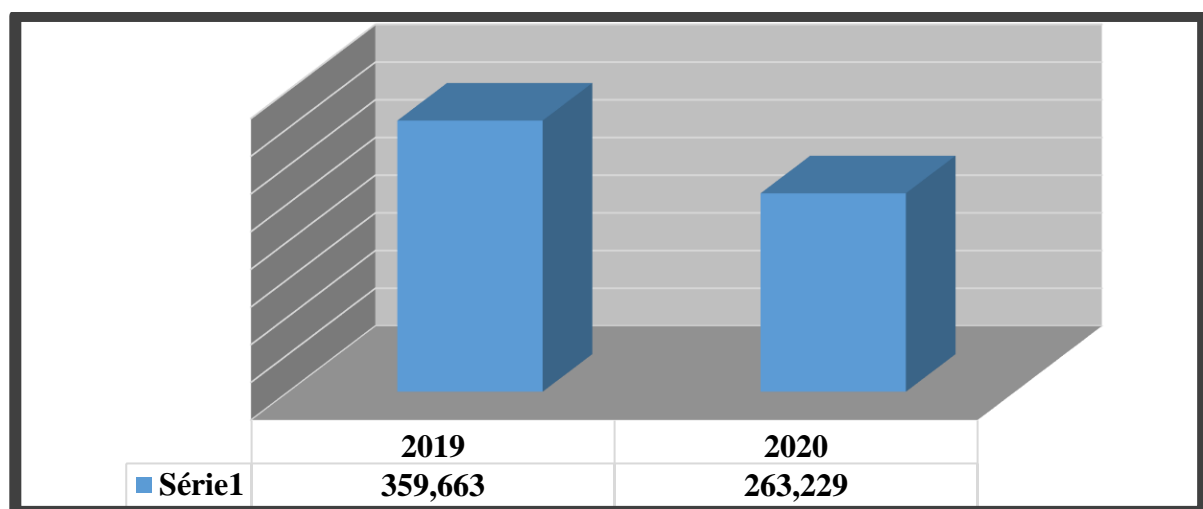
Les prévisions initiales des ressources de trésorerie ont été établies à 263,229 milliards de Francs CFA en 2020 contre une prévision modifiée de 359,663 milliards de Francs CFA en 2019 soit une baisse de 96,434 milliards de Francs CFA.

Tableau n°03 : Comparaison des prévisions de ressources de trésorerie modifiées de 2019 aux prévisions initiales de 2020 en milliards de FCFA

Nature des ressources	Prévisions rectifiées 2019 (a)	Prévisions initiales 2020(b)	Ecart (b-a)
Produits provenant de la cession des actifs	64,435	18,385	- 46,052
Produits des emprunts à court, moyen et long termes	191,267	223,092	31,825
Dépôts sur les comptes des correspondants	94,369	15,792	-78,577
Remboursements des prêts et avances	9,592	5,96	-3,632
Total	359,663	263,229	-96,434

Il ressort de l'analyse du tableau, une baisse des prévisions des ressources de trésorerie de 2020 par rapport à 2019. Cette baisse est essentiellement imputable à la diminution des prévisions des produits provenant de la cession des actifs qui se chiffrent à 18,385 milliards de Francs CFA en 2020 contre 64,437 milliards de Francs CFA en 2019 et, des dépôts sur les comptes des correspondants qui sont de 94,369 milliards de Francs CFA dans le budget rectifié 2019 contre 15,792 milliards de Francs CFA en 2020.

Graphique n°04 : Comparaison des prévisions de ressources de trésorerie de 2019 aux prévisions de 2020 (en milliards de FCFA)



Observation n°02

Il est demandé au MEF d'expliquer la baisse notable des prévisions des produits provenant de la cession des actifs et des dépôts sur les comptes des correspondants.

Réponse du MEF

Entre le budget rectifié 2019 et le budget initial 2020, la diminution des prévisions des produits provenant de la cession des actifs et des dépôts sur les comptes des correspondants s'explique :

- d'une part, par l'inscription des opérations de la vente d'une partie des actions de l'Etat dans le capital de la SOTELMA dans le budget rectifié 2019 et qui n'a pas été reconduite dans le budget initial 2020 en raison de son caractère ponctuel ;
- d'autre part, par le fait que les dépôts sur les comptes des correspondants du Trésor sont constitués des dépôts de certains organismes publics et Etablissements Publics Nationaux (EPN) disposant d'un compte dans les écritures du Trésor. Dans le cadre de la gestion efficiente des deniers publics, certaines autorités administratives indépendantes avaient été ciblées pour intégrer le champ du CUT en 2019. Cette opération n'a pas pu s'effectuer en raison de l'autonomie financière et de gestion dont disposent ces entités. Ainsi, les dépôts des correspondants du Trésor estimés à 94,369 milliards de FCFA, au titre de l'exercice budgétaire 2019, ont été réévalués à la baisse dans le Budget de 2020 à 15,792 milliards de FCFA.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse fournis.

Recommandation n°01

La Cour constate de comptes logés dans des banques commerciales de la part des Autorités Administratives Indépendantes au détriment du Compte Unique du Trésor au motif de l'autonomie financière et de gestion de ces structures. Elle recommande le respect du principe de l'unicité de caisse qui permet une meilleure gestion par le trésor public des ressources de trésorerie.

1.4. Comparaison des prévisions initiales de 2020 aux prévisions rectifiées de 2020

Les prévisions des ressources de l'Etat sont composées des prévisions des recettes budgétaires et des prévisions des ressources de trésorerie.

1.4.1. Comparaison des prévisions initiales des recettes budgétaires de 2020 aux prévisions rectifiées et corrigées de 2020

La comparaison des prévisions initiales aux prévisions rectifiées et corrigées des recettes budgétaires de 2020 est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°04 : Comparaison des prévisions initiales des recettes budgétaires aux prévisions rectifiées et corrigées de 2020 (en milliers FCFA)

Natures des recettes	Budget initial (a)	Budget rectifié 2020 (b)	Prévisions corrigées par Décret d'avance (c)	Ecart			
				b-a		c-b	
				Montants	Taux	Montants	Taux
				d= b-a	e= (d/a)%	f= (c - b)	g = f/b%
1-Budget Général	2 049 608 438	1 934 135 703	1 934 135 703	- 115 472 735	- 5,63	-	-
1.1. Dons projets et Legs	155 600 000	163 400 000	163 400 000	7 800 000	5,01	-	-
1.2. Recettes fiscales nettes	1 730 700 000	1 439 221 000	1 439 221 000	291 479 000	16,84	-	-
1.3. Recettes non fiscales	15 449 000	9 768 000	9 768 000	- 5 681 000	- 36,77	-	-
1.4. Dons programmes et Legs	79 378 438	250 166 703	250 166 703	170 788 265	215,16	-	-
1.5. Recettes exceptionnelles	8 981 000	14 500 000	14 500 000	5 519 000	61,45	-	-
1.6. Produits financiers	59 500 000	57 080 000	57 080 000	- 2 420 000	- 4,07	-	-
2. Budgets Annexes	7 809 828	9 104 950	9 104 950	1 295 122	16,58	-	-
Recettes non fiscales	7 809 828	9 104 950	9 104 950	1 295 122	16,58	-	-
3. Comptes Spéciaux du Trésor	124 409 600	164 386 117	202 386 117	39 976 517	32,13	38 000 000	23,12
3.1. Recettes fiscales	93 848 452	133 824 969	171 824 969	39 976 517	42,60	38 000 000	28,40
3.2. Recettes non fiscales	3 565 000	3 565 000	3 565 000	-	-	-	0
3.3. Transferts reçus d'autres budgets	26 996 148	26 996 148	26 996 148	-	-	-	0
Total recettes budgétaires	2 181 827 866	2 107 626 770	2 145 626 770	- 74 201 096	- 3,40	38 000 000	1,80

Les prévisions initiales des recettes budgétaires établies à 2 181, 828 milliards de FCFA par la loi de finances initiale 2020 ont été arrêtées à 2 107, 627 milliards de FCFA par la rectification budgétaire et à 2 145,627 par le décret d'avances. Ces modifications ont entraîné une augmentation de 38,00 milliards de FCFA.

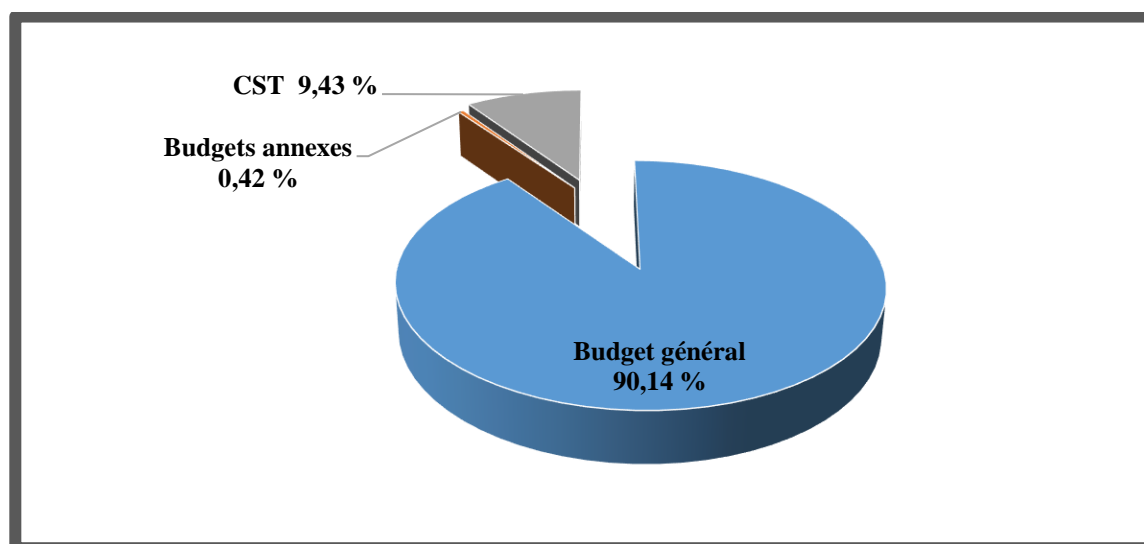
Les recettes fiscales nettes du Budget général ont régressé à 1 439,221 milliards de Francs CFA dans le budget rectifié contre 1 730, 700 milliards de FCFA dans le Budget

initial d'où une diminution de 291,479 milliards de FCFA soit un taux de 16,84%. Cette prévision de 1439,221 milliards de FCFA a été maintenue par le décret d'avances.

Quant aux recettes non fiscales du Budget général, elles ont été portées à 9,768 milliards de FCFA contre 15,449 milliards de FCFA dans le Budget initial et maintenues au même niveau par le décret d'avances.

Par contre, les recettes fiscales des Comptes Spéciaux du Trésor ont augmenté de 39 milliards de FCFA (passant de 93,848 milliards de FCFA à 133,824 milliards de FCFA) entre le budget initial et le budget rectifié et ont augmenté de 38 milliards de FCFA entre le budget rectifié (133,824 milliards de FCFA) et les prévisions corrigées par décret d'avances pour se chiffrer à 171,825 milliards de FCFA.

Graphique n°05 : Répartition des prévisions rectifiées entre les différents types de budgets



Le Budget général représente 90,14% des recettes budgétaires contre 9,43% pour les Comptes spéciaux du Trésor et 0,42% pour les budgets annexes.

Observation n°03 :

Les recettes fiscales du budget initial établies à 1 730,700 milliards de FCFA ont connu une diminution de 291,479 milliards de FCFA pour être fixées à 1 439,221 FCFA entre le budget initial et le décret d'avances, celui-ci étant du même montant que le budget rectifié soit un taux de régression de 16, 84%.

Il est demandé au MEF d'expliquer cette régression de 16,84% des recettes fiscales vue leur importance dans le budget général. (67,08%).

Réponse du MEF

Dans la loi de finances 2020, la prévision rectifiée des recettes fiscales a diminué par rapport à son niveau initial en raison d'un ralentissement de la croissance économique à la suite de l'avènement de la COVID-19.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponses donnés par le MEF.

1.4.2. Comparaison des prévisions initiales des Ressources de trésorerie aux prévisions rectifiées et corrigées de 2020

Initialement arrêtées à 263,229 milliards de FCFA, les ressources de trésorerie ont été portées à 409,278 milliards de FCFA dans le Budget rectifié et corrigé par le décret d'avances, soit une hausse de 146,049 milliards de FCFA représentant un taux de 55,48%.

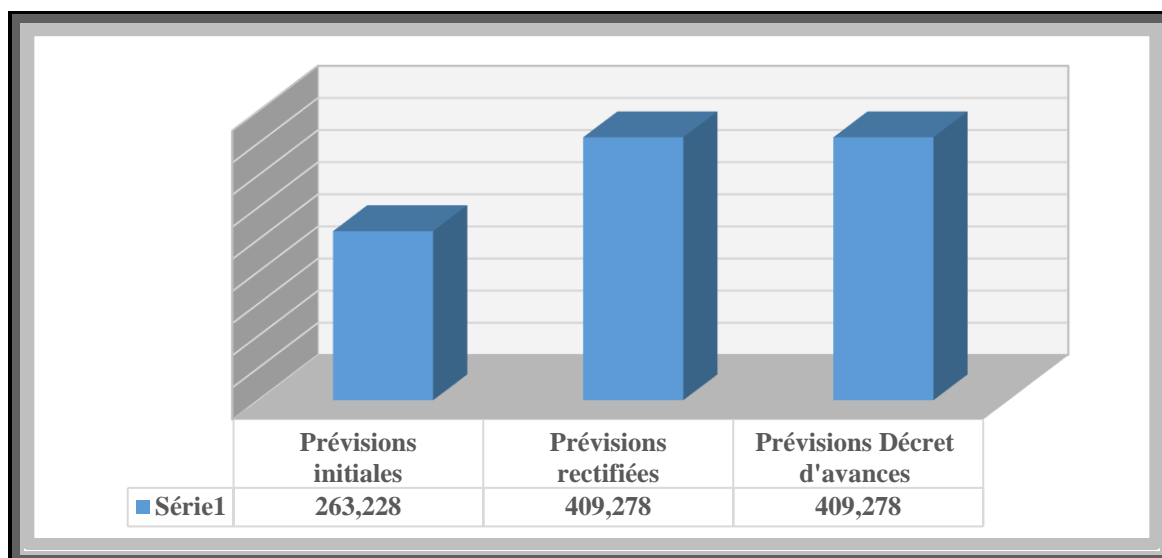
La comparaison des prévisions initiales des ressources de trésorerie de 2020 aux prévisions rectifiées et corrigées de 2020 est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°05 : Comparaison des prévisions initiales des Ressources de trésorerie de 2020 aux prévisions rectifiées et corrigées de 2020 (en milliards de FCFA)

Nature des ressources	Prévisions initiales (a)	Prévisions rectifiées (b)	PCDA (c)	Ecart E=(b-a)	Taux de variation
Produits provenant de la cession des actifs	18,385	21,385	21,385	3	16,32
Produits des emprunts à court, moyen et long terme	223,092	366,141	366,141	143,05	64,12
Dépôts sur les comptes des correspondants	15,792	15,792	15,792	0	0
Remboursements des prêts et avances	5,96	5,96	5,96	0	0
Total	263,228	409,278	409,278	146,05	55,47

Il ressort de l'examen du tableau, que les emprunts à court, moyen et long terme sont passés de 223,092 milliards de FCFA dans la loi de finances initiale à 366,141 milliards de FCFA dans la loi de finances rectificative et maintenu au même montant par le décret d'avances, d'où une augmentation de 143,05 milliards de FCFA soit un taux de 64,12%.

Graphique n°06 : Comparaison des prévisions initiales des ressources de trésorerie de 2020 aux prévisions rectifiées de 2020



1.4.3. Répartition des prévisions des ressources de l'Etat entre les recettes budgétaires et les ressources de trésorerie de l'exercice 2020

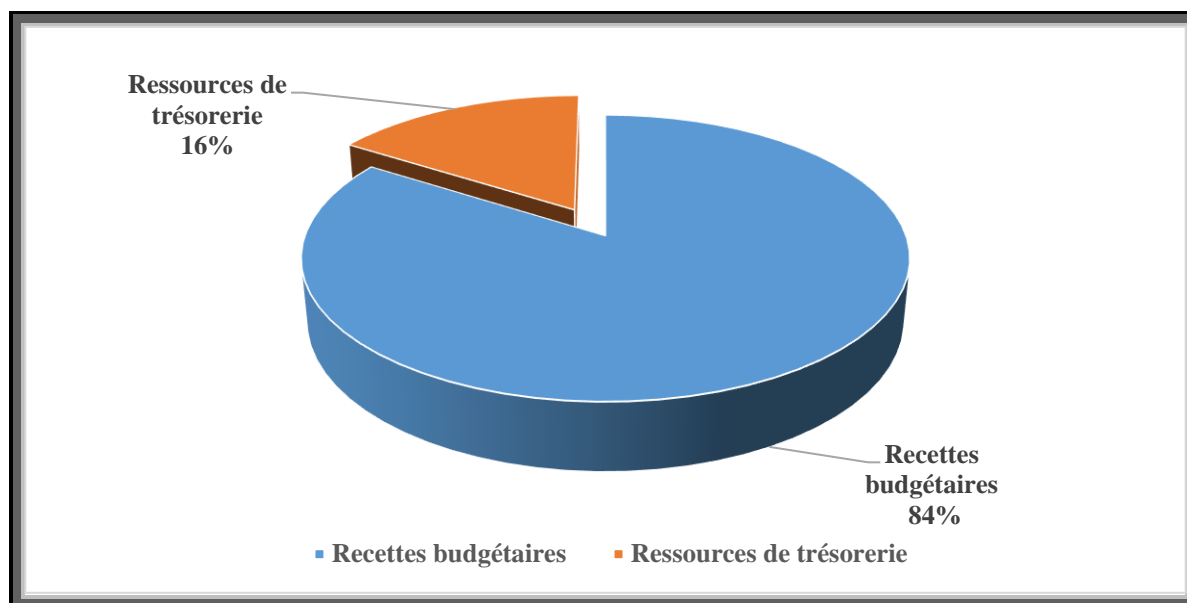
La répartition des prévisions des ressources de l'Etat entre les recettes budgétaires et les ressources de trésorerie est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°06 : Répartition des prévisions des ressources de l'Etat entre les recettes budgétaires et les ressources de trésorerie (en milliards de FCFA)

Désignation	LFI 2020	LFR 2020	PCDA	Part en % (PCDA)
Recettes budgétaires	2 181,828	2 107,627	2 145,627	84
Ressources de trésorerie	263,228	409,278	409,278	16
Total	2 445,056	2 516,905	2 554,905	100

Les prévisions de ressources de l'Etat corrigées par le décret d'avances sont de 2 145, 627 milliards de recettes budgétaires soit 84% et 409,278 milliards de FCFA de ressources de trésorerie soit 16%.

Graphique n°07 : Part des prévisions corrigées des ressources de l'Etat par sources de recettes



1.4.4. Répartition des prévisions des recettes budgétaires entre les différents types de budget

Les recettes budgétaires sont composées des recettes du Budget général, des Comptes Spéciaux du Trésor et des Budgets Annexes.

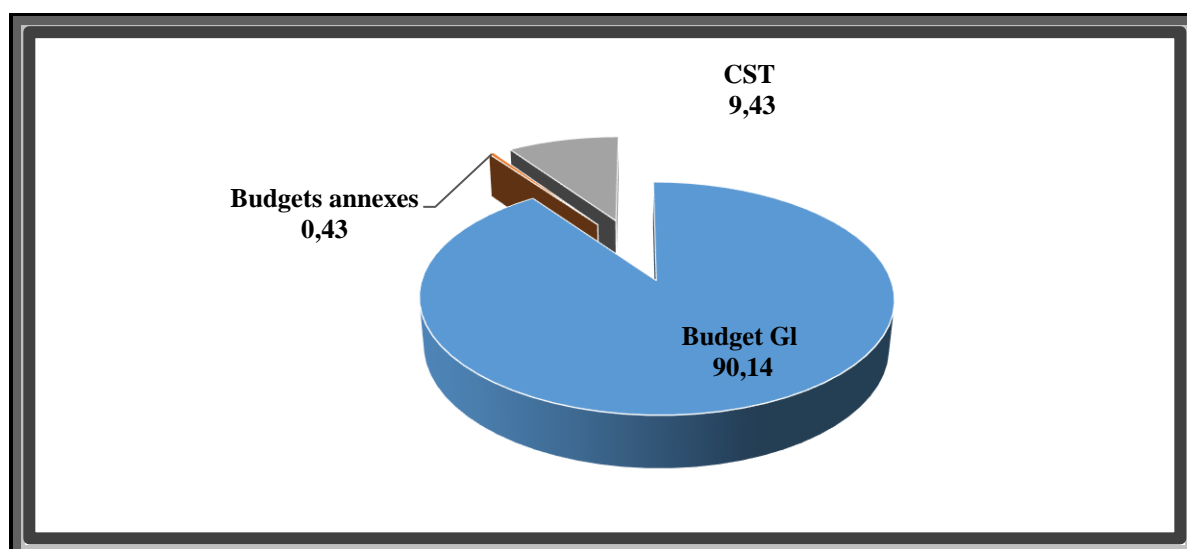
En 2020, elles ont été prévues pour 2 145, 627 milliards de FCFA. Leur répartition par nature est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°07 : Répartition des prévisions des recettes budgétaires entre les différents types de budget en 2020 (en milliards de FCFA)

Désignation	Prévisions Corrigées par le Décret d'Avances	Taux
Budget général	1 934, 136	90,14
Budgets annexes	9,105	0,43
Comptes Spéciaux du Trésor	202,386	9,43
Total	2 145,627	100

Le graphique suivant fait ressortir la part des prévisions des recettes par nature de budget.

Graphique n°08 : Répartition des prévisions des recettes budgétaires entre les différentes natures de budgets (en %)



1.4.5. Evolution des prévisions des recettes Budgétaires de 2018 à 2020

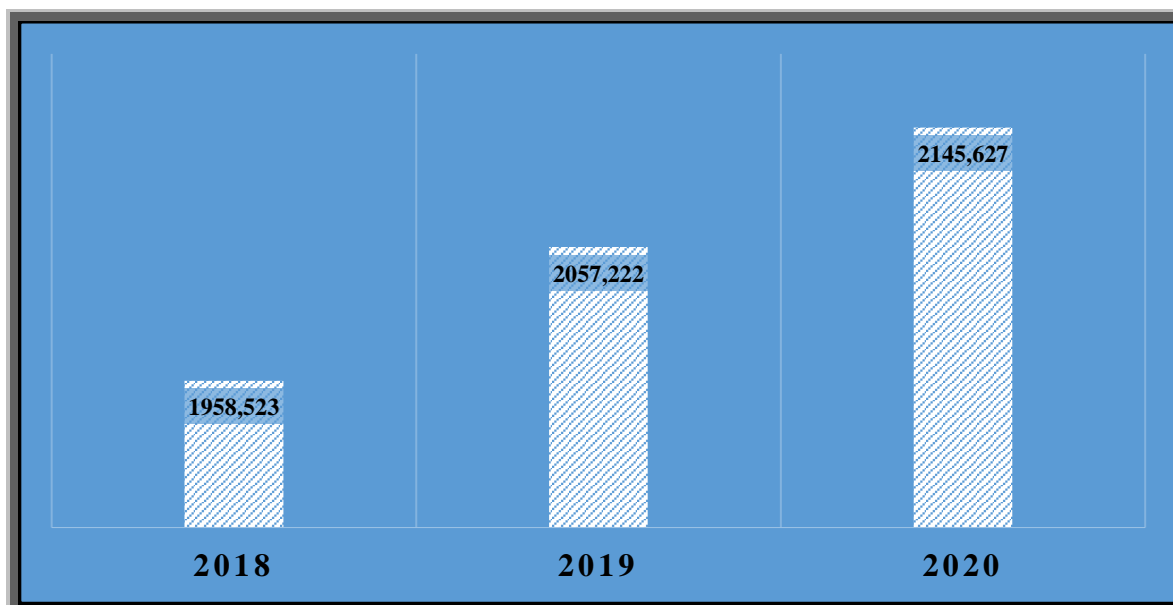
La situation de l'évolution des recettes budgétaires de 2018 à 2020 est retracée dans le tableau suivant.

Tableau n°08 : Situation évolutive des prévisions des recettes Budgétaires de 2018 à 2020 (en milliards de FCFA)

Types de budget et Nature des recettes	2018	2019	2020
	(a)	(b)	(c)
Dons projet et Legs (BSI)	80,972	146,845	163,4
Recettes Fiscales	1 504,823	1 537,495	1439,221
Recettes Non Fiscales	145,231	89,001	9,768
Dons des Institutions Internationales : ABG	7,391	10,704	223,338
Dons des Gouvernements Etrangers : ABS	26,200	76,447	11,328
Recettes exceptionnelles	18,995	17,839	14,5
Produits financiers	50,885	49,756	57,08
Fonds de Concours	0	0	15,500
Total Budget Général	1 834,498	1 928,087	1934,136
Budgets Annexes	7,412	10,406	9,105
Comptes Spéciaux du Trésor	116,613	118,729	202,386
TOTAL BUDGET D'ETAT	1 958,523	2 057,222	2145,627

Les prévisions des recettes budgétaires sont passées de 1958,523 milliards de FCFA en 2018 à 2057,222 milliards en 2019 pour atteindre 2 145, 627 milliards de FCFA en 2020.

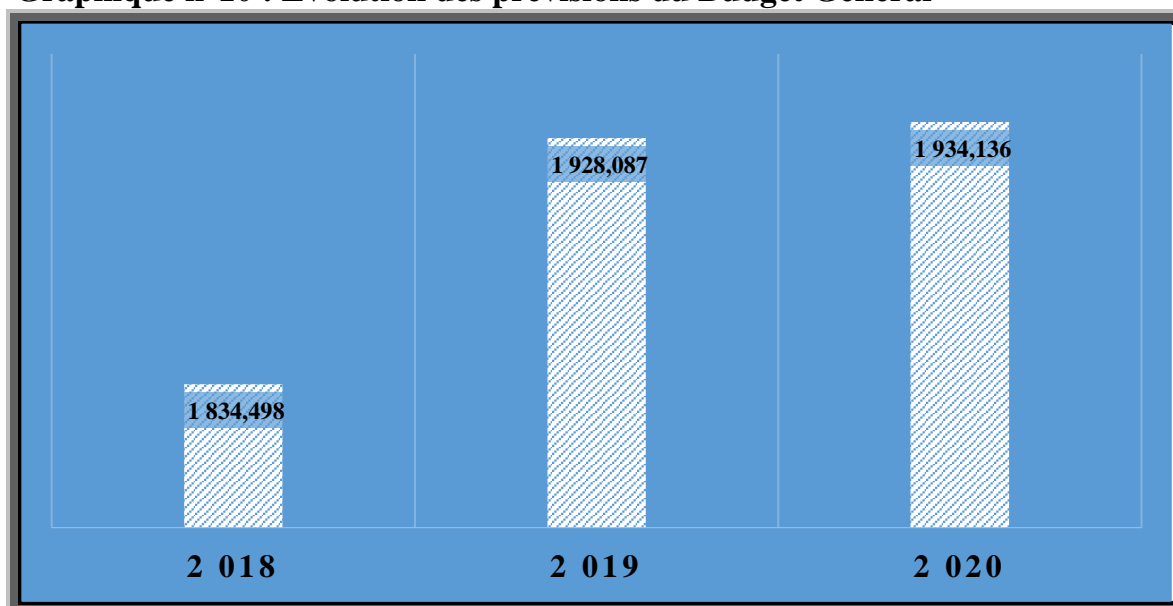
Graphique n°09 : Evolution des prévisions de recettes du Budget d'Etat de 2018 à 2020



1.4.5.1. Budget Général

Les prévisions du budget général ont connu une évolution entre 2018 et 2020.

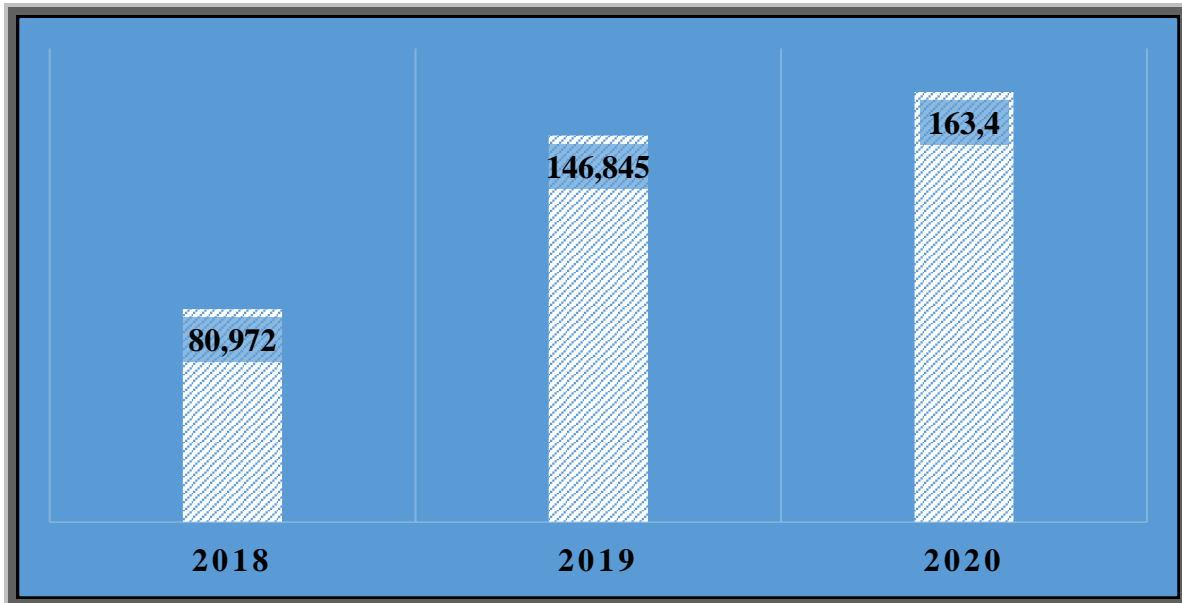
Graphique n°10 : Evolution des prévisions du Budget Général



❖ Evolution des prévisions des Dons Projets et Legs (BSI)

Les prévisions des Dons, Projets et Legs (Budget Spécial d'Investissement) ont enregistré une augmentation entre 2018 et 2020 passant de 80, 972 milliards de FCFA en 2018 à 146, 845 milliards de FCFA en 2019 et à 163,400 milliards de FCFA en 2020.

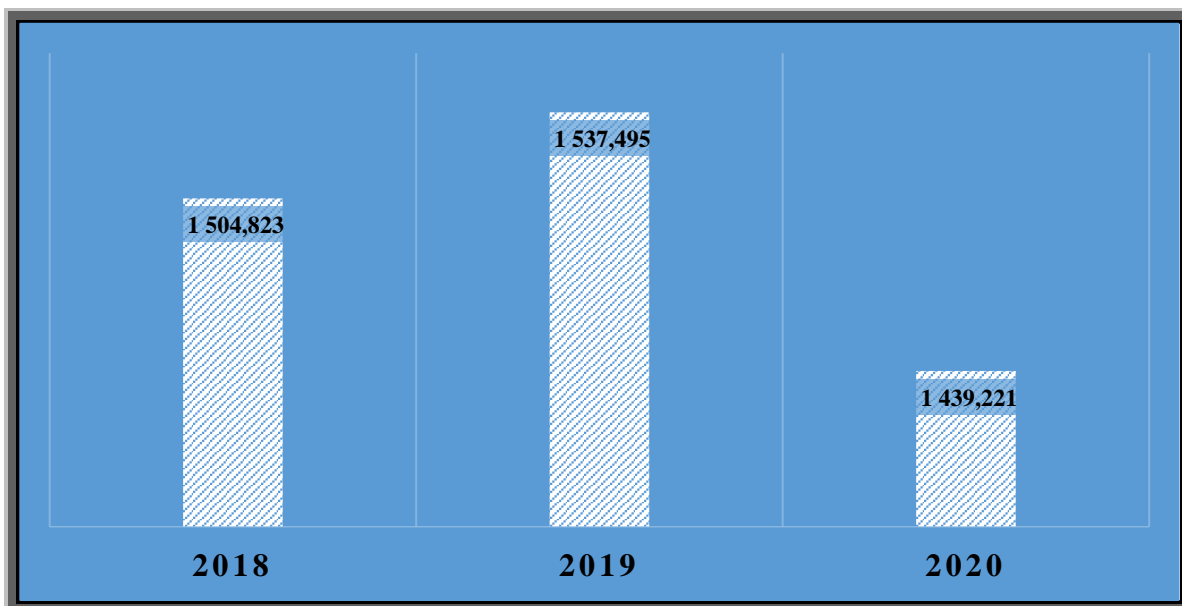
Graphique n°11 : Evolution des prévisions des D.P &L (BSI)



❖ Evolution des prévisions des Recettes Fiscales

Constituées d'impôts directs et indirects, les prévisions des recettes fiscales ont progressé entre 2018 et 2019, allant de 1 504,823 milliards de FCFA à 1 537,495 milliards de FCFA. Elles ont ensuite connu une régression en 2020 passant de 1537,495 milliards de FCFA en 2019 à 1 439,221 milliards de FCFA.

Graphique n°12 : Evolution des prévisions des Recettes Fiscales

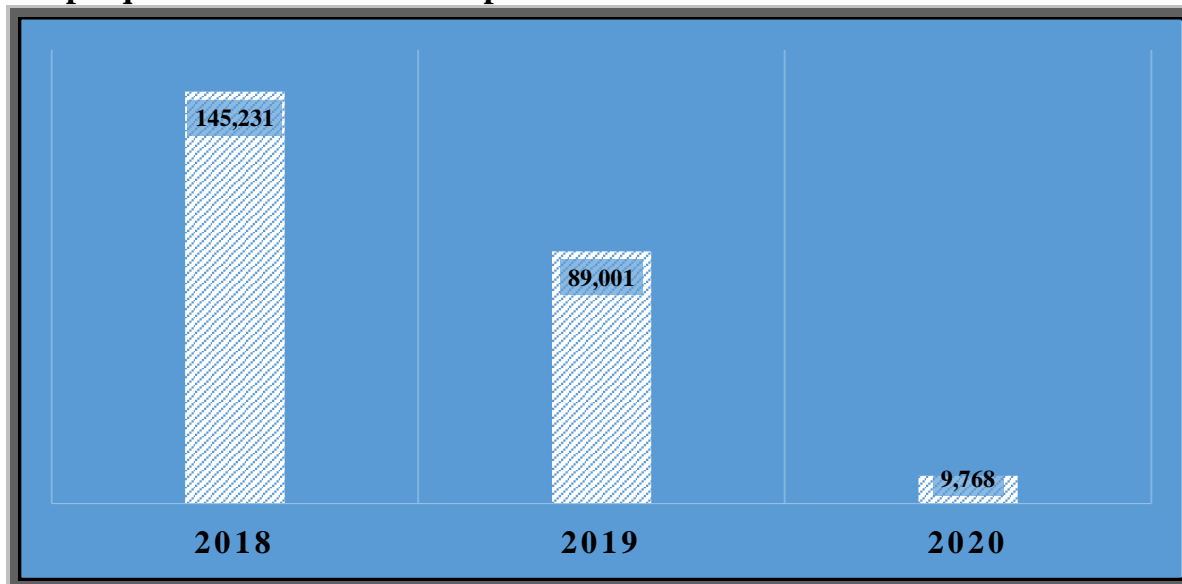


❖ Evolution des prévisions des Recettes Non Fiscales

Les recettes non fiscales sont composées des recettes issues des droits et frais administratifs.

Elles ont enregistré une baisse continue entre 2018 et 2020 passant de 145,231 milliards de FCFA à 89,001 milliards de FCFA en 2019 pour chuter à 9,768 milliards de FCFA.

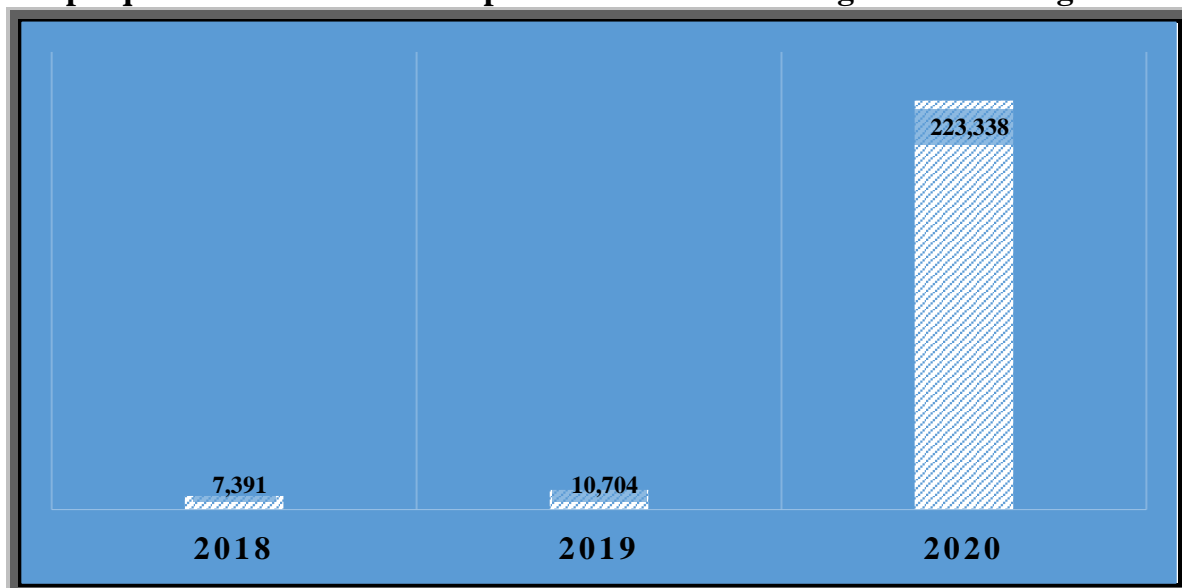
Graphique n°13 : Evolution des prévisions des Recettes Non Fiscales



❖ Evolution des prévisions des Dons Programmes et Legs : Dons de Institutions Internationales (ABG)

Les prévisions des Dons Programmes et Legs : Dons de Institutions Internationales (Appuis Budgétaires Généraux) sont passées de 7,391 milliards de FCFA en 2018 à 10,704 milliards de Francs CFA en 2019. Elles ont atteint leur plus haut niveau en 2020 avec 223,338 milliards de FCFA.

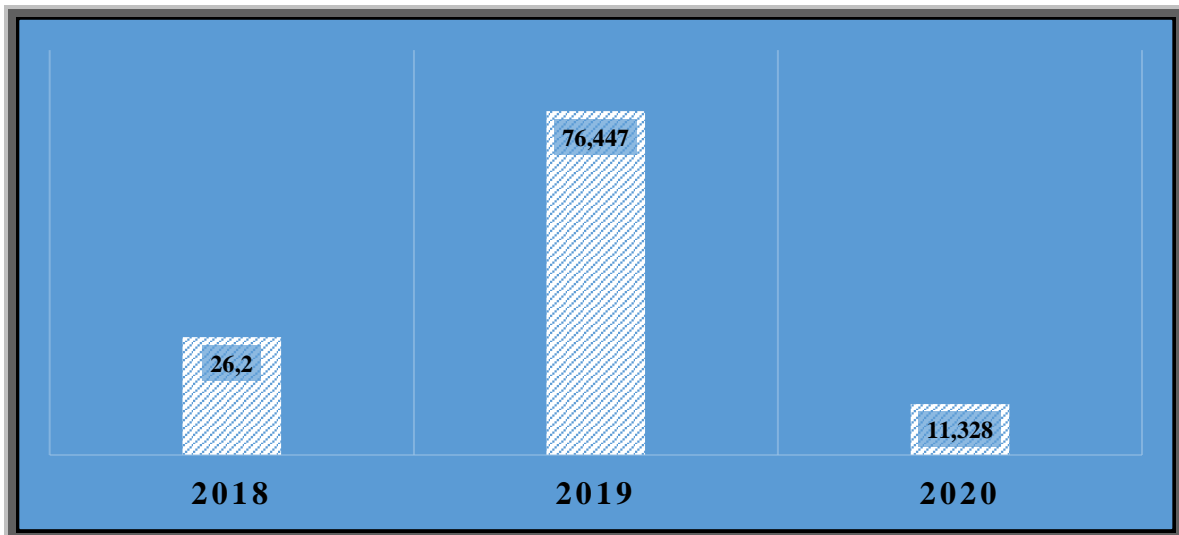
Graphique n°14 : Evolution des prévisions des Dons Programmes et Legs



❖ **Evolution des prévisions des Dons Programmes et Legs : Dons des Gouvernements Etrangers (ABS)**

Les prévisions des Dons, Programmes et Legs : Dons des Gouvernements Etrangers (Appuis Budgétaires Sectoriels) ont évolué en dents de scie entre 2018 et 2020 atteignant leur plus haut niveau en 2019 avec 76,447 milliards de FCFA et leur plus bas niveau en 2020 avec 11,328 milliards de FCFA.

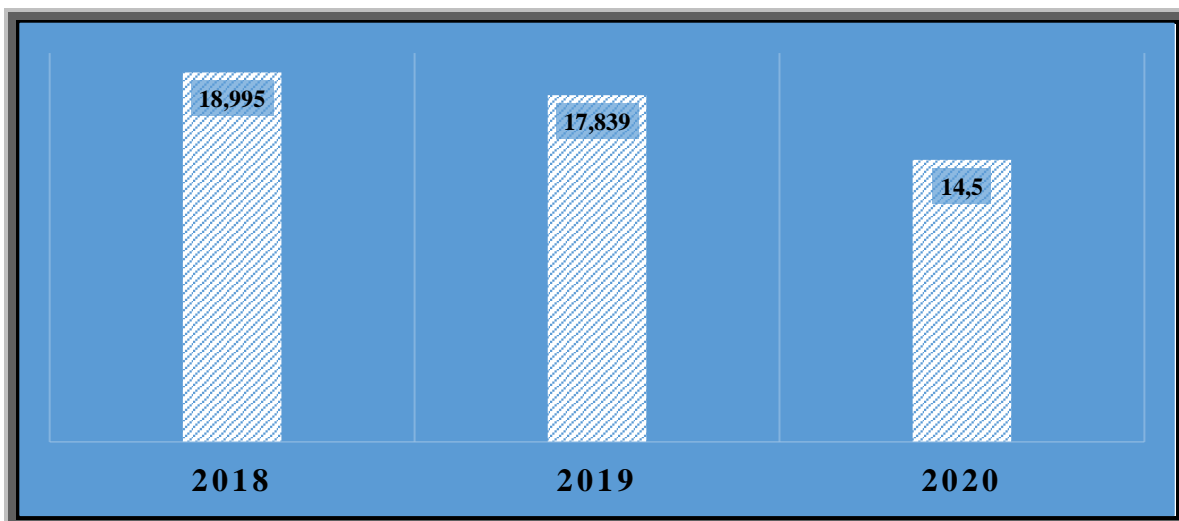
Graphique n°15 : Evolution des prévisions des Dons Programmes et Legs : Dons des Gouvernements Etrangers (ABS)



❖ **Evolution des prévisions des Recettes Exceptionnelles**

Constituées uniquement d'annulation de dettes (Ressources PPTE), les prévisions des recettes exceptionnelles ont suivi une tendance baissière entre 2018 et 2020. Elles sont passées de 18,995 milliards de FCFA en 2018 à 17,839 milliards de FCFA en 2019 pour s'établir à 14,5 milliards de FCFA en 2020.

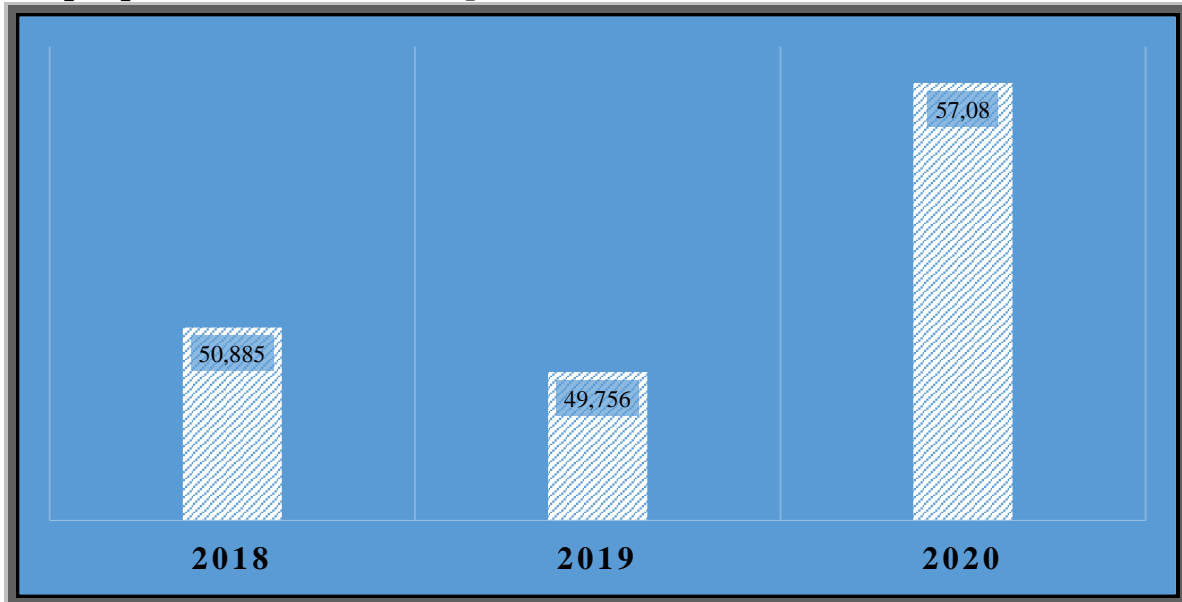
Graphique n°16 : Evolution des prévisions des Recettes Exceptionnelles



❖ Evolution des prévisions des Produits Financiers

Il s'agit essentiellement de revenus de valeurs mobilières (dividendes des sociétés minières et autres sociétés). En 2018, en raison de la budgétisation en mode programmes, les produits financiers sont devenus une rubrique du Budget général. Les prévisions des produits financiers ont enregistré une légère baisse en 2019 par rapport à 2018 passant de 50,885 milliards de FCFA en 2018 à 49,756 milliards de FCFA. Elles ont ensuite connu une nette hausse en 2020 avec 57,08 milliards de FCFA.

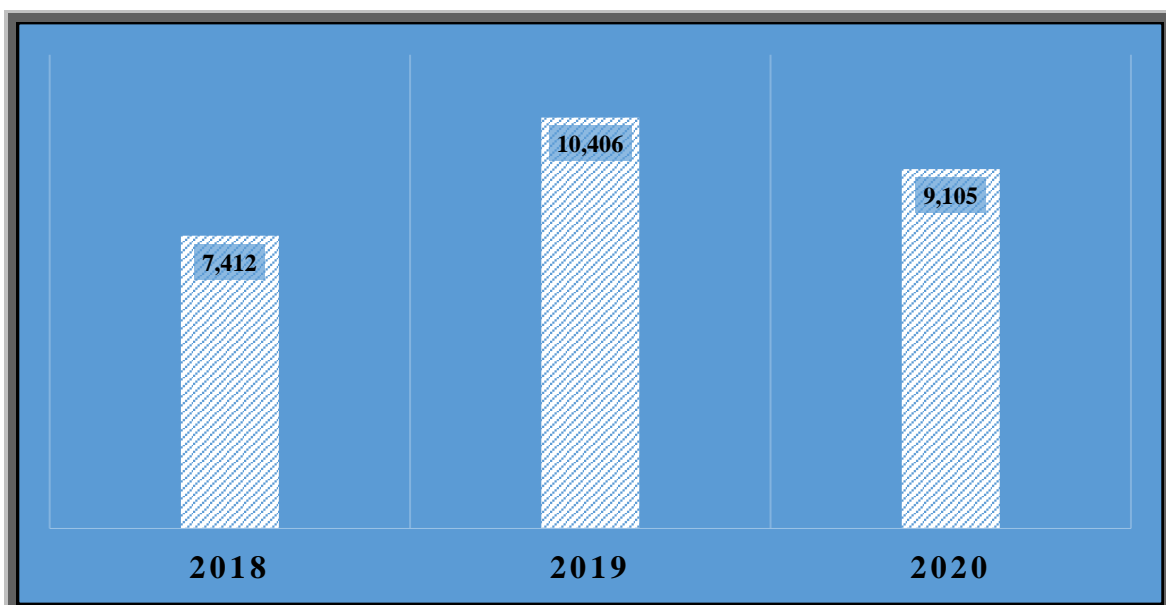
Graphique n°17 : Evolution des prévisions des Produits Financiers



1.4.5.2. Budgets Annexes

Pour la période sous revue, les prévisions des Budgets Annexes sont passées de 7,412 milliards de FCFA en 2018 à 10,406 milliards de FCFA en 2019 et ont chuté à 9,105 milliards de FCFA en 2020.

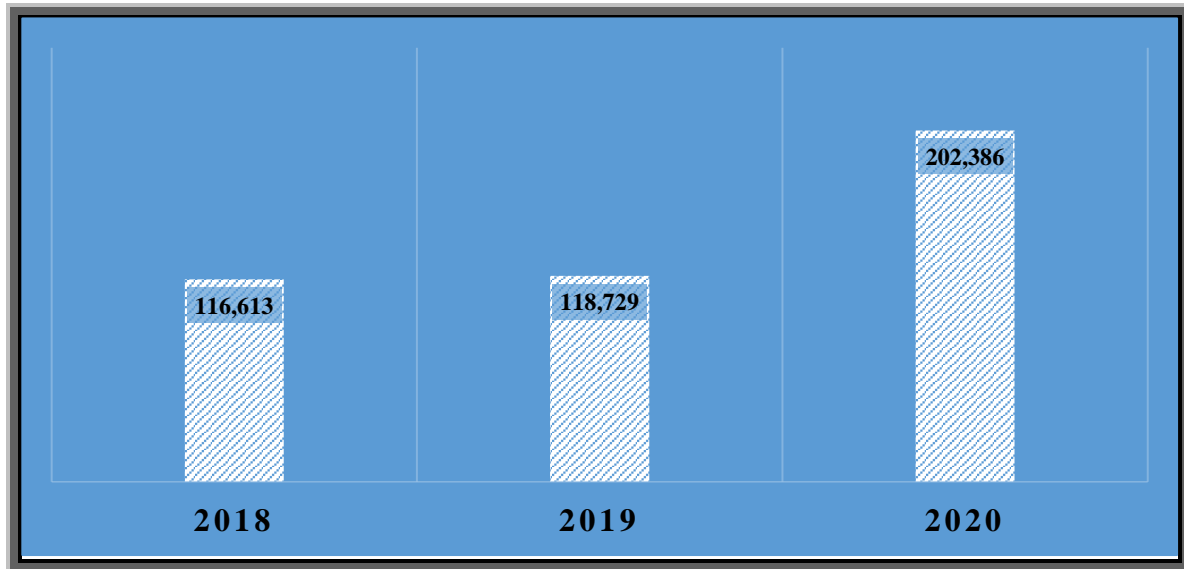
Graphique n°18 : Evolution des prévisions des Budgets Annexes



1.4.5.3. Comptes Spéciaux du Trésor

Les prévisions des Comptes Spéciaux du Trésor ont évolué en escalier, passant de 116,613 milliards de FCFA en 2018 à 118,729 milliards de FCFA en 2019 et un saut en 2020 avec 202,386 milliards de FCFA.

Graphique n°19 : Evolution des prévisions des CST



1.4.6 : Comparaison des prévisions des ressources rectifiées de 2019 aux prévisions initiales de 2020 par service d'assiette et de recouvrement

Tableau n°09 : Comparaison des prévisions des recettes budgétaires de 2019 et 2020 par service d'assiette

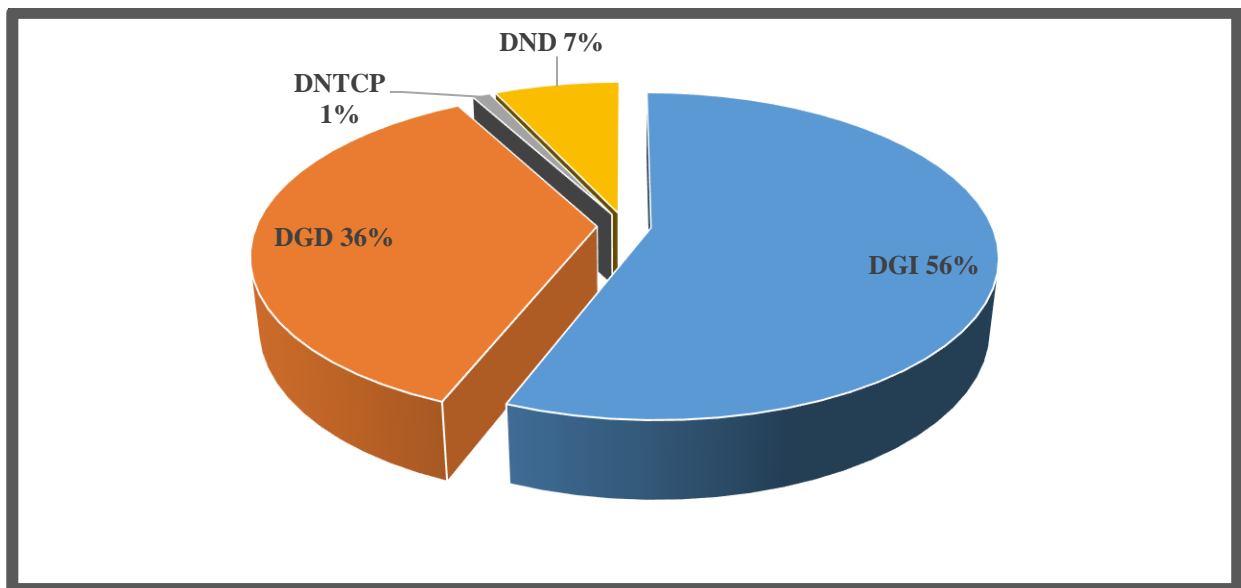
En milliards de F CFA

Services	Prévisions rectifiées de 2019 (a)	Prévisions initiales de 2020 (b)	Ecart c=b-a	Taux/2020 en %
DGI	871,886	959,935	88,049	10,098
DGD	595,101	681,770	86,669	14,56
DNTCP	130,269	55,445	-74,824	-57,44
DND	187,800	134,976	-52,824	-28,13
DGABE	50,00	0,00	-	-
DGDP	9,592	5,960	-3,632	-37,86
TOTAL	1 844, 648	1 838,086	-6,562	-0,35

L'examen du tableau montre une régression des prévisions des ressources budgétaires par services d'assiette et de recouvrement de 6,562 milliards de FCFA en 2020 par rapport à 2019.

Exceptées les prévisions de la DGI et de la DGD qui ont connu une augmentation respective de 10,098% et 14,56% en 2020, celles des autres Directions ont régressé.

Graphique n°20 : Répartition des prévisions corrigées de 2020 entre les Administrations financières de l'Etat



2. Analyse de la situation d'exécution des ressources de l'Etat

Les ressources inscrites au budget d'Etat sont constituées des recettes budgétaires et des ressources de trésorerie.

La situation d'exécution des ressources de l'Etat en 2020 est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°10 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des ressources de l'Etat (en milliards de FCFA)

Ressources de l'Etat	PCDA (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Taux d'émission b/a	Restes à recouvrer/à réaliser	Taux de Réalisation (c/a)	Taux de recouvrement (c/b)
Recettes budgétaires	2 145,627	2 024,694	1 803,777	94,36	220,336	84,07	89,09
Ressources de trésorerie	409,278	-	307,705		101,573	75,18	-
Total	2 554,905	2 024,694	2 111,482	-		-	-

Pour des prévisions corrigées de 2 145,626 milliards de FCFA, les émissions des recettes budgétaires se sont chiffrées à 2 024,694 milliards de FCFA, soit un taux d'émission de 79,25%. Quant aux recouvrements, ils ont été de 1 803,777 milliards de FCFA soit un taux de 89,09%.

Les restes à recouvrer s'élèvent à 222,119 milliards de FCFA dont 220,336 milliards de FCFA pour l'exercice 2020 et 1,202 milliard de FCFA des exercices antérieurs. Prévu pour 409,278 milliards de FCFA, les ressources de trésorerie ont été réalisées à hauteur de 307,704 milliards de FCFA soit un taux de 75,18%.

2.1. Analyse de la situation d'exécution des recettes budgétaires

Les recettes du budget d'Etat comprennent :

- ❖ les recettes du budget général,
- ❖ les recettes des budgets annexes,
- ❖ les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor .

La situation d'exécution des recettes par nature de budget est retracée dans le tableau suivant.

Tableau n°11 : Situation d'exécution des recettes budgétaires (en milliers de FCFA)

Nature des recettes	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Taux		
				Emission b/a	Réalisation c/a	Recouvrement c/b
Budget général	1 934 135 703	1 875 575 420	1 655 239 369	96,97	85,58	88,25
Budget annexes	9 104 950	7 204 272	6 623 536	79,12	72,75	91,94
Comptes Spéciaux du Trésor	202 386 117	141 914 182	141 914 182	70,12	70,12	100,00
Total	2 145 626 770	2 024 693 874	1 803 777 087	94,36	84,07	89,09

La situation d'exécution des recettes budgétaires retracée dans le tableau ci-dessus indique que sur des prévisions de 2 145,627 milliards de FCFA, 2 024,694 milliards de FCFA ont été émis, soit un taux de 94,36%. Sur ces émissions un montant total de 1 803,777 milliards de FCFA a été recouvré, soit un taux de 89,09%. Le taux de réalisation des prévisions est de 84.07%.

La situation de l'exécution des recettes par type de budget et par nature de recettes s'analyse comme suit :

2.1.1 Analyse de la situation d'exécution des recettes du budget général

Les recettes du budget général sont composées des :

- ❖ Dons Projets et Legs (BSI) ;
- ❖ Recettes fiscales ;
- ❖ Recettes non fiscales ;
- ❖ Dons Programmes et Legs (ABG, ABS et Fonds de concours) ;
- ❖ Recettes exceptionnelles ;
- ❖ Produits financiers.

La comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des rubriques du budget général se présente comme suit :

2.1.1.1. Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Dons projets et Legs (BSI)

Les Dons Projets et Legs correspondent au BSI financement extérieur. Ils sont Constitués des Dons Projets des institutions internationales.

La situation d'exécution des Dons Projets et Legs est retracée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°12 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Dons projets et Legs. (BSI Financement extérieur) (en milliers de FCFA)

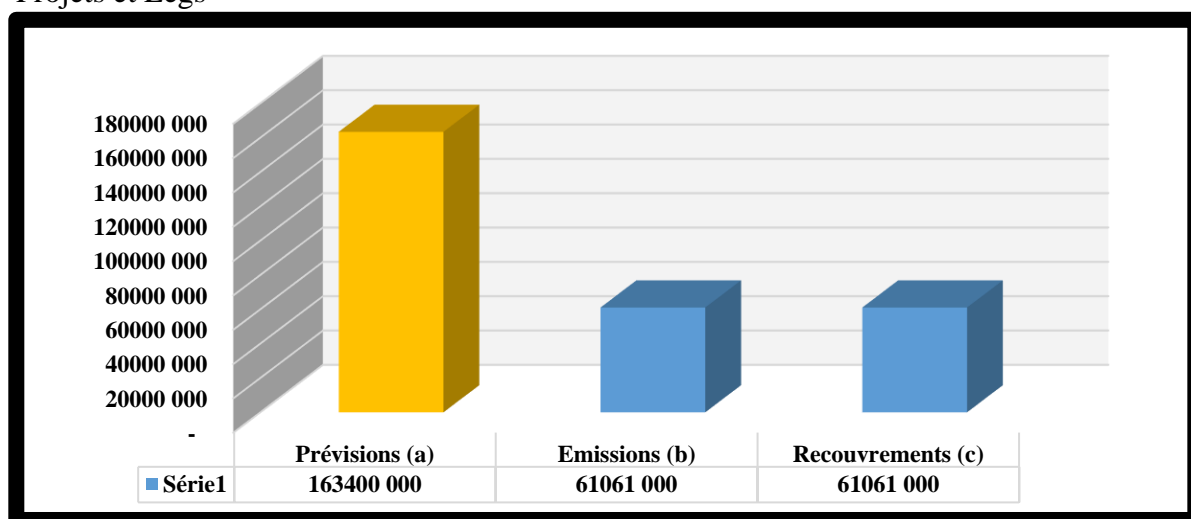
Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Dons Projets et Legs (BSI) :	163 400 000	61 061 000	61 061 000	0	37,37	100,00
<i>Dons projets des institutions internationales</i>	<i>163 400 000</i>	<i>61 061 000</i>	<i>61 061 000</i>	<i>0</i>	<i>37,37</i>	<i>100,00</i>
Total dons projets et legs	163 400 000	61 061 000	61 061 000	0	37,37	100,00

L'analyse du tableau des Dons projets et Legs indique que sur une prévision de 163,400 milliards de FCFA, les émissions et les recouvrements sont chiffrés à 61,061 milliards de FCFA.

Un écart de 102 ,339 milliards de FCFA existe entre les prévisions et les émissions correspondant.

Le taux d'émissions et le taux de recouvrement s'élèvent respectivement à 37,37% et 100%.

Graphique n°21 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Dons Projets et Legs



2.1.1.2. Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des recettes fiscales

Composées d'Impôts Directs (impôts sur les revenus, bénéfiques et gains en capital, impôts sur les salaires versés et autres rémunérations, impôts sur le patrimoine et autres impôts directs) et d'Impôts Indirects (impôts et taxes intérieurs sur biens et services, droits de timbres et d'enregistrement, droits et taxes à l'importation et autres recettes fiscales), les recettes fiscales en prévisions, émissions et recouvrements sont présentées dans le tableau suivant :

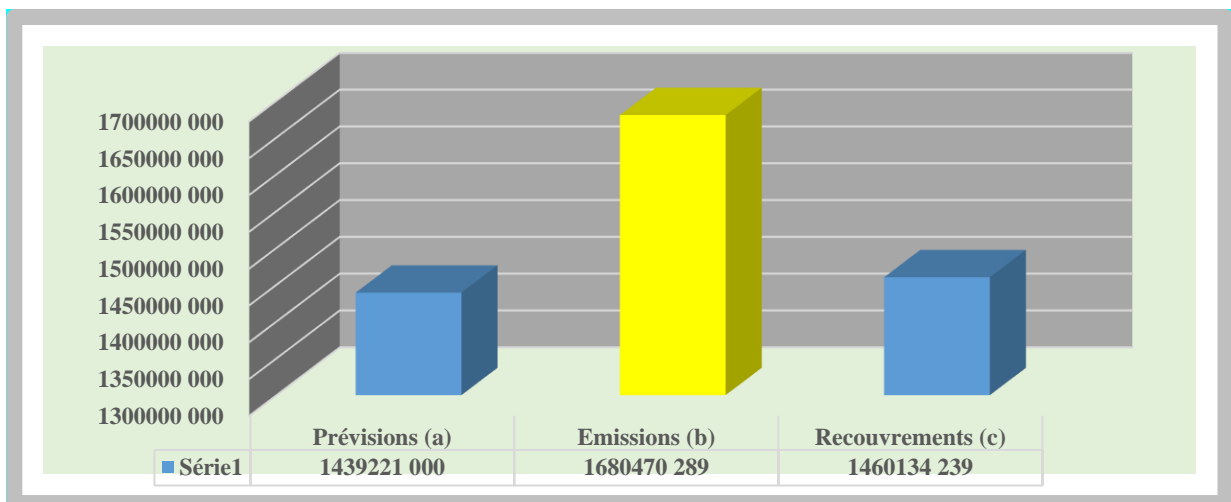
Tableau n°13 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des recettes fiscales (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
RECETTES FISCALES						
Impôts sur les revenus, les bénéfiques et les gains en capital	404 207 000	554 478 385	494 877 462	59 600 923	137,18	89,25
Impôt sur les bénéfiques industriels et commerciaux (BIC)	5 392 000	6 207 596	5 324 318	883 278	115,13	85,77
<i>BIC secteur privé (Impôts)</i>	4 122 000	4 808 465	3 925 187	883 278	116,65	81,63
<i>Vignettes synthétiques (54,37%)</i>	1 270 000	1 399 130	1 399 130	0	110,17	100
Impôts sur les sociétés (IS)	239 427 000	344 652 688	322 487 245	22 165 443	143,95	93,57
<i>Impôts sur les sociétés (IS PRIVE)</i>	213 900 000	317204045	302657228	14 546 817	148,30	95,41
<i>Retenue Art. 94 à 98 CGI</i>	334 000	277 555	277 555	0	83,10	100,00
<i>Retenue Art. 49 CGI et Art. 440 LPF</i>	25 165 000	27 063 586	19 444 960	7 618 626	107,54	71,85
Impôt sur les sociétés (IS Etat)	28 000	107 502	107 502	0	383,94	100,00
Impôt sur les revenus	131 995 000	166 987 216	136 589 502	30 397 714	126,51	81,80
Impôt sur les revenus / créances et dépôts (IRCD)	4 955 000	4 321 298	4 321 298	0	87,21	100,00
ITS retenue Secteur Privé	104 702 000	139 654 144	109 256 430	30 397 714	133,38	78,23
ITS retenue Secteur Public	18 554 000	19 624 258	19 624 258	0	105,77	100,00
Impôt sur les revenus fonciers	3 784 000	3 387 516	3 387 516	0	89,52	100,00
Impôt sur revenus des valeurs immobilières (IRVM)	52 000	0	0	0	-	-
Taxe spéciale de réévaluation d'immobilisations	52 000	0	0	0	-	-
Impôt sur revenus des valeurs mobilières (IRVM)	27 341 000	36 630 885	30 476 398	6 154 487	133,98	83,20
Impôt sur les revenus des valeurs mobilières (IRVM)	27 341 000	36 630 885	30 476 398	6 154 487	133,98	83,20
Pénalités sur impôts directs	0	0	0	0	-	-
Pénalités sur impôts directs	0	0	0	0	-	-
Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations	3 963 000	16 753 180	5 724 375	11 028 805	422,74	34,17
Impôt sur les traitements et salaires	3 963 000	16 753 180	5 724 375	11 028 805	422,74	34,17
Contribution forfaitaire	3 963 000	16 753 180	5 724 375	11 028 805	422,74	34,17
Autres impôts sur le patrimoine	3 000 000	1 024 004	1 024 004	0	34,13	100,00
Taxe sur la plus-value de cession	2 600 000	989 176	989 176	0	38,05	100,00
Taxe sur les frais d'édilité	400 000	34 828	34 828	0	8,71	100,00
Autres impôts directs	82 237 000	118 536 765	94 304 570	24 232 195	144,14	79,56
Taxes sur les contrats d'assurances	0	0	0	0	-	-

Taxes sur les contrats d'assurances	0	0	0	0	-	-
Taxe Ad Valorem (E/ses minières) DNDC	38 921 000	40 384 102	40 384 102	0	103,76	100,00
Taxe Ad Valorem / E/ses minières)	38 815 000	40 164 623	40 164 623	0	103,48	100,00
Taxe d'extraction	106 000	219 479	219 479	0	207,06	100,00
Taxe sur les activités financières (TAF)	0	0	0	0	-	-
Taxe sur les activités financières	0	0	0	0	-	-
Pénalités	4 733 000	27 705 537	3 473 342	24 232 195	585,37	12,54
CPS sur l'or	-	-	-	-	-	-
Pénalités sur les impôts directs	3 551 000	27 705 537	3 473 342	24 232 195	780,22	12,54
Intérêts de retards/impôts directs	1 182 000	-	-	0	-	-
Taxes sur transports	2 994 000	2 712 434	2 712 434	0	90,60	100,00
Taxes sur les transporteurs routiers	2 994 000	2 712 434	2 712 434	0	90,60	100,00
Taxes sur véhicules	3 832 000	3 579 237	3 579 237	0	93,40	100,00
Taxes sur véhicules auto	3 832 000	3 579 237	3 579 237	0	93,40	100,00
Recettes sur exercices antérieurs	31 757 000	44 155 455	44 155 455	0	139,04	100,00
Recettes sur exercices antérieurs / Ex. précédents/impôts directs	5 238 000	44 155 455	44 155 455	0	842,98	100,00
Recettes sur impôts directs / exercices antérieurs	26 519 000	0	0	0	-	-
Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services	722 828 000	760 755 301	635 310 908	125 444 393	105,25	83,51
Impôts et taxes intérieurs - TVA - TPS - IAS	457 150 000	464 226 617	379 072 644	85 153 973	101,55	81,66
TVA Etat	973 000	522 095	522 095	0	53,66	100,00
TVA Privé	164 991 000	164 303 879	81 653 922	82 649 957	99,58	49,70
TVA dans vignettes synthétiques (33%)	0	1 073 570	1 073 570	0	-	100,00
TVA importations	291 186 000	298 327 073	295 823 057	2 504 016	102,45	99,16
Autres taxes sur les biens	133 050 000	148 407 886	129 294 589	19 113 297	111,54	87,12
Taxes sur les véhicules automobiles	0	0	0	0	-	-
CPS-I-S.C.P / Or	50 137 000	55 211 993	42 532 134	12 679 859	110,12	77,03
Taxes sur les boissons alcoolisées	6 200 000	4 429 975	4 429 975	0	71,45	100,00
Impôt spécial sur boisson gazeux	3 852 000	3 053 204	3 053 204	0	79,26	100,00
Impôt spécial sur les boissons	1 197 000	2 616 542	2 616 542	0	218,59	100,00
Taxes locales sur les tabacs	20 232 000	14 570 656	14 570 656	0	72,02	100,00
Taxes intérieures sur produits pétroliers (TIPI)	47 554 000	56 542 950	55 126 755	1 416 195	118,90	97,50
Taxes sur les colas	66 000	583 579	583 579	-	884,21	100,00
Taxe sur autres produits	-	1 061 242	1 060 166	1 076	-	99,90
ISCP sur autres produits	3 812 000	10 337 745	5 321 578	5 016 167	271,19	51,48
Autres taxes sur les services	103 531 000	91 846 473	91 414 448	432 025	88,71	99,53
Taxes sur les transporteurs routiers	0	0	0	0	-	-
Taxes sur les contrats d'assurances	4 983 000	5 580 596	5 148 571	432 025	111,99	92,26
Taxes sur les activités financières	61 413 000	53 412 494	53 412 494	0	86,97	100,00
Taxes visites techniques véhicules	725 000	158 696	158 696	0	21,89	100,00
PMU-Mali	7 200 000	5 469 000	5 469 000	0	75,96	100,00
CASINO	61 000	111 000	111 000	0	181,97	100,00
Autorisation de conduire	83 000	42 790	42 790	0	51,55	100,00
Taxes sur la délivrance des cartes de transport	365 000	318 036	318 036	0	87,13	100,00
Taxes sur la délivrance des cartes grises	551 000	657 587	657 587	0	119,34	100,00
Taxes sur la délivrance des permis de conduire	472 000	408 546	408 546	0	86,56	100,00
TARTOP (Taxe sur Accès au Réseau de Télécom Ouvert au Public)	27 678 000	25 687 728	25 687 728	0	92,81	100,00
Recettes sur exercices antérieurs / impôts indirects	23 759 000	31 504 901	31 504 901	0	132,60	100,00
Recettes sur exercices antérieurs / Ex. précédents/impôts indirects	8 666 000	31 504 901	31 504 901	0	363,55	100,00
Recettes sur impôts indirects / exercices antérieurs	15 093 000	0	0	0	-	-
Impôts Synthétiques	0	0	0	0	-	-
Taxe synthétique	0	0	0	0	-	-
Pénalités sur impôts indirects	5 338 000	24 769 424	4 024 326	20 745 098	464,02	16,25
Pénalités sur impôts indirects	3 958 000	24 769 424	4 024 326	20 745 098	625,81	16,25

Pénalités sur les droits de timbre et d'enregistrements	0	0	0	0	-	-
Intérêts de retards / impôts indirects	1 380 000	0	0	0	-	-
Droits des timbres et d'enregistrement	46 542 000	47 539 460	47 426 615	112 845	102,14	99,76
Droits d'enregistrement	23 684 000	25 477 846	25 394 823	83 023	107,57	99,67
Prélèvements honoraires greffiers (DGI)	5 000	2 032	2 032	0	40,64	100,00
Prélèvements honoraires greffiers (DND)	100 000	14 953	14 953	0	14,95	100,00
Droits d'enregistrements (DGI)	13 379 000	12 237 908	12 154 885	83 023	91,47	99,32
Droits d'enregistrements (DND)	10 100 000	13 173 578	13 173 578	0	130,43	100,00
Taxe sur les locations des particuliers	100 000	49 375	49 375	0	49,38	100,00
Droits de conservations de la propriété (DNDC)	1 629 000	2 025 057	2 025 057	0	124,31	100,00
Droits de conservations de la propriété	1 629 000	2 025 057	2 025 057	0	124,31	100,00
Droits de timbre	20 828 000	20 000 466	20 000 466	0	96,03	100,00
Droits de timbres (DGI)	20 178 000	19 491 848	19 491 848	0	96,60	100,00
Droits de timbres (DND)	650 000	508 618	508 618	0	78,25	100,00
Pénalités / Droits d'enregistrement et timbres	12 000	33 000	3 178	29 822	275,00	9,63
Pénalités sur les droits d'enregistrement et timbres	9 000	33 000	3 178	29 822	366,67	9,63
Intérêts des retards sur les droits d'enregistrement et timbres	3 000	0	0	0	-	-
Autres droits d'enregistrement	389 000	3 091	3 091	0	0,79	100,00
Droits d'enregistrements et timbres / exercices antérieurs	389 000	3 091	3 091	0	0,79	100,00
Droits et taxes à l'importation	171 605 000	176 928 630	177 011 740	83	110	103,10
Droits et taxes à l'importation	168 510 000	174 734 742	173 616 026	1 118 716	103,69	99,36
Taxe conjoncturelle à l'importation	100 000	38 333	38 333	0	38,33	100,00
Redevances statistiques	19 475 000	20 061 252	19 924 024	137 228	103,01	99,32
Droits de douanes	148 935 000	154 635 157	153 653 669	981 488	103,83	99,37
Autres droits et taxes à l'importation	3 095 000	2 193 888	3 395 714	- 1 201 826	70,88	154,78
Amandes et confiscations	1 732 000	2 155 868	2 155 868	0	124,47	100,00
Ventes en douanes	19 000	20 248	20 248	0	106,57	100,00
Plombs et imprimés	7 000	1 097	1 097	0	15,67	100,00
Droits de magasinage et de dépôts	19 000	16 675	16 675	0	87,76	100,00
Recettes sur exercices antérieurs	1 318 000	0	1 201 826	- 1 201 826	-	-
Autres recettes fiscales	4 839 000	4 454 564	4 454 564	0	92,06	100,00
Droits de chancellerie	2 064 000	2 983 255	2 983 255	0	144,54	100,00
Droits de chancellerie	2 064 000	2 983 255	2 983 255	0	144,54	100,00
Taxes sur les établissements classés insalubres et incommodes	13 000	56 528	56 528	0	434,83	100,00
Taxes sur les établissements classés insalubres et incommodes	13 000	56 528	56 528	0	434,83	100,00
Passeports, cartes d'identité, visas	2 762 000	1 414 781	1 414 781	0	51,22	100,00
Passeports et cartes d'identité	2 762 000	1 414 781	1 414 781	0	51,22	100,00
TOTAL RECETTES FISCALES	1 439 221 000	1 680 470 284	1 460 134 234	220 336 050	116,76	86,89

Graphique n°22 : Comparaison des prévisions aux émissions et aux recouvrements des recettes fiscales



De l'analyse du tableau ci-dessus, il ressort que pour des prévisions de 1439,221 milliards de FCFA, les recettes fiscales ont été émises pour un montant de 1680,470 milliards de FCFA et recouvrées à hauteur de 1460,134 milliards de FCFA.

Les restes à recouvrer s'élèvent à 220,336 milliards de FCFA contre 221,537 milliards de FCFA, indiqués dans le compte administratif des recettes, soit une différence de 1,202 milliard de FCFA imputable aux recettes sur exercices antérieurs.

Le taux d'émission par rapport aux prévisions a été de 116,76% et le taux de recouvrement est de 86,89% par rapport aux émissions. Quant au taux de réalisation, il est de 101,45%.

L'analyse des prévisions, des émissions et des recouvrements par rubrique des recettes fiscales se présente comme suit :

❖ Impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital

Pour des prévisions de 404,207 milliards de FCFA, les émissions se chiffrent à 554,478 milliards de FCFA, soit un taux de 137,18%. Les montants recouverts sont de 494,877 milliards de FCFA, soit un taux de 89,25%. Le montant des restes à recouvrer est de 59,600 milliards de FCFA.

Le tableau ci-dessous illustre les prévisions et émissions du poste « impôts sur les revenus, bénéfices et gains en capital ».

Tableau n°14 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital						
<i>BIC secteur privé (Impôts)</i>	4 122 000	4 808 465	3 925 187	883 278	116,65	81,63
<i>Vignettes synthétiques (54,37%)</i>	1 270 000	1 399 130	1 399 130	0	110,17	100
<i>Impôts sur les sociétés (IS PRIVE)</i>	213 900 000	317 204 045	302 657 228	14 546 817	148,30	95,41
<i>Retenue Art. 94 à 98 CGI</i>	334 000	277 555	277 555	0	83,10	100,00
<i>Retenue Art. 49 CGI et Art. 440 LPF</i>	25 165 000	27 063 586	19 444 960	7 618 626	107,54	71,85
Impôt sur les sociétés (IS Etat)	28 000	107 502	107 502	0	383,94	100,00
Impôt sur les revenus / créances et dépôts (IRCD)	4 955 000	4 321 298	4 321 298	0	87,21	100,00
ITS retenue Secteur Privé	104 702 000	139 654 144	109 256 430	30 397 714	133,38	78,23
ITS retenue Secteur Public	18 554 000	19 624 258	19 624 258	0	105,77	100,00
Impôt sur les revenus fonciers	3 784 000	3 387 516	3 387 516	0	89,52	100,00
Taxe spéciale de réévaluation d'immobilisations	52 000	0	0	0	-	-
Impôt sur les revenus des valeurs mobilières (IRVM)	27 341 000	36 630 885	30 476 398	6 154 487	133,98	83,20
Pénalités sur impôts directs	0	0	0	0	-	-
Total	404 207 000	554 478 384	494 877 462	59 600 922	137,18	89,25

Il ressort de l'analyse du tableau que le dépassement des prévisions par les émissions et les recouvrements s'explique en partie par :

- ✓ l'impôt sur les sociétés (IS Privé) a été émis pour 317,204 milliards de FCFA pour une prévision de 213,900 milliards de FCFA soit un taux de 148,30%, les recouvrements ont été de 302,657 milliards de FCFA soit un taux de 95,41%
- ✓ l'impôt sur les sociétés (IS Etat) a été émis pour 0,108 milliards de FCFA pour une prévision de 0,28 milliard de FCFA, soit un taux de 383,94% , les recouvrements ont été de 0,108 milliards de FCFA soit un taux de 100% ;
- ✓ l'ITS retenue secteur privé a été émis pour 104,701 milliards pour une prévision de 139,654 milliards de FCFA, soit 133,38% et les recouvrements ont été de 109,256 milliards de F CFA, soit un taux de recouvrement de 78,23%.

❖ Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations

Les Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations sont constitués uniquement des contributions forfaitaires.

Tableau n°15 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations	3 963 000	16 753 180	5 724 375	11 028 805	422,74	34,17
Contribution forfaitaire	3 963 000	16 753 180	5 724 375	11 028 805	422,74	34,17

L'analyse du tableau indique que les prévisions sont de 3,963 milliards de FCFA pour des émissions de 16,753 milliards de FCFA, soit un taux d'émission de 422,74%. Les recouvrements sont de 5,724 milliards de FCFA, soit un taux de 34,17%, pour des restes à recouvrer de 11,028 milliards de FCFA.

Observation n°05

Il est demandé au MEF d'expliquer d'une part le montant élevé des émissions des Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations qui est nettement supérieur aux prévisions et d'autre part le faible montant des recouvrements par rapport à ces émissions.

Réponse du MEF

Le montant élevé des émissions des impôts sur les salaires versés et autres rémunérations par rapport aux prévisions et aux recouvrements s'explique par l'impact des mesures prises par le Gouvernement en matière de fiscalité intérieure dans le plan de riposte contre la COVID-19.

En effet, au titre des mesures de réduction d'impôts, il a été retenu la renonciation à la perception du produit de la Contribution Forfaitaire à la charge des employeurs (CFE) et de la Taxe-Logement (TL) auprès des entreprises du secteur privé pour les mois d'avril à décembre 2020 inclus. Par conséquent, les prévisions de la CFE qui étaient initialement de 17,348 milliards de FCFA ont été ramenées à 3,963 milliards de FCFA pour tenir compte de l'impact de cette mesure. Mais, il a été rappelé dans les dispositions de cette mesure que malgré la suspension, les contribuables concernés devront néanmoins continuer à souscrire, dans les conditions de droit commun, les déclarations afférentes à la CFE et à la TL et que les déclarations souscrites devront faire l'objet d'émission au niveau des services compétents de l'administration fiscale, c'est ce qui explique la grande disparité entre le niveau des émissions et ceux des prévisions et recouvrements.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse donnés.

❖ Autres Impôts sur le patrimoine

La situation d'exécution des autres impôts sur le patrimoine qui sont constitués de la taxe sur la plus-value de cession et la taxe sur les frais d'édilité, est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°16 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Autres Impôts sur le patrimoine (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Autres impôts sur le patrimoine	3 000 000	1 024 004	1 024 004	0	34,13	100,00
Taxe sur la plus-value de cession	2 600 000	989 176	989 176	0	38,05	100,00
Taxe sur les frais d'édilité	400 000	34 828	34 828	0	8,71	100,00

L'analyse du tableau indique que la rubrique « impôts sur le patrimoine », affiche une émission de 1,024 milliards de FCFA pour une prévision de 3,00 milliards de FCFA, soit un taux d'émission de 34,13%. Le montant des recouvrements est identique à celui des émissions soit un taux de 100%.

❖ Autres Impôts directs

Les autres impôts directs sont constitués des :

- taxes sur les contrats d'assurances ;
- taxes Ad Valorem / Entreprises minières) ;
- taxes d'extraction ;
- taxes sur les activités financières ;
- CPS sur l'or ;
- pénalités sur les impôts directs ;
- intérêts de retards/impôts directs ;
- taxes sur les transporteurs routiers ;
- taxes sur véhicules auto ;
- recettes sur exercices antérieurs / exercices précédents/impôts directs ;
- recettes sur impôts directs / exercices antérieurs.

Tableau n°17 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des autres impôts directs (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Autres impôts directs	82 237 000	118 536 765	94 304 570	24 232 195	144,14	79,56
Taxes sur les contrats d'assurances	0	0	0	0	-	-
Taxe Ad Valorem / E/ses minières)	38 815 000	40 164 623	40 164 623	0	103,48	100,00
Taxe d'extraction	106 000	219 479	219 479	0	207,06	100,00
Pénalités sur les impôts directs	3 551 000	27 705 537	3 473 342	24 232 195	780,22	12,54
Intérêts de retards/impôts directs	1 182 000	0	0	0	-	-
Taxes sur les transporteurs routiers	2 994 000	2 712 434	2 712 434	0	90,60	100,00
taxes sur véhicules auto	3 832 000	3 579 237	3 579 237	0	93,40	100,00
Recettes sur exercices antérieurs / Ex. précédents/impôts directs	5 238 000	44 155 455	44 155 455	0	842,98	100,00
Recettes sur impôts directs / exercices antérieurs	26 519 000	0	0	0	-	-

Les autres impôts directs affichent une prévision de 82,237 milliards de FCFA, sur laquelle 118,537 milliards de FCFA ont été émis, soit un taux de 144,14%. Sur ces émissions, 94,304 milliards ont été recouverts, soit un taux de 79,56%.

Le dépassement des émissions par rapport aux prévisions est imputable aux Recettes sur exercices antérieurs / exercice précédent/impôts directs, dont le montant émis est de 44,155 milliards de FCFA pour une prévision de 5,238 milliards de FCFA, soit un taux d'émission de 842,98%.

Il ressort également de l'examen du tableau les constatations ci-après :

- ✓ les recettes sur exercices antérieurs/exercice précédent/impôts directs affichent des émissions déjà faites au cours des exercices antérieurs ;
- ✓ les émissions et les recouvrement des recettes sur exercices antérieurs/Exercice précédent/impôts directs sont largement supérieurs aux prévisions avec un taux d'émission et de réalisation de 144,14%,
- ✓ aucun recouvrement n'a été effectué au niveau des recettes sur impôts directs exercices antérieurs dont les prévisions sont de 26, 519 milliards de FCFA.

Observation n°06

Il est demandé au MEF d'expliquer ces constatations.

Réponse du MEF

Le dépassement des émissions « Pénalités sur impôts indirects » sur une prévision de 3,958 milliards de FCFA, les émissions ont été de 24,769 milliards de FCFA soit un

taux d'émission de 625,81% pour des recouvrements de 20,745 milliards de FCFA, soit un taux de recouvrement de 83,75%.

Comme expliqué ci-dessus, cette disparité entre les prévisions, les émissions et les recouvrements s'explique, d'une part, par la prise en compte de l'impact des mesures prises par le Gouvernement en matière de fiscalité intérieure dans le plan de riposte contre la COVID-19. Parmi les mesures de remises d'impôts, figurait la modération du montant des pénalités d'assiette et de recouvrement réclamées à l'issue des contrôles fiscaux effectués au cours de la période remontant au 30 avril 2020 dans une fourchette comprise entre 25 et 50% et au cas par cas, suivant les demandes des contribuables. C'est la prise en compte de l'impact estimé de cette mesure, qui a conduit à une révision à la baisse des prévisions sur ce poste. D'autre part, la performance du service notamment, en termes de contrôles et de redressements se reflète dans les émissions et par ricochet sur le niveau des recouvrements. Le niveau élevé des émissions par rapport aux recouvrements s'explique aussi par les émissions faites à titre de régularisation sur les redressements qui interviennent généralement en fin d'année à la suite des vérifications de comptabilité.

« Recettes sur exercices antérieurs/EX. précédents/impôts indirects » avec des émissions de 31,505 milliards de FCFA sur une prévision de 8,666 milliards de FCFA, soit un taux d'émission de 363,55%.

Le cumul des prévisions de la ligne recettes sur liquidation (EX. antérieurs et EX. précédents) est de 23,760 milliards de FCFA qui se décompose comme suit :

- 8,666 milliards de FCFA sur exercice précédent ;
- 15,094 milliards de FCFA sur exercices antérieurs (cf. tableau N°18 page 42).

Par conséquent, le cumul des émissions à savoir les 31,505 milliards doit être rapporté au cumul des prévisions (23,760 milliards), ce qui représente un taux d'émission de 132,6%. Ce fort taux s'explique par des efforts exceptionnels du service en termes de recouvrement des restes à recouvrer.

Appréciation de la Cour

La Cour constate que le MEF a répondu en procédant à un cumul des résultats (impôts directs et impôts indirects) alors que l'observation a scindé la question en impôts directs et impôts indirects).

Toutefois, au regard de la situation économique particulière due à la pandémie de la COVID la Cour prend acte des éléments de réponse.

❖ Impôts et Taxes intérieurs sur les biens et services

Les impôts et taxes intérieurs sur les biens et services sont constitués de :

- impôts et taxes intérieurs - TVA - TPS – IAS ;
- autres taxes sur les biens ;
- autres taxes sur les services ;
- recettes sur exercices antérieurs / impôts indirects ;
- impôts Synthétiques ;
- pénalités sur impôts indirects.

Tableau n°18 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des impôts et taxes intérieurs sur les biens et services (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services dont :	722 828 000	760 755 298	635 310 906	125 444 391	105,25	83,51
Impôts et taxes intérieurs - TVA - TPS - IAS	457 150 000	464 226 617	379 072 644	85 153 973	101,55	81,66
TVA Etat	973 000	522 095	522 095	0	53,66	100,00
TVA Privé	164 991 000	164 303 879	81 653 922	82 649 957	99,58	49,70
TVA dans vignettes synthétiques (33%)	0	1 073 570	1 073 570	0	-	100,00
TVA importations	291 186 000	298 327 073	295 823 057	2 504 016	102,45	99,16
Autres taxes sur les biens	133 050 000	148 407 886	129 294 589	19 113 297	111,54	87,12
CPS-I-S.C.P / Or	50 137 000	55 211 993	42 532 134	12 679 859	110,12	77,03
Taxes sur les boissons alcoolisées	6 200 000	4 429 975	4 429 975	0	71,45	100,00
Impôt spécial sur boisson gazeux	3 852 000	3 053 204	3 053 204	0	79,26	100,00
impôt spécial sur les boissons	1 197 000	2 616 542	2 616 542	0	218,59	100,00
Taxes locales sur les tabacs	20 232 000	14 570 656	14 570 656	0	72,02	100,00
Taxes intérieures sur produits pétroliers (TIPP)	47 554 000	56 542 950	55 126 755	1 416 195	118,90	97,50
Taxes sur les colas	66 000	583 579	583 579	0	884,21	100,00
Taxe sur autres produits	0	1 061 242	1 060 166	1 076	-	99,90
ISCP sur autres produits	3 812 000	10 337 745	5 321 578	5 016 167	271,19	51,48
Autres taxes sur les services	103 531 000	91 846 473	91 414 448	432 025	88,71	99,53
Taxes sur les contrats d'assurances	4 983 000	5 580 596	5 148 571	432 025	111,99	92,26
Taxes sur les activités financières	61 413 000	53 412 494	53 412 494	0	86,97	100,00
Taxes visites techniques véhicules	725 000	158 696	158 696	0	21,89	100,00
PMU-Mali	7 200 000	5 469 000	5 469 000	0	75,96	100,00
CASINO	61 000	111 000	111 000	0	181,97	100,00
Autorisation de conduire	83 000	42 790	42 790	0	51,55	100,00
Taxes sur la délivrance des cartes de transport	365 000	318 036	318 036	0	87,13	100,00
Taxes sur la délivrance des cartes grises	551 000	657 587	657 587	0	119,34	100,00
Taxes sur la délivrance des permis de conduire	472 000	408 546	408 546	0	86,56	100,00

TARTOP (Taxe sur Accès au Réseau de Télécom Ouvert au Public)	27 678 000	25 687 728	25 687 728	0	92,81	100,00
Recettes sur exercices antérieurs / impôts indirects	23 759 000	31 504 901	31 504 901	0	132,60	100,00
Recettes sur exercices antérieurs / Ex. précédents/impôts indirects	8 666 000	31 504 901	31 504 901	0	363,55	100,00
Recettes sur impôts indirects / exercices antérieurs	15 093 000	0	0	0	-	-
Pénalités sur impôts indirects	5 338 000	24 769 424	4 024 326	20 745 098	464,02	16,25
Pénalités sur impôts indirects	3 958 000	24 769 424	4 024 326	20 745 098	625,81	16,25
Pénalités sur les droits de timbre et d'enregistrements	0	0	0	0	-	-
Intérêts de retards / impôts indirects	1 380 000	0	0	0	-	-

Il ressort de l'examen du tableau que les impôts et taxes intérieurs sur les biens et services affichent une prévision de 722,828 milliards de FCFA, sur laquelle 760,755 milliards de FCFA ont été émis, soit un taux de 105,25%. Le montant recouvré sur ces émissions s'élève à 635,311 milliards de FCFA, soit un taux de 83,51% pour des restes à recouvrer d'un montant de 125,444 milliards de FCFA.

Le dépassement des émissions par rapport aux prévisions est imputable aux postes suivants :

- « Taxes sur les colas » qui affichent une prévision de 66 millions de FCFA pour des émissions de 584 millions de FCFA, soit un taux d'émission de 884,21%.
- « Pénalités sur impôts indirects », sur une prévision de 3,958 milliards de FCFA les émissions ont été de 24,769 milliards de FCFA soit un taux d'émission de 625,81% pour des recouvrements de 20,745 milliards de FCFA, soit un taux de recouvrement de 83,75% ;
- « Recettes sur exercices antérieurs / Ex. précédents/impôts indirects » avec des émissions de 31,505 milliards de FCFA sur une prévision de 8,666 milliards de FCFA, soit un taux d'émission de 363,55%.

Observation n°07

Il est demandé au MEF d'expliquer les faibles montants des prévisions des postes « Taxes sur les colas » et « pénalités sur impôts indirects » par rapport aux montants élevés des émissions et des recouvrements.

Réponse du MEF

Le faible niveau de prévision de la taxe sur les colas en 2020 s'explique par le faible niveau de réalisation de cette taxe en 2017 (94 millions), en 2018 (86 millions) et en 2019 (75 millions). Les prévisions de 2020 (66 millions) ont été calculées à partir de ces données historiques, d'où leur niveau assez faible.

Le dépassement des émissions « Pénalités sur impôts indirects » sur une prévision de 3,958 milliards de FCFA, les émissions ont été de 24,769 milliards de FCFA soit un taux d'émission de 625,81% pour des recouvrements de 20,745 milliards de FCFA, soit un taux de recouvrement de 83,75%.

Comme expliqué ci-dessus, cette disparité entre les prévisions, les émissions et les recouvrements s'explique d'une part, par la prise en compte de l'impact des mesures prises par le Gouvernement en matière de fiscalité intérieure dans le plan de riposte contre la COVID-19. Parmi les mesures de remises d'impôts, figurait la modération du montant des pénalités d'assiette et de recouvrement réclamées à l'issue des contrôles fiscaux effectués au cours de la période remontant au 30 avril 2020 dans une fourchette comprise entre 25 et 50% et au cas par cas, suivant les demandes des contribuables.

C'est la prise en compte de l'impact estimé de cette mesure, qui a conduit à une révision à la baisse des prévisions sur ce poste. D'autre part, la performance du service notamment, en termes de contrôles et de redressements se reflète dans les émissions et par ricochet sur le niveau des recouvrements. Le niveau élevé des émissions par rapport aux recouvrements s'explique aussi par les émissions faites à titre de régularisation sur les redressements qui interviennent généralement en fin d'année à la suite des vérifications de comptabilité.

« Recettes sur exercices antérieurs/EX. Précédents/impôts indirects » avec des émissions de 31,505 milliards de FCFA sur une prévision de 8,666 milliards de FCFA, soit un taux d'émission de 363,55%.

Le cumul des prévisions de La ligne recettes sur liquidation (EX. antérieurs et EX. précédent) est de 23,760 milliards de FCFA qui se décompose comme suit :

- 8,666 milliards de FCFA sur exercice précédent ;
- 15,094 milliards de FCFA sur exercices antérieurs (cf tableau N°18 page 42).

Par conséquent, le cumul des émissions à savoir les 31,505 milliards doit être rapporté au cumul des prévisions (23,760 milliards), ce qui représente un taux d'émission de 132,6%. Ce fort taux s'explique par des efforts exceptionnels du service en termes de recouvrement des restes à recouvrer.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse fournis par rapport aux faibles montants des prévisions des postes « Taxes sur les colas » au regard de la situation économique particulière due à la pandémie de la COVID.

La Cour constate que le MEF a répondu en procédant à un cumul des résultats (impôts directs et impôts indirects) alors que l'observation a scindé la question en impôts directs et impôts indirects).

En outre, la Cour note que le MEF a fourni des éléments de réponse relativement à la rubrique « recettes sur exercices antérieurs/exercice Précédents/impôts indirects » qui n'a pas fait l'objet d'observation de sa part.

En conséquence, elle maintient l'observation en ce qui concerne les « pénalités sur impôts indirects ».

❖ Droits de timbre et d'enregistrement

Les droits de timbre et d'enregistrement sont constitués des :

- droits d'enregistrement
- droits de conservation de la propriété (DNDC)
- droits de timbre
- pénalités / Droits d'enregistrement et timbres
- autres droits d'enregistrement.

Tableau n°19 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des droits de timbre et d'enregistrement (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Droits de timbres et d'enregistrement	46 542 000	47 539 460	47 426 615	112 845	102,14	99,76
Droits d'enregistrement	23 684 000	25 477 846	25 394 823	83 023	107,57	99,67
Prélèvements honoraires greffiers (DGI)	5 000	2 032	2 032	0	40,64	100,00
Prélèvements honoraires greffiers (DND)	100 000	14 953	14 953	0	14,95	100,00
Droits d'enregistrement (DGI)	13 379 000	12 237 908	12 154 885	83 023	91,47	99,32
Droits d'enregistrement (DND)	10 100 000	13 173 578	13 173 578	0	130,43	100,00
Taxe sur les locations des particuliers	100 000	49 375	49 375	0	49,38	100,00
Droits de conservation de la propriété (DNDC)	1 629 000	2 025 057	2 025 057	0	124,31	100,00
Droits de conservation de la propriété	1 629 000	2 025 057	2 025 057	0	124,31	100,00
Droits de timbre	20 828 000	20 000 466	20 000 466	0	96,03	100,00
Droits de timbres (DGI)	20 178 000	19 491 848	19 491 848	0	96,60	100,00
Droits de timbres (DND)	650 000	508 618	508 618	0	78,25	100,00
Pénalités / Droits d'enregistrement et timbres	12 000	33 000	3 178	29 822	275,00	9,63
Pénalités sur les droits d'enregistrement et timbres	9 000	33 000	3 178	29 822	366,67	9,63
Intérêts des retards sur les droits d'enregistrement et timbres	3 000	0	0	0	-	-

Autres droits d'enregistrement	389 000	3 091	3 091	0	0,79	100,00
Droits d'enregistrement et timbres / exercices antérieurs	389 000	3 091	3 091	0	0,79	100,00

Prévus pour 46,542 milliards de FCFA, les droits de timbre et d'enregistrement ont été émis pour 47,539 milliards de FCFA, soit un taux de 102,14%. Les recouvrements ont été de 47,426 milliards de FCFA, soit un taux de 99,76%.

Le dépassement des émissions par rapport aux prévisions est imputable en partie aux :

- « pénalités sur les droits d'enregistrement et timbres » avec une émission de 0,33 milliard de FCFA sur une prévision de 0,9 milliard de FCFA, soit un taux d'émission de 366,67%.
- « droits d'enregistrement (DND) » affichant une prévision de 10,100 milliards de FCFA pour une émission de 13,173 milliards de FCFA, soit un taux d'émission de 130,43%.

Les restes à recouvrer de 0,113 milliards de FCFA concernent les postes suivants :

- droits d'enregistrement : 0,83 milliard de FCFA
- pénalités / Droits d'enregistrement et timbres : 0,30 milliard de FCFA.

Tous les autres postes ont été recouverts à 100%.

❖ Droits et Taxes à l'importation

Ils sont constitués par les droits et taxes à l'importation et les autres droits et taxes à l'importation.

Tableau n°20 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Droits et taxes à l'importation :	171 605 000	176 928 630	177 011 740	- 83 110	103,10	100,05
Droits et taxes à l'importation	168 510 000	174 734 742	173 616 026	1 118 716	103,69	99,36
Taxe conjoncturelle à l'importation	100 000	38 333	38 333	0	38,33	100,00
Redevances statistiques	19 475 000	20 061 252	19 924 024	137 228	103,01	99,32
Droits de douanes	148 935 000	154 635 157	153 653 669	981 488	103,83	99,37
Autres droits et taxes à l'importation	3 095 000	2 193 888	3 395 714	- 1 201 826	70,88	154,78
Amandes et confiscations	1 732 000	2 155 868	2 155 868	0	124,47	100,00
Ventes en douanes	19 000	20 248	20 248	0	106,57	100,00
Plombs et imprimés	7 000	1 097	1 097	0	15,67	100,00

Droits de magasinage et de dépôts	19 000	16 675	16 675	0	87,76	100,00
Recettes sur exercices antérieurs	1 318 000	0	1 201 826	- 1 201 826	-	-

Les droits et taxes à l'importation affichent des émissions de 176,929 milliards de FCFA sur des prévisions de 171,605 milliards de FCFA, soit un taux d'émission de 103,10%. Les recouvrements de 177,012 milliards de FCFA dépassent le montant des émissions qui sont de 176,929 milliards de FCFA, soit un taux de 100,05%.

❖ Autres recettes fiscales

Les autres recettes fiscales comprennent essentiellement les droits de chancellerie, les passeports et cartes d'identité ainsi que les taxes sur les établissements classés insalubres et incommodes.

Tableau n°21 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Autres recettes fiscales (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Autres recettes fiscales	4 839 000	4 454 564	4 454 564	0	92,06	100,00
Droits de chancellerie	2 064 000	2 983 255	2 983 255	0	144,54	100,00
Taxes sur les établissements classés insalubres et incommodes	13 000	56 528	56 528	0	434,83	100,00
Passeports et cartes d'identité	2 762 000	1 414 781	1 414 781	0	51,22	100,00
Pénalités sur impôts indirects	0	0	0	0	-	-
Intérêts des retards / Impôts indirects	0	0	0	0	-	-
Recettes sur exercices antérieurs (Impôts Indirects)	0	0	0	0	-	-
Recettes sur exercices antérieurs (Impôts Directs)	0	0	0	0	-	-

L'analyse du tableau indique que le poste « autres recettes fiscales » a été émis pour 4,455 milliards de FCFA pour des prévisions de 4,839 milliards de FCFA, soit un taux d'émission de 92,06% et recouvert à hauteur de 4,455 milliards de FCFA soit un taux de recouvrement de 100%.

Les postes « Taxes sur les établissements classés insalubres et incommodes », « droits de chancellerie » et « Passeports et cartes d'identité » affichent respectivement des taux d'émission de 434,83%, 144,54% et 51,22%. Chacun des postes affiche un taux de recouvrement de 100%.

2.1.1.3. Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Recettes non fiscales :

Les recettes non fiscales sont constituées des « revenus de l'entreprise et du domaine », des « droits et frais administratifs », des « amendes et condamnations pécuniaires » et des « autres recettes non fiscales ».

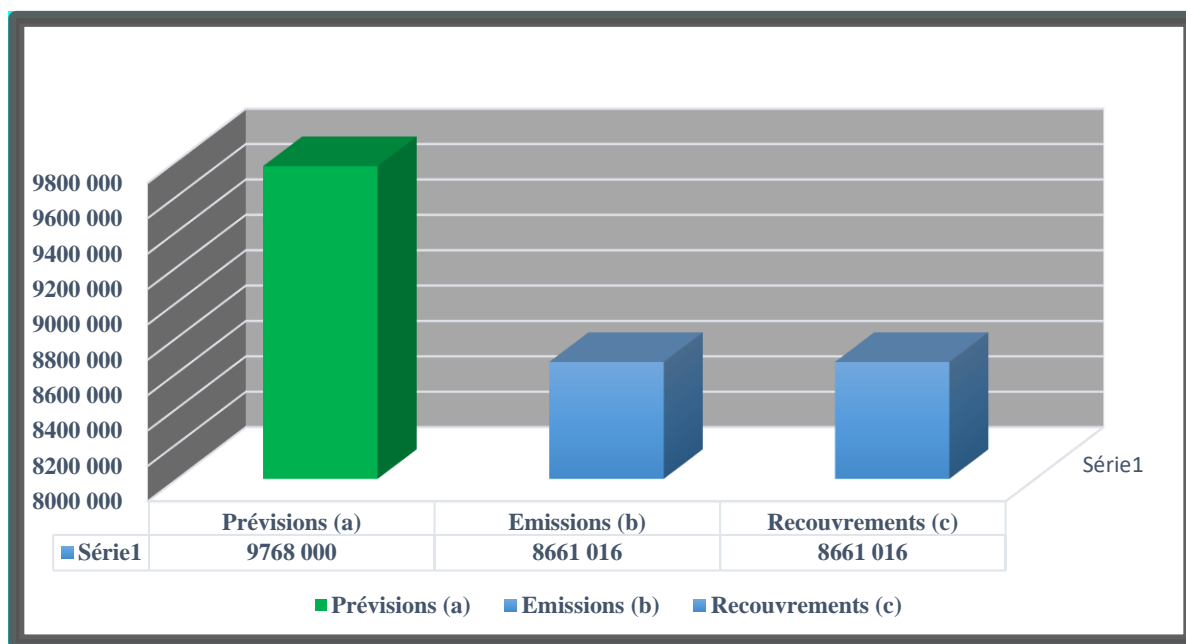
La comparaison des prévisions, émissions et recouvrement apparait dans le tableau et graphique suivants :

Tableau n°22 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Recettes non fiscales
(en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Revenus de l'entreprise et du domaine	3 111 000	1 007 466	1 007 466	0	32,38	100,00
Revenus de l'entreprise et du domaine	3 111 000	1 007 466	1 007 466	0	32,38	100,00
Redevances Superficiaries	400 000	353 485	353 485	0	88,37	100,00
Concessions ordinaires	2 611 000	617 551	617 551	0	23,65	100,00
Location des immeubles de l'Etat	100 000	36 429	36 429	0	36,43	100,00
Droits et frais administratifs	40 000	0	0	0	-	-
Droits et frais administratifs	40 000	0	0	0	-	-
Recettes sur les lettres de voitures	40 000	0	0	0	-	-
Amendes et condamnations pécuniaires	1 277 000	489 049	489 049	0	38,30	100,00
Amendes et condamnations pécuniaires	1 277 000	489 049	489 049	0	38,30	100,00
Frais et amendes judiciaires	1 162 000	328 744	328 744	0	28,29	100,00
Amendes arbitrées	115 000	160 305	160 305	0	139,40	100,00
72.9 Autres recettes non fiscales	5 340 000	7 164 502	7 164 502	0	134,17	100,00
72.9.1 Autres recettes non fiscales	5 340 000	7 164 502	7 164 502	0	134,17	100,00
Recettes sur ordre de recettes	119 000	827 945	827 945	0	695,75	100,00
Recettes sur Prestations et Artistiques	119 000	0	0	0	-	-
Produits divers	946 000	2 669 601	2 669 601	0	282,20	100,00
Pénalités sur les Produits Domaniaux	100 000	77 898	77 898	0	77,90	100,00
Recettes sur prestations sportives	108 000	8 739	8 739	0	8,09	100,00
Recettes divers (Budget National)	1 679 000	1 903 822	1 903 822	0	113,39	100,00
Autres produits divers	2 269 000	1 676 497	1 676 497	0	73,89	100,00
TOTAL RECETTES NON FISCALES	9 768 000	8 661 016	8 661 016	0	88,67	100,00

Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus que sur des prévisions de 9,768 milliards, les émissions ont été arrêtées à 8,661 milliards, soit un taux de 88,67% et recouvrées à 100%.

Graphique n°23 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrement des recettes non fiscales



L'analyse des prévisions, émissions et recouvrement par rubrique et par poste des recettes non fiscales se présente comme suit :

❖ **Revenus de l'entreprise et du domaine**

Les revenus de l'entreprise et du domaine constitués de redevances superficielles, de concessions ordinaires et de location des immeubles de l'Etat ont été émis pour 1,007 milliard de FCFA sur des prévisions d'un montant de 3,111 milliards de FCFA, soit un taux d'émission de 32,38%. Ce faible taux est imputable essentiellement aux postes :

- « Concessions ordinaires » qui affichent un taux d'émission de 23,65%,
- « Location des immeubles de l'Etat » dont le taux d'émission est de 36,43%.

La situation est résumée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°23 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Revenus de l'entreprise et du domaine (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Revenus de l'Entreprise et du domaine	3 111 000	1 007 465	1 007 465	0	32,38	100,00
Redevances Superficielles	400 000	353 485	353 485	0	88,37	100,00
Concessions ordinaires	2 611 000	617 551	617 551	0	23,65	100,00
Location des immeubles de l'Etat	100 000	36 429	36 429	0	36,43	100,00

❖ Droits et frais administratifs

Les droits et frais administratifs, constitués uniquement des recettes sur les lettres de voitures n'ont pu être émis à fortiori recouverts pour une prévision de 40 millions de francs CFA (voir tableau ci-dessous)

Tableau n°24 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Droits et frais administratifs (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Droits et frais administratifs	40 000	0	0	0	-	-
Recettes sur les lettres de voitures	40 000	0	0	0	-	-

Observation n°08

La Cour constate qu'en dépit des observations formulées sur le projet de loi de règlement de 2019, le MEF a reconduit la même rubrique dans les prévisions budgétaires sans émission sachant que ces ressources ont été cédées au Conseil Malien des Chargeurs.

Il est demandé au MEF d'expliquer le maintien de la prévision.

Réponse du MEF

En raison de certaines contraintes, les projets de lois de règlement des exercices de 2018 et 2019 ont été produits en 2022. Ainsi, le rapport de la Section des Comptes sur l'exécution de la loi de finances de finances de 2019 qui contient cette observation a été produit en avril 2023, soit après l'élaboration des lois de finances 2020, 2021, 2022 et 2023. Toutefois, des mesures ont été prises et aucune prévision de recettes sur les lettres de voitures n'a été faite dans la loi de finances de 2025.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse fournis.

❖ Amendes et condamnations pécuniaires

Pour une prévision de 1,277 milliards de francs CFA, les « amendes et condamnations judiciaires » ont été émis à hauteur de 489,049 millions de FCFA soit un taux de 38%. Le montant des émissions ont été entièrement recouverts.

Tableau n°25 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Amendes et condamnations pécuniaires	1 277 000	489 049	489 049	0	38,30	100,00
Frais et amendes judiciaires	1 162 000	328 744	328 744	0	28,29	100,00
Amendes arbitrées	115 000	160 305	160 305	0	139,40	100,00

❖ Autres recettes non fiscales

Prévues pour 5, 340 milliards de FCFA, les Autres recettes non fiscales ont été émises et recouvrées pour 7,164 milliards de CFA.

Tableau n°26 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Autres recettes non fiscales	5 340 000	7 164 502	7 164 502	0	134,17	100,00
Recettes sur ordre de recettes	119 000	827 945	827 945	0	695,75	100,00
Recettes sur Prestations Artistiques	119 000	0	0	0	-	-
Produits divers	946 000	2 669 601	2 669 601	0	282,20	100,00
Pénalités sur les Produits Domaniaux	100 000	77 898	77 898	0	77,90	100,00
Recettes sur prestations sportives	108 000	8 739	8 739	0	8,09	100,00
Recettes diverses (Budget National)	1 679 000	1 903 822	1 903 822	0	113,39	100,00
Autres produits divers	2 269 000	1 676 497	1 676 497	0	73,89	100,00

De l'analyse du tableau ci-dessus, il ressort que les « Autres recettes non fiscales » affichent un taux d'émission de 134,17% et un taux de recouvrement de 100% dû aux postes :

- « Frais et amendes judiciaires » dont le taux d'émission est de 695,75% ;
- « Produits divers » avec un taux d'émission établi à 282,20% ;
- « Recettes diverses (Budget National) » qui a été émis à hauteur de 113,39%.

Par contre le poste « Recettes sur prestations sportives » affiche un taux d'émission très faible de 8,09% et le poste « Recettes sur Prestations Artistiques » dont les prévisions sont de 119 millions de FCFA, n'affiche aucune émission et aucun recouvrement.

2.1.1.5. Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Dons Programmes et Legs (ABG & ABS)

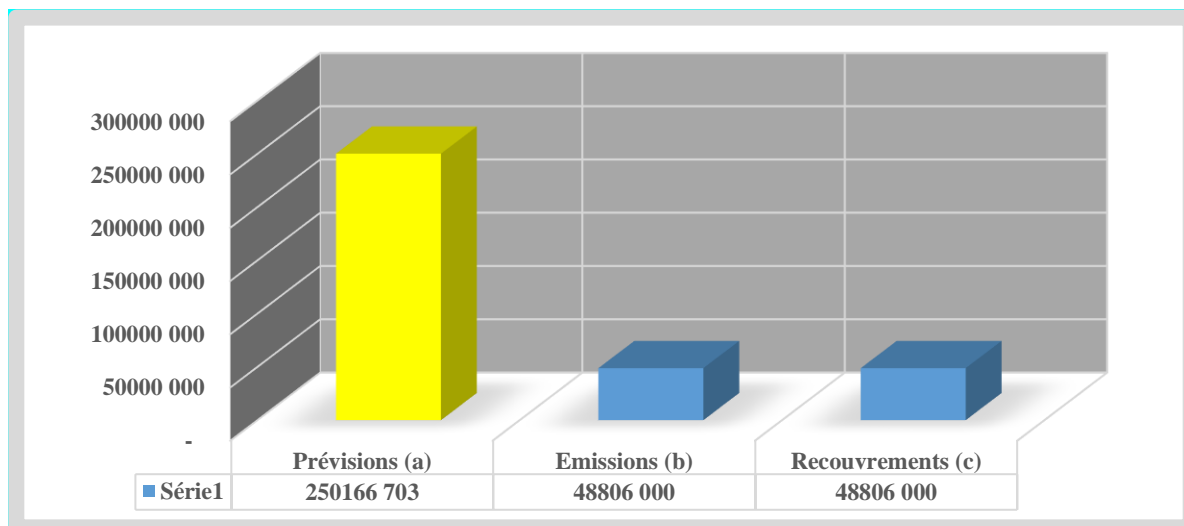
La situation d'exécution des ABG et des ABS est retracée dans le tableau suivant.

Tableau n°27 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Dons Programmes et Legs (ABG & ABS) (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
DONS PROGRAMMES ET LEGS ABG						
Dons des institutions internationales	205 094 140	27 050 000	27 050 000	0	13,19	100,00
Appui programmes Union Européenne	13 119 140	0	0	0	-	-
Appui programmes BAD	42 000 000	5 403 000	5 403 000	0	12,86	100,00
Appui programmes Banque Mondiale	73 625 000	0	0	0	-	-
Appui programmes Union Européenne (SBC III)	37 389 000	21 647 000	21 647 000	0	57,90	100,00
Appui programmes Union Européenne (SANAD)	9 511 000	0	0	0	-	-
Appui programmes Banque Mondiale - Energie	17 670 000	0	0	0	-	-
Appui programmes Banque Mondiale - Inclusion financière	11 780 000	0	0	0	-	-
Dons des gouvernements étrangers	18 244 140	0	0	0	47,10	100,00
Appui programmes France (ABG)	18 244 140	8 593 000	8 593 000	0	47,10	100,00
TOTAL ABG	223 338 280	35 643 000	35 643 000	0	15,96	100,00
DONS PROGRAMMES ET LEGS ABS						
Dons des gouvernements étrangers	11 328 423	6 563 000	6 563 000	0	57,93	100,00
Appui Programmes Suisse Agro Pastoral Sikasso (PAFA)	1 360 000	1 147 000	1 147 000	0	84,34	100,00
Appui Programmes Partenariat Gouvernance (PEGA/Suisse)	1 100 000	0	0	0	-	-
Appui Programmes Canada (Santé)	4 214 438	4 104 000	4 104 000	0	97,38	100,00
Appui Programmes Suisse (PADE)	406 000	0	0	0	-	-
Appui Programmes Suisse (PACUM)	320 000	0	0	0	-	-
Appui Programmes France (AFD) / PAAMEFIP	1 436 000	1 312 000	1 312 000	-	91,36	100,00
Appui Programmes Canada (Santé)	1 378 330	0	0	0	-	-
Appui Programmes Canada (Education)	147 676	0	0	0	-	-
Appui Programmes France (AFD) / PAAMEFIP	965 979	0	0	0	-	-
TOTAL ABS	11 328 423	6 563 000	6 563 000	0	57,93	100,00
Total Programmes et Legs	234 666 703	42 206 000	42 206 000	0	17,99	100,00
DONS PROGRAMMES ET LEGS FONDS DE CONCOURS						
Fonds de concours	15 500 000	6 600 000	6 600 000	0	42,58	100,00
Fonds de concours - COVID-19	15 500 000	6 600 000	6 600 000	0	42,58	100,00
Total Programmes et Legs Fonds de Concours	250 166 703	48 806 000	48 806 000	0	19,51	100,00

Le tableau ci-dessus affiche des prévisions totales des « Dons Programme et Legs (ABG et ABS) de 250,167 milliards pour des émissions de 48,806 milliards de francs CFA totalement recouvrées soit un taux de 100%.

Graphique n° 24 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Dons Programmes et Legs



❖ Appuis Budgétaires Généraux (ABG) : Dons des Institutions Internationales

Les appuis budgétaires généraux qui proviennent des dons des institutions internationales dont l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale sont retracés dans le tableau suivant :

Tableau n°28 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Dons des institutions internationales	205 094 140	27 050 000	27 050 000	0	13,19	100,00
Appui programmes Union Européenne	13 119 140	0	0	0	-	-
Appui programmes CEDEAO	0	0	0	0		
Appui programmes BAD	42 000 000	5 403 000	5 403 000	0	12,86	100,00
Appui programmes Banque Mondiale	73 625 000	0	0	0	-	-
Appui programmes Union Européenne (SBC III)	37 389 000	21 647 000	21 647 000	0	57,90	100,00
Appui programmes Union Européenne (SANAD)	9 511 000	0	0	0	-	-
Appui programmes Banque Mondiale - Energie	17 670 000	0	0	0	-	-
Appui programmes Banque Mondiale - Inclusion financière	11 780 000	0	0	0	-	-

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que pour une prévision de 205,094 milliards, les émissions et les recouvrements des Appuis Budgétaires Généraux provenant des Dons des Institutions internationales sont de 27,050 milliards de francs CFA soit un taux de 13,19%.

❖ Appuis Budgétaires Généraux (ABG) : Dons des Gouvernements étrangers

Les appuis budgétaires généraux des dons des gouvernements étrangers ont concerné essentiellement l'appui de la France.

Tableau n°29 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements en milliers de FCFA

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Dons des gouvernements étrangers	18 244 140	8 593 000	8 593 000	-	47,10	100,00
Appui programmes France (ABG)	18 244 140	8 593 000	8 593 000	-	47,10	100,00

Le tableau ci-dessus affiche des prévisions de 18,244 milliards de FCFA pour des émissions de 8,593 milliards soit un taux de 47,10% entièrement recouvrees.

❖ Appuis Budgétaires Sectoriels (ABS) : Dons des Gouvernements étrangers

Les Appuis Budgétaires Sectoriels (ABS) proviennent des dons des Gouvernements de la Suisse, du Canada et de la France.

Tableau n°30 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Dons des gouvernements étrangers	11 328 423	6 563 000	6 563 000	0	57,93	100,00
Appui Programmes Suisse Agro Pastoral Sikasso (PAFA)	1 360 000	1 147 000	1 147 000	0	84,34	100,00
Appui Programmes Partenariat Gouvernance (PEGA/Suisse)	1 100 000	0	0	0	-	-
Appui Programmes Canada (Santé)	4 214 438	4 104 000	4 104 000	0	97,38	100,00
Appui Programmes Suisse (PADE)	406 000	0	0	0	-	-
Appui Programmes Suisse (PACUM)	320 000	0	0	0	-	-
Appui Programmes France (AFD) / PAAMEFIP	1 436 000	1 312 000	1 312 000	0	91,36	100,00
Appui Programmes Canada (Santé)	1 378 330	0	0	0	-	-
Appui Programmes Canada (Education)	147 676	0	0	0	-	-
Appui Programmes France (AFD) / PAAMEFIP	965 979	0	0	0	-	-

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que les « Dons des gouvernements étrangers » (ABS) affichent des émissions et recouvrements de 6,563 milliards contre des prévisions de 11,328 milliards de francs CFA. Les taux d'émission et de recouvrement sont respectivement de 57,93% et 100%.

❖ Fonds de concours

Tableau n°31 : comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Fonds de concours	15 500 000	6 600 000	6 600 000	0	42,58	100,00
Fonds de concours - COVID-19	15 500 000	6 600 000	6 600 000	0	42,58	100,00

De l'analyse du tableau, il ressort des émissions et recouvrements de 6,600 milliards contre des prévisions de 15,500 milliards soit un taux d'émission et de recouvrement respectif de 42,58% et 100%.

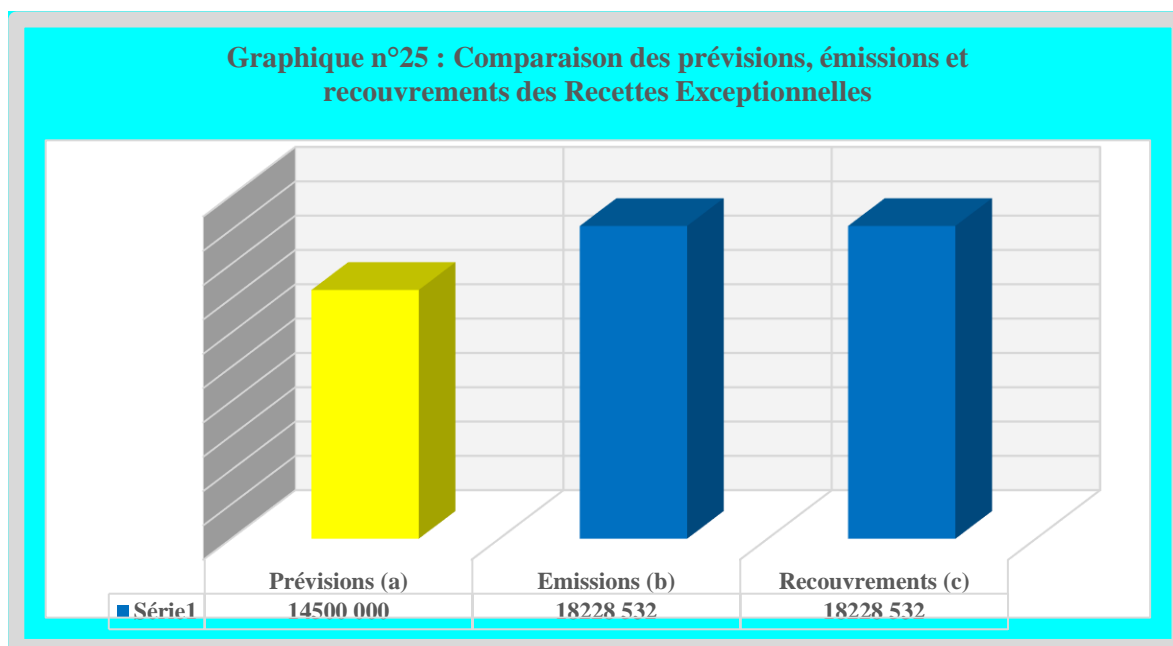
2.1.1.6. Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Recettes exceptionnelles (en milliers de FCFA)

Il s'agit des ressources PPTE provenant des remises et annulations de dette de la part de certains partenaires.

Tableau n°32 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Remises et annulations de dette	14 500 000	18 228 532	18 228 532	0	125,71	100,00
Ressources PPTE	14 500 000	18 228 532	18 228 532	0	125,71	100,00
Total recettes exceptionnelles	14 500 000	18 228 532	18 228 532	0	125,71	100,00

Constituées uniquement de ressources PPTE, les émissions de 18,228 milliards des recettes exceptionnelles ont été recouvrées à 100% pour des prévisions établies à 14,500 milliards de FCFA soit un taux d'émission de 125,71%.



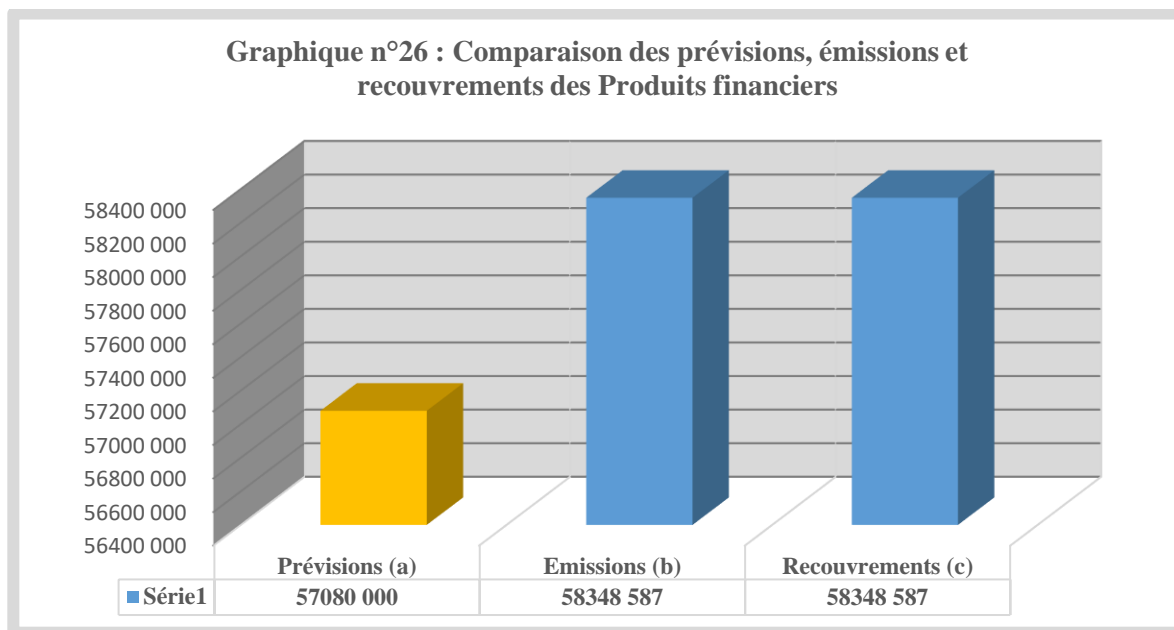
2.1.1.7. Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Produits financiers (en milliers de FCFA)

Les produits financiers sont constitués des revenus des valeurs immobilières que sont les dividendes des sociétés minières et autres sociétés.

Tableau n°33 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des Produits financiers (en milliers de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Reste à recouvrer d=b-c	Taux d'émission e=b/a	Taux de recouvrement f=c/b
Revenus des titres de placements						
Dividendes des Sociétés minières	28 185 000	23 296 530	23 296 530	0	82,65	100,00
Dividendes autres sociétés (SOTELMA)	28 895 000	35 052 057	35 052 057	0	121,31	100,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	57 080 000	58 348 587	58 348 587	0	102,22	100,00

De l'analyse du tableau ci-dessus, il ressort que les émissions et recouvrements ont été de 58,349 milliards contre 57,080 milliards de prévisions soit un taux d'émission de 102,22%. Ce taux est dû au poste « Dividendes autres sociétés » dont le taux d'émission est de 121,31%.



2.1.1.8. Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des recettes par services d'assiette et de recouvrement

La Direction Générale des Douanes (DGD), la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP), la Direction Nationale des Domaines (DND) sont les services pourvoyeurs de recettes budgétaires.

Les prévisions de la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat (DGABE), de la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) font partie également des ressources de trésorerie.

Tableau n°34 : Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements des recettes par services d'assiette et de recouvrement (en milliards de FCFA)

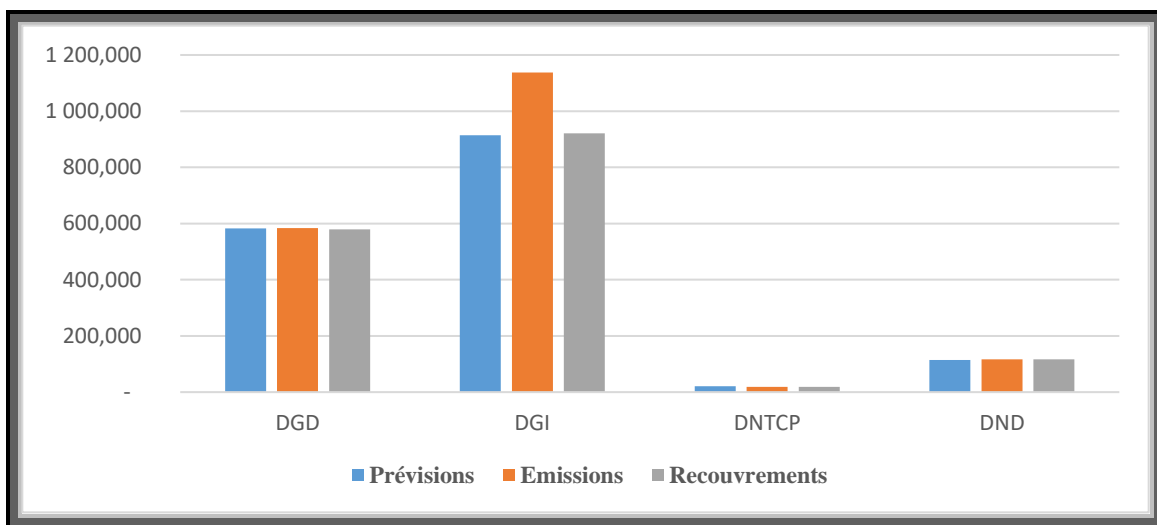
Services	Recettes budgétaires			Ressources de trésorerie			Total		
	Prévisions	Emissions	Recouvrement	Prévisions	Emissions	Recouv.	Prévisions	Emissions	Recouv.
DGD	582,200	583,484	579,646	-	-	-	582,200	583,484	679,646
DGI	914,125	1 137,658	921,161	-	-	-	914,125	1 137,658	921,161
DNTCP	20,853	19,196	19,196	15,792	7,124	7,124	36,645	26,319	26,319
DND	114,791	116,614	116,614	18,385	1,314	1,314	133,176	117,928	117,928
DGABE	-	-	-	3 000	-	-	3 000	-	-
DGDP	-	-	-	5,960	7,028	7,028	5,960	7,028	7,028
Total	1 631,969	1 856,952	1 636,616	43,137	15,468	15,468	1 675,106	1 672,417	1 652,081

Au titre des recettes budgétaires, le tableau ci-dessus affiche des émissions des services d'assiette de 1856,952 milliards contre des prévisions de 1 631,969 milliards pour des recouvrements de 1 636,616 milliards et des restes à recouvrer de 220,336 milliards dont 216,497 de restes à recouvrer de la DGI et 3,838 milliards de la DGD.

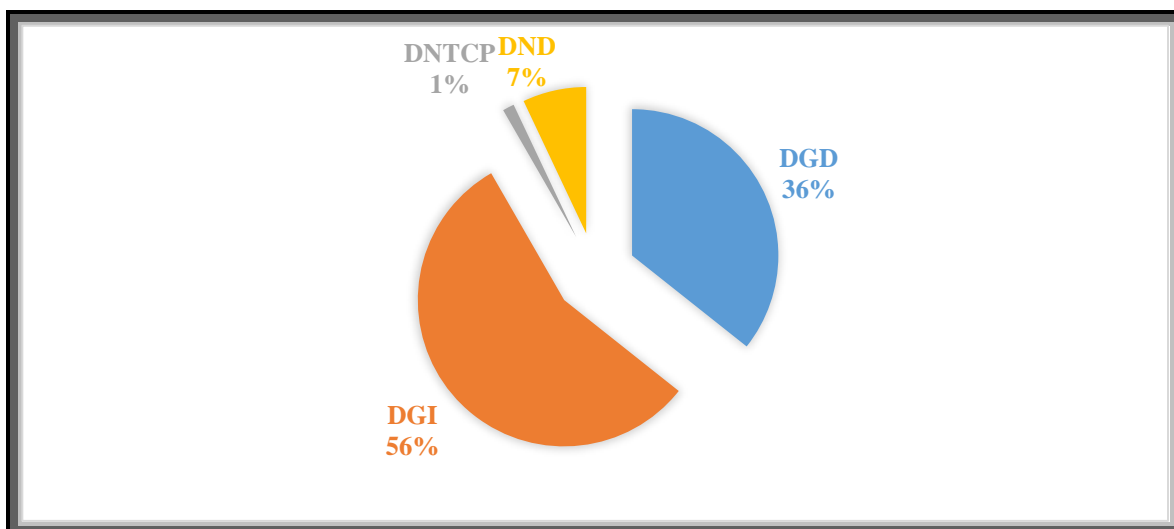
Pour les ressources de trésorerie, la prévision est de 43,137 milliards de FCFA, les émissions et recouvrements ont totalisé 15,468 milliards de FCFA.

Il ressort des informations fournies dans le PLR que les recouvrements de 579,646 milliards de la DGD renferment 1, 202 milliard de CFA de recettes sur exercices antérieurs.

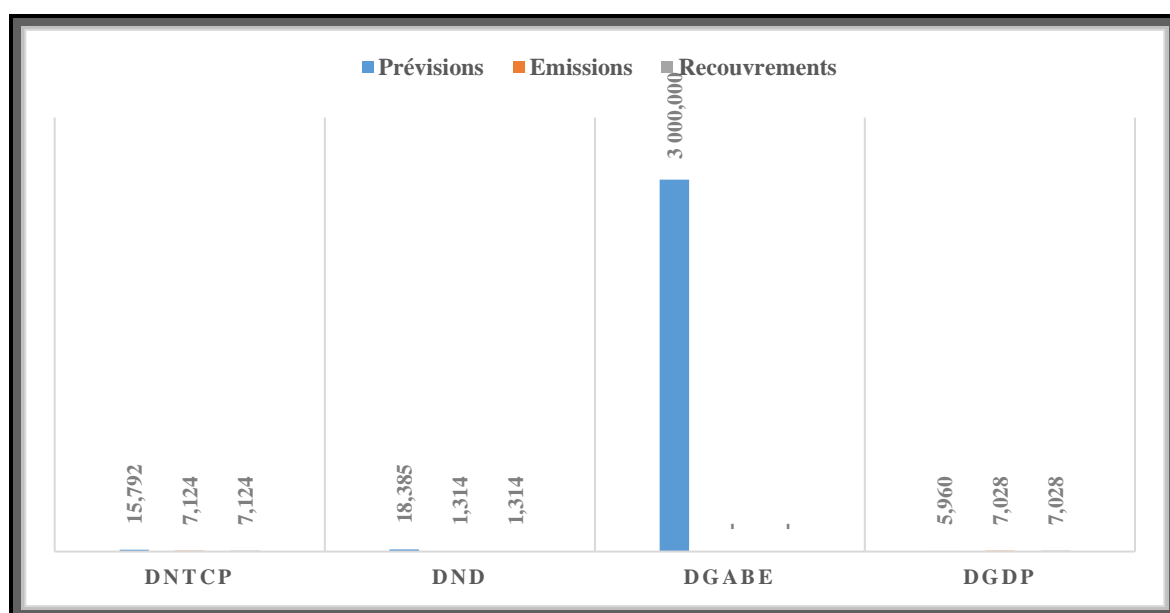
Graphique n°27 : Comparaison des prévisions aux émissions et aux recouvrements des services d'assiettes (Recettes Budgétaires)



Graphique n°28 : Répartition des recouvrements entre les services de recettes



Graphique n°29 : Comparaison des prévisions aux émissions et aux recouvrements des services d’assiettes (Ressources de Trésorerie)



2.1.1.9. Comparaison des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par les structures de recettes

La Direction Générale des Douanes (DGD), la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP), la Direction Nationale des Domaines (DND)

Tableau n°35 : situation comparative des données du projet de loi de règlement et la situation fournie par les structures de recettes

❖ **Direction Générale des Impôts (FCFA)**

Intitulés	PLR	DGI	Ecart
Prévisions	914 125 000 000	891 325 000 000	22 800 000 000
Emissions	1 137 658 422 945	1 137 658 422 945	-
Recouvrements	921 160 549 387	921 160 549 387	-
Restes à recouvrer	216 497 873 558	216 497 873 558	-

Un écart de 22 800 000 000 de francs CFA est constaté entre le montant des prévisions du PLR et celui de la situation fournie par la DGI.

Observation n°09

Il est demandé au MEF d’expliquer l’écart de 22,800 milliards de FCFA constaté entre les prévisions du PLR et celles de la DGI.

Réponse du MEF

En 2020, dans le cadre de l'exécution des dépenses sur le " Fonds de remboursement des crédits de TVA", il a été autorisé, suivant le décret d'avance n°2020-0278/PT-RM du 08 décembre 2020, l'encaissement des recettes budgétaires additionnelles d'un montant de 38 milliards de FCFA. Ainsi, suivant le ratio de répartition des recettes de crédits de TVA, 60% de ce montant ont été affectés à la DGI et 40% à la DGD, soit respectivement 22,8 milliards de FCFA et 15,2 milliards de FCFA. De ce fait, les prévisions du PLR sont constituées de celles de la loi de finances rectificative plus les recettes additionnelles du décret d'avance alors que les prévisions communiquées par la DGI sont relatives uniquement aux chiffres de la loi de finances rectificative.

Les prévisions contenues dans le tableau communiqué par la DGI, sont celles de la Loi de Finances Initiale de 2020. Or, celles contenues dans le projet de Loi de Règlement sont issues de la Loi de Finances Rectificative qui est intervenue vers la fin de l'année à la suite d'un décret d'avance sur les crédits de TVA qui a augmenté les prévisions de la DGI de 22,8 milliards de FCFA.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse fournis et demande au MEF à l'avenir de veiller au rapprochement des données des structures au moment de l'élaboration du PLR.

❖ Direction Générale des Douanes (DGD) (en FCFA)

Intitulés	PLR	DGD	Ecart
Prévisions	582 200 000 000	567 000 000 000	15 200 000 000
Emissions	583 483 954 000	583 483 954 000	0
Recouvrements année courante	578 443 951 252	578 443 951 252	0
Restes à recouvrer	5 040 002 748	5 040 002 748	0

Un écart de 15 200 000 000 de francs CFA est constaté entre le montant des prévisions du PLR et celui de la situation fournie par la DGD.

Observation n°10

Il est demandé au MEF d'expliquer l'écart de 15,200 milliards de FCFA constaté entre les prévisions du PLR et celles de la DGD.

Réponse du MEF

En 2020, dans le cadre de l'exécution des dépenses sur le " Fonds de remboursement des crédits de TVA", il a été autorisé, suivant le décret d'avance n°2020-0278/PT-RM du 08 décembre 2020, l'encaissement des recettes budgétaires additionnelles d'un montant de 38 milliards de FCFA. Ainsi, suivant le ratio de répartition des recettes de crédits de TVA, 60% de ce montant ont été affectés à la DGI et 40% à la DGD, soit respectivement 22,8 milliards de FCFA et 15,2 milliards de FCFA. De ce fait, les prévisions du PLR sont constituées de celles de la loi de finances rectificative plus les recettes additionnelles du décret d'avance alors que les prévisions communiquées par la DGI sont relatives uniquement aux chiffres de la loi de finances rectificative.

L'écart de 15,200 milliards de F CFA constaté réside au niveau des prévisions des crédits de TVA qui ont été fixés par la Loi des Finances rectificative à 35,160 milliards de F CFA au lieu de 50,360 milliards.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse fournis et demande au MEF à l'avenir de veiller au rapprochement des données des structures au moment de l'élaboration du PLR.

❖ Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (en FCFA)

Intitulés	PLR	DNTCP	Ecart
Prévisions	36 645 000 000	36 645 000 000	0
Emissions	26 319 000 000	26 319 000 000	0
Recouvrements	26 319 000 000	26 319 000 000	0
Restes à recouvrer	0	0	0

Une concordance parfaite existe entre les données du PLR et celles de la DNTCP.

❖ Direction Nationale des Domaines (en FCFA)

Intitulés	PLR	DND	Ecart
Prévisions	133 176 000 000	133 176 000 000	0
Emissions	117 928 000 000	117 928 000 000	0
Recouvrements	117 928 000 000	117 928 000 000	0
Restes à recouvrer	0	0	0

Une concordance parfaite est constatée entre les données du PLR et celles de la DND.

❖ **Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat (en FCFA)**

Intitulés	PLR	DGABE	Ecart
Prévisions	3 000 000 000	0	-
Emissions	0	0	0
Recouvrements	0	0	0
Restes à recouvrer	0	0	0

Le tableau ci-dessus fait ressortir une absence de prévision au niveau de la DGABE alors que le PLR indique une prévision de 3,000 milliards.

Observation n°11

Il est demandé au MEF d'expliquer l'absence de prévision constatée à la DGABE alors que le PLR a prévu 3,00 milliards de FCFA.

Réponse du MEF

Dans la loi de finances rectificative 2020, il a été inscrit en recettes de privatisation un montant de 3 milliards de FCFA correspondant aux ressources prévisionnelles de cession de l'Usine Malienne de Produits Pharmaceutiques (UMPP). Par BE N°000053/MUHDATP-DGABE du 28 février 2024, la DGABE a communiqué à la Section des Comptes, la prévision de recettes de privatisation de 3 milliards de FCFA à travers la note relative à la demande de situations portant sur l'exécution du Budget de l'Etat de 2020.

L'objectif des prévisions de ressources pour la DGABE dans la Loi des Finances Rectificative de 2020 est de 3,000 milliards de FCFA (et zéro dans la Loi des Finances Initiale de 2020) contre 50,000 milliards de FCFA dans la Loi des Finances de 2019 soit un écart de -47 000 000 000 FCFA et un taux d'évolution de -94%.

La prévision correspond aux ressources prévisionnelles de cession de l'Usine Malienne de Produits Pharmaceutiques (UMPP). Une commission de privatisation de l'UMPP avait été créée par Décision n°2017-0025/MDI-SG du 06 juillet 2017 au niveau du Ministère en charge du développement industriel.

Malgré les avancées constatées dans les travaux de la commission de privatisation, l'UMPP n'a pas pu être cédée en 2020, faute d'offre satisfaisante.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies et demande au MEF à l'avenir une harmonisation des données des structures avant la transmission du PLR.

❖ **Direction Générale de la Dette Publique (en FCFA)**

Intitulés	PLR	DGDP	Ecart
Prévisions	5 960 000 000	5 960 000 000	0
Emissions	7 028 000 000	7 028 000 000	0
Recouvrements	7 028 000 000	7 028 000 000	0
Restes à recouvrer	0	0	0

Le tableau ci-dessus fait ressortir une concordance parfaite entre les données du PLR et celles de la DGDP.

2.1.2 Analyse de la situation d'exécution des recettes des Budgets Annexes

2.1.2.1 Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par les Entrepôts Maliens (Budgets Annexes).

➤ Situation des EMASE

Tableau n°36 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par les Entrepôts Maliens au Sénégal (**EMASE**) (en FCFA)

Intitulés	PLR	EMASE	Ecart
Prévisions	4 330 263 000	0	4 330 263 000
Emissions	4 344 815 219	4 344 815 219	0
Recouvrements	3 764 078 624	4 133 770 907	369 692 283
Restes à recouvrer	580 736 595	211 044 312	369 692 283

L'analyse du tableau fait ressortir l'absence de prévision au niveau des EMASE. Le montant des recouvrements fournis par les EMASE est supérieur à celui du projet de loi de règlement (PLR) d'un montant de 369 692 283 FCFA, ce même écart de 369 692 283 FCFA est constaté au niveau des restes à recouvrer.

Observation n°12

Il est demandé au MEF d'expliquer d'une part l'absence de prévision constatée dans la situation fournie par les EMASE et d'autre part l'écart de 369 692 283 FCFA constaté au niveau des recouvrements et des restes à recouvrer.

Réponse du MEF

Les prévisions budgétaires pour les recettes étaient de 3 363 517 000 FCFA conformément au projet de budget 2020 des EMASE soumis à l'arbitrage.

Au 31 décembre 2020, le certificat de recettes de l'exercice 2020 des EMASE ainsi que le PLR font ressortir des émissions et des recouvrements respectivement de 4 344 815 219 FCFA et 3 764 078 624 FCFA, soit des restes à recouvrer de 580 736 595 de FCFA. Conformément aux recommandations de la Section des Comptes, des diligences menées par les EMASE ont permis de recouvrer 369 692 283 FCFA.

Les chiffres transmis à la Section des Comptes comprennent ce montant, soit des recouvrements de 4 133 770 907 FCFA et les restes à recouvrer de 211 044 312 de FCFA.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies.

Recommandation n°02

La Cour recommande au MEF de dissocier à l'avenir les recouvrements des exercices antérieurs de ceux de l'exercice concerné.

➤ Situation des EMACI

Tableau n°37 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par les Entrepôts Maliens en Côte D'Ivoire (**EMACI**) (**en FCFA**)

Intitulés	PLR	EMACI	Ecart
Prévisions	1 879 376 000	1 788 810 000	90 566 000
Emissions	1 046 533 216	1 046 533 216	0
Recouvrements	1 046 533 216	1 046 533 216	0
Restes à recouvrer	0	0	0

Le tableau des EMACI indique que les prévisions du PLR sont supérieures à celles des EMACI de 90 566 000 FCFA.

Observation n°13

Il est demandé au MEF d'expliquer l'écart de 90 566 000 FCFA constaté au niveau des prévisions dans la situation fournie par les EMACI et celle du PLR.

Réponse du MEF

Les prévisions de recettes des EMACI dans le projet de loi de règlement 2020 sont de 1 879 376 000 FCFA et correspondent à celles de la Loi de finances rectificative (cf. arrêté d'ouverture des crédits pour le 2^{ème} semestre 2020).

Appréciation de la Cour

La Cour rappelle au MEF que la comparaison est effectuée entre les données du PLR et celles des EMACI et non entre le PLR et la loi de finances rectificative.

En outre, la Cour rappelle au MEF que les prévisions des EMACI sont de 1 788 810 000 FCFA au lieu de 1 879 376 000 FCFA.

➤ Situation des EMATO

Tableau n°38 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par les Entrepôts Maliens au Togo (EMATO) (en FCFA)

Intitulés	PLR	EMATO	Ecart
Prévisions	642 838 000	584 838 000	58 000 000
Emissions	353 140 605	-	-
Recouvrements	353 140 605	508 008 471	154 867 866
Restes à recouvrer	0	-	0

Il ressort de l'analyse du tableau un écart de :

- 58 000 000 FCFA entre le montant des prévisions du PLR et celui des EMATO ;
- 154 867 866 FCFA entre les montants des émissions et des recouvrements des EMATO et ceux du PLR.

Observation n°14

Il est demandé au MEF d'expliquer d'une part les écarts constatés au niveau des prévisions et des recouvrements et d'autre part l'absence d'émission constatée dans la situation fournie par les EMATO.

Réponse du MEF

Les prévisions de recettes des EMATO dans le projet de loi de règlement 2020 sont de 642 838 000 FCFA et correspondent à celles de la Loi de finances rectificative. En ce qui concerne l'écart entre les recouvrements du PLR et la situation communiquée à la Section des Comptes par les EMATO, il résulte d'une erreur matérielle. Les recouvrements pour le compte des EMATO dans le PLR sont issus du certificat de recettes au 30 septembre 2020 produit par l'entité à la place de celui arrêté au 31 décembre 2020. Ce document a été exploité par erreur. Par conséquent, il apparaît au titre des recouvrements des EMATO un montant minoré, soit 353 140 605 de FCFA au lieu de 508 008 471 de FCFA.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse fournis.

Recommandation n°03

La Cour recommande, toutefois, au MEF dans le cadre de l'élaboration du PLR, une harmonisation des données transmises par les structures.

➤ *Situation des EMAGUI*

Tableau n°39 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par les Entrepôts Maliens en Guinée (**EMAGUI**) (en FCFA)

Intitulés	PLR	EMAGUI	Ecart
Prévisions	700 150 000	582 500 000	117 650 000
Emissions	426 988 650	426 988 650	0
Recouvrements	426 988 650	426 988 650	0
Restes à recouvrer	0	0	0

L'analyse du tableau fait ressortir que les prévisions du PLR sont supérieures à celles des EMAGUI d'un montant de 117 650 000 FCFA.

Observation n°15

Il est demandé au MEF d'expliquer l'écart de 117 650 000 FCFA constaté entre les prévisions ressorties des documents des EMAGUI et celles du PLR.

Réponse du MEF

Les prévisions de recettes des EMAGUI dans la loi de finances rectificative sont de 700 150 000 FCFA et sont conformes au montant inscrit en prévision dans le projet de loi de règlement 2020.

Appréciation de la Cour

La Cour rappelle le MEF que la comparaison est effectuée entre les données du PLR et elles des EMAGUI et non entre le PLR et la loi rectificative en conséquence, elle maintient son observation.

➤ Situation des EMAMAU

Tableau n°40 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par les Entrepôts Maliens en Mauritanie (EMAMAU) (en FCFA)

Intitulés	PLR	EMAMAU	Ecart
Prévisions	600 323 000	0	600 323 000
Emissions	372 967 709	372 967 709	0
Recouvrements	372 967 709	372 967 709	0
Restes à recouvrer	0	0	0

La Cour constate qu'aucune prévision n'a été faite au niveau des EMAMAU.

Observation n°16

Il est demandé au MEF d'expliquer l'absence de prévisions constatée dans la situation fournie par les EMAMAU par rapport à celle du PLR.

Réponse du MEF

Les EMAMAU n'ont pas communiqué dans leur situation adressée à la Section des Comptes le montant des prévisions de recettes. Cependant, une concordance parfaite existe entre le montant des émissions et des recouvrements du projet de loi de règlement et les données transmises par les EMAMAU à la Section des Comptes.

Dans la correspondance n° 404/EMAMAU du 24 septembre 2024, il est rappelé que le montant des prévisions budgétaires des EMAMAU au titre de l'exercice 2020 se chiffre à 600 323 000 FCFA.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse données par le MEF.

➤ **Situation des EMAGHA**

Tableau n°41 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par les Entrepôts Maliens au Ghana **EMAGHA (en FCFA)**

Intitulés	PLR	EMAGHA	Ecart
Prévisions	643 500 000	600 700 000	42 800 000
Emissions	394 676 030	-	-
Recouvrements	394 676 030	468 065 342,95	73 389 3123
Restes à recouvrer	0	-	0

Un écart de 42 800 000 FCFA est constaté entre le montant des prévisions du PLR et celui des EMAGHA ; au titre des recouvrements, l'écart est de 73 389 313 FCFA.

Observation n°17

Il est demandé au MEF d'expliquer les écarts de 42 800 000 FCFA au niveau des prévisions et de 73 389 3123 FCFA au niveau des recouvrements et l'absence d'émission dans la situation fournie par les EMAGHA.

Réponse du MEF

Les prévisions de recettes des EMAGHA dans la loi de finances rectificative sont de 643 500 000 de FCFA et sont conformes au montant inscrit en prévisions dans le projet de loi de règlement. L'écart de 42 800 000 FCFA au niveau des prévisions s'explique par un prélèvement de crédits sur les prévisions de recettes et transmis à Dakar pour la prise en charge des frais de transport du personnel muté. Quant à l'écart de 73 389 312 FCFA, il correspond au report de trésorerie de 2019 à 2020.

Les recouvrements de recettes effectués en 2020 et consignés dans le certificat de recettes au 31 décembre 2020 s'élèvent à la somme 394 676 030 de FCFA et sont conformes au montant du projet de loi de règlement. L'absence d'émission dans la situation fournie par les EMAGHA s'explique par une omission de ce montant.

Appréciation de la Cour

La Cour demande au MEF une présentation explicite des documents comptables de fin d'année afin de faciliter leur exploitation.

➤ *Situation des EMABE*

Tableau n°42 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par les Entrepôts Maliens au Benin (**EMABE**) (**en FCFA**)

Intitulés	PLR	EMABE	Ecart
Prévisions	308 500 000	302 500 000	6 000 000
Emissions	265 151 087	-	-
Recouvrements	265 151 087	270 191 336	5 040 249
Restes à recouvrer	0	0	0

Le tableau ci-dessus affiche un écart de 6 000 000 FCFA entre le montant des prévisions du PLR et celui des EMABE. Les montants des émissions ne sont pas fournis dans la situation financière des EMABE. Les recouvrements des EMABE sont supérieurs à ceux du PLR de 5 040 249 FCFA.

Observation n°18

Il est demandé au MEF d'expliquer d'une part les écarts constatés entre les prévisions et les recouvrements et d'autre part l'absence d'émission dans la situation fournie par les EMABE.

Réponse du MEF

L'écart de 5 040 249 FCFA correspond au report de trésorerie de 2019 à 2020. Les recouvrements de recettes effectués en 2020 et consignés dans le certificat de recettes au 31 décembre 2020 s'élèvent à 394 676 030 de FCFA et sont conformes au montant du projet de loi de règlement.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies sur l'écart de 5 040 249 FCFA constaté entre les prévisions du PLR et celles des EMABE.

Les recouvrements sont de 265 151 087 FCFA dans l'article du PLR au lieu de 394 676 30 FCFA en conséquence, la Cour maintient son observation.

2.1.3 Analyse de la situation d'exécution des Comptes Spéciaux du Trésor

2.1.3.1 Comparaison des prévisions, émissions et recouvrements par Comptes Spéciaux du Trésor

La situation comparative des prévisions, émissions et recouvrements des Comptes Spéciaux du Trésor produite par la PGT et le PLR est retracée dans les différents tableaux suivants.

➤ **Programmes de Développement des ressources Minérales**

Tableau n°43 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par la PGT (en milliers de FCFA)

Intitulés	PLR	PGT	Ecart
Prévisions	230 000	0	-
Emissions	0	0	
Recouvrements	0	0	
Restes à recouvrer	0	0	

➤ **Fonds d'Appui pour la Promotion de la Recherche pétrolière**

Tableau n°44 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par la PGT (en milliers de FCFA)

Intitulés	PLR	PGT	Ecart
Prévisions	685 000	0	
Emissions	0	0	
Recouvrements	0	0	
Restes à recouvrer	0	0	

➤ **Fonds Aménagements et Protection des Forêts (FAPF)**

Tableau n°45 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par la PGT (en milliers de FCFA)

Intitulés	PLR	PGT	Ecart
Prévisions	1 800 000	0	
Emissions	597 842	0	
Recouvrements	597 842	0	
Restes à recouvrer	0	0	

➤ **Fonds d'Aménagements et Protection des Faunes (FAPF)**

Tableau n°46 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par la PGT (FAPF) (en milliers de FCFA)

Intitulés	PLR	PGT	Ecart
Prévisions	500 000	-	
Emissions	461 914	-	
Recouvrements	461 914	-	
Restes à recouvrer	0	-	

Observation n°19

Il est demandé au MEF d'expliquer :

- ✓ *d'une part l'absence de prévision, d'émissions et de recouvrements au niveau des : Programmes de développement des ressources Minérales , Fonds d'Appui pour la Promotion de la Recherche pétrolière , Fonds Aménagements et Protection des Forêts (FAPF) et les Fonds d'Aménagements et Protection des Faunes (FAPF) dans la situation transmise par la PGT .*
- ✓ *d'autre part l'absence d'émissions et de recouvrement au niveau des Programmes de développement des ressources Minérales et des Fonds d'Appui pour la Promotion de la Recherche pétrolière dans le PLR.*

Réponse du MEF

Les éléments de prévision et d'émission relèvent des Ordonnateurs. Toutefois, les recettes recouvrées des comptes d'affectation spéciale proviennent du budget général sous forme de subventions et des transferts de recettes en provenance des postes comptables. A ce titre, les émissions sont égales aux recouvrements.

En revanche en ce qui concerne les Fonds d'Aménagements et de Protection des Forêts et des Faunes, les recouvrements au titre de l'exercice 2020 ont été effectués à hauteur de 1 059 756 710 FCFA sur des prévisions de 2 300 000 000 de FCFA suivant la lettre n° 00290/MEADD-SG du 18 septembre 2024.

Concernant l'absence d'émission et de recouvrements au niveau du "Programme de Développement des Ressources Minérales (PDRM) et du Fonds d'Appui pour la Promotion de la Recherche Pétrolière", ces deux structures, contrairement aux autres Comptes Spéciaux du Trésor, exécutent leurs budgets hors du circuit normal d'exécution budgétaire. Ce qui explique le fait que la Paierie n'a reçu aucune recette au cours de l'exercice 2020 pour le compte du Programme de développement des

ressources Minérales et du Fonds d'Appui pour la Promotion de la Recherche pétrolière. D'où l'absence de montant recouvré au niveau des situations fournies par la Paierie.

De ce fait, leurs situations d'exécution ne ressortent pas dans le PLR. Toutefois, des dispositions sont prises pour intégrer leurs situations de recettes et de dépenses dans le PLR de 2021, en attendant qu'ils commencent à exécuter leurs budgets conformément au cadre réglementaire à partir de l'exercice 2022.

Appréciation de la Cour

La Cour s'interroge sur le mode d'emploi des ressources du "Programme de Développement des Ressources Minérales (PDRM) et du Fonds d'Appui pour la Promotion de la Recherche Pétrolière et l'exécution de leur budget en « hors du circuit normal d'exécution budgétaire » en conséquence, elle maintient son observation.

➤ **Fonds d'Appui Autonomisation des Femmes et à l'Epanouissement de l'Enfant**

Tableau n°47 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par la PGT (en milliers de FCFA)

Intitulés	PLR	PGT	Ecart
Prévisions	600 000	-	
Emissions	450 000	-	
Recouvrements	450 000	450 000	
Restes à recouvrer	0	-	

➤ **Fonds de Financement de la Recherche de la Formation et de la Promotion des activités Minières**

Tableau n°48 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par la PGT (en milliers de FCFA)

Intitulés	PLR	PGT	Ecart
Prévisions	350 000	-	
Emissions	100 000	-	
Recouvrements	100 000	100 000	
Restes à recouvrer	0	-	

➤ **Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA)**

Tableau n°49 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par la PGT (en milliers de FCFA)

Intitulés	PLR	PGT	Ecart
Prévisions	5 000 000	-	
Emissions	3 750 000	-	
Recouvrements	3 750 000	3 750 000	
Restes à recouvrer	0	-	

Observation n°20

Il est demandé au MEF d'expliquer l'absence de prévisions et d'émissions au niveau de la situation transmise par la PGT en ce qui concerne le Fonds d'Appui Autonomisation des Femmes, le Fonds de Financement de la Recherche de la Formation et de la Promotion des activités Minières et le Fonds National d'Appui à l'Agriculture.

Réponse du MEF

Pour toutes ces structures les éléments de prévision et d'émission relèvent des Ordonnateurs et sont consignés dans la Loi des Finances. Toutefois, les situations de recouvrement ont été fournies. Ils sont dans le cas d'espèce égaux aux émissions.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse.

➤ **Fonds Compétitif pour la Recherche et l'Innovation Technologique**

Tableau n°50 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par la PGT (en milliers de FCFA)

Intitulés	PLR	PGT	Ecart
Prévisions	2 363 200	-	
Emissions	1 181 600	-	
Recouvrements	1 181 600	2 363 200	1 181 600
Restes à recouvrer	0		

Observation n°21

Il est demandé au MEF d'expliquer l'écart de 1 ,181milliard de FCFA entre le PLR et la situation produite par la PGT.

Réponse du MEF

Le niveau de recette de 2,363 milliards de FCFA du Fonds Compétitif pour la Recherche et l'Innovation Technologique est effectivement erroné après vérification. Le montant réel de 1,181 milliards apparaît doublement dans la situation de la PGT. A ce titre nous vous transmettons ci –joint ladite situation corrigée.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte de la transmission de la situation corrigée.

Recommandation n°04

La Cour recommande au MEF de veiller à l'harmonisation des situations produites par les services techniques dans le cadre de l'élaboration du PLR.

➤ **Fonds de Remboursement de Crédit TVA**

Tableau n°51 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par la PGT (en milliers de FCFA)

Intitulés	PLR	PGT	Ecart
Prévisions	125 900 000	-	
Emissions	109 471 996	-	
Recouvrements	109 471 996	-	
Restes à recouvrer	0	-	

Observation n°22

Il est demandé au MEF d'expliquer la non production de la situation d'exécution du Fonds de remboursement de Crédits TVA par la PGT.

Réponse du MEF

La situation du fonds de remboursement des crédits TVA existe au niveau du poste et des dispositions sont prises pour les transmettre.

Appréciation de la Cour

La Cour informe le MEF qu'elle n'a reçu à ce jour aucun document portant sur la situation d'exécution du fonds de remboursement des crédits TVA de la part de la PGT, en conséquence, elle maintient son observation.

➤ **Fonds National pour le Développement de la Statistique**

Tableau n°52 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par la PGT (en milliers de FCFA)

Intitulés	PLR	PGT	Ecart
Prévisions	2 981 400	-	
Emissions	2 127 220	-	
Recouvrements	2 127 220	2 127 220	
Restes à recouvrer	0	-	

Observation n°23

Il est demandé au MEF d'expliquer l'absence de prévisions et d'émissions au niveau de la situation transmise par la PGT du Fonds National pour le Développement de la Statistique.

Réponse du MEF

Pour le Fonds National pour le Développement de la Statistique les éléments de prévision et d'émission sont consignés dans la Loi des Finances. Toutefois, la situation de recouvrement a été fournie. Ils sont dans le cas d'espèce égaux aux émissions.

Appréciation de la Cour

Les lois de finances font ressortir les prévisions de l'année concernée et non les émissions en conséquence, la Cour maintient son observation.

➤ **Fonds pour le Développement Durable**

Tableau n°53 : Situation comparative des données du projet de loi de règlement et les situations fournies par la PGT (en milliers de FCFA)

Intitulés	PLR	PGT	Ecart
Prévisions	61 976 517	-	
Emissions	23 773 609	-	
Recouvrements	23 773 609	-	
Restes à recouvrer	0	-	

Observation n°24

Il est demandé au MEF d'expliquer l'absence de prévisions, d'émissions et de recouvrement au niveau de la situation transmise par la PGT du Fonds de Développement Durable.

Réponse du MEF

Les éléments de prévision et d'émission consignés dans la Loi des Finances sont de l'ordre des Ordonnateurs. Toutefois, des recettes ont été encaissées pour le compte du Fonds de Développement Durable (voir la situation de développement ci-joint).

Appréciation de la Cour

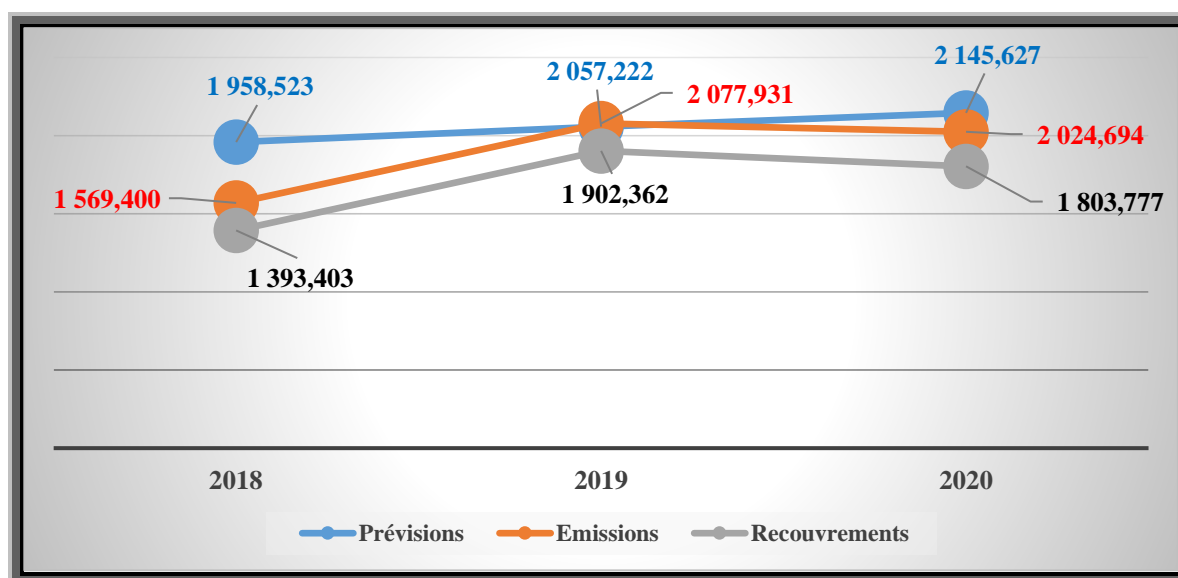
La Cour rappelle au MEF que la PGT, bien qu'elle ait en charge la tenue de la comptabilité des CST (encaissement des recettes et paiement des dépenses, n'a produit aucune situation d'exécution. En conséquence, la Cour maintient son observation.

2.1.4 Situation évolutive des prévisions, émissions et recouvrements du budget d'Etat de 2018 à 2020

Tableau n°54 : comparaison évolutive des prévisions, émissions et recouvrements du budget d'Etat de 2018 à 2020 (en milliards de FCFA)

Exercices	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Taux d'émission (b/a)	Taux de recouvrement (c/b)	Taux de réalisation (c/a)
2018	1958,523	1569,400	1393,403	80,13	88,79	71,15
2019	2057,222	2077,931	1902,362	101,01	91,55	92,47
2020	2145,627	2024,694	1803,777	94,36	89,09	84,07

Graphique n°30 : Evolution des prévisions, émissions et recouvrements du budget d'Etat de 2018 à 2020



Pendant la période sous revue, les émissions ont été inférieures aux prévisions excepté 2019 où elles ont été supérieures aux prévisions. Quant aux recouvrements, pendant les trois exercices ils ont été inférieurs aux émissions.

2.1.5. Situation des Restes à recouvrer (RAR) de 2020

Les restes à recouvrer ressortis du tableau des recettes annexées au Projet de loi de règlement sont présentés par service dans le tableau suivant :

Tableau n°55 : Situation des RAR de la DGI, DGD et des Budgets Annexes (en milliards de FCFA)

Intitulés	Prévisions (a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Restes à recouvrer d=b-c
DGI	914,125	1 137,658	921,161	216.497
DGD	582,200	583,484	578,443	5.040
B. Annexes (EMASE)	9,105	7,204	6,624	0.581
Total				222,118

Les restes à recouvrer du budget d'Etat sont repartis entre la DGI, la DGD et les Budgets annexes.

2.1.5.1 Restes à recouvrer de la DGI

La situation des restes à recouvrer de la DGI par rubrique d'impôts est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°56 : Situation comparative des RAR par rubrique d'impôts du PLR et de la DGI en FCFA.

Intitulés	Restes à recouvrer PLR	Restes à recouvrer DGI	Ecart
Impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital	59 600 922 000	59 600 922 000	-
Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations	11 028 805 000	11 028 805 000	-
Autres Impôts directs	24 232 195 000	24 232 195 000	-
Impôts et Taxes intérieures sur les biens et services	121 523 106 000	121 523 106 000	-
Droits des timbres et d'enregistrement	112 845 000	112 845 000	-
<i>Recettes ex. antérieurs impôts indirects</i>	-	-	-
<i>Recettes ex. antérieurs impôts directs</i>	-	-	-
Recettes sur liquidation (impôts directs)	-	-	-
Recettes sur liquidation (impôts indirects)	-	-	-
Recettes sur liquidation (Droits d'enregistrement)	-	-	-
TOTAL DGI	216 497 874 000	216 497 874 000	-

De l'analyse du tableau, il ressort qu'une concordance parfaite existe entre les données des Impôts et celles inscrites dans le projet de loi de règlement.

2.1.5.2. Restes à recouvrer de la DGD

Les restes à recouvrer de la DGD par nature de recettes est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°57 : Situation comparative des RAR par rubrique de taxes du PLR et de la DGD (en FCFA)

Intitulés	Restes à recouvrer PLR	Restes à recouvrer DGD	Ecart
Impôts et Taxes intérieurs sur les biens et services			
TVA sur Importations	2 504 016 187	2 504 016 187	
Taxes Intérieures sur Produits Pétroliers (TIPP)	1 416 194 840	1 416 194 840	
Taxes sur Autres Produits	1 075 442	1 075 442	
Droits et Taxes à l'importation			-
<i>Droits et Taxes à l'importation</i>	1 118 716 271	1 118 716 271	
<i>Autres Droits et Taxes à l'importation :</i>	-	-	
<i>recettes sur exercices antérieurs</i>	-	-	
Total DGD	5 040 002 740	5 040 002 740	

Il résulte de l'analyse du tableau qu'aucun écart n'existe entre les données du PLR et la situation fournie par la DGD.

2.1.5.3. Restes à recouvrer des budgets annexes (EMASE) par nature de recettes

Tableau n°58 : Situation comparative des RAR par rubrique du PLR et des BA (en FCFA)

Intitulés	Restes à recouvrer PLR	Restes à recouvrer EMASE	Ecart
Revenus de l'Entreprise et du Domaine	14 125 000		
Droits et frais Administratifs	115 025 768		
<i>Autres recettes non fiscales</i>	451 585 827		
Total	580 736 595	580 736 595	0

Il résulte de l'analyse du tableau ci-dessus une concordance entre la situation de RAR du PLR et celle fournie par les EMASE. Cependant le montant des restes à recouvrer demeure important, toute chose contraire au principe de paiement des droits au comptant.

Observation n°25

Il est demandé au MEF de fournir les diligences mises en œuvre pour l'apurement de ces restes à recouvrer au niveau de la DGI, de la DGD et des EMASE.

Réponse du MEF

Depuis 2021, une dynamique de recouvrement des restes à réaliser a été adoptée par les EMASE. Sur les restes à réaliser de 580 736 595 de FCFA au 31 décembre 2020, ils ont pu recouvrer un montant de 369 692 283 de FCFA. Ainsi, les restes à réaliser relatifs aux opérations de 2020 se chiffrent à 211 044 312 de FCFA. En vue de leur recouvrement, les EMASE ont adressé une lettre circulaire de rappel de paiement en date du 03 mai 2023 aux usagers d'une part et continuent à veiller au respect des échéances par les clients d'autre part.

Les actions spécifiques pour l'apurement des restes à recouvrer mises en œuvre par la DGI sont :

- la création des brigades spéciales chargées du recouvrement des restes à recouvrer ;
- la création d'une Cellule d'Appui au Recouvrement (CAR) ;

Le suivi du recouvrement des recettes par nature pour mieux suivre l'efficacité des actions sur les restes à recouvrer.

A l'arrêt des écritures comptables, le 31 décembre 2020, les Restes à recouvrer (RAR), au titre de l'année 2020 se chiffraient à cinq milliards quarante millions deux mille sept cent quarante (5.040.002.740) F CFA pour le compte du Budget d'Etat.

Ceci dénote un effort de recouvrement de 3.524.312.996 F CFA pour le compte du Budget de l'Etat, soit un taux de couverture de 69,76%.

Par ailleurs, il faut rappeler que ce stock résiduel ci-dessus identifié concerne essentiellement le Bureau des Produits Pétroliers pour un montant de 1.515.080.266 F CFA soit 99.96% du total résiduel des RAR et fait l'objet de recours devant les tribunaux.

Des dispositions sont en cours pour le recouvrement intégral de ces impayés à travers une commission créée à cet effet à la Direction Générale des Douanes suivant note de service N° 0095/MEF-DGD du 22 août 2023.

En plus de ces observations, nous avons constaté que les prévisions de la DGD se chiffrent à 582,200 milliards de F CFA dans les tableaux N°09, N°34 et N°55 du rapport provisoire sur l'exécution des Lois de Finances-Exercice 2020 au lieu de 567,000 milliards de F CFA dans la Loi des Finances 2020.

Aussi, dans le tableau N° 55, les recouvrements sont chiffrés à 578,443 milliards de F CFA au lieu de 579,646 milliards de F CFA recouverts par la DGD.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des dispositions prises pour le recouvrement intégral de ces impayés.

2.1.6. Situation des allègements fiscaux de la DGI

2.1.6.1. Dégrèvements fiscaux

Tableau n°59 : Situation des dégrèvements fiscaux par source de dégrèvement

SERCICES	Montant des dégrèvements	%
Ministre de l'Economie et des Finances	-	-
Directeur Général des Impôts	2 847 968 640	51,47
Direction des Grandes Entreprises	1 389 293 061	25,11
Direction des Moyennes Entreprises	968 512 392	17,50
Direction des Impôts du District/Réclamations contentieuses	292 936 397	5,29
Direction des Impôts du District /Réclamations gracieuses	-	-
Directions Régionales des Impôts	34 444 104	0,62
Totaux	5 533 154 594	100

(Source : Direction Générale des Impôts)

Le montant total des décisions de dégrèvement de l'exercice 2020 s'élève à 5,533 milliards de FCFA contre 15,070 milliards de FCFA en 2019, soit une baisse de 9,54 milliards de FCFA.

2.1.6.2. Exonérations fiscales

a.) Situation des exonérations accordées par la DGI

La situation des exonérations fiscales accordées par la DGI et de la DGD communiquée par la Direction Générale des Impôts en 2020 s'élève à la somme de 269,48 milliards de FCFA tel qu'il apparaît au tableau ci-après :

Tableau 60 : Récapitulation des exonérations par impôts et taxes accordées par les Directions Générales des Impôts et des Douanes en 2020 (en milliard de FCFA)

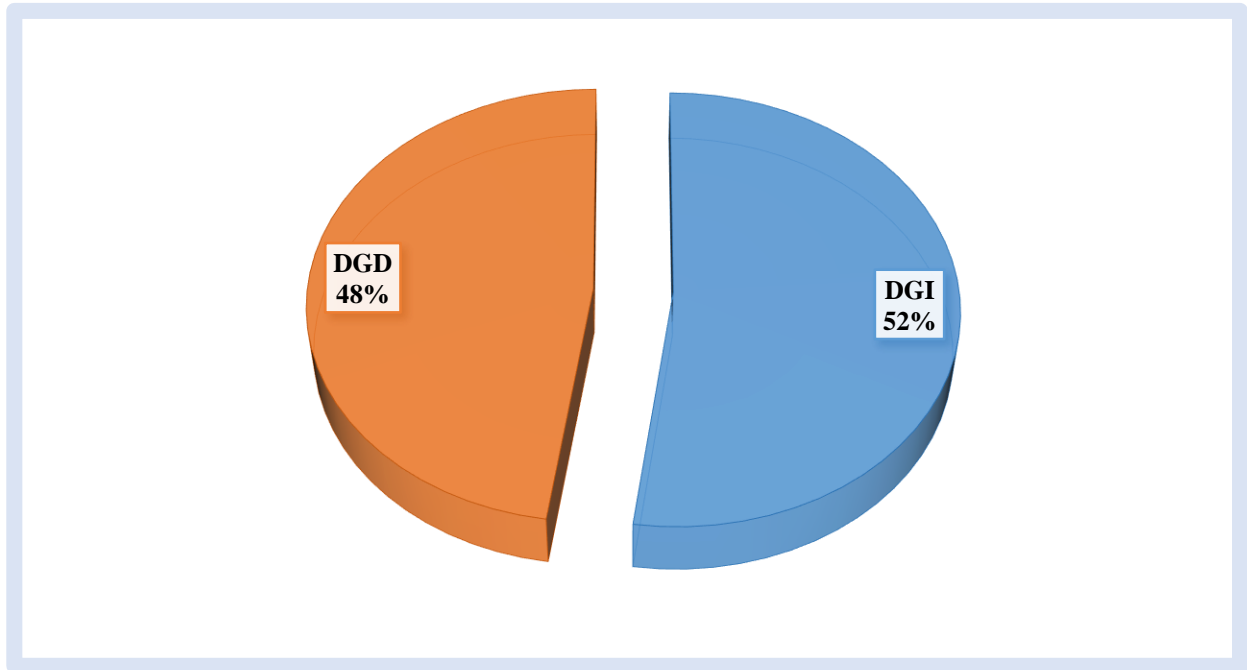
Structures	IMPOTS ET TAXES									Total Général
	TVA	IBIC-IS	TAF	TCA	Droits d'enregistrement	CF/Employeur	Droits de douanes	Redevance statistique	ISCP	
Direction Générale des Impôts	25,68	64,36	39	11,26	0,45	0,12				140,87
Direction Générale des Douanes	61,63						64,12	2,81	0,04	128,6
Total Général	87,31	64,36	39	11,26	0,45	0,12	64,12	2,81	0,04	269,47

(Source : Direction Générale des Impôts)

La situation des exonérations fiscales au titre de l'exercice 2020 tel qu'il apparait au tableau suivant se présente comme suit :

- ❖ DGI : 140,87 milliards de FCFA contre 147,636 milliards en 2019, soit une diminution de 4,58% ;
- ❖ DGD : 128,61 milliards de FCFA contre 124,597 milliards en 2019, soit une augmentation de 3,22 %.

Graphique n° 31 : répartition des exonérations fiscales entre la DGI et la DGD



b.) Situation des exonérations fournies par la DGD

La situation des dépenses fiscales communiquée par la DGD est résumée dans le tableau suivant.

Tableau n°61 : Situation des exonérations fiscales accordées au cordon douanier au titre de l'année 2020 par nature de droits et taxes (*En milliers de FCFA*)

N°	Titres d'exonérations		Bases légales	Valeurs	Droits et taxes exonérés					Total des exonérations		
					DD	RS	TAI	ISCP	TVA		TIPP	
00	Besoins Nationaux	EDM-SA	La convention du 30/7/2009, Arrêté n°09-0070/MEF-SG du 26/01/2009	44 458 887	3 605 327	444 589	0	0	10 113 315	7 676 282	21 839 513	
		AUTRES	Convention, Arrêté, Lettre du MEF	131 823 159	10 383 541	291 397	23 696	3 497	17 909 561	0	28 611 692	
Sous total besoins Nationaux				176 282 046	13 988 868	735 986	23 696	3 497	28 022 876	7 676 282	50 451 205	
01	Privileges diplomatiques		-Conventions internationales, Accords de Siège. -Arrêté n°08-3043/MEF-SG du 29/10/2008	83 703 400	11 248 123	823 097	11 331	2 185 071	15 667 636	0	29 935 259	
02	Déménagements et Effets personnels		Arrêté n°08-3043/MEF-SG du 29/10/2008	127 709	22 104	0	16	48	24 515	0	46 685	
03	Incitation à l'investissement	Code minier & pétrolier (PP-PNP)	PP	-Ordonnance n°99-032/PRM-RM du 19/8/1999 portant code minier ;	152 649 198	13 720 380	692 516	0	0	18 275 176	0	74 293 037
			PNP	-Ordonnance n°91-065/P-CTSP du 19/9/1991 portant code minier	99 875 119	6 967 873	9 645	192 112	2 794	18 275 176	0	25 447 5999
		Sous total /Code minier et Pétrolier			252 524 317	20 688 253	702 161	192 112	2 794	52 555 627	25 599 690	99 740 637
		Code des investissements		Loi n°2012-016 du 27/02/2012 portant code des investissements	57 899 743	5 120 527	26 334	12 534	23 703	11 166 339	0	16 349 437
		Sctés Conventiionnées		Convention, Arrêté, Lettre du MEFB	167 461	15 763	83	0	0	30 094	0	45 940
Sous total /incitation à l'investissement				310 591 521	25 824 542	728 578	204 646	26 497	63 752 060	25 599 690	116 136 013	
04	Financements extérieurs		Accords de financement	42 482 664	5 338 559	424 702	846	12	8 336 680	0	14 100 800	
05	Dons et Aides		Arrêté n°08-3043/MEF-SG du 29/10/2008	70 472 774	5 817 307	703 614	1 931	8 755	8 927 960	0	15 459 567	
06	ONG		Accords cadre avec l'Etat	14 182 751	274 143	21 420	3 199	64	273 178	0	572 004	
07	Exonérations Exceptionnelles		Arrêtés et Lettres MEF	210 642 052	15 004 939	443 866	21 346	6 090	26 688 383	0	42 164 624	
TOTAL				908 484 917	77 518 586	3 881 263	267 012	2 230 037	151 693 287	33 275 973	268 866 158	

(Source : Direction Générale des Douanes)

Les exonérations de la DGD ont été de 268,866 milliards de FCFA en 2020 contre 270,234 milliards de FCFA) en 2019 soit une baisse de 1,368 milliards de francs CFA.

2.1.6.3. Situation évolutive des dépenses fiscales de la DGI et de la DGD de 2018 à 2020

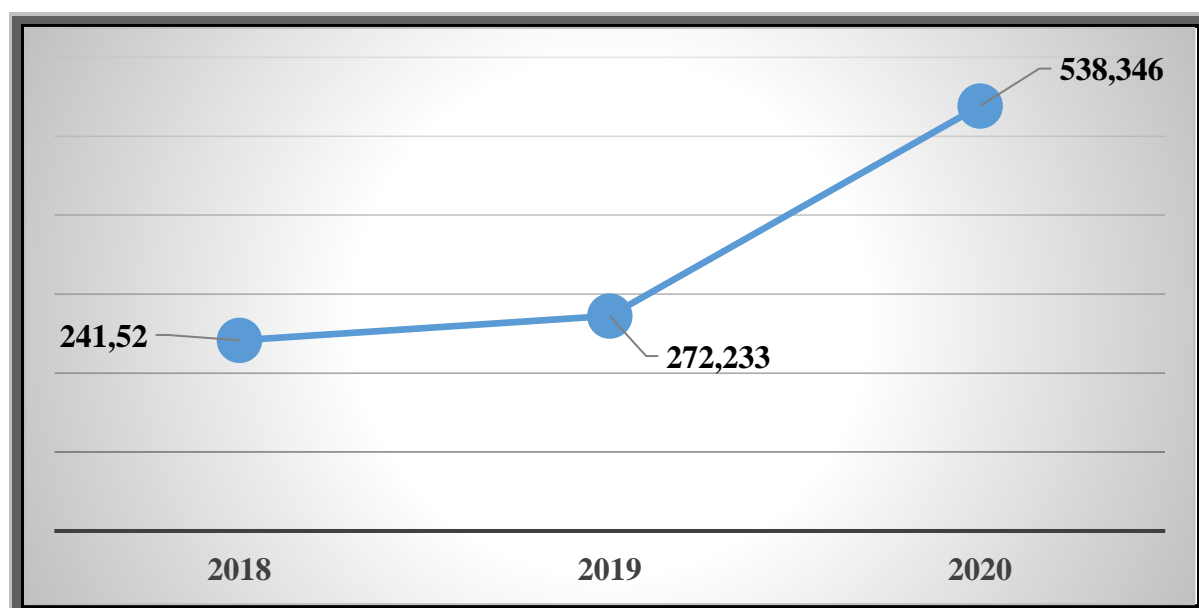
Tableau n°62 : Situation évolutive des dépenses fiscales de la DGI et de la DGD de 2015 à 2020 (en milliards de FCFA)

Exercices budgétaires	DGI	DGD	Total des dépenses fiscales
2018	121,820	119,700	241,52
2019	147,636	124,597	272,233
2020	269,480	268,866	538,346
Total	785,588	701,463	1 052,099

Il ressort de l'analyse du tableau que les dépenses fiscales totalisent pour la période sous revue le montant de 1 052,099 milliards de FCFA.

Elles ont enregistré une progression passant de 241,52 milliards en 2018 à 272,233 milliards de FCFA en 2019 pour atteindre 538,346 milliards de FCFA en 2020.

Graphique n°32 : Situation évolutive des dépenses fiscales de la DGI et de la DGD de 2018 à 2020



2.1.7. Situation des valeurs inactives (vignettes) au 31/12/2020

Tableau n°63 : La situation des valeurs inactives (Vignettes) par service de la DGI est retracée dans le tableau suivant :

Services des Impôts	Quantités reçues	Quantités vendues	Reliquat au 31/12/2020	
			Nombre	Valeurs en FCFA
DGE	15 700	NF	NF	NF
DME	20 900	NF	NF	NF
DID Centre I	24 775	9 111	15 664	1 154 543 350
DID Centre II	46 705	22 468	24 237	NF
DID Centre III	42 705	15 760	26 945	2 126 147 950
DID Centre IV	38 805	19 568	19 237	1 644 188 750
DID Centre V	49 900	15 547	34 353	2 897 319 600
DID Centre VI	64 328	NF	35 587	3 563 703 200
DID	271 800	NF	NF	NF
DRI_KAYES	34 360	23 784	NF	NF
DRI_KOULIKORO	34 310	NF	NF	NF
DRI_SIKASSO	34 060	NF	NF	NF
DRI_SEGOU	39 760	NF	22 791	NF
DRI_MOPTI	16 410	NF	NF	NF
DRI_TOMBOUCTOU	12 300	998	11 319	981 502 000
DRI_GAO	6 000	2 166	3 828	371 158 400
DRI_KIDAL	-	-	-	-
DRI_MENAKA	4 100	NF	NF	NF
DRI_TAOUDENI	3 700	NF	NF	NF
TOTAL			193 961	12 738 563 250

NB : NF : non fournie

Le stock des valeurs inactives (Vignettes) communiqué, toutes catégories confondues, au 31 décembre 2020, à l'exception de la DGE, DME, DID, des DR des Impôts de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Mopti ; Ménaka et Taoudéni, est de **193 961 soit une valeur de 12 738 563 250 FCFA.**

La Cour constate un niveau de stock élevé de vignettes invendues.

Observation n°26

Il est demandé au MEF de justifier le stock considérable d'invendues.

Réponse du MEF

Le stock des invendues se justifie essentiellement par deux faits à savoir : le niveau des commandes : la DGI est confrontée au manque d'informations fiables sur le parc automobile pour pouvoir mieux asseoir ses prévisions de vignettes et d'autres part, elle

doit faire en sorte d'éviter toute rupture de stock de ces valeurs ; la prorogation du délai de prescription pour l'incinération à trois ans justifie également le niveau élevé du stock des invendues.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses données par le MEF. Elle estime qu'une concertation avec les services techniques concernés pourrait mieux cerner la question de prévision des vignettes et le délai d'incinération des stocks invendus.

Recommandation n°05

La Cour recommande au MEF de :

- **prendre en compte l'historique des ventes des trois dernières années pour les prévisions de vignettes ;**
- **renforcer la concertation avec la Direction Générale des Transports Terrestres, Maritimes et Fluviaux pour l'obtention de données fiables sur le parc auto .**

2.2. Analyse des Ressources de trésorerie

Les ressources de trésorerie sont constituées des produits de cessions d'actifs, des remboursements des prêts et avances, des emprunts obligataires et des dépôts sur les comptes des correspondants. Ces ressources sont réalisées par la Direction Nationale des Domaines (DND), la Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat (DGABE), la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP), et par la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

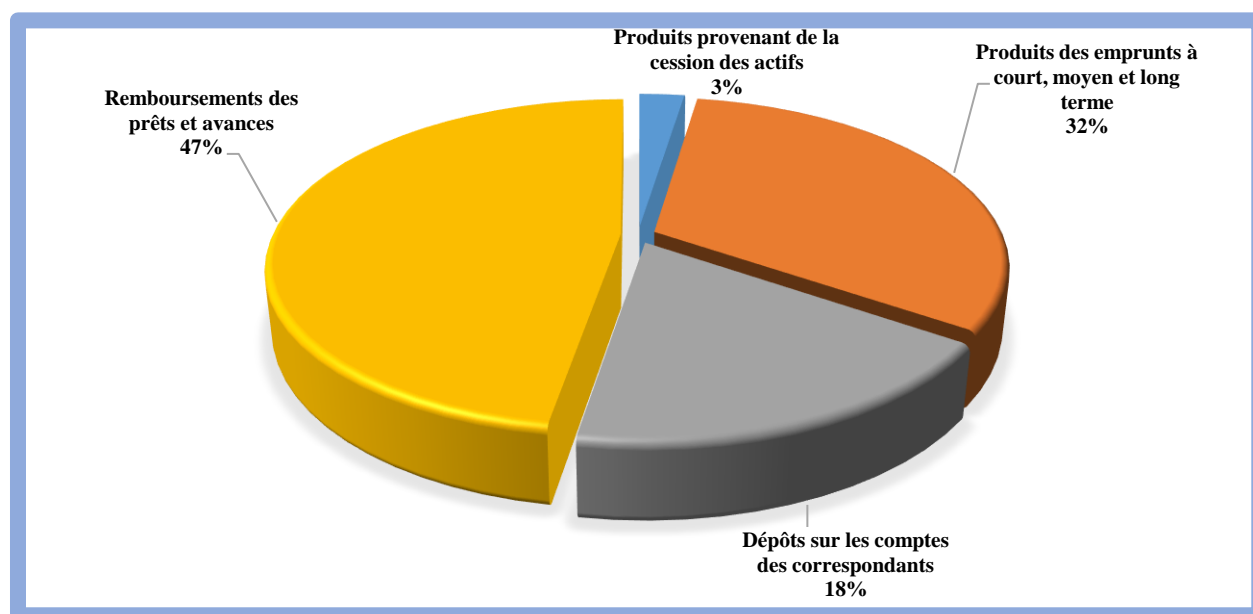
La situation d'exécution des ressources de trésorerie par nature est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°64 : Comparaison des prévisions aux réalisations des ressources de trésoreries par source de financement (en milliers de FCFA)

Libellés	Prévisions (a)	Réalisations (b)	Restes à réaliser c=a-b	Taux de réalisation d=b/a
Produits provenant de la cession des actifs	21 385 000	1 314 000	20 071 000	6,14
Aliénation du Domaine mobilier	385 000	470 000	-	122,08
Aliénation d'immeubles	18 000 000	844 000	17 156 000	4,69
Recettes de privatisation	3 000 000	-	-	-
Produits des emprunts à court, moyen et long terme	366 141 000	292 239 000	73 902 000	79,82
Produits des emprunts projets	112 200 000	95 200 000	17 000 000	84,85
Produits des emprunts programmes	253 941 000	197 039 000	56 902 000	77,59
Dépôts sur les comptes des correspondants	15 792 000	7 123 520	8 668 480	45,12
Remboursements des prêts et avances	5 960 000	7 028 000	-	117,92
Total des ressources de trésorerie	409 278 000	307 704 520	101 573 480	75,18

De l'analyse du tableau ci-dessus, il ressort que les ressources de trésorerie ont été réalisées à concurrence de 307,704 milliards de FCFA contre des prévisions de 409,278 milliards de FCFA, pour des restes à réaliser de 101,573 milliards soit un taux de réalisation de 75,18%.

Graphique n° 33 : Pourcentage de recouvrements des sources de financement dans les ressources de trésorerie



III. Analyse des balances générales de l'exercice 2020 des comptables supérieurs du trésor

3.1. Rapprochement entre la balance de sortie de la gestion 2019 et la balance d'entrée de 2020 des comptables supérieurs du trésor

Poste comptable	Balance de sortie 2019	Balance d'entrée 2020	Ecart
ACCT	4 800 732 068 359	4 800 732 068 359	-
PGT	3 300 283 012 196	3 300 283 012 196	-
RGD	2 391 734 087 672	2 391 734 087 672	-
TR. Kayes	58 324 839 329	58 324 839 329	-
TR. Koulikoro	215 197 722 765	215 197 722 765	-
TR. Sikasso	115 743 220 295	115 743 220 295	-
TR. Ségou	92 122 522 827	92 122 522 827	-
TR. Mopti	73 693 194 287	73 693 194 287	-
TR. Tombouctou	51 815 776 045	51 815 776 045	-
TR. Gao	41 107 011 619	41 107 011 619	-
TR. Kidal	13 824 916 855	13 824 916 855	-
TR. Ménaka	6 884 888 472	6 884 888 472	-
TR. Taoudéni	5 109 176 799	5 109 176 799	-
TR. Nioro	-	-	-
TR. Dioila	-	-	-
TR. Bougouni	-	-	-
TR. Koutiala	-	-	-

Il ressort de l'analyse du tableau une concordance parfaite au niveau de tous les postes comptables supérieurs du trésor entre les balances de sortie de 2019 et les balances d'entrée de 2020.

Les Trésoreries régionales de Nioro, de Dioila, Bougouni et Koutiala ont été opérationnelles courant l'exercice 2020, en conséquence toutes les opérations de l'exercice 2020 sont des opérations de gestion sans balance d'entrée.

Le décret n°03-573/P-RM du 30 décembre 2003 déterminant le cadre organique des services régionaux et subrégionaux de la DNTCP figurant dans les visas de l'arrêté n°2020-0126/MEF-SG du 29 janvier 2020 portant nomination de Trésoriers Payeurs régionaux ne prend pas en compte les Trésoreries régionales de Nioro, de Dioila, Bougouni et Koutiala.

3.2. Comparaison du résultat d'exécution des Comptes Spéciaux du Trésor ressorti du PLR à celui de la balance générale du Trésor : « compte 1321 »

Le résultat d'exécution des comptes spéciaux du Trésor du PLR et des documents produits par la DNTCP est présenté dans le tableau suivant :

Tableau n°65 : Comparaison du résultat d'exécution des comptes spéciaux du Trésor (en milliards de FCFA)

Désignation	Résultats		Ecart (c=a-b)
	PLR (a)	PGT (b)	
Comptes Spéciaux du Trésor	8,191	14 ,110	5,919

Un écart de 5,919 milliards de FCFA est constaté entre les résultats du PLR et ceux de la PGT.

La situation d'exécution par compte spécial du trésor est indiquée dans le tableau suivant :

Tableau n°66 : Situation d'exécution du budget 2020 par compte spécial du Trésor ressortie des documents produits par la PGT (en milliards de FCFA)

Libellés	Situation d'exécution			Solde
	Report	Recettes	Dépenses	
Programmes de développement des ressources minérales				
Fonds d'Autorité pour la recherche pétrolière	57 418 025	181 391 540	238 335 795	473 770
Fonds de l'Institut National de la Statistique	841 360 028	2 127 219 972	35 840 000	2 932 740 000
Fonds de Développement de l'Eau	-24 976 924	2 068 000	-	-22 908 124
Fonds d'Appui pour la Promotion de la Recherche pétrolière (FAPRP)	-	-	-	-
Fonds Aménagements et Protection des Forêts (FAPF)	-	-	-	-
Fonds d'Aménagements et Protection des Faunes (FAPF)	-	-	-	-
Fonds d'Appui Autonomisation des Femmes	-15 767 328	450 000 000	443 037 371	-8 804 699
Fonds Financement Recherche Formation et promotion des activités minières	27 084 582	100 000 000	97 049 908	30 034 674
Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA)	885 677 238	3 750 000 000	3 177 933 283	1 457 743 955
Fonds Compétitif pour la Recherche et l'I	2 631 288 438	2 363 200 000	1 181 600 000	3 812 888 438
Fonds de Remboursement de Crédit TVA	-	-	-	-
Fonds National pour le Développement de	-	-	-	-
Fonds de Développement Durable (FDD)	5 928 147 925	-	-	5 928 147 925
Total comptes spéciaux du trésor	-	-	-	14 110 315 939

Le projet de loi de règlement présente les résultats suivants :

- ✓ Recettes des Comptes Spéciaux du Trésor : 141 914 181 837 FCFA
- ✓ Dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor : 133 722 862 348 FCFA
- ✓ Résultat (Excédent) : 8 191 319 489 FCFA.

L'analyse du tableau indique un résultat global d'exécution des comptes spéciaux du trésor d'un montant de 14,110 milliards de FCFA.

Le solde des Comptes Spéciaux du Trésor ressorti du PLR est de 8,191 milliards de FCFA contre un résultat global de 14,110 milliards de FCFA produit par la PGT, soit un écart de 5,919 milliards de FCFA.

L'examen de la balance indique que les recettes et les dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor de l'exercice 2020 n'ont pas été prises en charge dans la comptabilité de l'exercice 2020 de la PGT.

Observation n°27

Il est demandé au MEF d'expliquer d'une part l'écart de 5,919 milliards de FCFA constaté entre le résultat du PLR et celui des états de développements de solde produit par la PGT et d'autre part l'absence du résultat de l'exercice 2020 sur la balance générale du trésor.

Réponse du MEF

- L'écart de 5,919 milliards de FCFA s'explique par la non exhaustivité des situations relatives aux comptes d'affectation spéciale apparaissant dans le tableau N°66. En effet, le tableau n'intègre pas les données du Fonds d'Aménagement et de Protection des Forêts (FAPF), Fonds d'Aménagement et de Protection des Faunes (FAPF), le Fonds de remboursement de crédit TVA, le Fonds National pour le développement de la statistique et le fonds pour le développement durable. Nous vous transmettons ci-joint les données. Aussi, le résultat dégagé du PLR ne tiennent pas compte de reports contrairement aux situations fournies par la Paierie.

- Jusqu'en 2021 la balance générale de la PGT faisait apparaître un résultat global de gestion (budget général et comptes spéciaux). C'est à partir de 2022 avec le processus de la comptabilité patrimoniale et pour des besoins d'analyse que la distinction entre le résultat du budget général et le résultat des comptes spéciaux a été faite dans la balance générale des comptes de la Paierie.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies et rappelle au MEF que la situation des Fonds d'Aménagement et de Protection des Forêts (FAPF), Fonds d'Aménagement et de Protection des Faunes (FAPF), le Fonds de remboursement de crédit TVA, le Fonds National pour le Développement de la Statistique et le Fonds pour le Développement Durable (FDD) n'ont pas été transmises par la PGT en conséquence la Cour n'a pu les intégrer.

3.3. Comparaison des produits des emprunts retracés dans la balance de l'ACCT : « compte 161 et 47516 » et le PLR

Les produits des emprunts comptabilisés en opérations de gestion sur la balance de l'ACCT est de 234,757 milliards de FCFA contre un montant de 292,239 milliards de FCFA dans le PLR volet ressources de trésorerie soit un écart de 57,482 milliards de FCFA.

Tableau n°67 : Comparaison des produits des emprunts retracés dans la balance de l'ACCT et le PLR (en milliards de FCFA)

Type d'Emprunts	Balance de l'ACCT	PLR	Ecart
Compte 1611 « Emprunts programmes multilatéraux »	215, 967	-	
Compte 1618 « Emprunts programmes multilatéraux : intérêts courus non échus »	11, 315	-	
Compte 47516 « Produits des emprunts »	7, 475	-	
Total	234,757	292,239	57,482

Les Emprunts projets du PLR sont de 95, 200 milliards FCFA et les Emprunts programmes sont de 197, 039 milliards FCFA soit un total de 292, 239 milliards de FCFA.

Le montant total des emprunts programmes retracé dans la balance générale du trésor et imputé aux comptes 161.1 ; 161.2 et 47516 est de 234,757 milliards de FCFA.

Observation n°28

Il est demandé au MEF d'expliquer l'écart de 57,482 milliards de FCFA entre le montant des produits des emprunts de la balance générale du trésor et celui du projet de loi de règlement.

Réponse du MEF

Le montant total des emprunts programmes enregistré dans le PLR est de 197 039 000 000 de FCFA composés des décaissements du FMI, de la BOAD et de la BAD. Dans la balance générale du trésor, les comptes correspondants sont le 1611 « Emprunts programmes multilatéraux » et le 1621 « Emprunts programmes bilatéraux ».

En 2020, le compte 1611 « Emprunts programmes multilatéraux », a enregistré un montant de 215 967 064 720 de FCFA. Ce montant inclus en plus des emprunts programmes de 197 039 000 000 de FCFA, les remboursements de certaines échéances de dettes du Mali vis à vis du FMI et de la BOAD dans le cadre du moratoire accordé aux pays pour faire face aux impacts de la COVID-19.

Quant au compte 1618 « Emprunts programmes multilatéraux : intérêts courus non échus », comme son nom l'indique, est utilisé uniquement en fin d'année pour intégrer les intérêts générés sur les encours de prêts mais qui n'ont pas encore été payés. Cet enregistrement répond aux principes de la comptabilité patrimoniale et des droits constatés.

En ce qui concerne le 47516 « imputation provisoire de recettes », c'est un compte d'attente dans lequel ont été enregistrés les appuis budgétaires sectoriels du Canada et de la Coopération Suisse. Ce compte est soldé au fur et à mesure de la réception des appels de fonds de collectivités concernées par les projets financés.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponses fournis. Cependant, elle rappelle au MEF qu'aucune information n'est donnée sur le compte d'imputation des 76,272 milliards de FCFA résultant de la différence entre les 292,239 milliards de FCFA et les 215,967 milliards de FCFA imputés au compte 1611 « Emprunts programmes multilatéraux ».

3.4. Comparaison de la situation de la balance générale et celle des documents de la DGABE au titre de la prise de participation de l'Etat « compte 261 »

La situation comparative de la prise de participation de l'Etat à l'intérieur et à l'extérieur entre les données de la balance et celle des documents de la DGABE est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°68 : Comparaison des données de la balance générale à celles des documents de la DGABE au titre de la prise de participation de l'Etat (en FCFA)

Type de participation	Balance de l'ACCT	Balance de la PGT	Total DNTCP	DGABE	Ecart
Compte 2611 « Prises de participation à l'intérieur »	218 378 624 204	30 085 134 045	248 463 758 249	5 736 758 684	242 726 999 565
Compte 2621 « Prises de participation à l'extérieur »	17 715 232 790	22 861 052 546	40 576 285 336	-	40 576 285 336

La situation de la prise de participation à l'extérieur n'a pas été transmise par la DGABE

Il ressort de l'analyse du tableau un écart d'un montant de 242 726 999 565 FCFA entre la situation de la balance et celle de la DGABE au titre de la prise de participation de l'Etat à l'intérieur et 40 576 285 336 FCFA au titre de la prise de participation de l'Etat à l'extérieur.

Observation n°29

Il est demandé au MEF d'expliquer d'une part les écarts constatés entre le montant de la balance générale du trésor et la situation produite par la DGABE et d'autre part de faire parvenir la situation de la prise de participation de l'Etat à l'extérieur.

Réponse du MEF

Dans le cadre de la mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale et de la production du 1^{er} bilan d'ouverture, une Commission a été mise en place pour recenser et valoriser les actifs de l'Etat. Ainsi, les comptes 2611 « Prises de participation à l'intérieur » et 2621 « Prises de participation à l'extérieur » ont été utilisés pour intégrer dans la comptabilité de l'Etat les données issues de ce recensement. En plus, le compte 2611 « Prises de participation à l'intérieur » est utilisé pour enregistrer les DAT constitués par le Trésor auprès des banques.

Appréciation de la Cour

La situation des « Prises de participation à l'extérieur » produite par la DGABE et transmise par le MEF est de 1 110 728 510 FCA contre 40 576 285 336 FCFA sur la balance générale du trésor.

Le MEF argumente en précisant que les DAT sont compris dans le montant du compte 261 1 « Prise de participation de l'Etat à l'intérieur ». La Cour note que le montant des DAT n'a pas été communiqué.

La Cour reconnaît que la mise en œuvre de la comptabilité patrimoniale en son 1^{er} bilan d'ouverture n'est pas exhaustive.

Recommandation n°06

La Cour recommande au MEF un rapprochement des données de la DGABE et celles de la DNTCP.

3.5. Comparaison de la situation de la balance générale du trésor à celle des documents de la Direction Générale de la Dette Publique au titre des prêts rétrocédés : « compte 277 »

La situation comparative entre la balance générale du trésor et celle de la DGDP au titre des prêts rétrocédés est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°69 : Comparaison du montant des prêts rétrocédés ressorti de la balance et celui de la DGDP au titre des prêts rétrocédés (en milliards de FCFA)

Type de participation	Balance de l'ACCT	DGDP	Ecart
Compte 2771 « Prêts rétrocédés »	6,639	7,028	0,389

Le compte 2771 « Prêts rétrocédés » enregistre à son débit (en opération de gestion) sur la balance de l'ACCT la somme de 50,00 milliards de FCFA sur lesquels 6,639 milliards ont été recouverts contre 7,028 milliards FCFA ressortis de la situation de la DGDP soit un écart de 0,389 millions de FCFA.

Observation n°30

Il est demandé au MEF d'expliquer l'écart de 0,389 millions entre le montant des prêts rétrocédés comptabilisé au compte 2771 « Prêts rétrocédés » sur la balance de l'ACCT et le montant ressorti de la situation de la DGDP.

Réponse du MEF

Le recouvrement au titre de prêts rétrocédés dans le PLR 2020 se chiffre à 7 028 000 000 de FCFA. De façon générale, les encaissements de recettes sont enregistrés dans le compte d'attente 44721 avant l'imputation définitive. En 2020, les informations disponibles à l'ACCT ont permis d'apurer ce compte au profit du compte 2771 « Prêts rétrocédés » à hauteur de 6 040 333 158 de FCFA.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies.

3.6. Analyse des ristournes sur vente de vignettes et timbres ressortie de la balance générale de la PGT.

Le compte 47017 « imputation provisoire de dépenses : les ristournes sur vente de vignettes et timbres » comptabilisées sur la balance de la Paierie Générale du trésor présente un solde de sortie égal à 7 261 721 596 FCFA et des opérations de gestion de 2020 égales à 496 816 732 FCFA.

La situation des timbres et vignettes communiquée par la DGI ne fait pas ressortir l'intégralité des ventes de vignettes effectuées en 2020.

3.7. Analyse des Comptes des collectivités territoriales figurant dans la balance générale du trésor : « compte 441 »

Les soldes de sortie des comptes des collectivités territoriales au 31 décembre 2020 sont retracés dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°70 : Solde de sortie des comptes des collectivités territoriales par postes comptables supérieurs (en FCFA)

Poste comptable	Collectivités Régions	Collectivités Cercles	Collectivités Communes	District de Bamako
	441.1	441.2	441.3	441.4
RGD	-	-	681 223 801	210 947 166
TR. Kayes	992 699 618	282 906 669	-770 518 697	-
TR. Koulikoro	723 428 378	95 975 929	-1 064 174 464	-
TR. Sikasso	3 495 702 930	1 511 591 203	4 892 008 578	-
TR. Ségou				-
TR. Mopti	521 874 373	201 936 550	1 659 038 327	-
TR. Tombouctou	571 392 013	237 177 944	1 192 915 631	-
TR. Gao	164 772 166	87 979 355	638 652 231	-
TR. Kidal	2 883 873	10 168 604	22 757 259	-
TR. Ménaka	6 231 094	3 807 357	16 716 835	-
TR. Taoudéni	79 053 977	6 045 466	-	-
TR. Nioro du Sahel	-	-	-	-
TR. Dioila	-	-	-	-
TR. Bougouni	-	-	-	-
TR. Koutiala	-	-	-	-

De l'analyse du tableau on constate l'existence dans les balances de sortie des soldes débiteurs de :

- 770 518 697 FCFA pour les collectivités communes de Kayes correspondant à la même situation au 31 décembre 2019 ;
- 1 064 174 464 FCFA pour les collectivités communes de Koulikoro.

Ces déficits constatés sont en contradiction avec les « **Guides relatifs aux normes comptables et au fonctionnement des comptes du PCE et le Référentiel Comptable Consolidé des Services du Trésor** », qui précisent que les comptes des collectivités territoriales (compte 441) sont créditeurs ou nuls.

Observation n°31

Il est demandé au MEF d'expliquer les déficits constatés au niveau des comptes collectivités communes de Kayes et de Koulikoro dans la mesure où les comptes des correspondants doivent être créditeurs ou nuls.

Réponse du MEF

Ce solde débiteur au 31 décembre 2019 est la résultante des gestions antérieures des communes, surtout les anciennes communes existantes comme Kayes et Kita avant la Loi n°96-059 du 04 novembre 1996.

Aussi, dans le cadre de continuité de service, ces soldes sont toujours hérités par les Comptables qui se succèdent, et les dispositions sont prises pour leur apurement progressif. Il convient de noter qu'aucun solde débiteur n'a été né courant la gestion de l'exercice 2019. D'un exercice à un autre, ce déficit peut être atténué par les ressources des partenaires (ANICT, PACUM, etc....) et les transferts non encore mobilisés par les communes.

En effet, pour la consolidation de ce déficit certaines communes ont délibéré pour souscrire à un moratoire de régularisation. Ces délibérations ont fait l'objet d'approbation par le Représentant de l'Etat (Le Préfet du Cercle).

Concernant le solde des Communes au 31 décembre 2020, le dispositif de suivi des opérations d'exécution des budgets desdites communes par les Comptables du Trésor, ce solde débiteur est passé de - 770 518 697 FCFA à un solde créditeur de + 1 953 630 157 FCFA, donc entièrement régularisé pour les Collectivités Communes de Kayes. Pour les Communes de Koulikoro, il convient de noter la régularisation significative de solde débiteur de - 2 618 781 138 FCFA au 31/12/2019 à -1.064.174.464 FCFA soit un montant de 802.303.326 FCFA.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses données par le MEF.

3.8. Dépôts sur les comptes des correspondants « 44 »

Suivant le Plan Comptable de l'Etat les dépôts des correspondants sont imputés au compte « 44 » :

- ✓ 441 « Collectivités territoriales » ;
- ✓ 442 « Etablissements publics Nationaux » ;
- ✓ 443 « Sociétés et Organismes publics nationaux » ;
- ✓ 446 « Organismes internationaux » ;
- ✓ 447 « Autres déposants » : Services publics ; organismes privés et particuliers ; Particuliers ; Sociétés et entreprises privées ; autres dépôts.

Au 31 décembre 2020 la balance de l'ACCT enregistre au crédit en Opération de gestion aux compte 443.1 « Sociétés d'Etat » et 443.3 « Organismes publics nationaux » des dépôts d'un montant respectif de 12,149 milliards de FCFA et 7,645 milliards de FCFA. Le compte 44721 « Dépôts des particuliers » comptabilise à son crédit en opération de gestion la somme de 3,219 milliards de FCFA.

Selon le PLR : « **Volet des ressources de trésorerie** » : les correspondants du Trésor sont constitués des organismes et des particuliers disposant d'un compte dans les écritures du Trésor. Pour 2020, leurs dépôts ont été évalués à la somme de 7,124 milliards de FCFA.

Il ressort de la comparaison entre les sommes encaissées par le trésor aux comptes 443 et 447 (23,013 milliards de FCFA) et les ressources de trésorerie des correspondants ressorties du PLR (7,124 milliards de FCFA) un écart de 15,889 milliards FCFA tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Tableau n°71 : Comparaison des dépôts des correspondants retracés dans la balance générale du trésor à ceux du PLR (en milliards de FCFA)

Compte	Balance de l'ACCT	Ressources de trésorerie du PLR	Ecart
443.1 : « Sociétés d'Etat »	12,149	-	
443.3 : « Organismes publics nationaux »	7,645	-	
44721 : « Dépôts des particuliers »	3,219	-	
Total	23,013	7,124	15,889

Observation n°32

Il est demandé au MEF d'expliquer l'écart de 15,889 milliards de FCFA constaté entre les dépôts des correspondants comptabilisés dans la balance de l'ACCT (23,013 milliards de FCFA) et ceux du PLR (7,124 milliards de FCFA).

Réponse du MEF

Le compte correspondant aux dépôts des correspondants dans la balance de l'ACCT est le 4433 « Organismes publics nationaux » qui enregistre un montant de 7 658 712 713 de FCFA. Le montant de 7 123 519 817 de FCFA comptabilisé dans le PLR est relatif aux EPN dont les opérations avaient été prévues dans la loi de finances de 2020.

Quant au 44721 « Dépôts des particuliers », c'est un compte d'attente dans lequel sont enregistrées provisoirement diverses natures de recettes.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies.

3.9. Comptes d'imputation provisoire retracés les balances générales du trésor

L'analyse des comptes d'imputation provisoire retracés dans les balances générales des comptables supérieurs du trésor a porté sur les comptes suivants :

Tableau n° 72 : Soldes de sortie des Comptes d'imputation provisoire 2020 (en FCFA)

Postes comptables	470 : imputation provisoire de dépenses à régulariser chez les comptables principaux	472 : imputation provisoire de dépenses chez les comptables secondaires non centralisateurs	475 : imputation provisoire de recettes à régulariser chez les comptables principaux	477 : imputation provisoire de recettes chez les comptables secondaires non centralisateurs
ACCT	69 082 116 648	-	915 399 221 988	-
PGT	187 615 958 242	8 423 874 176	167 472 994	24 253 731
RGD	11 907 719 568	-	7 171 863 848	-
T.R. KAYES	1 797 077 895	405 700 697	645 947 309	818 899 444
T.R. KOULIKORO	178 708 488	-	83 981 558	-
T.R. SIKASSO	1 998 493 274	141 106 071	646 009 154	-
T.R. SEGOU	344 383	196 351 215	360 246	-

T.R. MOPTI	32 850 974	136 366 676	500 573 360	8 058 490
T.R. TOMBOUCTOU	5 323 369 697	-	1 501 743 921	135 356 302
T.R.GAO	161 889 571	-	6 872 007	-
T.R. KIDAL	847 198 456	-	18 542 355	-
T.R. MENAKA	-	-	-	-
T.R. TAOUDENIT	-	-	-	-
TOTAL	278 945 727 196	9 303 398 835	926 142 588 740	986 567 967

(Source : balances des postes comptables supérieurs du Trésor) T.R.=Trésorerie Régionale

Il résulte de l'analyse de la balance que les comptes d'imputation provisoires de recettes 475 (imputation provisoire de recettes à régulariser chez les comptables principaux) et 477(imputation provisoire de recettes chez les comptables secondaires non centralisateurs) ont enregistré des montants importants non régularisés de 926 142 588 740 FCFA en 2020 contre 448 538 754 337 FCFA en 2019 pour les postes comptables principaux du Trésor et de 986 567 967 FCFA en 2020 contre 20 065 610 522 FCFA en 2019 pour les postes comptables secondaires soit, un total de 927 129 156 707 FCFA en 2020 contre 468 604 364 859 FCFA en 2019.

La Cour constate en 2020 une augmentation du solde de ces comptes passant de 468 604 364 859 FCFA en 2019 à 927 129 156 707 FCFA en 2020 soit une hausse de 458 524 791 848 FCFA.

Cette hausse est constatée au niveau des comptes d'imputation provisoire de recettes à régulariser chez les comptables principaux. (Compte 475)

Cependant la Cour a pris bonne note d'une réduction du montant des comptes d'imputation provisoire de dépenses.

Observation n°33

Il est demandé au MEF d'expliquer cette augmentation du solde des comptes d'imputation provisoire de recettes au 31 décembre 2020 par rapport à leur solde de 2019.

Réponse du MEF

L'augmentation du solde des comptes d'imputation provisoire de recettes au 31 décembre 2020 par rapport à leur solde de 2019 est imputable principalement aux comptes 47562 et 47564, utilisés pour la prise en charge des envois de fonds des postes

comptables à l'ACCT. À la réception de fonds par OV, le compte 5121 "compte courant des comptables principaux" est débité contre le crédit des comptes 47562 ou 47564 "recettes à imputer après vérification".

À la réception des Bordereau de Règlement (BR), les comptes 47562 ou 47564 "recettes à imputer après vérification" sont débités contre le crédit des comptes 390... "comptes d'opérations entre l'ACCT et les postes comptables".

Mais de 2019 jusqu'à juin 2023, des erreurs d'imputations et de comptabilisations sont intervenues sur ces comptes. À la réception des BR, le compte 5112 "chèques à l'encaissement était débité en lieu et place des comptes 47562 ou 47564 "recettes à imputer après vérification". Ce qui fait qu'on ressortait en fin d'année avec des soldes anormalement élevés sur les comptes 5112 en débit et des comptes 47562 ou 47564 en crédit. Mais ces opérations ont été identifiées et corrigées en août 2023.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses données.

3.10. Analyse des comptes de tiers et financiers

Les **comptes 461.8** : « *Rejet de chèque à l'encaissement* » et **5111** : « *Effets à recevoir et engagements cautionnés* » figurant sur les différentes balances du Trésor au 31 décembre 2020 se présentent comme suit dans le tableau suivant :

Tableau n°73 : Solde par poste comptable des comptes : 461.8 « *Rejet de chèque à l'encaissement* », 5111 « *Traités de douanes* » et 5112 « *chèques à l'encaissement* »
(En FCFA)

Poste comptable	461.7 : Rejet de traités	461.8 : Rejet de chèque à l'encaissement	5111 : Traités en douanes	5112 : chèques à l'encaissement
ACCT :		6 938 493 216	139 807 812	863 078 583 169
PGT	-	-	-	536 123
RGD	464 882 780	2 059 253 154	385 000 000	3 605 085 641
T.R. KAYES	-	450 482 141	-	1 384 161 510
T.R. KOULIKORO	-	-	-	152 369 964
T.R. SIKASSO		2 335 346 186		569 298 369
T.R. SEGOU	-	-	100 000 000	1 784 681 041
T.R. MOPTI	-	80 941 243	-	56 965 646
T.R. TOMBOUCTOU	-	6 941 104	-	78 357 108
T.R.GAO	-	-	-	94 450 844
T.R. KIDAL	-	-	-	3 284 516
T.R. TAUDENIT	-	-		-
T.R. MENAKA	-	-	-	-
Total	464 882 780	11 420 974 903	624 807 812	870 807 773 931

(Source : balances des postes comptables supérieurs du Trésor) T.R.=Trésorerie Régionale

L'analyse des balances fait ressortir des soldes importants des comptes 461.7 « *Rejet de traites en douanes* » ; 461.8 « *Rejet de chèque à l'encaissement* », 5111 « *Traites de douanes* » et 5112 « *chèques à l'encaissement* ».

Ces moyens de règlement ont servi à régulariser des opérations de recettes budgétaires et leur non encaissement constitue des manques de ressources pour le Trésor public.

Il ressort des états de développement produits des chèques comptabilisés de 2005 à 2019 non encore encaissés.

Observation n°34

Les états de développement de solde produits font ressortir des chèques à l'encaissement de 2005 à 2019 et des traites en douanes comptabilisés en mai, juin et août 2013 qui se présentent comme suit des rejets traites « comptes 461.7 » d'un montant de 464 882 780 FCFA et des traites « Compte 5111 » d'un montant de 624 807 812 FCFA ; des rejets de chèques « comptes 461.8 » d'un montant de 11 420 974 903 FCFA et des chèques à l'encaissement « compte 5112 » d'un montant de 870 807 773 931 FCFA.

Il est demandé au MEF d'expliquer le non encaissement de ces montants au 31 décembre 2020.

Réponse du MEF

La balance de l'Etat se caractérise parfois par l'existence de soldes sédentaires assez anciens dans certains comptes qui présentent des difficultés d'apurement dues essentiellement à l'absence des gestionnaires teneurs desdits comptes ainsi qu'à l'indisponibilité des pièces justificatives indispensables.

Depuis 2014, les traites en douanes ne sont pas acceptées par les Comptables du Trésor comme moyen de recouvrement des droits et taxes de l'Etat. Les montants figurants sur les balances (comptes 4617 et 5111) constituent les opérations non encore dénouées malgré les diligences menées par les Comptables d'alors.

Concernant les comptes des chèques 4618 et 5112, les dispositions sont toujours prises au niveau des Comptables pour leurs encaissements effectivement de ces montants.

Il faut aussi rappeler que le débit du 5112 est en lien avec le crédit des 47562-47564 évoqués au niveau de l'observation 33. En effet, les erreurs d'imputations et de comptabilisations à l'origine de ce solde élevé ont été identifiées et corrigée en 2023. De ce fait, le solde des chèques à l'encaissement qui était de 870.807.773.931 FCFA au 31 décembre 2020 se situe à 38.775.751.259 FCFA au 31 décembre 2023.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse produits.

Recommandation n°07

La Cour recommande au MEF un apurement comptable définitif de ces anciens soldes.

3.11. Situation des recettes et dépenses budgétaires ressortie des balances générales du trésor

La situation d'exécution du budget d'Etat par poste comptable supérieur du trésor est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°74 : Situation d'exécution du budget d'Etat par poste comptable supérieur du trésor (en FCFA)

Poste comptable	Recettes budgétaires Comptes des produits (Classe 7)	Dépenses budgétaires Comptes de charges (Classe 6)	Résultat par poste comptable
ACCT*	-	111 612 332 538	
PGT	179 364 032 596	1 329 844 041 421	
RGD	1 245 044 696 612	81 927 940 484	
TR. Kayes	70 148 033 494	54 775 932 432	
TR. Koulikoro	154 891 760 914	77 063 952 512	
TR. Sikasso	40 256 351 903	78 676 589 150	
TR. Ségou	23 570 592 146	57 973 394 290	
TR. Mopti	13 245 556 395	42 738 040 782	
TR. Tombouctou	1382 413 027	24 148 709 666	
TR. Gao	1 517 506 174	21 431 309 964	
TR. Kidal	231 687 106	6 418 505 148	
TR. Ménaka	150 247 946	5 003 582 811	
TR. Taoudéni	76 052 993	3 548 525 236	
TR. Nioro	-	243 808 413	
TR. Dioila	-	182 978 561	
TR. Bougouni	-	244 983 706	
TR. Koutiala	-	177 125 556	
Total			
Résultat des Budgets Annexes			
Dépenses d'investissement du Budget général			
Résultat	1 729 878 931 306	1 896 011 752 670	-166 132 821 364

ACCT* : Compte budgétaire 6711 : intérêts et frais financiers de la dette

L'analyse du tableau fait ressortir que les recettes budgétaires comptabilisées par poste comptable figurant à la classe 7 (comptes de produits) des balances des comptes supérieurs du trésor totalisent le montant de 1 729 878 931 306 FCFA.

Les mandats payés et comptabilisés à la classe 6 des balances des comptes supérieurs du trésor sont de 1 896 011 752 670 FCFA.

Les résultats des Comptes Spéciaux du Trésor « compte 1321 » et des budgets annexes « compte 1322 » n'ont pas été pris en charge sur la balance générale du trésor.

- les réalisations des recettes du budget général assorties du tableau des recettes annexées au projet de loi de règlement est de 1 655,239 milliards de FCFA contre 1 729,879 milliards de FCFA figurant à la classe 7 (comptes de produits) des balances des comptes supérieurs du trésor soit un écart de 74,64 milliards de FCFA ;
- les mandats payés du budget général assortis de la situation récapitulative d'exécution des dépenses annexées au projet de loi de règlement sont de 2245,893 milliards de FCFA contre 1 896, 011 milliards de FCFA comptabilisés à la classe 6 des balances générales des comptes supérieurs du trésor soit un écart 349,882 milliards de FCFA.
- le résultat d'exécution du budget général sur la base de la balance générale est de – 166,132 milliards de FCFA contre un solde budgétaire global négatif de 590,654 milliards de FCFA du projet de loi de règlement.

Observation n°35

Il est demandé au MEF d'expliquer les écarts constatés entre les données des balances des comptes supérieurs du trésor et celles du projet de loi de règlement.

Réponse du MEF

Les écarts entre les données des recettes et de dépenses des balances générales des comptes supérieurs du trésor et celles du projet de loi de règlement s'expliquent également par la différence de champ d'analyse. Les recettes de 1 655,239 milliards de FCFA et les mandats admis de 2 245,893 milliards de FCFA du projet de Loi de règlement comprennent uniquement les opérations du Budget général. Cependant, les recettes de 1 729,879 milliards de FCFA et les charges de 1 896, 011 milliards de FCFA sont des opérations de recettes budgétaires des comptes des produits (classe 7) et de dépenses budgétaires des comptes de charges (classe 6) ainsi que des Comptes Spéciaux du Trésor. Aussi, ces données relatives aux charges de la balance générale du Trésor n'intègrent pas les dépenses d'investissement du budget général.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies cependant, constate que le MEF n'a donné aucune précision sur les comptes d'imputation des dépenses d'investissement du budget général.

3.12. Situation des restes à payer assortie des balances générales du trésor (solde du compte 40 : « fournisseurs et comptes rattachés »)

Tableau n°75 : Situation des restes à payer assortis des balances générales du trésor (en FCFA)

Poste comptable	Balance de sortie de la balance générale	Etat de développement
PGT	266 277 136 451	267 873 251 593
RGD	0	-
TR. Kayes	519 224 641	416 343 406
TR. Koulikoro	0	0
TR. Sikasso	1 269 376 898	Non produit
TR. Ségou	219 557 387	Non produit
TR. Mopti	14 320 923	14 320 923
TR. Tombouctou	1 305 503 551	Non produit
TR. Gao	64 101 977	Non produit
TR. Kidal	143 605 826	88 862 544
TR. Ménaka	1 014 249 541	Non produit
TR. Taoudéni	1 470 587 113	1 470 685 977
TR. Nioro	738 717 564	738 717 564
TR. Dioila	707 006 687	Non produit
TR. Bougouni	170 900 520	Non produit
TR. Koutiala	63 299 262	Non produit
Total	273 977 588 341	

Les restes à payer assortis des balances des comptables supérieurs du trésor correspondant au solde du compte 40 « *Fournisseurs et comptes rattachés* » sont de 273,977 milliards de FCFA.

3.13. Situation des restes à recouvrer assortie des balances générales du trésor (solde du compte 4121 : « Redevables, Impôts et Taxes de l'Etat » et 4132 : clients douteux)

Tableau n°76 : Situation des restes à recouvrer assortis des balances générales du trésor (en FCFA)

Poste comptable	Balance de sortie de la balance générale	Etat de développement
RGD	27 754 626 454	Non produit
TR. Kayes (compte 4121 et 4132)	4 014 027 692	4 014 027 692
TR. Koulikoro	1 408 943 168	Non produit
TR. Sikasso (compte 4121 et 4132)	13 366 236 613	Non produit
TR. Ségou	8 916 452 950	Non produit
TR. Mopti	6 359 825 785	Non produit
TR. Tombouctou	4 450 876	Non produit
TR. Gao	1 141 258 768	Non produit
TR. Kidal	83 854 760	Non produit
TR. Ménaka	-	
TR. Taoudéni	-	
TR. Nioro	-	
TR. Dioila	-	
TR. Bougouni	-	
TR. Koutiala	-	
Total	63 049 677 066	

Les restes à recouvrer assortis des balances générales du trésor au 31 décembre 2020 sont de 63,049 milliards de FCFA.

Les restes à recouvrer assortis du PLR sont de **222.118 milliards de FCFA** soit un écart de 159,069 milliards de FCFA.

Observation n°36

Il est demandé au MEF de fournir les diligences mises en œuvre en vue du recouvrement de ces reliquats d'impôts et taxes non encaissés au 31 décembre 2020 et d'expliquer l'écart de 159,69 milliards de CFA.

Réponse du MEF

Les Restes à recouvrer qui ressortent dans le projet de loi de règlement sont relatifs uniquement à l'exercice courant soit un montant 222 118 612 893 de FCFA. Cela répond

au principe de l'exercice budgétaire. La situation qui ressort de la balance générale du trésor correspond au stock des années antérieures avant les réformes conférant aux régies financières les émissions de recettes et les recouvrements en même temps. Depuis 2019, des efforts sont faits pour l'apurement de ces restes à recouvrer. A titre illustratif, les restes à recouvrer dans la balance générale des comptes en 2018 s'élevaient à 175,997 milliards de FCFA contre un montant de 66,677 milliards de FCFA en 2019 et 63,050 milliards de FCFA en 2020. Cette dynamique d'apurement continuera et les dispositions sont prises pour le recouvrement desdites créances.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies par le MEF.

CHAPITRE II : LES CHARGES

CHAPITRE II : Les charges

Le budget d'Etat pour l'exercice 2020, adopté par la Loi n°2019-070 du 24 décembre 2019, a été arrêté en dépenses à 2 604,568 milliards de FCFA (Loi de Finances Initiale LFI 2020). Ce montant a été modifié suivant l'Ordonnance n°2020-001/P-CNSP du 04 septembre 2020 portant modification de la loi n°2019 -070 du 24/12/2019, en dépenses à 2 826,976 milliards de francs CFA. Suite au décret n°2020-0278/PT-RM du 08 Décembre 2020 portant autorisation d'encaissement de ressources additionnelles et ouverture de crédits à titre d'avances, le budget d'Etat a été arrêté en dépenses à 2 864,976 milliards de FCFA.

L'évolution des prévisions des charges budgétaires est retracée dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°77 : EVOLUTION DES PREVISIONS BUDGETAIRES DES DEPENSES 2020
(en milliards de FCFA)

PREVISIONS LFI (a)	PREVISIONS LFR (b)	PREVISIONS CORRIGÉES PAR DECRET D'AVANCE (c)	ECART LFR et LFI		ECART PCDA et LFR		ECART PCDA(et LFI	
			MONTANT (b-a)	TAUX (b-a) /a	MONTANT (c-b)	TAUX (c-b) /b	MONTANT (c-a)	TAUX (c-a) /a
2 604,568	2 826,976	2 864,976	222,408	8,54	38,00	1,34	260,408	9,99

Il ressort de l'analyse du tableau ci- dessus :

- une augmentation des prévisions rectifiées par rapport aux prévisions initiales de 222,408 milliards de FCFA, soit un taux de 8,54% ;
- une augmentation d'un montant de 38 milliards, soit un taux de 1,34% des prévisions corrigées par décret d'avances par rapport aux prévisions rectifiées;
- une augmentation des prévisions corrigées par décret d'avances de 260,408 milliards de FCFA par rapport aux prévisions initiales, soit un taux de 9,99%.

L'examen des charges de l'Etat porte sur une présentation :

- par type de budget et par nature économique ;
- par type de programme et par dotation budgétaire ;

- par classification fonctionnelle ;
- par charges de trésorerie;
- de la situation d'exécution de la dette publique;
- de la situation des transferts et virements de crédits ;
- de la situation des annulations de crédits et des majorations de budget.

2.1. Prévisions des dépenses budgétaires

L'analyse de l'évolution des prévisions des dépenses budgétaires et des charges de trésorerie, sera faite par la comparaison, d'une part des prévisions de la Loi de Finances Rectifiée de 2019 avec celles de la Loi de Finances Initiale (LFI) de 2020 et d'autre part, la comparaison entre la LFR 2020 et des Prévisions Corrigées par le Décret d'Avances (PCDA) 2020.

2.1.1. Présentation des prévisions des dépenses par type de budget et par nature économique

Les Prévisions des dépenses par type de budget et par nature économique de la Loi de Finances Rectificative de 2019, de la loi de finances initiale 2020, de la loi de finances rectificative et des Prévisions Corrigées par Décret d'Avances (PCDA) 2020 sont présentées dans le tableau ci-après :

Tableau n°78 : Prévisions des dépenses par type de budget de la Loi de Finances Rectificative de 2019, des lois de finances initiale et rectificative 2020 et des Prévisions Corrigées par Décret d'Avances (PCDA) 2020 (en milliers de FCFA).

Rubriques	Loi de Finances Rectificative 2019 (a)	Loi de finances initiale (LFI) 2020 (b)	Loi de finances rectificative 2020 (c)	Prévisions Corrigées par Décret d'Avance (PCDA) 2020 (d)	ECARTS			
					Loi de finances Initiale 2020 et la loi Rectificative 2020		Loi de Finances Rectificative 2020 et PCDA 2020	
					Montant écart LFI 2020- LFR 2020 (e = c-b)	Taux de variation LFI 2020/LFR 2020 (f = (e/b)*100)	Montant écart LFR 2020 et PCDA 2020 (g = d- c)	Taux de variation LFR/PCDA 2020 (h = (g/c) *100)
Budget General (1)	2 261 154 000	2 472 348 130	2 653 484 849	2 653 484 849	181 136 719	7,327	0	0,00
Budgets Annexes (2)	10 406 000	7 809 828	9 104 950	9 104 950	1 295 122	16,583	0	0,00
Comptes Spéciaux du Trésor (3)	118 729 000	124 409 600	164 386 117	202 386 117	39 976 517	32,133	38 000 000	23,116
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET D'ETAT	2 390 289 000	2 604 567 558	2 826 975 916	2 864 975 916	222 408 358	8,539	38 000 000	1,344

2.1.1.1- L'Analyse de la répartition des prévisions des dépenses par type de budget en 2019 et 2020

Le budget d'Etat est composé du budget général, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor.

Le Budget général est composé des dépenses ordinaires et des dépenses en capital.

L'examen du tableau ci-dessus, fait ressortir que le budget d'Etat initial 2020 a été arrêté en dépenses à 2 604,568 milliards de FCFA contre 2 390,289 milliards de FCFA en 2019 soit une augmentation de 214,279 milliards de FCFA.

Par la loi de finances rectificative, ce montant a été porté à 2 826,975 milliards de FCFA soit une augmentation de 222,408 milliards de FCFA par rapport à la loi initiale.

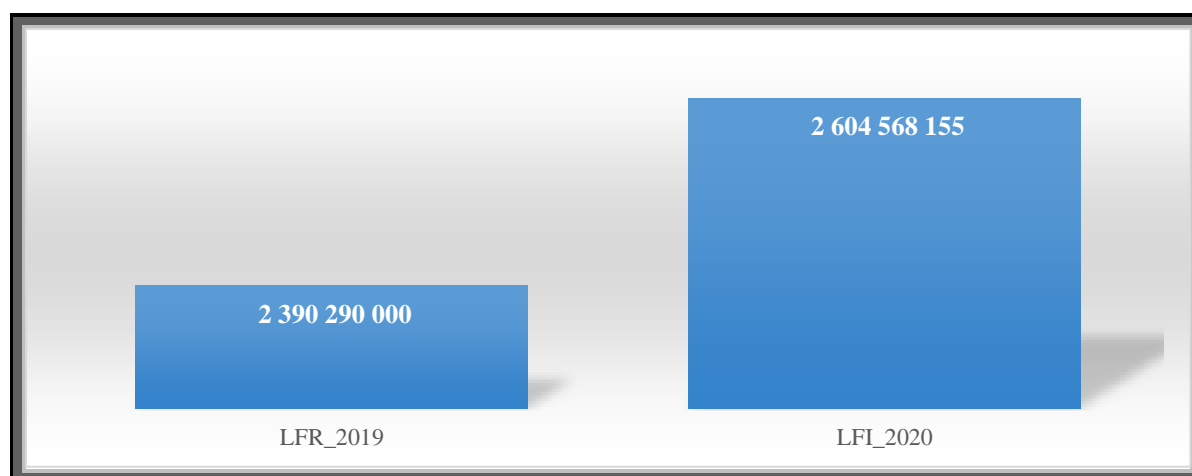
La loi de finances rectificative a été modifiée par le décret d'avances qui a porté les dépenses à 2 864,975 milliards de FCFA soit une augmentation de 38,00 milliards de FCFA ou un taux d'augmentation de 1,34% par rapport à la loi de finances rectificative.

2.1.1.2 Comparaison des prévisions de la loi de finances rectificative 2019 à celles de la Loi de Finances Initiale (LFI) de 2020

Tableau n°79 : Comparaison des LFR 2019 à la LFI 2020 en milliers de FCFA

Rubriques	LFR 2019	LFI 2020	ECART
Budget General (1)	2 261 155 000	2 472 348 727	211 193 727
Budgets Annexes (2)	10 406 000	7 809 828	-2 596 172
Comptes Spéciaux du Trésor (3)	118 729 000	124 409 600	5 680 600
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET D'ETAT	2 390 290 000	2 604 568 155	214 278 155

Graphique n°34 : Comparaison des LFR 2019 à la LFI 2020



L'examen du tableau n°79 et de la figure ci-dessus, montre que :

- ✓ le budget d'Etat initial 2020 a connu une augmentation par rapport au budget rectifié 2019, passant ainsi de 2 390,290 milliards de FCFA à 2 604,568 milliards de FCFA en 2020 au titre de la LFI, soit un taux d'accroissement de 8,96% ;
- ✓ le budget général au titre de la LFI 2020 a connu une augmentation par rapport à celui de la LFR 2019, passant ainsi de 2 261,155 milliards de FCFA à 2 472,349 milliards de FCFA en 2020 soit un taux d'accroissement de 9,34% ;
- ✓ les budgets annexes ont en revanche connu une diminution passant de 10,406 milliards de FCFA à 7,809 milliards de FCFA soit un taux de 24,95% en 2020 par rapport à 2019 ;
- ✓ les Comptes Spéciaux du Trésor ont enregistré une augmentation passant de 118,729 milliards de FCFA à 124,409 milliards de FCFA soit un taux de 4,78% en 2020 par rapport à 2019

Observation n°37

La Cour demande au MEF de fournir des explications sur la diminution de la prévision initiale en 2020 au titre des dépenses des budgets annexes par rapport au budget rectifié de 2019.

Réponse du MEF

En 2019, les budgets annexes, à travers les EMASE, avaient fait l'objet de majoration par Arrêté n°2019-2297/MEF-SG du 14 août 2019. Le caractère exceptionnel des recettes concernées ne permettait pas leur prévision dans la Loi de Finances initiale 2020, ce qui explique la diminution de la prévision des budgets annexes pour 2020.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies.

2.1.1.3 Comparaison des prévisions de dépenses de la Loi de Finances Initiale 2020 à celles de la loi de Finances rectificative

Tableau n° 80 Comparaison des prévisions de dépenses de la LFI 2020 à la LFR 2020

En milliers de FCFA

Rubriques	LFI 2020	LFR 2020	Ecart	Taux de progression
Budget général (1)	2 472 348 130	2 653 484 849	181 136 719	7,33%
Budgets Annexes (2)	7 809 828	9 104 950	1 295 122	16,58%
Comptes Spéciaux du Trésor (3)	124 409 600	164 386 117	39 976 517	32,13%
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET D'ETAT	2 604 568 155	2 826 975 916	222 408 358	8,54%

L'analyse du tableau ci-dessus fait ressortir que les prévisions budgétaires initiales d'un montant de 2 604,568 milliards de FCFA ont augmenté de 222,408 milliards de FCFA dans la LFR pour atteindre 2 826,976 milliards de FCFA soit un taux d'augmentation de 8,54%.

Par nature de budget l'augmentation a été de :

- pour le budget général : 181,137 milliards de FCFA ou 7,33%/
- pour les budgets annexes : 1,295 milliards de FCFA ou 16,58% :
- pour les Comptes Spéciaux du Trésor : 39,976 milliards de FCFA ou 32,13%.

2.1.1.4 Comparaison des prévisions des dépenses de la loi de Finances rectificative à celles des prévisions corrigées par le Décret d'avances

Tableau n° 81 Comparaison des prévisions de dépenses de la LFR 2020 et des prévisions corrigées par le Décret d'avances (PCDA) (en FCFA)

Rubriques	LFR 2020	PCDA	Ecart	Taux de progression
Budget général (1)	2 653 484 849 000	2 653 484 849 000	0	0
Budgets Annexes (2)	9 104 950 000	9 104 950 000	0	0
Comptes Spéciaux du Trésor (3)	164 386 117 000	202 386 117 000	38 000 000 000	23,116
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET D'ETAT	2 826 975 916 000	2 864 975 916 000	38 000 000 000	1,344

L'examen du tableau ci-dessus montre que :

- ✓ le budget d'Etat corrigé suivant le Décret d'Avances 2020 chiffré à 2 864,976 milliards de FCFA a connu une augmentation de 38 milliards de FCFA par rapport au budget rectifié 2020 arrêté à 2 826,976 milliards de FCFA, soit un taux d'augmentation de 1,344% ;
- ✓ les inscriptions du budget général et des budgets annexes n'ont pas varié ;
- ✓ les Comptes Spéciaux du Trésor corrigé suivant le Décret d'Avances 2020 ont augmenté de 38 milliards de FCFA soit un taux d'augmentation de 23,12% en passant de 164,386 milliards de FCFA à 202,386 milliards de FCFA.

Tableau n°82 : Comparaison des prévisions de dépenses de la LFR 2020 à celles du PCDA 2020 (en milliers de FCFA)

Libellé	Prévisions des dépenses		Ecart	Taux
	LFR	PCDA		
Budget Général				
Personnel	687 367 967	687 367 967		
Charges financières de la dette	120 423 000	120 423 000		
Biens et services	436 437 013	436 437 013		
Transferts et subventions	484 657 154	484 657 154		
Dépenses en atténuations des recettes	13 009 308	13 009 308		
Investissement	911 590 407	911 590 407		
Sous/total	2 653 484 849	2 653 484 849	-	-
Budgets annexes				
Personnel	2 214 500	2 214 500		
Biens et services	3 582 561	3 582 561		
Transferts et subventions	660 000	660 000		
Investissement	2 647 889	2 647 889		
Sous/total	9 104 950	9 104 950		
Comptes Spéciaux du Trésor (CST)				

Personnel	290 000	290 000	0	0
Biens et services	1 312 000	127 212 000	125 900 000	9 596,
Transferts et subventions	690 000	690 000	0	
Dépenses en atténuation des recettes	87 900 000	-	-87 900 000	-
Investissement	74 194 117	74 194 117	-	0
Sous/total	164 386 117	202 386 117	+38 000 000	23,12
Total des dépenses	2 826 975 916	2 864 975 916	38 000 000	1,39

Il ressort de la comparaison entre les données détaillées de la LFR 2020 et celles du PCDA 2020 que :

- les dépenses des biens et services et d'investissement des Budgets annexes de la LFR par rapport au PCDA 2020 ont augmenté respectivement de 728,588 millions et de 566,534 millions de FCFA :
- les dépenses en atténuation des recettes des comptes spéciaux qui étaient de 87,900 milliards de FCFA dans la LFR n'enregistrent aucune inscription dans le PCDA.

Observation n°38

Il est demandé au MEF d'expliquer l'absence de la rubrique « Dépenses en atténuation des recettes » dans le PCDA au niveau des Comptes Spéciaux du Trésor alors qu'elle est prévue dans la LFR 2020 avec une inscription de 87,900 milliards de FCFA.

Réponse du MEF

Les dépenses en atténuation des recettes au niveau des Comptes Spéciaux du Trésor sont relatives aux dépenses de remboursements des crédits de TVA. Dans la présentation de la loi de finances initiale, contrairement à celle de la loi de finances rectificative, ces dépenses étaient incluses dans les biens et services. De ce fait, la présentation du projet de loi de règlement a été alignée sur celle de la loi de finances initiale où la rubrique de dépenses de biens et services comprenait les remboursements de crédits de TVA.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses données et demande au MEF de remettre cette rubrique au niveau du Budget Général.

2.1.2 Présentation des prévisions de dépenses par type de programme et par dotations budgétaires

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) de 2020 comprend cent quarante-huit (148) programmes dont trente-neuf (39) programmes de pilotage, quatre-vingt-dix-sept (97) programmes opérationnels, un (1) programme de budgets annexes et onze (11) programmes de comptes spéciaux du Trésor.

La cartographie des programmes entre 2019 et 2020 a été modifiée. Dans le budget d'Etat 2020, cette modification comprend la création de quatre (04) nouveaux programmes, la suppression d'un (01) et la migration de onze (11) programmes vers d'autres sections budgétaires, conformément à la répartition des services entre la Primature et les départements ministériels suivant le Décret n° 2019-0332/PM-RM du 13 mai 2019, modifié, portant répartition des services publics entre la Primature et les départements ministériels. Il s'agit :

❖ Au titre de la création

Les programmes d'administration générale pour le Ministère de l'Intégration Africaine, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère de l'Economie Numérique et de la Prospective et le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Logement Social.

❖ Au titre de la suppression

Le programme d'administration générale de l'ex-Ministère de l'Innovation et de la Recherche Scientifique.

❖ Au titre de la migration

- le programme opérationnel de l'ex-Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine vers le Ministère de l'Intégration Africaine ;
- deux programmes opérationnels de l'ex-Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction Citoyenne vers le Ministère de la Jeunesse et des Sports ;

- deux programmes opérationnels de l'ex-Ministère de l'Innovation et de la Recherche Scientifique vers le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- un programme opérationnel du Ministère de l'Education Nationale vers le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- deux programmes opérationnels de l'ex-Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire vers le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales ;
- un programme opérationnel de l'ex-Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication vers le Ministère de l'Economie Numérique et de la Prospective ;
- un programme opérationnel de l'ex-Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme vers le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Logement Social ;
- un programme opérationnel de l'ex-Ministère du Développement industriel et de la Promotion de Investissements vers le Ministère de l'Industrie et du Commerce.

A l'issue de cette modification, le budget d'Etat de 2020 s'articule autour de :

- cent quarante-huit programmes dont trente-neuf programmes de pilotage, quatre-vingt-dix-sept programmes opérationnels, un programme des budgets annexes et onze (11) programmes de Comptes spéciaux du Trésor (CST) ;
- trois cent trente-sept actions dont cent trente-six dans les programmes de pilotage, cent quatre-vingt-trois dans les programmes opérationnels, sept dans le programme des budgets annexes et onze dans les programmes des Comptes spéciaux du Trésor ;
- quatre cent soixante-huit objectifs dont cent trente-cinq dans les programmes de pilotage, trois cent onze dans les programmes opérationnels, deux dans le programme des budgets annexes et vingt dans les programmes des Comptes spéciaux du Trésor ;
- mille cent quarante-quatre indicateurs dont trois cent un dans les programmes de pilotage, sept cent quatre-vingt-deux dans les programmes opérationnels, quatorze dans le programme des budgets annexes et quarante-sept dans les programmes des Comptes spéciaux du Trésor ;

La répartition des dépenses budgétaires par type de programme est consignée dans le tableau ci-dessous :

Tableau N°83 : Prévisions de dépenses par type de programme et par dotation budgétaire (en milliards de FCFA).

Rubriques	LFR 2019 a	LFI 2020 b	LFR 2020 c	PCDA 2020 d	ECARTS			
					Loi de finances Rectificative 2020 et PCDA 2020		LFI 2020 et PCDA 2020	
					Montant écart PCDA 2020-LFR 2020 e = d-c	Taux de variation LFR 2020/PCDA 2020 f = (e/c)*100	Montant écart PCDA- LFI 2020 g = d- b	Taux de variation LFI/PCDA 2020 h = (g/b)*100
Programmes de Pilotage (1)	677,181	601,13	818,608	818,608	0	0%	217,478	36%
Personnel	161,452	183,628	182,107	182,107	0	0%	-1,521	-1%
Biens et services	149,832	147,799	148,635	148,635	0	0%	0,836	1%
Transferts et subventions	141,497	91,691	190,842	190,842	0	0%	99,151	108%
Investissement	224,4	178,012	297,024	297,024	0	0%	119,012	67%
Programmes opérationnels (2)	1 209,31	1 274,77	1 279,83	1 279,83	0	0%	5,057	0%
Personnel	346,39	326,138	409,978	409,978	0	0%	83,84	26%
Biens et services	109,299	130,111	117,229	117,229	0	0%	-12,882	-10%
Transferts et subventions	204,84	175,073	179,208	179,208	0	0%	4,135	2%
Investissement	548,778	643,451	573,415	573,415	0	0%	-70,036	-11%
Programmes des Budgets annexes (3)	10,406	7,81	9,104	9,104	0	0%	1,294	17%
Personnel	1,993	2,215	2,215	2,218	0,003	0%	0,003	0%
Biens et services	4,291	2,854	3,583	3,344	-0,239	-7%	0,49	17%
Transferts et subventions	0,952	0,66	0,66	0,848	0,188	28%	0,188	28%
Investissement	3,17	2,081	2,647	2,694	0,047	2%	0,613	29%
Programme des comptes spéciaux du Trésor (4)	118,729	124,41	164,386	202,386	38	23%	77,976	63%
Personnel	0,43	0,29	0,29	0,29	0	0%	0	0%
Biens et services	66,098	71,212	1,312	1,312	0	0%	-69,9	-98%
Transferts et subventions	0,608	0,69	0,69	0,69	0	0%	0	0%
Dépenses en atténuation de recettes	0	0	87,9	125,9	38	43%	125,9	#DIV/0!
Investissement	51,593	52,218	74,194	74,194	0	0%	21,976	42%
Dotations (5)	374,666	596,446	555,047	555,047	0	0%	-41,399	-7%
Personnel	44,662	126,487	69,981	69,981	0	0%	-56,506	-45%
Biens et services	208,762	252,071	263,032	263,032	0	0%	10,961	4%
Transferts et subventions	40,319	60,143	165,994	165,994	0	0%	105,851	176%
Investissement	80,923	157,745	56,04	56,04	0	0%	-101,705	-64%
TOTAL GENERAL	2 390,29	2 604,57	2 826,98	2 864,98	38	1%	260,406	10%

2.1.2.1 Analyse comparative des prévisions des dépenses budgétaires de la Loi de Finances Rectificative de 2019 à la Loi de Finances Initiale 2020 par type de programme.

La comparaison des prévisions des dépenses budgétaires de la Loi de Finances Rectificative 2019 à la Loi de Finances Initiale 2020 par type de programme est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°84 : Prévisions des dépenses budgétaires (Loi de Finances Rectifiée de 2019 et Loi de Finances Initiale 2020) par type de programme (en Milliards de F CFA).

Rubriques	Loi de Finances Rectificative (LFR) 2019 a	Loi de finances initiale (LFI) 2020 b	Ecart c = (b-a)	Taux de progression d = c/a %
Programmes de Pilotage (1)	677,181	601,13	-76,051	-11%
Personnel	161,452	183,628	22,176	14%
Biens et services	149,832	147,799	-2,033	-1%
Transferts et subventions	141,497	91,691	-49,806	-35%
Investissement	224,4	178,012	-46,388	-21%
Programmes opérationnels (2)	1 209,31	1 274,77	65,466	5%
Personnel	346,39	326,138	-20,252	-6%
Biens et services	109,299	130,111	20,812	19%
Transferts et subventions	204,84	175,073	-29,767	-15%
Investissement	548,778	643,451	94,673	17%
Programmes des Budgets annexes(3)	10,406	7,81	-2,596	-25%
Personnel	1,993	2,215	0,222	11%
Biens et services	4,291	2,854	-1,437	-33%
Transferts et subventions	0,952	0,66	-0,292	-31%
Investissement	3,17	2,081	-1,089	-34%
Programme des comptes spéciaux du Trésor(4)	118,729	124,41	5,681	5%
Personnel	0,43	0,29	-0,14	-33%
Biens et services	66,098	71,212	5,114	8%
Transferts et subventions	0,608	0,69	0,082	13%
Investissement	51,593	52,218	0,625	1%
Dotations	374,666	596,446	221,78	59%
Personnel	44,662	126,487	81,825	183%
Biens et services	208,762	252,071	43,309	21%
Transferts et subventions	40,319	60,143	19,824	49%
Investissement	80,923	157,745	76,822	95%
TOTAL GENERAL	2 390,29	2 604,57	214,28	9%

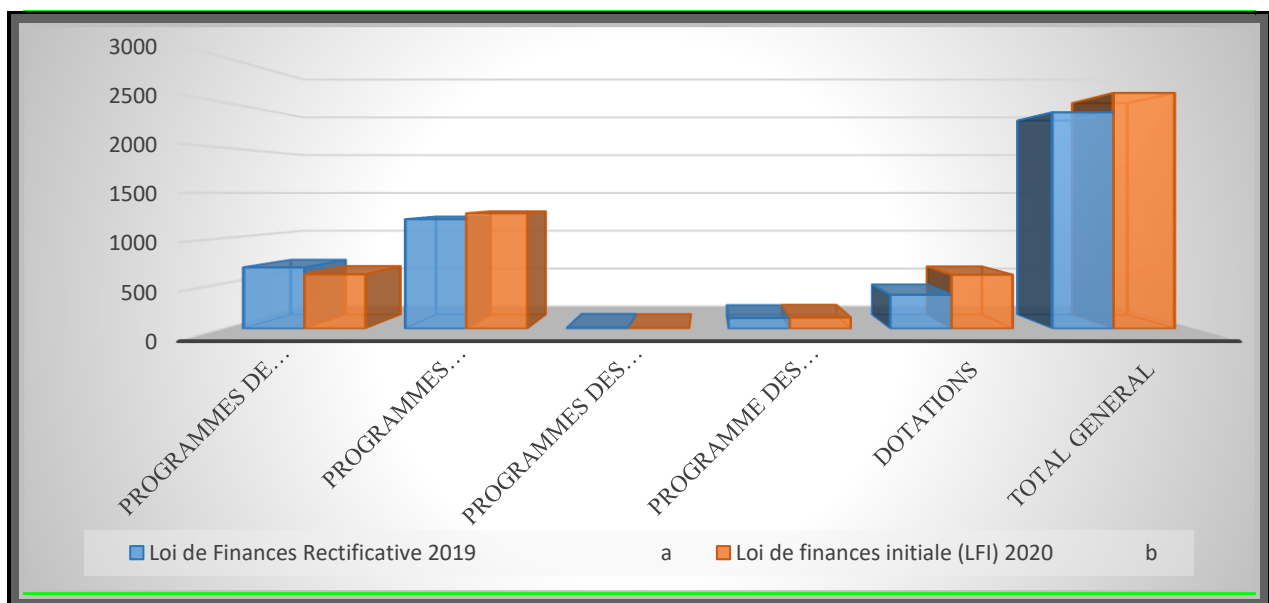
Il ressort de l'examen du tableau que le montant de la loi de Finances Initiale de 2020 s'élève à 2 604,57 milliards de FCFA et celui de la loi de finances rectificative de 2019 s'élève à 2 390,289 milliards de FCFA, soit une augmentation de 214,28 milliards de FCFA ou un taux d'augmentation de 9%.

Les programmes de pilotage et le programme des budgets annexes enregistrent une régression respectivement de 76,051 milliards de FCFA soit un taux de 11% et 2,59 milliards de FCFA soit un taux de 25%.

Par contre, les programmes des Comptes Spéciaux du Trésor ont augmenté de 118,72 milliards de FCFA à 124,41 milliards de FCFA soit un taux de 5%.

Les dotations ont également augmenté de 374,66 milliards de FCFA à 596,44 milliards de FCFA soit un taux de 59%

Graphique n°35 : Comparaison des prévisions de dépenses par programme et par dotation budgétaire (LFR 2019 et LFI 2020)



Observation n°39

Il est demandé au MEF d'expliquer d'une part la diminution de la prévision de 25% du programme des budgets annexes de 2020 et d'autre part la hausse des dotations de 59% par rapport à la LFR 2019.

Réponse du MEF

La diminution de la prévision des budgets annexes a été expliquée au niveau de la réponse à l'observation n°37.

Quant à la hausse des dotations, elle était enregistrée au niveau des Charges Communes, notamment au titre des dépenses de salaires en lien avec la satisfaction des revendications salariales et au titre du paiement des intérêts de la dette publique.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponses données.

2.1.2.2 Analyse comparative des prévisions des dépenses budgétaires (Loi de finances initiale 2020 et Loi de Finances Rectificative 2020) par type de programme

La comparaison entre les prévisions des dépenses budgétaires de la LFI 2020 et celles de la LFR 2020 par type de programme est décrite dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°85 : Prévisions des dépenses budgétaires (Loi de Finances Initiale 2020 et Loi de Finances Rectificative 2020) par type de programme (en milliards de F CFA).

Rubriques	Loi de finances initiale (LFI) 2020 a	Loi de Finances Rectificative (LFR) 2020 b	Ecart c=(b-a)	Taux de progression d=c/a%
Programmes de Pilotage (1)	601,13	818,608	217,478	36%
Personnel	183,628	182,107	-1,521	-1%
Biens et services	147,799	148,635	0,836	1%
Transferts et subventions	91,691	190,842	99,151	108%
Investissement	178,012	297,024	119,012	67%
Programmes opérationnels (2)	1 274,77	1 279,83	5,057	0%
Personnel	326,138	409,978	83,84	26%
Biens et services	130,111	117,229	-12,882	-10%
Transferts et subventions	175,073	179,208	4,135	2%
Investissement	643,451	573,415	-70,036	-11%
Programmes des Budgets annexes (3)	7,81	9,104	1,294	17%
Personnel	2,215	2,215	0	0%

Biens et services	2,854	3,583	0,729	26%
Transferts et subventions	0,66	0,66	0	0%
Investissement	2,081	2,647	0,566	27%
Programme des comptes spéciaux du Trésor (4)	124,41	164,386	39,976	32%
Personnel	0,29	0,29	0	0%
Biens et services	71,212	1,312	-69,9	-98%
Transferts et subventions	0,69	0,69	0	0%
Dépenses en atténuation de recettes	0	87,9	-	-
Investissement	52,218	74,194	21,976	42%
Dotations (5)	596,446	555,047	-41,399	-7%
Personnel	126,487	69,981	-56,506	-45%
Biens et services	252,071	263,032	10,961	4%
Transferts et subventions	60,143	165,994	105,851	176%
Investissement	157,745	56,04	-101,705	-64%
TOTAL GENERAL	2 604,57	2 826,98	222,406	9%

Il ressort de l'analyse du tableau que le montant de la LFR 2020 s'élève à 2 826,98 milliards de FCFA contre 2 604,569 milliards de FCFA dans la LFI 2020, soit une augmentation de 222,406 milliards de FCFA représentant un taux d'augmentation de 9%.

La situation détaillée par programme se présente comme suit :

1. Programmes de pilotage

Le montant des programmes de pilotage du budget initial 2020 a passé de 601,130 milliards de FCFA à 818,608 milliards de FCFA dans la LFR 2020, soit une augmentation de 217,478 milliards de FCFA représentant un taux d'augmentation de 36%.

L'augmentation a concerné toutes les dépenses à l'exception de celles du personnel qui ont diminué de 1%.

La Cour constate que les prévisions des Transferts et Subventions ont connu une augmentation de 108%.

Observation n°40

Il est demandé au MEF d'expliquer la forte hausse des prévisions de transferts et subventions qui sont passés de 91,16 milliards de FCFA de la LFI 2020 à 191,84 milliards de FCFA à la LFR 2020 soit un taux de hausse de 108%.

Réponse du MEF

En 2020, la forte augmentation de la prévision de la rubrique « Transferts et Subventions » entre la Loi de Finances initiale et la Loi de Finances rectifiée, s'explique par l'inscription des mesures d'appui aux ménages, aux entreprises et à l'économie à la suite de l'avènement de la COVID-19.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse donnés.

2. Programmes opérationnels :

Le montant des programmes opérationnels du budget initial 2020 a augmenté de 5,057 milliards de FCFA en passant de 1 274,773 milliards de FCFA à 1 279,830 milliards de FCFA dans la LFR 2020. L'augmentation a concerné les dépenses de personnel et celles des transferts et subventions pour respectivement 26% et 2%, à l'exception des biens et services et des investissements qui ont diminué respectivement de 10% et 11%.

3. Programme des budgets annexes :

Le budget initial 2020 des programmes des budgets annexes arrêté à 7,810 milliards de FCFA est passé à 9,104 milliards de FCFA dans la LFR 2020, soit une augmentation de 1,294 milliard de FCFA représentant 17%. L'augmentation a concerné les biens et services (26%) et les investissements (27%).

4. Programme des Comptes Spéciaux du Trésor :

Le montant du budget initial 2020 des programmes des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 124,410 milliards de FCFA. Il est passé à 164,386 milliards de FCFA dans la LFR 2020, soit une augmentation de 39,976 milliards de FCFA représentant un taux de 32%. Les biens et services qui étaient de 71,212 milliards ont diminué à 1,312 milliard de F CFA, soit une régression de 69,9 milliards de F CFA tandis que les dépenses en atténuation des recettes qui ne figuraient pas dans la LFI ont été inscrites dans la LFR pour un montant de 87,9 milliards de F CFA.

Observation n°41

Il est demandé au MEF d'expliquer l'inscription de la prévision des dépenses en atténuation des recettes pour 87,9 milliards alors qu'elles ne figuraient pas dans la loi initiale et de préciser l'objet de cette inscription.

Réponse du MEF

Dans la Loi de Finances de 2020, la catégorie des dépenses « Dépenses en atténuation des recettes » a été insérée dans le budget général et dans les comptes spéciaux du trésor en la faveur du collectif budgétaire. Cette insertion répondait au souci de se conformer aux dispositions de l'article 10 de la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois de finances en matière de catégories des dépenses prévues par la nomenclature budgétaire. Aussi, aux termes de l'article 11 du Guide didactique de la Directive n° 06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant lois de finances au sein de l'UEMOA, cette catégorie englobe les remboursements par l'Etat des impositions prélevées.

Appréciation de la Cour

La Cour estime que l'observation n'a pas été répondu et la maintient.

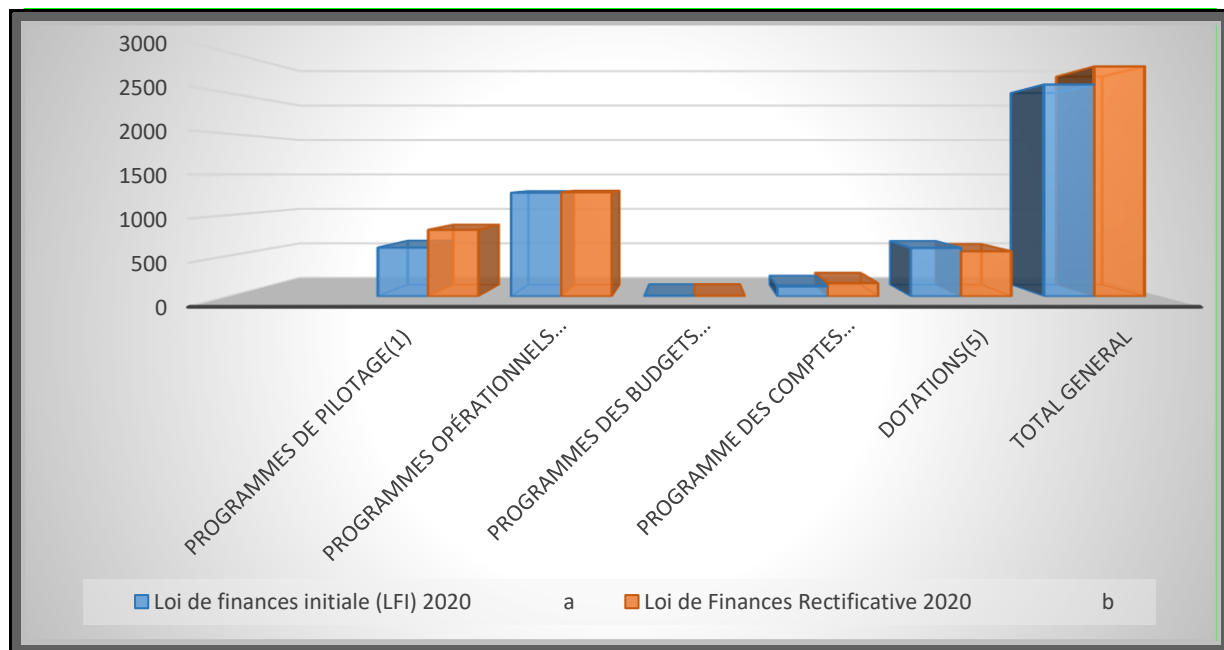
Recommandation n°08

La Cour demande au MEF de maintenir les Dépenses en atténuation des recettes au niveau du Budget Général.

5. Dotations

Le montant des prévisions des dotations du budget initial 2020 qui était de 596,446 milliards de FCFA a régressé à 555,047 milliards de FCFA dans LFR 2020, soit une diminution globale de 41,399 milliards de FCFA représentant un taux de 7%. Cette régression a concerné les dépenses de personnel et d'investissement pour respectivement 45% et 64%. Cependant, il faut noter que les transferts et subventions ont connu une augmentation de 176%.

Graphique n°36 : Comparaison des prévisions de dépenses par programme et par dotation budgétaire (LFI 2020 et LFR 2020)



Observation n°42

Il est demandé au MEF d'expliquer l'augmentation de 176% des Transferts et subventions de la LFI 2020 par rapport à la LFR 2020.

Réponse du MEF

A l'instar de la réponse à l'observation n°40, l'augmentation de la rubrique « Transferts et Subventions » entre la Loi de Finances initiale et la Loi de Finances rectifiée en 2020, s'explique par l'inscription des mesures d'appui aux ménages, aux entreprises et à l'économie à la suite de l'avènement de la COVID-19.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponses fournis.

2.1.2.3 Analyse comparative des Prévisions des dépenses budgétaires (Loi de Finances Rectificative LFR 2020 et PCDA 2020) par type de programme

La comparaison entre les prévisions des dépenses budgétaires de la LFR 2020 à celles du PCDA 2020 par type de programme est décrite dans le tableau ci-dessous :

Tableau N° 86 : Prévisions des dépenses budgétaires (Loi de Finances Rectificative 2020 et le PCDA 2020) par type de programme (en Milliards de F CFA).

Rubriques	Loi de Finances Rectificative 2020 a	PCDA 2020 b	Ecart c=(b-a)	Taux de progression d=c/a%
Programmes de Pilotage (1)	818,608	818,608	0	0,0%
Personnel	182,107	182,107	0	0,0%
Biens et services	148,635	148,635	0	0,0%
Transferts et subventions	190,842	190,842	0	0,0%
Investissement	297,024	297,024	0	0,0%
Programmes opérationnels (2)	1279,83	1 279,83	0	0,0%
Personnel	409,978	409,978	0	0,0%
Biens et services	117,229	117,229	0	0,0%
Transferts et subventions	179,208	179,208	0	0,0%
Investissement	573,415	573,415	0	0,0%
Programmes des Budgets annexes (3)	9,104	9,104	0	0,0%
Personnel	2,215	2,218	0,003	0,1%
Biens et services	3,583	3,344	-0,239	-6,7%
Transferts et subventions	0,66	0,848	0,188	28,5%
Investissement	2,647	2,694	0,047	1,8%
Programme des comptes spéciaux du Trésor (4)	164,386	202,386	38,000	23,1%
Personnel	0,29	0,29	0	0,0%
Biens et services	1,312	127,312	125,900	9 596,03%
Transferts et subventions	0,69	0,69	0	0,0%
Dépenses en atténuation de recettes	87,9	-	-	-
Investissement	74,194	74,194	0	0,0%
Dotations (5)	555,047	555,047	0	0,0%
Personnel	69,981	69,981	0	0,0%
Biens et services	263,032	263,032	0	0,0%
Transferts et subventions	165,994	165,994	0	0,0%
Investissement	56,04	56,04	0	0,0%
TOTAL GENERAL	2 826,975	2 864,975	38	1,3%

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que le montant de la LFR 2020 s'élève à 2 826,975 milliards de FCFA à celui du PCDA 2020 s'élève à 2 864,975 milliards de FCFA, soit une augmentation globale de 38 milliards de FCFA ou un taux d'augmentation de 1,3%.

La situation par programme est la suivante :

1. Programmes de pilotage.

Les prévisions budgétaires de ces programmes dans la LFR 2020 et dans le PCDA 2020, n'ont connu aucune variation aussi bien au niveau des montants totaux que dans la répartition détaillée entre les postes de dépenses.

2. Programmes opérationnels

Les prévisions budgétaires de ces programmes dans la LFR 2020 et dans le PCDA 2020, n'ont connu aucune variation aussi bien au niveau des montants totaux que dans la répartition détaillée entre les postes de dépenses.

3. Programmes des budgets annexes.

Les prévisions budgétaires des programmes des budgets annexes dans la LFR 2020 et dans le PCDA 2020, n'ont connu aucune variation au niveau des montants totaux.

Cependant, la répartition détaillée entre les postes de dépenses fait ressortir les réaménagements ci-après :

- une diminution des dépenses de biens et services de 0,239 milliard de F CFA, soit un taux de 6,7% ;
- une augmentation des dépenses de personnel de 0,003 milliard de F CFA, soit un taux de 0,1% ;
- une augmentation des dépenses d'investissement de 0,047 milliard de F CFA, soit un taux de 1,8% ;
- une augmentation des dépenses de transferts et subventions de 0,188 milliard de F CFA, soit un taux de 28,5%.

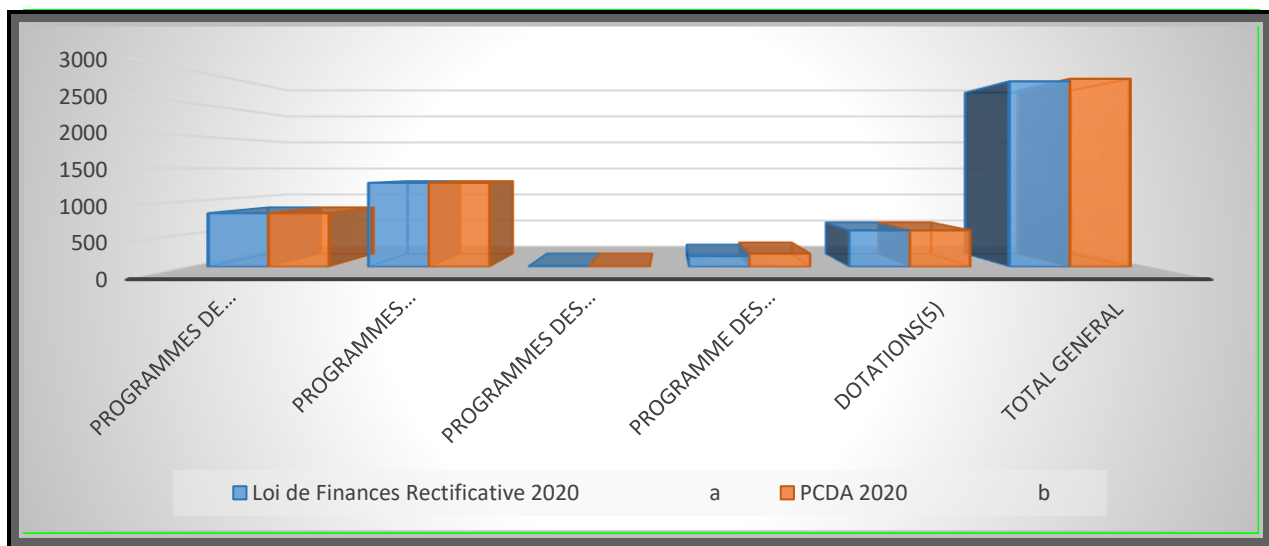
4. Programmes des Comptes spéciaux du Trésor

La principale modification entre la LFR 2020 et le PCDA a porté sur les programmes des Comptes Spéciaux du Trésor pour un montant de 38,00 milliards de F CFA et particulièrement au niveau la rubrique « Dépenses en atténuation des recettes », soit un taux de hausse de 43,2%. Les autres postes de dépenses n'ont connu aucune variation.

5. Dotations

Les prévisions budgétaires de ces programmes dans la LFR 2020 et dans le PCDA 2020, n'ont connu aucune variation aussi bien au niveau des montants totaux (555,047 milliards de FCFA) que dans la répartition détaillée entre les postes de dépenses.

Graphique n°37 : Comparaison des prévisions de dépenses par programme et par dotation budgétaire (LFR 2020 et PCDA 2020)



2.1.3. Présentation des prévisions de dépenses par fonction

La classification fonctionnelle permet de classer les charges de l'Etat en fonction de leurs objectifs socio-économiques.

2.1.3.1 Comparaison entre la loi de Finances rectificative (LFR) de 2019 et la Loi de finances initiale (LFI) de 2020 en milliers de FCFA

La comparaison des charges par fonction entre la LFR 2019 et la LFI 2020 est retracée dans le tableau suivant :

Tableau n°87 : Comparaison entre la LFR 2019 et la LFI 2020 (en milliers de FCFA)

Rubriques	Loi de finances Rectificative (LFR) 2019 a	Loi de finances initiale (LFI) 2020 b	Ecart (c=b-a)	Taux C = (d=c/a)*100
Services généraux des administrations publiques	575 039 822	679 900 930	104 861 108	18%
Défense	315 188 209	291 749 713	- 23 438 496	-7%
Ordre et sécurité publics	141 058 381	160 390 278	19 331 897	14%
Affaires économiques	580 290 386	668 450 196	88 159 810	15%
Protection de l'environnement	52 030 394	46 940 356	- 5 090 038	-10%
Logement et équipements collectifs	82 464 757	87 924 115	5 459 358	7%
Santé	114 277 253	135 406 425	21 129 172	18%
Loisirs, culture et culte	28 422 493	19 771 724	- 8 650 769	-30%
Enseignement	384 249 135	398 003 922	1 754 787	4%
Protection sociale	117 268 587	116 029 899	- 1 238 688	-1%
Total	2 390 289 417	2 604 567 558	214 278 141	9%

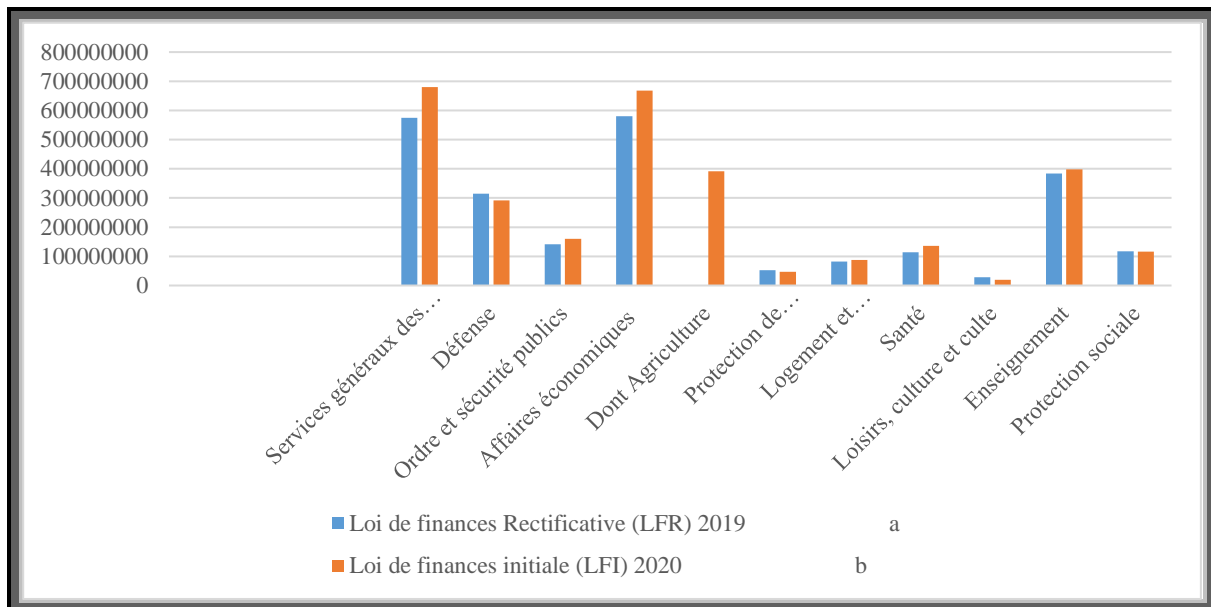
De l'analyse du tableau ci-dessus, la comparaison (en milliers de FCFA) entre la loi de finances rectificative 2019 et la loi de finances initiale de 2020 fait ressortir un écart de 214 278 141 FCFA soit un taux de progression de 9% de la loi de finances initiale 2020 par rapport à la loi de finances rectificative 2019.

Cet écart de 214 278 141 FCFA est réparti entre les différentes fonctions comme suit :

1. Services généraux des administrations publiques : 104 861 108 FCFA d'augmentation du budget initial 2020 par rapport au budget rectifié 2019 soit un taux d'augmentation de 18% ;
2. Défense : 23 438 496 FCFA de diminution du budget initial 2020 par rapport au budget rectifié de 2019 soit un taux de régression de 7% ;
3. Ordre et Sécurité publics : 19 331 897 FCFA d'augmentation du budget initial 2020 par rapport au budget rectifié de 2019 soit un taux de progression de 14% ;
4. Affaires économiques : 88 159 810 FCFA d'augmentation du budget initial 2020 par rapport au budget rectifié 2019 soit un taux de progression de 15% ;
5. Protection de l'Environnement : 5 090 038 FCFA de diminution du budget initial 2020 par rapport au budget rectifié 2019 soit un taux de régression de 10% ;

6. Logement et équipements collectifs : 5 459 358 FCFA d'augmentation du budget initial 2020 par rapport au budget rectificatif 2019 soit un taux de progression de 7% ;
7. Santé : 21 129 172 FCFA d'augmentation du budget initial 2020 par rapport au budget rectificatif 2019 soit un taux de progression de 18% ;
8. Loisir, Culture et Culte : 8 650 769 FCFA de diminution du budget initial 2020 par rapport au budget rectificatif 2019 soit un taux de régression de 30% ;
9. Enseignement : 13 754 787 FCFA d'augmentation du budget initial 2020 par rapport au budget rectificatif 2019 soit un taux de progression de 4% ;
10. Protection Sociale : 1 238 688 FCFA de diminution du budget initial 2020 par rapport au budget rectificatif de 2019 soit un taux de régression de 1%.

Graphique n°38 : Comparaison LFR 2019 et LFI 2020



2.1.3.2 Comparaison de la LFR 2020 au PCDA en termes de prévisions de dépenses par fonction en milliers de FCFA

Le tableau suivant présente la comparaison entre la LFI 2020 et le PCDA 2020 en terme de dépenses par fonction :

Tableau n°88 : Situation des prévisions de dépenses par fonction de la Loi de Finances Rectifiée de 2020 et le PCDA 2020 (en milliers de FCFA)

Rubriques	Loi de finances Rectificative (LFR) 2020 a	PCDA 2020 b	ECARTS
			Loi de Finances Rectificative 2020 et PCDA 2020
			Montant PCDA 2020-LFR 2020 c = b-a
Services généraux des administrations publiques		610 750 616	
Défense		388 229 269	
Ordre et sécurité publics		156 703 349	
Affaires économiques		679 339 102	
Dont Agriculture			
Protection de l'environnement		46 654 426	
Logement et équipements collectifs		75 754 632	
Santé		179 767 455	
Loisirs, culture et culte		21 910 568	
Enseignement		474 089 158	
Protection sociale		231 777 341	
Total	2 826 975 916	2 864 975 916	38 000 000

Il est à signaler que les documents fournis par le Ministère en charge des Finances ne donnent pas une présentation agrégée de la Loi de Finances Rectifiée (LFR) de 2020 par fonction.

L'examen du tableau montre que la LFR 2020 a augmenté de 38,00 milliards de FCFA correspondant à l'encaissement de ressources additionnelles et ouverture de crédits autorisés par le Décret d'avances.

Observation n°43

Il est demandé au MEF d'indiquer les fonctions concernées par l'ouverture des crédits additionnels de 38,00 milliards de FCFA.

Réponse du MEF

Les crédits de 38,000 milliards de FCFA ouverts à titre d'avance par le Décret n°2020-0278/PT-RM du 08 décembre 2020, susmentionné, ont été imputés sur la fonction « 01 : Services généraux des administrations générales », précisément le groupe « 01.1 :

Fonctionnement des organes exécutifs et législatifs, Affaires financières et fiscales, Affaires étrangères ».

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies.

2.1.4 Présentation des prévisions des charges de trésorerie

Tableau n° 89 Comparaison des prévisions des charges de Trésorerie au titre de la LFR 2019, la LFI, la LFR et le PCDA 2020 (en milliers de FCFA)

Rubriques	Loi de Finances Rectificative 2019 a	Loi de finances initiale (LFI) 2020 b	Loi de finances rectifiée (LFR) 2020 (c)	Prévisions Corrigées par Décret d'Avance (PCDA) 2020 d	ECARTS					
					LFR 2019 et LFI 2020		LFI 2020 et LFR 2020		LFR 2020 et PCDA2020	
					Montant LFI 2020 -LFR 2019 e = b-a	Taux de variation LFR 2019/LFI 2020 f = (e/a) *100	Montant LFR 2020-LFI 2020 g= b- c	Taux de variation LFR 2020/LFI 2020 h = (g/b) *100	Montant PCDA 2020- LFR 2020 i= c- d	Taux de variation LFR 2020/PCDA 2020 j = (i/c) *100
Remboursement des produits des emprunts à court, moyen et long termes dont :	254 429 000	381 016 000	365 386 000	365 386 000	126 587 000	50%	-15 630 000	-4%	0	0%
<i>Principal dette intérieure</i>	142 372 000	251 540 000	251 540 000	251 540 000	109 168 000	77%	0	0%	0	0%
<i>Principal dette extérieure</i>	112 057 000	129 476 000	113 846 000	113 846 000	17 419 000	15%	-15 630 000	-12%	0	0%
Retraits sur les comptes des correspondants	94 369 000	15 791 977	15 791 977	15 791 977	-78 577 023	-83%	0	0	0	0%
Prêts et avances	-	-	-	-	-				0	0%
TOTAL DES CHARGES DE TRESORERIE	348 798 000	396 807 977	381 177 977	381 177 977	48 009 977	14%	-15 630 000	-4%	0	0%

Il ressort de l'analyse du tableau précédent que :

➤ **les prévisions de la LFR 2019 par rapport à la LFI 2020 :**

Les prévisions des charges de Trésorerie rectifiées de 2019 ont globalement augmenté de 48,010 milliards de FCFA par rapport à celles initiales de 2020 soit un taux d'augmentation de 14%. Ce taux élevé est essentiellement lié à l'augmentation de 126,587 milliards de FCFA, des remboursements des produits des emprunts à court, moyen et long termes soit un taux d'augmentation de 50%. Dans cet ordre le remboursement du principal de la dette intérieure affiche un taux d'accroissement de 77% et celui du principal de la dette extérieure passe de 112,057 milliards de FCFA en 2019 à 129,476 milliards de FCFA en 2020, d'où une augmentation de 17,419 milliards de FCFA soit un taux d'accroissement de 15%.

➤ **les prévisions de la LFI 2020 par rapport à la LFR 2020**

Les prévisions des charges de trésorerie ont régressé de 15,630 milliards de FCFA la LFR 2020 par rapport à la LFI 2020 soit un taux de régression de 4%.

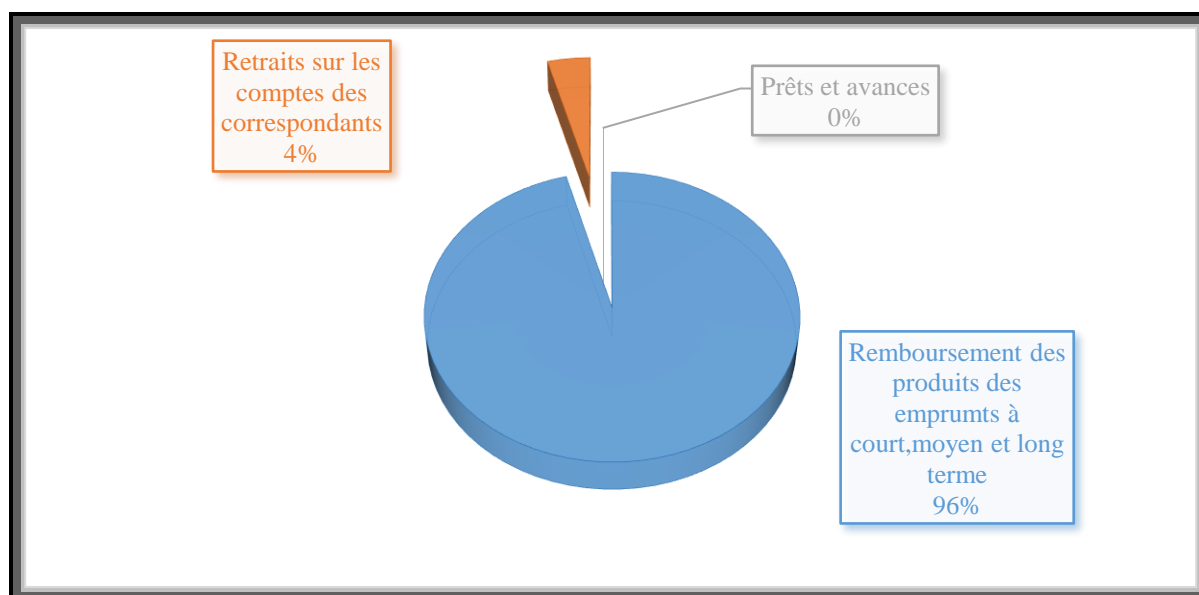
Cette régression est imputable au poste « Remboursement du Principal de la dette extérieure » qui diminue de 129,476 milliards de FCFA à 113,846 milliards de FCFA.

➤ **les prévisions de la LFR 2020 par rapport au PCDA 2020**

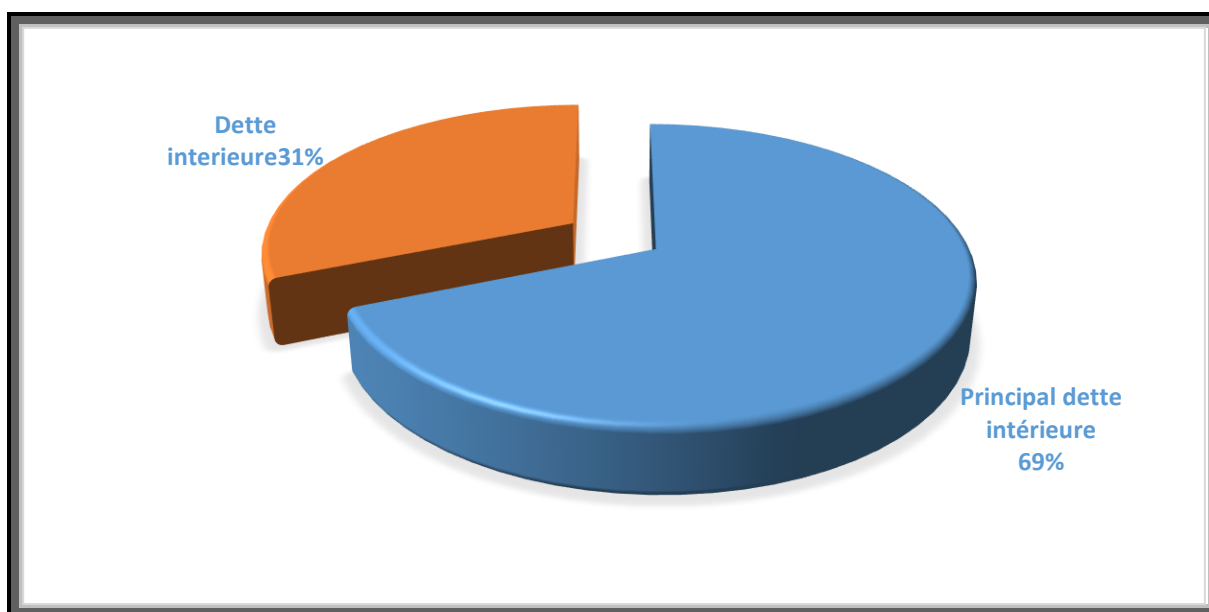
Aucune modification n'a été constatée entre la LFR 2020 et le PCDA 2020.

2.1.4.1 Analyse de la répartition des charges de Trésorerie dans les Prévisions Corrigées par Décret d'Avances (PCDA) 2020.

Graphique n°39 : Répartition des charges de Trésorerie (PCDA) 2020 entre le « Remboursement des produits des emprunts à court, moyen et long terme », les « Retraits sur les comptes des correspondants » et les « Prêts et avances ».



Graphique n° 40 : Proportions du « principal de la dette extérieure » et du « principal de la dette intérieure » dans le Remboursement des produits des emprunts à court, moyen et long terme suivant le PCDA 2020



Il ressort de l'analyse des graphiques ci-dessus relatives à la proportion des types de charges de Trésorerie dans les Prévisions Corrigées par Décret d'Avances (PCDA) 2020 que :

- les remboursements des produits des emprunts à court, moyen et long terme représentent 96 % dont 69% pour le Principal de la dette intérieure et 31% pour le Principal de la dette extérieure ;
- les retraits sur les comptes des correspondants sont de l'ordre 4 %.

Par ailleurs, il n'existe pas d'inscription budgétaire pour les « Prêts et Avances ».

Observation n°44

Il est demandé au MEF d'expliquer l'absence de prévisions au titre des « Prêts et avances » en 2020.

Réponse du MEF

Le poste « Prêts et avances » enregistre les emprunts contractés par l'Etat, puis rétrocédés sous forme de prêts à certaines sociétés et entreprises publiques, en fonction des orientations de ses politiques sectorielles de développement. Les modalités d'octroi de ces prêts sont déterminées au cas par cas.

L'entité bénéficiaire s'engage à rembourser à l'Etat suivant un échéancier défini dans la convention de rétrocession signée à cet effet entre les deux parties. Les recouvrements effectués auprès de ladite entité sont enregistrés au niveau du poste « Remboursement des prêts et avances ». Bien que les informations soient disponibles en termes de réalisations

sur les prêts rétrocédés par l'Etat au cours d'un exercice donné, il n'est pas évident, en revanche, de prévoir à l'avance ceux pouvant faire l'objet de rétrocession au cours de l'année prochaine. C'est ce qui explique l'absence d'inscription budgétaire au niveau de cette rubrique.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses données.

2.2. Exécution des dépenses budgétaires de 2020

2.2.1 Présentation de l'exécution des dépenses par type de budget et par nature économique de l'exercice 2020

2.2.1.1. Situation comparative de l'exécution des crédits de paiement, par type de budget de l'exercice 2020

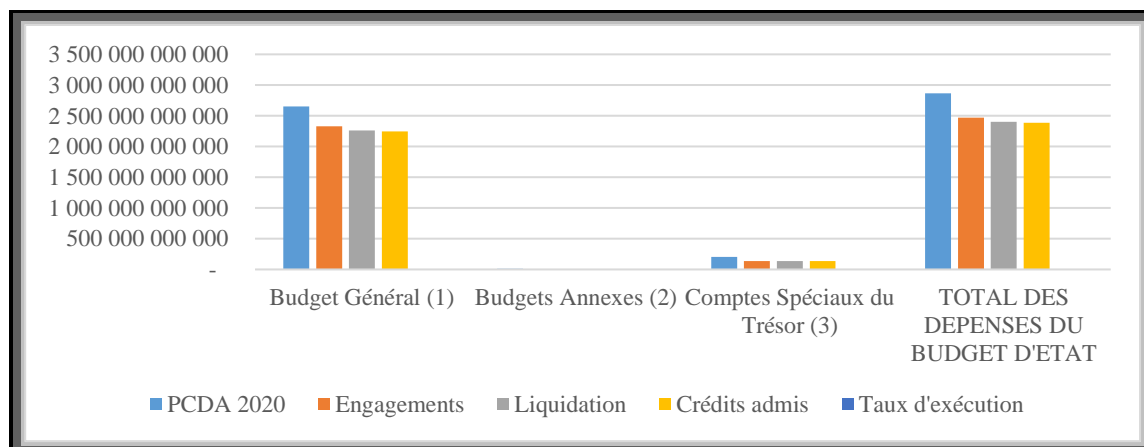
La situation d'exécution du budget 2020 par type de budget est indiquée dans le tableau suivant :

Tableau n°90 : Répartition des dépenses exécutées par type de budget (en FCFA)

Nature économique	PCDA 2020	Engagements	Liquidation	Crédits admis	Taux d'exécution
Budget Général (1)	2 653 484 849 000	2 327 146 305 726	2 261 224 224 679	2 245 893 042 677	84,64%
Budgets Annexes (2)	9 104 950 000	6 710 677 109	6 571 790 439	6 585 854 579	72,33%
Comptes Spéciaux du Trésor (3)	202 386 117 000	133 857 157 490	133 722 862 348	133 722 862 348	66,07%
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET D'ETAT	2 864 975 916 000	2 467 714 140 325	2 401 518 877 466	2 386 201 759 604	83,29%

Les dépenses budgétaires de l'exercice 2020 ont été exécutées en termes de mandats admis à hauteur de 2 386,201 milliards de francs CFA contre une prévision de 2 864 ,975 c milliards FCFA de crédits de paiement, soit un taux d'exécution de 83,29%.

Graphique n°41 : Représentation comparative de l'exécution budgétaire par type de budget en 2020



Les proportions des différents types de budget dans l'exécution globale sont indiquées dans le tableau suivant :

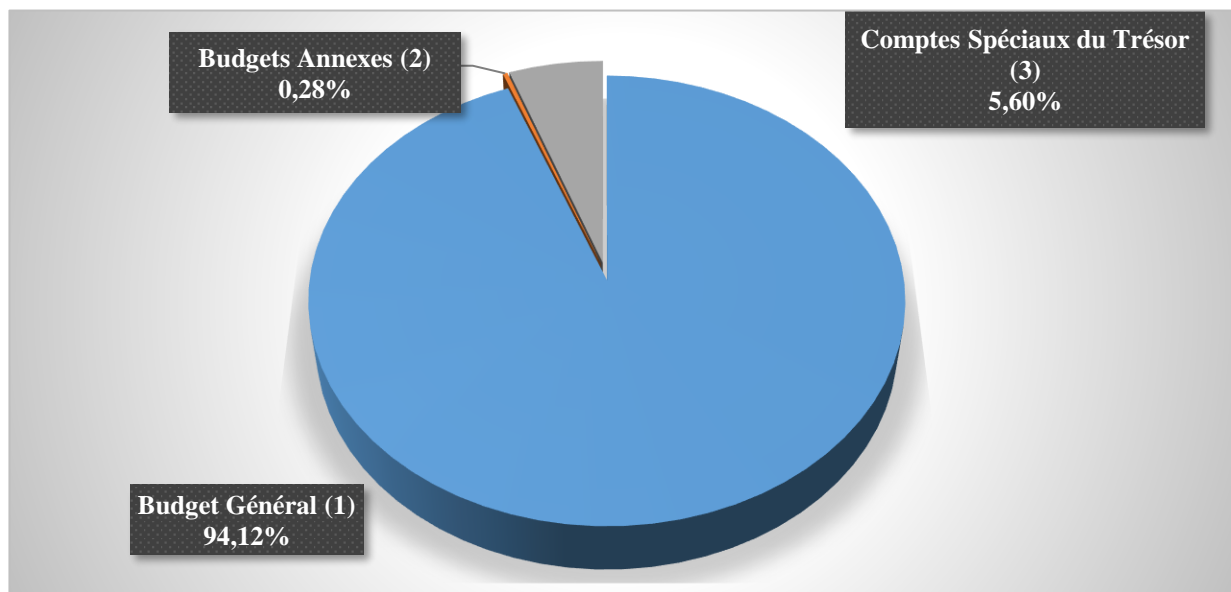
Tableau n°91 : Proportion des types de budget dans l'exécution du budget d'Etat de 2020

Nature économique	Crédits admis	Répartition en %
Budget Général (1)	2 245 893 042 677	94,12%
Budgets Annexes (2)	6 585 854 579	0,28%
Comptes Spéciaux du Trésor (3)	133 722 862 348	5,60%
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET D'ETAT	2 386 201 759 604	100,00%

L'examen du tableau ci-dessus montre que le budget général représente 94,12% avec un montant de 2 245 893 042 677 FCFA, les budgets annexes constituent 0,28% pour un montant de 6 585 854 579 FCFA et les comptes spéciaux du trésor exécutés pour 133 722 862 348 FCFA correspondent à 5,60% de l'exécution globale.

Le graphique ci-dessous illustre les proportions constatées.

Graphique n°42 : Proportion des types de budget dans l'exécution du budget d'Etat



2.2.1.2. Situation d'exécution des crédits de paiement, par nature économique suivant les types de budget de l'exercice 2020

Suivant le projet de loi de règlement 2020, la situation de l'exécution des dépenses par type de budget et par nature économique se présente comme suit :

Tableau n°92 : Exécution du Budget 2020 par nature économique suivant le type de budget (en FCFA)

Nature économique	PCDA 2020	Crédits engagés	Crédits liquidés	Crédits admis	Ecart	Taux d'exécution
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)= (a)-(d)	(f) =(d)/(a)
Budget Général (1)	2 653 484 849 000	2 327 146 305 726	2 661 224 224 679	2 245 893 042 677	407 591 806 323	84,64%
Dépenses ordinaires :	1 733 404 273 000	1 633 369 703 580	1 619 883 262 681	1 610 782 759 784	122 621 513 216	92,93%
Personnel	662 066 310 000	623 624 948 115	619 945 406 467	620 251 414 304	41 814 895 696	93,68%
Dont fonctionnaires des Collectivités Territoriales	218 196 344 000	208 208 269 379	208 160 184 653	208 159 512 507	10 036 831 493	95,40%
Dépenses d'acquisitions de biens et services, dont	362 168 473 000	329 581 209 653	322 372 103 255	320 862 757 948	41 305 715 052	88,59%
<i>Matériel et fonctionnement</i>	166 084 568 000	148 762 190 220	146 174 751 100	146 122 247 400	19 962 320 600	87,98%
<i>Communication et Energie</i>	44 104 707 000	39 215 878 785	38 679 231 611	38 153 462 110	5 951 244 890	86,51%
<i>Déplacements et Missions</i>	53 218 532 000	49 794 039 110	46 085 149 292	45 182 645 301	8 035 886 699	84,90%
<i>Autres Dépenses</i>	67 615 666 000	60 668 740 013	60 411 763 707	60 383 195 592	7 232 470 408	89,30%
<i>Elections</i>	31 145 000 000	31 140 361 525	31 021 207 545	31 021 207 545	123 792 455	99,60%
<i>Apurement du Passif</i>	46 305 860 000	44 599 500 020	44 599 500 020	44 599 500 020	1 706 359 980	96,32%
<i>Charges financières</i>	120 423 000 000	114 706 810 748	114 706 810 748	114 706 810 748	5 716 189 252	95,25%
Transferts et subventions dont:	536 042 652 000	518 652 893 747	516 055 100 894	508 157 935 467	27 884 716 533	94,80%
<i>Bourses et Allocations d'études</i>	16 471 161 000	10 855 324 800	10 854 694 800	10 854 694 800	5 616 466 200	65,90%

<i>Subvention CMSS</i>	-	0	0	0	0	0,00%
<i>Subvention Intrans</i>	-	0	0	0	0	0,00%
<i>Subvention EDM-SA</i>	-	0	0	0	0	0,00%
Dépenses en atténuation de recettes	6 397 978 000	2 204 341 297	2 204 341 297	2 204 341 297	4 193 636 703	34,45%
Dépenses en Capital	920 080 576 000	693 776 602 146	641 340 961 998	635 110 282 893	284 970 293 107	69,03%
Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat, dont	920 080 576 000	693 776 602 146	641 340 961 998	635 110 282 893	284 970 293 107	69,03%
Equipement-Investissement Ordinaire	357 437 295 000	328 422 330 060	283 582 707 152	277 382 095 033	80 055 199 967	77,60%
Appui Budgétaire Sectoriel (ABS)	11 328 423 000	5 479 445 290	5 053 029 270	5 105 389 270	6 223 033 730	45,07%
Budget Spécial d'investissement (BSI), Financement Intérieur	275 714 858 000	203 613 826 796	196 444 225 576	196 361 798 590	79 353 059 410	71,22%
Budget Spécial d'investissement (BSI), Financement Extérieur	275 600 000 000	156 261 000 000	156 261 000 000	156 261 000 000	119 339 000 000	56,69%
Dépenses de transfert en capital	-	0	0	0	0	0,00%
Budgets Annexes (2)	9 104 950 000	6 710 677 109	6 571 790 439	6 585 854 579	2 519 095 421	72,33%
Comptes Spéciaux du Trésor (3)	202 386 117 000	133 857 157 490	133 722 862 348	133 722 862 348	68 663 254 652	66,07%
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET D'ETAT	2 864 975 916 000	2 467 714 140 325	2 401 518 877 466	2 386 201 759 604	478 774 156 396	83,29%

Budget Général

Le budget général est composé des dépenses ordinaires et des dépenses en capital. Le montant total des crédits de paiement au titre du budget général s'élève à 2 653,484 milliards de francs CFA. Les dépenses du budget général ont été exécutées à hauteur de 2 245,893 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 84,64%.

Tableau n°93 : Situation d'exécution du Budget Général (en FCFA)

Nature économique	Crédits de paiement	Crédits admis	Parts des dépenses dans le BG %	Taux d'exécution% : CA/CP
Dépenses ordinaires :	1 733 404 273 000	1 610 782 759 784	71,72%	92,92
Dépenses en Capital	920 080 576 000	635 110 282 893	28,28%	69,02
Budget Général (1)	2 653 484 849 000	2 245 893 042 677	100,00%	84,63

a.1 Dépenses ordinaires

Les dépenses ordinaires ont été exécutées à hauteur de 1 610,783 milliards de FCFA sur 1 733,404 milliards de FCFA de crédits de paiement, soit un taux d'exécution de 92,93%. Les dépenses ordinaires comprennent les dépenses de personnel, de matériel et fonctionnement, de communication et énergie, de déplacement et missions, autres dépenses, élections, apurement du passif, de transfert et subvention et de dépenses en atténuation de recettes.

- Dépenses de personnel

Sur une prévision de 662,066 milliards de FCFA, l'exécution a été de 620,251 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 93,68%.

- Acquisition de biens et services

Les crédits de paiement au titre des dépenses d'acquisition des biens et services se chiffrent à 362,168 milliards de FCFA sur lesquels un montant total 320,862 milliards de FCFA a été exécuté, soit un taux de 88,59%.

- Apurement du passif

Ces dépenses ont été exécutées pour 44,599 milliards de FCFA contre une prévision de 46,305 milliards de FCFA dans la loi de finances 2018. Le taux d'exécution est de 96,32%.

- Charges financières

Les charges financières pour l'exercice 2020 s'élèvent à 120,423 milliards de FCFA sur lesquels 114,706 milliards de FCFA ont été exécutés, soit un taux de 95,25%. Ces dépenses sont composées des intérêts de la dette intérieure pour 81,361 milliards de FCFA et extérieure pour 33,346 milliards de FCFA.

- **Transferts et subventions**

Les dépenses de transferts et subventions évaluées à 536,032 milliards de FCFA en 2020, ont été réalisées pour 508,157 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 94,80%. Ces dépenses ont servi à la prise en charge :

- des salaires des EPA ;
- des pensions (subvention CMSS) ;
- de la subvention accordée à EDM S.A ;
- des bourses scolaires ;
- de l'achat des intrants agricoles ;
- de la contribution aux fonctionnements des organisations internationales ;
- du Programme Présidentiel d'Urgence Social (filet social) et de diverses activités des programmes.

En outre, ces dépenses de transferts et subventions ont permis le renforcement de la contribution de l'Etat aux :

- Établissements publics, notamment les hôpitaux pour l'amélioration de l'accès à des soins de santé de qualité ;
- Collectivités territoriales dans le cadre du transfert des ressources financières consécutives au transfert des compétences.

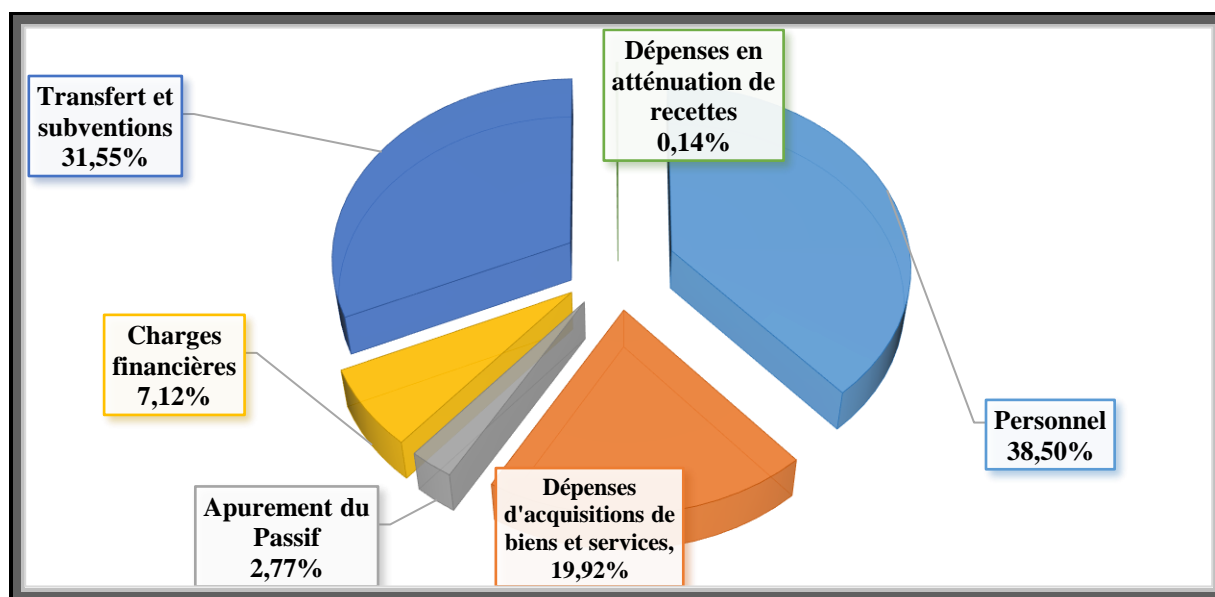
- **Dépenses en atténuation des recettes :**

Les dépenses en atténuation des recettes prévues à 6,398 milliards de FCFA et affectées au paiement des exonérations dans le cadre des conventions de financement des projets d'investissement, ont été exécutées à hauteur de 2,204 milliards de FCFA, soit un taux de 34,45%.

Tableau n°94 : Part des différentes rubriques de dépenses dans le total des crédits admis de dépenses ordinaires (en milliers de FCFA)

Nature économique	Montant	Part en %
Dépenses ordinaires	1 610, 783	100
Personnel	620,251	38,50
Dépenses d'acquisitions de biens et services,	320,863	19,92
Apurement du Passif	44,599	2,77
Charges financières	114,707	7,12
Transfert et subventions	508,158	31,55
Dépenses en atténuation de recettes	2,204	0,14

Graphique n°43 : Part des différentes rubriques de dépenses dans le total des crédits admis de dépenses ordinaires



Il ressort du tableau que :

- les charges de personnel représentent 38,50% des crédits admis au titre des dépenses ordinaires ;
- les transferts et subventions représentent 31,50% des crédits admis ;
- les dépenses d'acquisition de biens et services représentent 19,92% des crédits admis ;
- les charges financières, l'apurement du Passif et les dépenses en atténuation de recettes représentent respectivement 7,12%, 2,77% et 0,14%.

a. Dépenses en capital :

Les dépenses en capital sont constituées de dépenses d'investissements exécutées par l'Etat et de dépenses de transferts en capital.

Les dépenses d'investissements exécutées par l'Etat comprennent les dépenses en équipement des administrations publiques, les dépenses liées aux études et recherches, le Budget Spécial d'Investissement (BSI), financement intérieur et extérieur et l'Appui Budgétaire Sectoriel (ABS).

Les dépenses de transfert en capital en général, correspondent aux versements sans contrepartie au bénéfice d'entités publiques ou privées pour réaliser des dépenses

d'acquisition d'actifs financiers ou non financiers. Aucune prévision n'a été faite par rapport à cette rubrique.

En 2020, les crédits de paiement pour les dépenses en capital ont été évalués à 920,080 milliards de FCFA. L'exécution se chiffre à 635,110 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 69,03%.

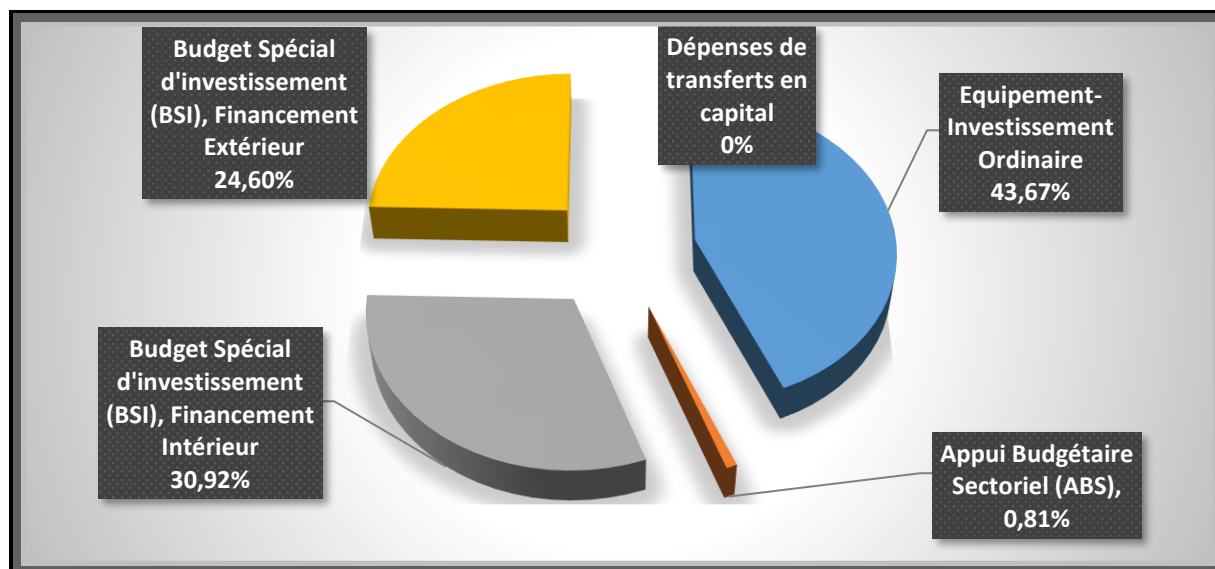
Tableau n° 95 : Situation de l'exécution des dépenses en capital 2020 (en FCFA)

Rubrique	Prévisions a	Exécution b	Ecart		Taux d'exécution Budget 2020 d= (b/a)*100
			Montant des crédits 2020 non exécutés c = a- b		
<i>Equipement-investissement ordinaire</i>	357 437 295 000	277 382 095 033	80 055 199 967		77,60%
<i>Appui Budgétaire sectoriel (ABS)</i>	11 328 423 000	5 105 389 270	6 223 033 730		45,07%
<i>BSI financement intérieur</i>	275 714 858 000	196 361 798 590	79 353 059 410		71,22%
<i>BSI financement extérieur</i>	275 600 000 000	156 261 000 000	119 339 000 000		56,70%
<i>Transferts en capital</i>	-	-	-		0%
Total dépenses en capital	920 080 576 000	635 110 282 893	284 970 293 107		69,03%

Tableau n° 96 : Part des rubriques dans l'exécution des dépenses en capital (en FCFA)

Rubrique	Exécution	Part %
<i>Equipement-investissement ordinaire</i>	277 382 095 033	43,67
<i>Appui Budgétaire sectoriel (ABS)</i>	5 105 389 270	0,81
<i>BSI financement intérieur</i>	196 361 798 590	30,92
<i>BSI financement extérieur</i>	156 261 000 000	24,60
<i>Transferts en capital</i>	-	-
Total dépenses en capital	635 110 282 893	100

Graphique n°44 : Présentation graphique des Part des rubriques dans l'exécution des dépenses en capital



Elles sont réparties comme suit :

b.1 Equipement - Investissement ordinaire

Les crédits de paiement pour les dépenses de la rubrique « Equipement-investissement ordinaire » se chiffrent à 357,437 milliards de FCFA dans le budget 2020. Les dépenses exécutées sur ces crédits de paiement se chiffrent à 277,382 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 77,60%.

b.2 Appui Budgétaire Sectoriel (ABS)

Les crédits de paiement au titre de l'ABS s'élevaient à 11,328 milliards de FCFA pour une réalisation de 5,105 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 45,07%.

Il ressort une absence des réalisations par secteur de l'Appui Budgétaire Sectoriel.

Observation n°45

Il est demandé au MEF de produire la situation d'exécution par département bénéficiaire de l'Appui Budgétaire Sectoriel.

Réponse du MEF

La situation d'exécution par département bénéficiaire de l'Appui Budgétaire Sectoriel figure en annexe.

La situation d'exécution par département bénéficiaire de l'Appui Budgétaire Sectoriel se présente comme suit :

Départements	Crédits Budgétaires	Crédits Liquidés	Taux d'exécution
Ministère de l'Economie et des Finances	2 160 979 000	238 042 073	11,02
Ministère de la Refondation de l'Etat	7 000 000	0	0%
Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	133 000 000	7 000 000	5,26%
Centre de Formation des Collectivités Territoriales	52 000 000	430 000	0,83%
Ministère de l'Education Nationale	147 676 000	147 424 000	99,83%
Ministère de la Santé et du Développement Social	5 657 768 000	2 228 821 426	39,39%
Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population	26 000 000	14 927 000	57,41%
Région de Sikasso	2 176 100 000	1 629 862 000	74,90%
Région de Mopti	502 600 000	489 523 125	97,40%
Région de Tombouctou	465 300 000	296 998 280	63,83%
TOTAL GENERAL	11 328 423 000	5 053 029 270	44,60%

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses données. Cependant, elle constate un écart de 52 millions entre le montant des réalisations du PLR (5,105 milliards de FCFA) et celui de la situation produite par le MEF (5,053 milliards de FCFA).

b.3 Budget Spécial d'Investissement

- Budget Spécial d'Investissement (financement intérieur)

Il résulte de l'analyse du Projet de lois de règlement et du rapport de la Direction Nationale de la Planification du Développement, que les crédits de paiement pour les dépenses du BSI financement intérieur, ont été exécutés pour 195,362 milliards de FCFA contre une dotation de 275,715 milliards de FCFA dans le budget 2020, soit un taux d'exécution de 71,22%.

Ces dépenses ont servi à la prise en charge des projets routiers, à l'amélioration du plateau technique des formations sanitaires et aux investissements agricoles.

- **Budget Spécial d'Investissement (financement extérieur)**

De l'exploitation du projet de lois de règlement et du rapport de la DNPDP, il ressort que les crédits de paiement des dépenses du BSI financement extérieur se chiffrent à 275,600 milliards F CFA en 2020 sur lesquels 156,261 milliards de F CFA ont été exécutés, soit un taux de réalisation de 56,69%.

Ces dépenses ont été affectées à la réalisation de certains projets financés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

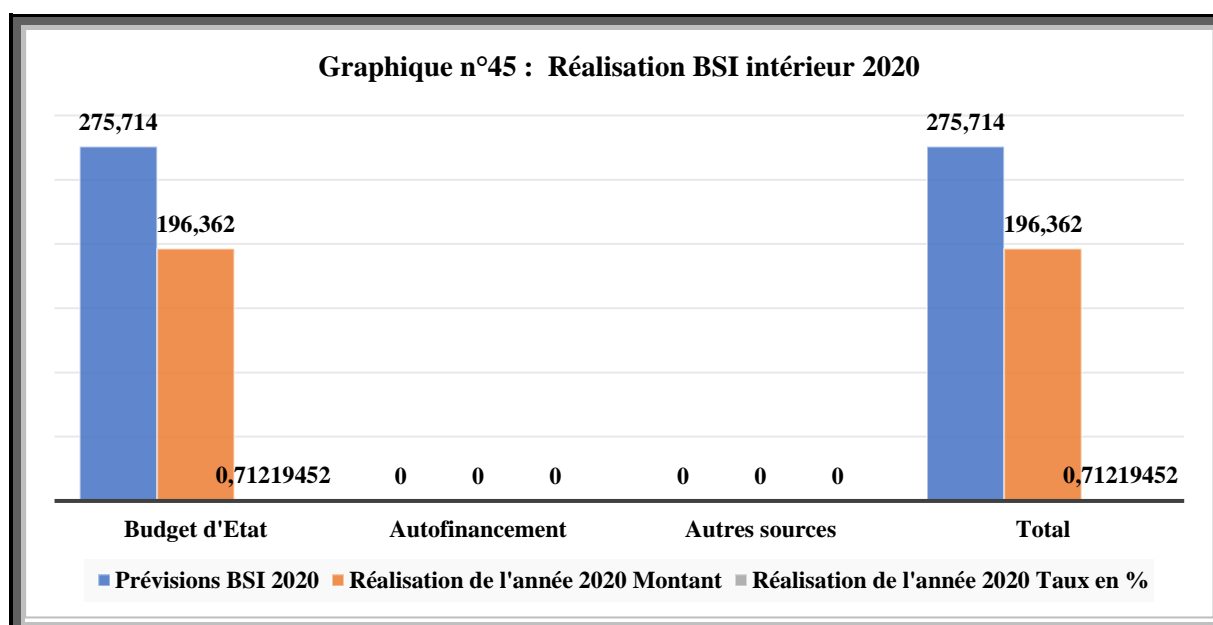
La situation d'exécution par sources de financement et par secteur extrait du rapport de la DNPDP est présentée dans les tableaux suivants :

➤ **Financement intérieur (en milliards de FCFA)**

Tableau n°97 : Situation d'exécution du BSI-Financement intérieur

	Prévisions	Réalisations	Ecart	Taux %
Origine	BSI 2020			
Budget d'Etat	275,714	196,362	79,352	71,22
Auto financement	-	-		-
Autres sources	-	-		-
Total	275,714	196,362	79,352	71,22

L'examen du tableau indique que l'exécution du BSI-Financement intérieur dégage un reliquat de 79,352 milliards de FCFA.



Observation n°46

Il est demandé au MEF d'expliquer le reliquat de 79,352 milliards de FCFA non consommé au titre du BSI financement intérieur en 2020, nonobstant son taux d'exécution de 71,22%.

Réponse du MEF

Le niveau d'exécution des crédits du BSI financement intérieur est fonction de plusieurs facteurs, notamment le délai de passation des marchés, le rythme d'exécution des projets et la présentation des décomptes. A ces facteurs peuvent s'ajouter aussi les mesures de régulation budgétaire.

En effet, sur une dotation de 275,714 milliards, il a été admis un montant 196,362, soit un reliquat de 79,352 milliards. Par ailleurs, sur la même dotation il a été notifié 227,329 milliards et admis 196,362, soit un reliquat de 30,968 milliards.

La non-consommation du reliquat de 79,352 milliards de FCFA est due :

- aux effets de la maladie COVID19 ;
- à la crise sécuritaire et institutionnelle ayant entraîné des difficultés de mobilisation des ressources ;
- à l'impact des sanctions de la CEDEAO ;
- à l'insécurité dans certaines zones d'intervention des projets.

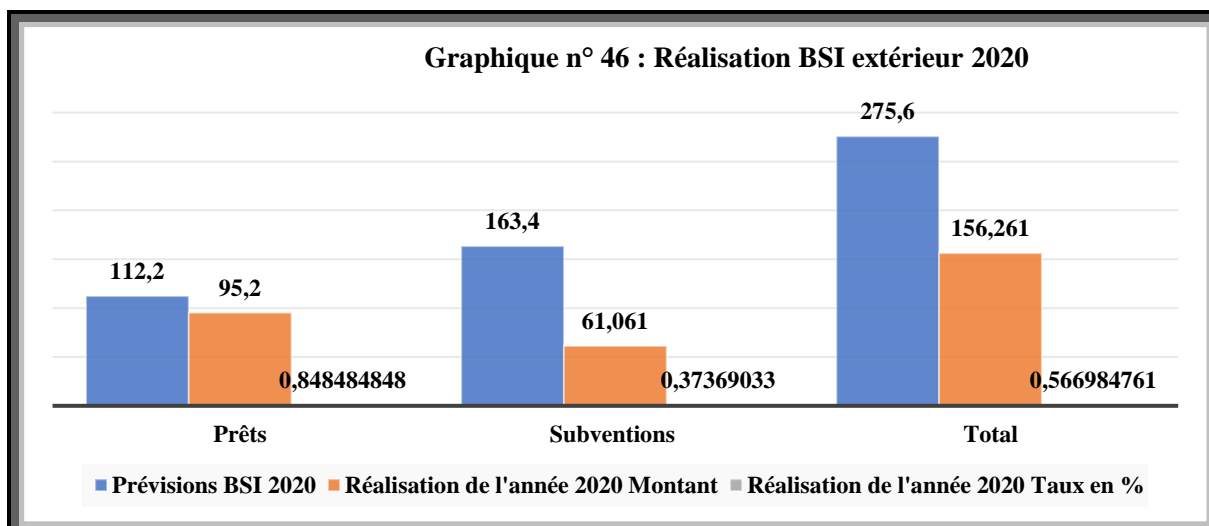
Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies.

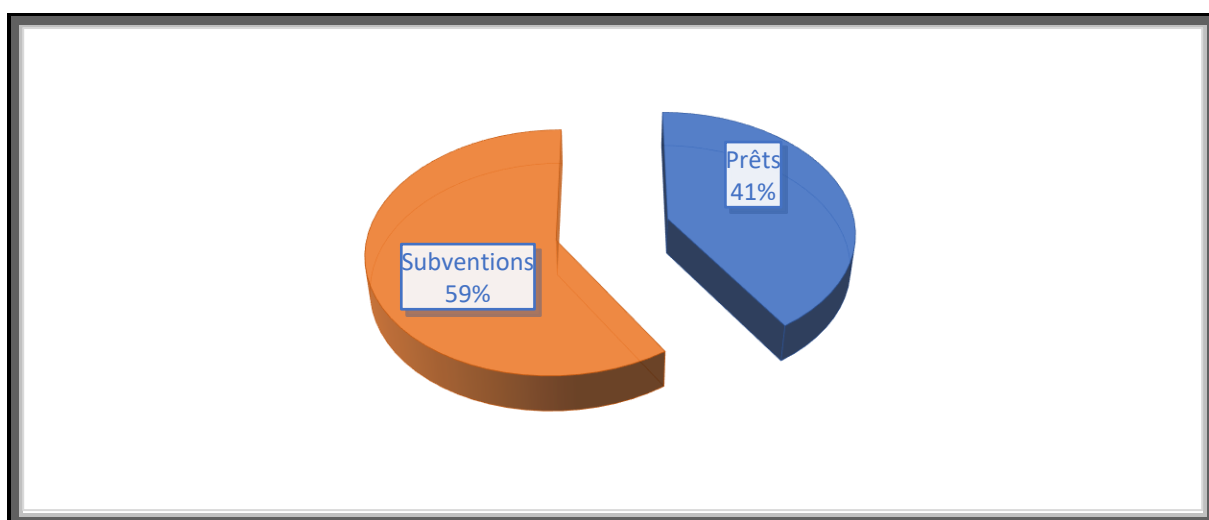
➤ **Financement extérieur (en milliards de FCFA)**

Tableau n°98 : Situation d'exécution du BSI-Financement extérieur

Nature	Prévisions	Réalizations	
	BSI 2020	Montant	Taux %
Prêts	112,200	95,200	84,85
Subventions	163,400	61,061	37,37
Total	275,600	156,261	56,70



Graphique n°47 : Répartition du BSI financement extérieur



➤ **Réalisations financières par secteur (en FCFA)**

Tableau n°99 : Situation des réalisations financières du BSI-Financement extérieur par Secteur

Secteur	Prévisions BSI 2020	Réalizations	
		Montant	Taux %
Economie rurales	155 292 704 000	66 155 471 072	42,60
Secondaire	129 272 350 000	101 272 755 558	78,34
Infrastructures	165 662 913 000	137 878 364 929	83,22
Ressources Humaines	101 086 891 00	47 316 207 031	46,81
Total	551 314 858 000	352 622 798 590	63,96

Graphique n°48 : Répartition des prévisions du BSI 2020 par secteur

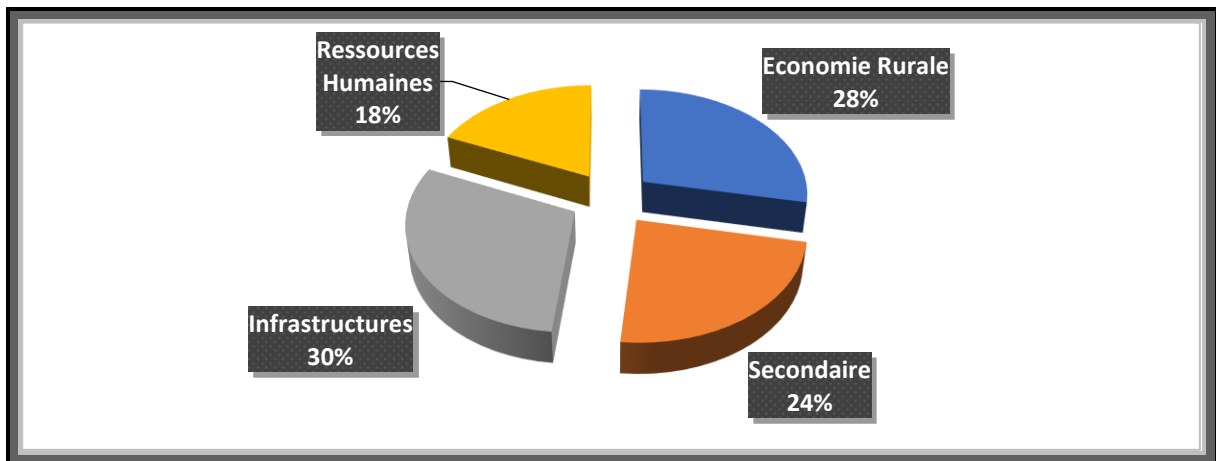


Tableau n°100 : Situation récapitulative des prévisions et décaissements par secteur et par source de financement du BSI en FCFA2020 (en FCFA)

Secteurs	Prévision 2020				Total Prévision=5	Décaissement par source de dépense				Total Décaissement :10	Taux de décaissement :11
	Financement intérieur	Financement extérieur			5=1+4	Financement intérieur	Financement extérieur par nature			10=6+9	11=10/5*100
	Etat=1	Prêt=2	Subvention=3	Total=4=2+3		Etat:6	Prêt :7	Subvention :8	Total :9=7+8		
Economie Rurale	39 685 391 000	64 618 447 000	50 988 866 000	115 607 313 000	155 292 704 000	17 772 471 072	25 072 000 000	23 311 000 000	48 383 000 000	66 155 471 072	42,60%
Secondaire	53 612 459 000	24 983 318 000	50 676 573 000	75 659 891 000	129 272 350 000	44 749 755 558	29 512 000 000	27 011 000 000	56 523 000 000	101 272 755 558	78,34%
Infrastructures	136 435 972 000	9 095 057 000	20 131 884 000	29 226 941 000	165 662 913 000	104 541 364 929	33 337 000 000	-	33 337 000 000	137 878 364 929	83,23%
Ressources Humaines	45 981 036 000	13 503 178 000	41 602 677 000	55 105 855 000	101 086 891 000	29 298 207 031	7 279 000 000	10 739 000 000	18 018 000 000	47 316 207 031	46,81%
TOTAL SECTEUR	275 714 858 000	112 200 000 000	163 400 000 000	275 600 000 000	551 314 858 000	196 361 798 590	95 200 000 000	61 061 000 000	156 261 000 000	352 622 798 590	63,96%

Il ressort de l'analyse du tableau, un faible taux de décaissement des financements extérieurs.

Observation n°47

Il est demandé au MEF d'expliquer le faible taux d'exécution du BSI financement extérieur en général (56,70%) et en particulier celui des subventions (37,37%).

Réponse du MEF

Le faible taux d'exécution du BSI financement extérieur en général (56,70%) et en particulier celui des subventions (37,37%) s'explique par la complexité des procédures des bailleurs de fonds et le temps long enregistré dans la réponse de ces derniers sur les dossiers demandés.

Le faible taux d'exécution du BSI financement extérieur en général (56,70%) et en particulier des subventions (37,37%) est dû à :

- la suspension de la coopération avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;

- à l'impact des sanctions de la CEDEAO.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies. Toutefois la Cour constate que le MEF dans éléments de réponse met toujours en avant la complexité des procédures des PTF.

Recommandation n°09

La Cour recommande au MEF (Départements bénéficiaires) une meilleure maîtrise des procédures de décaissement des PTF.

b.3 Analyse des réalisations du BSI par Institution et Ministère

Tableau n°101 : Situation d'exécution du BSI 2020 par institution/Ministère (en FCFA)

	Institution/Ministère	PCDA	Exécution	Ecart PCDA-exécution	Taux d'exécution
N°01	Présidence de la République	3 414 632 000	914 628 346	2 500 003 654	26,79%
N°02	Primature	275 000 000	112 880 197	162 119 803	41,05%
N°03	Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable	16 555 459 000	10 503 558 640	6 051 900 360	63,44%
N°04	Ministère des Domaines et des Affaires Foncières	10 007 348 000	8 276 322 168	1 731 025 832	82,70%
N°05	Ministère des Mines	3 256 250 000	835 626 504	2 420 623 496	25,66%
N°06	Ministère de l'Energie et de l'Eau	118 591 641 000	95 164 617 654	23 427 023 346	80,25%
N°07	Ministère des Transports et des Infrastructures	99 028 205 000	100 878 539 955	- 1 850 334 955	101,87%
N°08	Ministère de l'Economie Numérique et de la communication	1 502 501 000	955 233 652	547 267 348	63,58%
N°09	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	3 205 500 000	2 839 764 807	365 735 193	88,59%
N°10	Ministère de l'Education Nationale	3 565 443 000	3 288 209 612	277 233 388	92,22%
N°11	Ministère de la Santé et du Développement social	32 235 678 000	11 243 370 178	20 992 307 822	34,88%

N°12	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille	1 833 491 000	926 745 163	906 745 837	50,55%
N°13	Ministère de la Solidarité et de la lutte contre la pauvreté	3 671 500 000	673 538 925	2 997 961 075	18,35%
N°14	Ministère de la Culture	3 116 094 000	1 104 221 413	2 011 872 587	35,44%
N°15	Ministère de la Jeunesse et des sports	3 744 444 000	2 275 789 673	1 468 654 327	60,78%
N°16	Ministère de l'Industrie et du Commerce	5 673 500 000	2 775 218 032	2 898 281 968	48,92%
N°17	Ministère de l'Artisanat et du Tourisme	1 520 000 000	1 329 953 250	190 046 750	87,50%
N°18	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	11 442 676 000	10 337 548 994	1 105 127 006	90,34%
N°19	Ministère de la Réforme de l'Etat et des Relations avec les Institutions	270 750 000	133 286 391	137 463 609	49,23%
N°20	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	24 015 257 000	9 383 865 843	14 631 391 157	39,07%
N°21	Ministère du Travail et de la Fonction Publique	780 996 000	215 237 900	565 758 100	27,56%
N°22	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile	2 570 000 000	31 000 000	2 539 000 000	1,21%
N°23	Ministère de la Justice	3 979 488 000	3 633 149 188	346 338 812	91,30%
N°24	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale	3 474 000 000	1 213 307 347	2 260 692 653	34,93%
N°25	Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine	401 500 000	159 600 000	241 900 000	39,75%
N°26	Ministère de l'Economie et des Finances	46 136 551 000	17 542 347 988	28 594 203 012	38,02%
N°27	Ministère de l'aménagement du Territoire et de la Population	4 588 250 000	5 597 935 871	- 1 009 685 871	122,01%
N°28	Ministère de l'Agriculture	96 090 618 000	49 852 074 791	46 238 543 209	51,88%
N°29	Ministère de l'Elevage et de la Pêche	27 855 263 000	9 597 325 952	18 257 937 048	34,45%
N°30	Commissariat à la Sécurité Alimentaire	2 003 428 000	715 000 000	1 288 428 000	35,69%
N°31	Nouveaux Projets BSI	16 509 395 000	112 900 566	16 396 494 434	0,68%
	Total Général	551 314 858 000	352 622 799 000	198 692 059 000	63,96%

L'examen du tableau ci-dessus relatif à l'exécution du BSI 2020 par Institution/Ministère fait ressortir un dépassement des prévisions de l'ordre de 122,01% au niveau du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population et 101,87% au niveau du Ministère des Transports et des Infrastructures. Le taux le plus bas a été observé au niveau des nouveaux projets BSI (0,68%) et du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (1,21%).

Observation n°48

Il est demandé au MEF d'expliquer :

- ***le dépassement de 100% des prévisions du BSI au niveau des départements concernés ;***
- ***les faibles taux observés au niveau des nouveaux projets BSI (0,68%) et du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (1,21%).***

Réponse du MEF

Le dépassement de 100% des prévisions du BSI est surtout observé au niveau du financement extérieur des Ministères en charge de l'Energie et de l'Eau et celui des Transports et des Infrastructures. Cela s'explique par la performance enregistrée au niveau des projets qui étaient en fin de mobilisation des ressources.

- Les faibles taux observés au niveau des nouveaux projets BSI (0,68%) et du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (1,21%) :

□ Nouveaux Projets BSI/ Charges communes : 112 900 566 FCFA décaissés sur une prévision de 54 232 374 000 FCFA, soit 0,68% ;

□ Projet renforcement de la résilience climatique : 31 millions FCFA décaissés sur une prévision de 2,570 milliards FCFA, soit 1,21%.

Le faible taux s'explique pour les Nouveaux projets BSI par le gel de la rubrique suite à la crise politique et pour le Projet renforcement de la résilience climatique par la situation des décaissements des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses données pour le faible taux des nouveaux projets BSI et maintient son observation pour le Projet renforcement de la résilience climatique.

2.2.2. Budgets annexes

Les crédits de paiement des budgets annexes étaient prévus en 2020 à 9,104 milliards de FCFA. L'exécution se chiffre à 6,585 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 72,33%.

2.2.3 Comptes Spéciaux du Trésor

Les crédits de paiement de 202,386 milliards de FCFA inscrits en 2020 pour les Comptes Spéciaux du Trésor, ont été exécutés pour 133,722 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 66,07%.

2.3. Présentation de l'exécution des dépenses budgétaires par type de programme, par dotations budgétaires et par fonction

2.3.1. Présentation de l'exécution des dépenses budgétaires par type de programme et par dotations budgétaires

L'exécution du budget d'Etat 2020 par programme et dotations, est présentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°102 : Exécution des dépenses budgétaires par type de programme et par dotations budgétaires (en milliards de FCFA)

Rubriques	Prévisions Corrigées par Décret d'Avance (PCDA) 2020 (a)	Exécution (b)	Montant des crédits non exécutés c = a- b	Taux d'exécution d = (b/a)*100
Programmes de Pilotage (1)	818,608	657,792	160,816	80,35%
Personnel	182,107	166,263	15,844	91,30%
Biens et services	148,635	134,665	13,970	90,60%
Transferts et subventions	190,842	181,267	9,575	94,98%
Investissement	297,024	175,597	121,427	59,12%
Programmes opérationnels (2)	1 279,830	1 111,624	168,206	86,86%
Personnel	409,978	396,494	13,484	96,71%
Biens et services	117,229	106,603	10,626	90,94%
Transferts et subventions	179,208	165,176	14,032	92,17%
Investissement	573,415	443,351	130,064	77,32%

Programmes des Budgets annexes (3)	9,104	6,586	2,518	72,34%
Personnel	2,218	2,042	0,176	92,06%
Biens et services	3,344	1,798	1,546	53,77%
Transferts et subventions	0,848	0,77	0,078	90,80%
Investissement	2,694	1,976	0,718	73,35%
Programme des comptes spéciaux du Trésor (4)	202,386	133,723	68,663	66,07%
Personnel	0,290	0,22	0,070	75,86%
Biens et services	127,212	126,352	0,860	99,32%
Transferts et subventions	0,690	0,526	0,164	76,23%
Investissement	74,194	6,625	67,569	8,93%
Dotations (5)	555,047	476,477	78,570	85,84%
Personnel	69,981	57,494	12,487	82,16%
Biens et services	263,032	238,902	24,130	90,83%
Transferts et subventions	165,994	161,715	4,279	97,42%
Investissement	56,040	18,366	37,674	32,77%
TOTAL GENERAL	2 864,975	2 386,202	478,773	83,29%

Il ressort de la lecture du tableau que le taux d'exécution global des programmes en 2020 est de 83,29%. Les programmes opérationnels affichent le taux d'exécution le plus élevé avec 86,86% tandis que les programmes des comptes spéciaux du Trésor enregistrent le plus bas taux avec 66,07%.

2.3.2. Présentation de l'exécution des dépenses budgétaires par classification fonctionnelle.

L'exécution du budget d'Etat 2020 par classification fonctionnelle, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°103 : Exécution des dépenses du Budget d'Etat par classification fonctionnelle (en milliers de FCFA)

Rubriques	PCDA	Exécution	Ecart	Taux d'exécution
Services généraux des administrations publiques	610 750 616	572 423 517	38 3274 099	93,72
Défense	388 229 269	337 695 928	50 533 341	86,98
Ordre et sécurité publics	156 703 349	135 630 245	21 073 104	86,55
Affaires économiques	679 339 102	477 601 990	201 737 112	70,30
Protection de l'environnement	46 654 426	31 486 496	15 167 930	67,48
Logement et équipements collectifs	75 754 632	67 405 150	8 349 482	88,98
Santé	179 767 455	128 490 561	51 276 894	71,48
Loisirs, culture et culte	21 910 568	18 056 030	3 854 538	82,41
Enseignement	474 089 158	402 258 743	71 830 415	84,85
Protection sociale	231 777 341	215 153 099	16 624 242	92,83
Total	2 864 975 916	2 386 201 760	478 774 156	83,29

L'examen du tableau indique que le taux d'exécution global de la classification des dépenses par fonction en 2020 est de 83,29%. Les Services Généraux des Administrations Publiques affichent le taux d'exécution le plus élevé avec 93,72% tandis que la fonction Protection de l'Environnement enregistre le plus bas taux avec 66,48%.

2.4. Exécution des Charges de Trésorerie de l'exercice 2020

L'exécution des Charges de Trésorerie au titre de l'exercice 2020 est retracée dans le tableau ci-après :

Tableau n°104 : Situation d'exécution des charges de trésorerie en FCFA

Rubrique	Prévisions (a)	Exécution (b)	Ecart	Taux
			e E = a-b	d d=(b/a)*100
Remboursement des produits des emprunts à court, moyen et long terme	365 386 000 000	351 336 896 907	14 049 103 093	96,15%
<i>Principal dette intérieure</i>	<i>251 540 000 000</i>	<i>251 539 690 000</i>	<i>310 000</i>	<i>99,99%</i>
<i>Principal dette extérieure</i>	<i>113 846 000 000</i>	<i>99 797 206 907</i>	<i>14 048 793 093</i>	<i>87,66%</i>
Retraits sur les comptes des correspondants	15 791 977 100	2 437 846 264	13 354 130 836	15,44%
Prêts et avances	-	0	0	0,00%
TOTAL DES CHARGES DE TRESORERIE	381 177 977 100	353 774 743 171	27 403 233 929	92,81%

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que les prévisions de Charges de trésorerie globales du PCDA 2020 estimées à 381 177 977 100 FCFA en 2020 ont fait l'objet d'une exécution à hauteur de 353 774 743 171 FCFA, soit un taux d'exécution global de 92,81%. Cette situation se traduit par un écart de 27 403 233 929 FCFA relatif aux charges non exécutées par rapport aux prévisions

Le détail de l'exécution se présente comme suit :

- **Au titre du Remboursement des produits des emprunts à court, moyen et long terme :**

Sur un crédit de paiement de 365 386 000 000 FCFA (PCDA 2020), 351 336 896 907 FCFA ont été exécutés, soit un taux d'exécution de 96,15% se traduisant par un écart de 14 049 103 093 FCFA non réalisé. Cette situation est essentiellement liée au fait que :

- ✓ prévu pour 251 540 000 000 FCFA, le principal de la dette intérieure a été exécuté à hauteur de 251 539 690 000 FCFA, soit un taux d'exécution de 99,99% ;
- ✓ le principal de la dette extérieure budgétisé à concurrence de 113 846 000 000 FCFA a été exécuté à hauteur de 99 797 206 907 FCFA, soit un taux d'exécution de 87,66%.

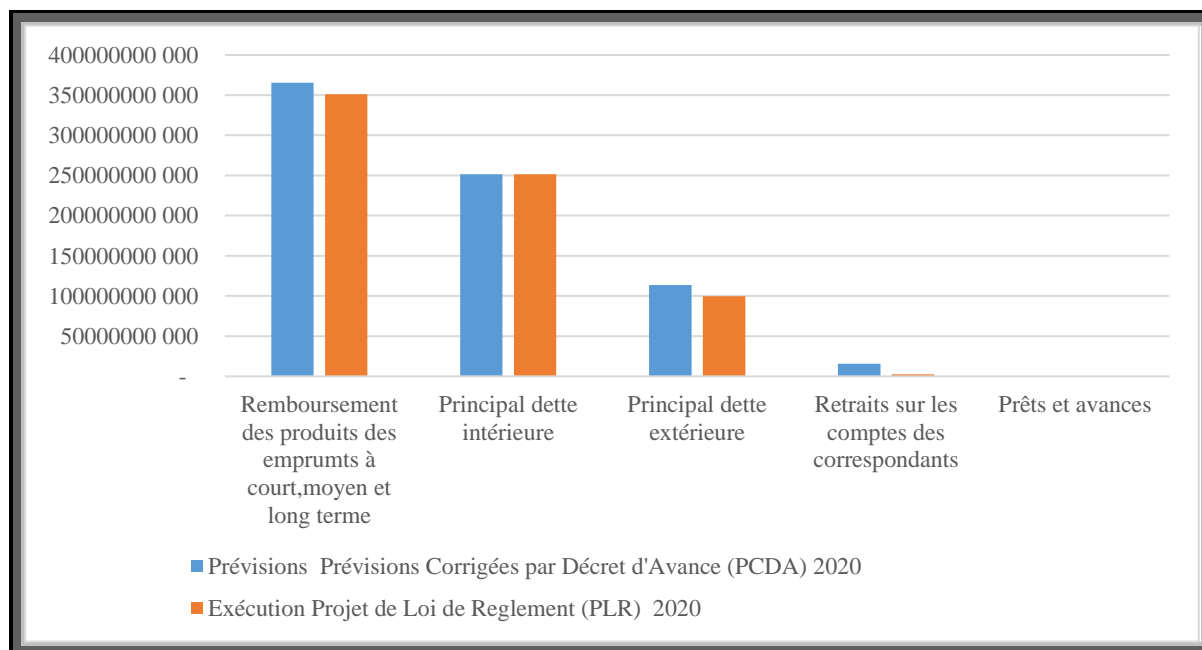
- **Au titre des retraits sur les comptes des correspondants**

Sur un crédit de paiement prévu de 15 791 977 100 FCFA, 2 437 846 264 FCFA ont été exécutés soit un taux d'exécution de 15,44%.

- **Au titre des Prêts et avances**

Cette rubrique n'a fait l'objet d'aucune dotation budgétaire en 2020.

Graphique n°49 : Situation d'exécution par type de charges de Trésorerie



Observation n°49

La Cour demande au MEF de fournir des explications sur les raisons du faible taux d'exécution (15,44%) des retraits sur les comptes des correspondants.

Réponse du MEF

En 2020, les retraits sur les comptes des correspondants étaient prévus à 15,792 milliards de FCFA.

Les opérations de retraits ont été de 2,438 milliards de FCFA, soit 15,44% des prévisions. Ce faible taux d'exécution par rapport aux prévisions s'explique par l'arrêt des activités de certaines structures et la suspension temporaire pour d'autres en raison de la maladie à Covid-19.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse fournis.

2.5. Situation de la Dette Publique au titre de l'exercice 2020

La « Note sur la situation de la dette publique extérieure et intérieure du Mali au 31 décembre 2020 », produite par la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP), fait état d'un encours de la dette publique à moyen et long terme, estimé à 4 757,0 milliards de FCFA contre 4 106,0 milliards de FCFA au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 651,0 milliards de FCFA ou un taux de progression de 15,85%.

La situation de la dette publique intérieure et extérieure est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Tableau n°105 : Situation de la dette publique intérieure et extérieure du Mali au 31 décembre 2020 (en milliards de FCFA)

Rubriques	Montant	%
Dette publique intérieure		
Encours	1 763,30	37,1%
<i>Service de la dette intérieure</i>	<i>332,90</i>	
<i>Principal</i>	<i>251,50</i>	
<i>Intérêts</i>	<i>81,40</i>	
Dette publique extérieure		
Encours	2 993,70	62,9%
<i>Service de la dette extérieure</i>	<i>133,10</i>	
<i>Principal</i>	<i>99,80</i>	
<i>Intérêts</i>	<i>33,30</i>	
Total Encours de la dette publique	4 757,00	100,0%

Source : DGDP

L'examen du tableau ci-dessous montre que la dette extérieure représente 62,9%, du montant global de l'encours de la dette publique, tandis que la dette intérieure constitue 37,1%.

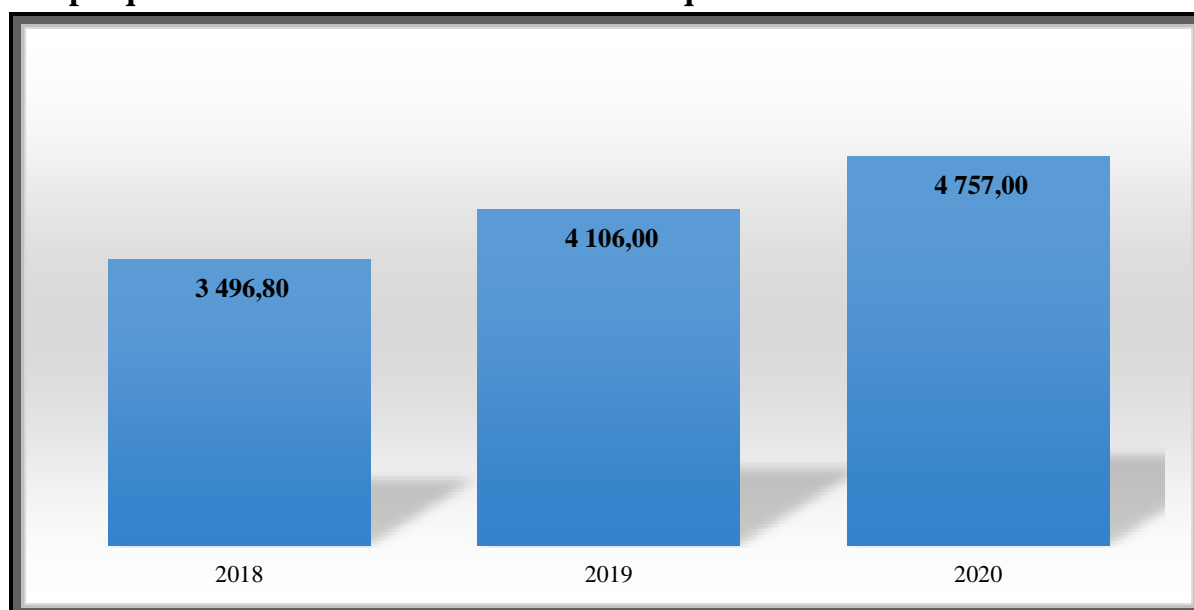
Tableau n°106 : Evolution de la Dette Publique de 2018 à 2020 (en milliards de F CFA).

Rubriques	Montants par Année			ECARTS		Taux de variation	
	2018	2019	2020	2018 à 2019	2019 à 2020	2018 à 2019	2019 à 2020
1. Total Dette publique intérieure	1 208,70	1 424,4	1 763,3	216	338,9	17,85%	23,79%
<i>2. Dette extérieure Multilatérale</i>	<i>1 833,20</i>	<i>2 043,8</i>	<i>2 312,1</i>	<i>211</i>	<i>268,3</i>	<i>11,49%</i>	<i>13,13%</i>
<i>3. Dette extérieure Bilatérale</i>	<i>454,90</i>	<i>637,8</i>	<i>681,6</i>	<i>183</i>	<i>43,8</i>	<i>40,21%</i>	<i>6,87%</i>
4. Total Dette publique extérieure (4= 2+3)	2 288,10	2 681,6	2 993,7	394	312,1	17,20%	11,64%
5. Total Encours de la Dette publique (5=1+4)	3 496,80	4 106,0	4 757,0	609	651,0	17,42%	15,85%

Source : DGDP

L'analyse du tableau fait ressortir une progression de l'encours de la dette publique qui passe de 3496,80 de FCFA en 2018 à 4757,00 milliards de FCFA en 2020 soit une augmentation de 1 260,20 milliards de FCFA et un taux de progression de 36%.

Graphique n°50 : Evolution de la Dette Publique de 2018 à 2020



2.5.1 La dette publique intérieure

L'encours de la dette intérieure au 31 décembre 2020 est estimé à 1 763,3 milliards de FCFA contre 1 424,4 milliards de FCFA en 2019, soit une augmentation de 338,9 milliards de FCFA ou un taux de 23,79%.

Elle est composée uniquement de la dette due au secteur bancaire

Le service de la dette intérieure au 31 décembre 2020 s'élevait à 332,9 milliards de FCFA dont 251,5 milliards de FCFA en principal et 81,4 milliards de FCFA en intérêts.

Observation n°50

Il est demandé au MEF d'expliquer l'augmentation de l'encours de la dette intérieure de 338,9 milliards de FCFA de 2019 à 2020.

Réponse du MEF

L'évolution du niveau de l'encours de la dette est fonction des nouveaux prêts contractés et des remboursements. Lorsque l'Etat emprunte plus qu'il rembourse, l'encours de la dette augmente. Cette situation est tout à fait normale dans la mesure où le déficit du budget en valeur absolue augmente continuellement. Pour financer ce déficit, l'Etat du Mali intervient principalement sur le marché financier de l'UEMOA. Cela conformément à l'article 18 de la loi de finances rectificative, qui autorise au titre de l'exercice 2020, le Ministre chargé des Finances à recourir à des emprunts à court, moyen et long termes pour couvrir l'ensemble des charges de trésorerie.

C'est ainsi qu'en 2020, il a été mobilisé sur le marché financier régional des ressources d'un montant de 578,690 milliards de FCFA en déca des 691,249 milliards de FCFA autorisés par la loi de finances rectificative. Les remboursements en principal ont été de 251,540 milliards FCFA d'où une émission nette de 327,150 milliards FCFA, qui se traduit par une augmentation des encours du même montant.

L'augmentation de l'encours de la dette intérieure en 2020 par rapport à son niveau de 2019 s'explique essentiellement par le montant des émissions de titres publics effectuées au cours de l'année 2020 (906,2 milliards de FCFA) qui est largement supérieur à celui des remboursements de la même période (586,5 milliards de FCFA). Ces émissions sont constituées des bons du Trésor pour 327,5 milliards de FCFA et des obligations du Trésor pour 578,7 milliards de FCFA dont 226,2 milliards de FCFA d'emprunts obligataires par Appel Public à l'Épargne (APE). A cela s'ajoutent les obligations issues de la titrisation des créances du pool bancaire sur la société SOPAM Energie SA pour 19,3 milliards de FCFA.

Appréciation de la Cour

La cour prend acte des éléments de réponse fournis par le MEF.

2.5.2. La dette publique extérieure

L'encours de la dette extérieure au 31 décembre 2020 est estimé à 2 993,7 milliards de FCFA contre 2 681,6 milliards de FCFA en 2019, soit une augmentation de 312,1 milliards de FCFA représentant 11,64%. Cet encours est composé de la dette multilatérale pour 2 312,1 milliards de FCFA, soit 77,23% et de la dette bilatérale pour 681,6 milliards de FCFA, soit 22,77%.

Au titre de l'année 2020, le Mali a bénéficié d'un allègement de dette d'un montant de 18,2 milliards de FCFA dans le cadre de l'Initiative PPTE contre 17,6 milliards de FCFA en 2019. Ce montant comprenait 17,3 milliards de FCFA en principal et 0,9 milliard de FCFA au titre des intérêts.

Au 31 décembre 2020, il n'existait aucun arriéré au titre du service de la dette publique extérieure du Mali.

Le Mali poursuit ses efforts de maîtrise de l'endettement en ne contractant aucun prêt dont l'élément « don » est inférieur à 35 %, nécessaire pour assurer la viabilité de la dette à long terme, à l'exception de certains projets structurants dans la limite du plafond d'endettement non concessionnel convenu avec le FMI.

La Cour constate une augmentation continue de l'encours de la dette publique extérieure de 2018 à 2020.

Observation n°51

La Cour demande au MEF d'expliquer l'augmentation de la dette publique extérieure de 312,1 milliards de FCFA de 2019 à 2020.

Réponse du MEF

L'augmentation de l'encours de la dette extérieure en 2020 par rapport à son niveau de 2019 s'explique essentiellement par les accords de prêts signés en 2020, sous forme d'Appuis Budgétaires Généraux (ABG) pour la plupart, avec les différents créanciers dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19 et au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International (FMI) pour environ 207,7 milliards de FCFA. Les créanciers concernés sont notamment le FMI, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Banque Islamique de Développement (BID), la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA). A cela s'ajoutent les tirages effectués au titre des prêts projets et les mises à jour effectuées à la suite des réconciliations de données avec les créanciers.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies par le MEF.

2.6. Situation des transferts et virements de crédits

Dans le cadre des mouvements de crédits, des arrêtés portant annulation de crédits, majoration de budget, régularisation des fongibilités de crédits, des arrêtés interministériels portant régularisation des virements et des décrets portant régularisation des transferts de crédits ont été signés.

La situation des transferts et crédits est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°107 : Situation des transferts et virements de crédits de 2020 par trimestre

Trimestres	Nombre d'actes	Nombre d'opérations de transferts et de virements de crédit	Références arrêtés, décrets ou Arrêtés Interministériels	Observations
1er Trimestre	1	5	Arrêté Interministériel n°2020-2006/MEF-MSPC-MENESRS-SG du 01 JUIN 2020	
	1	111	DECRET N°2020-0237/PM-RM du 30 avril 2020	Absence des transferts n° 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 95, 96, 97, 98, 99, 102, 103, 104, 105 dans la série
ST	2	116		
2 ^{ème} Trimestre et 3 ^{ème} Trimestre (VIREMENTS)	1	49	Arrêté Interministériel n°2020-3043/PRIMATURE-MEF-MDAC-MJDH-MSPC-MAECI-MICPI-MEN-MESRS-MSDS-MAEP-MMEIA-MEADD-MPFEF-MJS-MARC-SG du 22 DECEMBRE 2020	
2 ^{ème} Trimestre	1	177	DECRET N°2020-0067/P-CNSP du 24 SEPTEMBRE 2020	
ST	2	226		
3 ^{ème} Trimestre	1	103	DECRET N°2020-0243/PM-RM DU 03 DECEMBRE 2020	Absence du Transfert N° 384 dans la série

ST	1	103		
4 ^{ème} Trimestre	1	57	Arrêté Interministériel n°2021-1509/PRIMATURE- MEF-MJDH-MSPC-MTI- MAECI-MICPI-MCAT- MEN-MTFP-MEFP- MEADD-MPFEF-MMEE- MJS-SG du 13 AVRIL 2021	Absence du virement N° 104 dans la série,
	1	304	DECRET N°2024-0005/PM- RM DU 05 JANVIER 2024	
ST	2	361		
TOTAL GL	7	806		

Le tableau fait ressortir un total de 806 transferts et virements de crédits effectués suivant 7 actes dont 04 Décrets et 03 Arrêtés Interministériels.

Après analyse des actes de transferts et de virements, la Cour constate :

- l'absence des transferts n° 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 95, 96, 97, 98, 99, 102, 103, 104, 105 et 384 dans la série des transferts autorisés, à titre de régularisation respectivement par le décret n°2020-0237/PM-RM du 30 avril 2020 et le Décret n°2020-0243/PM-RM DU 03 décembre 2020 ;

- l'absence du virement n°104 dans la série des virements régularisés par l'Arrêté Interministériel n°2021-1509/PRIMATURE-MEF-MJDH-MSPC-MTI-MAECI-MICPI-MCAT-MEN-MTFP-MEFP-MEADD-MPFEF-MMEE-MJS-SG du 13 avril 2021 ;
- le retard dans la prise du Décret N°2024-0005/PM-RM du 05 janvier 2024 portant régularisation des mouvements de crédits par transferts dans le Budget d'Etat 2020. En effet, le décret a été signé le 05 janvier 2024, soit trois années après la clôture de l'exercice 2020 ;
- l'absence des sous totaux des transferts et des virements par programme ne permettant pas la vérification du respect du seuil de 10% des crédits votés par programme comme le dispose l'article 20 de la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013 modifiée, relative aux lois de finances ;
- le non-respect du délai de transmission à la juridiction des comptes des arrêtés et des décrets relatifs aux mouvements de crédits conformément à l'article 25 de la Loi N°2013 -028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois de Finances.

Observation n°52

La Cour demande au MEF :

- ***de fournir la situation des transferts n° 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 95, 96, 97, 98, 99, 102, 103, 104, 105 et 384 dans la série des transferts autorisés, à titre de régularisation respectivement par le Décret N°2020-0237/PM-RM du 30 avril 2020 et le Décret N°2020-0243/PM-RM du 03 décembre 2020 ;***
- ***de fournir la situation du virement n°104 dans la série des virements régularisés par l'Arrêté Interministériel n°2021-1509/PRIMATURE-MEF-MJDH-MSPC-MTI-MAECI-MICPI-MCAT-MEN-MTFP-MEFP-MEADD-MPFEF-MMEE-MJS-SG du 13 avril 2021;***

- *d'expliquer le retard dans la régularisation de certains transferts de crédits budgétaires 2020 autorisés par le Décret N°2024-0005/PM-RM DU 05 janvier 2024 ;*
- *de faire ressortir les montants cumulés par programme au titre des transferts et des virements comme recommandé dans les rapports sur les projets de Loi de Règlement 2018 et 2019.*

Réponse du MEF

La situation des différents numéros de transferts figure sur l'état récapitulatif en annexe.

Cependant, le transfert n°384 n'est pas validé et le numéro a été abandonné afin de ne pas bouleverser la chronologie des mouvements des transferts courant 2020 ;

- Il en est de même pour le virement n°104 qui n'est pas validé et le numéro abandonné afin de conserver la chronologie normale des mouvements ;

- Le retard dans la régularisation des transferts du 4ème trimestre 2020 s'explique par le fait qu'il a été jugé prudent d'attendre l'approbation du projet de loi de règlement 2020 par le Conseil des Ministres ;

- Les montants cumulés par programme des transferts et virements en 2020 figurent en annexe.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponses fournis.

Cependant, elle constate que le MEF a effectué des opérations de régularisation en janvier 2024 après l'adoption du PLR en conseil des ministres en sa séance du mercredi 22 novembre 2023 du PLR de 2020.

Recommandation n°10

La Cour recommande au MEF le respect des dispositions des articles 48 et 49 de la loi n°2013-028 modifiée du 11 juillet 2013 relative aux lois de finances.

2.7. Situation des ajustements de l'exercice 2020

Selon l'article 19 du projet de loi de règlement, les ajustements nécessaires se présentent comme suit :

- les dépenses payées en dépassement : 15 341 795 943 FCFA
- les crédits non consommés : 494 115 952 339 FCFA

2.7.1. Les dépenses payées en dépassement

- L'article 19 du projet de loi de règlement dispose que « les dépenses payées en dépassement au titre du Budget d'Etat 2020 sont de Quinze milliards trois cent quarante-un millions sept cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent quarante-trois (15 341 795 943) FCFA, soit 0,54% des dépenses totales prévues dans le PCDA 2020. Ce montant est réparti pour cent quatre-vingt millions cent quatre-vingt-quinze mille sept cent vingt-trois (180 195 723) FCFA au titre du Budget Général, quinze milliards cent quarante-trois millions cinquante-deux mille (15 143 052 000) FCFA du BSI Financement Extérieur, et dix-huit millions cinq cent quarante-huit mille deux cent vingt (18 548 220) FCFA au niveau des Budgets Annexes.

La Cour constate qu'il ressort de l'article 19 alinéa a du PLR une distinction entre le BSI financement extérieur et le budget général.

Elle relève également un dépassement de 15 143 052 000 FCFA du BSI financement extérieur.

Observation n°53

La Cour demande au MEF d'expliquer :

- ✓ ***la distinction entre le BSI financement extérieur et le budget général et***
- ✓ ***le dépassement de 15 143 052 000 FCFA du BSI financement extérieur.***

Réponse du MEF

A l'article 19 alinéa a du PLR, il s'agit plutôt "du Budget Général (hors BSI Financement Extérieur) qui correspondent aux dépenses du Budget Ordinaire. Par conséquent, il faut lire "Ce montant est réparti pour cent quatre-vingt millions cent quatre-vingt-quinze mille sept cent vingt-trois (180 195 723) FCFA au titre du Budget Général hors BSI Financement Extérieur, quinze milliards cent quarante-trois millions cinquante-deux mille (15 143 052 000) FCFA du BSI Financement Extérieur et dix-huit millions cinq cent quarante-huit mille deux cent vingt (18 548 220) FCFA au niveau des Budgets Annexes" au lieu de " Ce montant est réparti pour cent quatre-vingt millions cent quatre-vingt-quinze mille sept cent vingt-trois (180 195 723) FCFA au titre du Budget Général, quinze milliards cent quarante-trois millions cinquante-

deux mille (15 143 052 000) FCFA du BSI Financement Extérieur et dix-huit millions cinq cent quarante-huit mille deux cent vingt (18 548 220) FCFA au niveau des Budgets Annexes".

Il est important de rappeler que le budget d'Etat comprend le budget général, les budgets annexes ainsi que les comptes et fonds spéciaux du Trésor. S'agissant du budget général, il comprend les dotations des départements ministériels, institutions, autorités indépendantes et les services déconcentrés et collectivités territoriales.

Quant au BSI, il fait partie du Budget Général et permet de prendre en charge les projets de développement.

Le dépassement de 15 143 052 000 FCFA du BSI financement extérieur est dû à la performance enregistrée au niveau des projets qui étaient en fin de mobilisation des ressources.

Appréciation de la Cour

La Cour constate que le MEF a procédé à la correction en conséquence, elle prend acte des réponses données.

- Les dépassements des dépenses de personnel se chiffrent à 198 743 943 FCFA tels que retracés dans le tableau suivant :

Tableau n°108 : situation récapitulative des crédits de paiement de personnel exécutée en dépassement est retracée dans le tableau suivant. (En FCFA)

<i>Section</i>	<i>Structure</i>	<i>Crédits de paiement</i>	<i>Crédits engagés</i>	<i>Crédits liquidés</i>	<i>Crédits admis</i>	<i>Dépenses payées en dépassement</i>
210	Ministère de la Défense	126 073 516 000	126 073 515 044	126 070 849 044	126 148 626 116	75 110 116
633	Hôpital Fousseyni Daou Kayes	563 366 000	553 254 259	660 7386 594	667 386 594	105 020 594
901	Région de Kayes	585 184 000	585 184 000	585 249 013	585 249 013	65 013
958	EMASE	110 000 000	128 549 000	128 548 220	128 548 220	18 548 220
Total des dépassements						198 743 943

La Cour constate un dépassement irrégulier des crédits limitatifs en particulier les dépenses de personnel.

Observation n°54

Il est demandé au MEF de justifier le dépassement des crédits limitatifs.

Réponse du MEF

Le dépassement dans les crédits de personnel découle en général de l'anticipation en matière de paiement suivi de l'ordonnancement en termes de régularisation. Certains ordonnancements nécessitent au préalable des réajustements des crédits qui ne sont pas souvent bouclés pour cause de clôture de l'exercice budgétaire.

Toutefois, des efforts sont déployés afin d'éviter des cas de dépassement des crédits en matière de paiement.

Les dépassements constatés au niveau de la Défense, de l'Hôpital Fousseyni Daou de Kayes, de la Région de Kayes et de l'EMABE concernent uniquement le personnel.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse fournis

Recommandation n°11

La Cour recommande au MEF le respect des dispositions des articles 11, 12 et 13 de la loi 2013-028 du 11 juillet 2013 modifiée relative aux lois de finances.

2.7.2. Les crédits non consommés

Les crédits non consommés résultant de la différence entre les dotations et les mandats admis des dépenses par nature économique se chiffrent à quatre cent quatre-vingt-quatorze milliards cent quinze millions neuf cent cinquante-deux mille trois cent trente-neuf (494 115 952 339) FCFA, soit 17,25% des dépenses totales prévues dans le PCDA 2020 et sont repartis par type de Budget comme suit (en FCFA) :

- Budget Général :	422 915 054 046
<i>Budget Général (Hors BSI, ABS) :</i>	<i>202 856 908 906</i>
<i>Budget Spécial d'Investissement (Financement Intérieur) :</i>	<i>79 353 059 410</i>
<i>Budget Spécial d'Investissement (Financement Extérieur) :</i>	<i>134 482 052 000</i>
<i>Appui Budgétaire Sectoriel (ABS) :</i>	<i>6 223 033 730</i>
- Budgets Annexes :	2 537 643 641
- Comptes Spéciaux du Trésor :	68 663 254 652
Budget d'Etat :	494 115 952 339

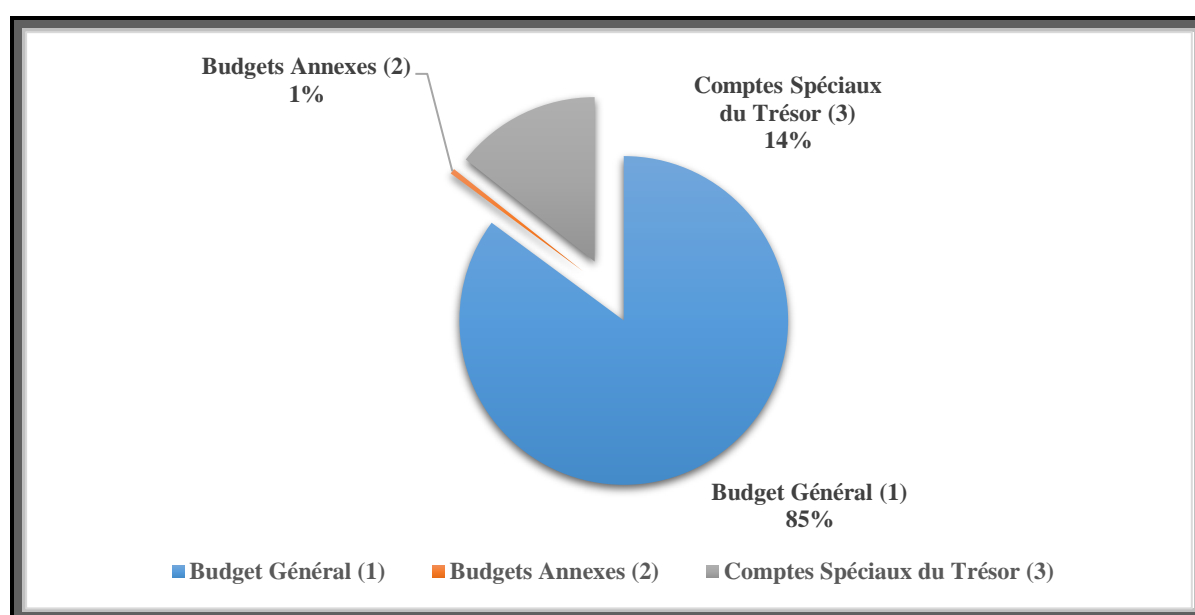
Les prévisions de dépenses corrigées de 2020 se chiffrent à 2 864,975 milliards de FCFA et les crédits admis s'élèvent à 2 386,202 milliards de FCFA selon le projet de loi de règlement soit 478,773 milliards de FCFA non consommés.

La situation des crédits non consommés par budget est présentée dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU N°109 : SITUATION DES CREDITS NON UTILISES EN 2020 PAR TYPE DE BUDGET (EN FCFA)

Rubriques	PCDA 2020	Mandats admis	Ecart non utilisé	Part des crédits non consommés par rubrique budgétaire en 2020
Budget Général (1)	2 653 484 849 000	2 245 893 042 677	407 591 806 323	85,13%
Budgets Annexes (2)	9 104 950 000	6 585 854 579	2 519 095 421	0,53%
Comptes Spéciaux du Trésor (3)	202 386 117 000	133 722 862 348	68 663 254 652	14,34%
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET D'ETAT	2 864 975 916 000	2 386 201 759 604	478 774 156 396	100,00%

Graphique n°51 : Part des types de budget dans les crédits non utilisés en 2020



L'analyse du tableau ci-dessus et du graphique y afférent fait ressortir un montant de crédits non utilisés en 2020 par type de budget ainsi qu'il suit :

- ✓ le budget général 85,13% ;
- ✓ les budgets annexes 0,53% ;
- ✓ les Comptes Spéciaux du Trésor 14,34%.

La Cour constate que la note sur les ajustements de crédits annexée au PLR du Budget d'Etat 2020 fait ressortir un montant de crédits non consommés de 494 115 952 339 de FCFA alors qu'il ressort du tableau n°109 un montant de 478 774 156 396 FCFA.

La différence entre les crédits non consommés du PLR et la note sur les ajustements de crédits, s'élève à environ 15,343 milliards de FCFA correspondant au montant des

dépenses payées en dépassement (15,342 milliards de FCFA) au niveau de certaines structures.

La Cour constate que cette différence de 15,343 milliards de FCFA a été prise comme crédits complémentaires pour ajuster les dépassements constatés dans l'exécution des budgets de certaines structures.

Observation n° 55

La Cour demande au MEF de fournir les actes relatifs aux crédits annulés découlant de la différence entre les crédits de paiement et les crédits admis.

Réponse du MEF

En effet, le Ministre de l'Economie et des Finances n'est pas autorisé à prendre un acte pour annuler des crédits non consommés. L'autorisation d'ouverture des crédits est donnée par le Parlement à travers la loi de finances initiale ou la loi de finances rectificative. De ce fait, seul le Parlement est autorisé à annuler les crédits non consommés à travers le vote de la loi de règlement. Cela conformément à l'alinéa 2 de l'article 48 de la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux Lois de Finances, qui dispose que « la loi de règlement d'un exercice constate le montant définitif des encaissements de recettes et des ordonnancements de dépenses. A ce titre, elle "régularise les dépassements de crédits constatés, résultant de circonstances de force majeure ou des reports de crédits, et procède à l'annulation des crédits non consommés" ».

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse fournis par le MEF.

2.8. Analyse du Compte Administratif au 31/12/ 2020

Le Compte Administratif au 31/12/ 2020 est récapitulé dans le tableau ci-après :

Tableau n°110 : Récapitulatif du Compte Administratif au 31/12/ 2020 (en FCFA)

Nature économique	Crédits de paiement	Crédits engagés	Crédits liquidés	Crédits admis
Total des dépenses du budget d'Etat du PLR	2 864 975 916 000	2 467 714 140 325	2 401 518 877 466	2 386 201 759 604
Total des dépenses de la DDCF	2 864 975 916 000	2 467 714 140 325	2 401 518 877 466	2 386 201 759 604

Il ressort de l'examen du Compte administratif du projet de loi de Règlement :

- une concordance des données avec la situation d'exécution fournie par la Direction Nationale du Contrôle Financier ;
- un montant total non mobilisés de 478 774 156 396 FCFA correspondant à la différence entre les crédits de paiement (2 864 975 916 000 FCFA) et les crédits admis (2 386 201 759 604 FCFA), soit 16,71 % des crédits de paiement ;
- un montant de 15 317 117 862 FCFA résultant de la différence entre les crédits liquidés et les mandats admis.

Observation n°56

Il est demandé au MEF de fournir des explications sur :

- *le niveau élevé des crédits de paiement non consommés ;*
- *l'écart de 15 317 117 862 FCFA constaté entre le montant total des crédits liquidés et le montant total de crédits admis.*

Réponse du MEF

Au titre des crédits non consommés :

Dans le projet de loi de règlement 2020, les crédits non consommés, correspondant à la différence entre les crédits en cours (dotations) et les crédits exécutés (mandats admis), s'élèvent à 478 774 156 396 FCFA (hors ajustement pour dépassement). Ce montant comprend :

- les crédits sur le Budget Spécial d'Investissement (BSI) financement extérieur, l'Appui Budgétaire Sectoriel, les Comptes Spéciaux du Trésor et les Budgets Annexes pour un montant global de 196 744 383 803 FCFA, représentant 41% des crédits non consommés. Il convient de signaler que la mise à disposition de ces crédits en vue de leur consommation par les ordonnateurs est conditionnée à la disponibilité préalable de la trésorerie, et ce avant les dates d'arrêt des opérations d'engagement et de mandatement des dépenses, édictées annuellement par lettre circulaire du ministre de l'Economie et des Finances ;
- les crédits pour les dépenses en capital sur le financement domestique (BSI intérieur et Equipement Investissement du budget ordinaire) pour un montant global de 163 601 896 080 FCFA, soit 34% des crédits non consommés. La mobilisation de ces crédits est fonction de plusieurs facteurs, notamment le délai de passation des marchés, le rythme d'exécution des projets et la présentation des décomptes ;
- les provisions des Charges Communes de l'ordre de 75 229 183 577 FCFA, soit 16% des crédits non consommés. Ces provisions non consommées sont composées de 69 512

994 325 FCFA de provisions pour imprévus et de 5 716 189 252 FCFA de provisions pour les frais financiers. A titre de rappel, les premières servent à satisfaire les demandes d'appuis adressées en cours d'exercice au ministre de l'Economie et des Finances et qui sont satisfaites en tenant compte de la situation de la trésorerie ; quant aux secondes, elles servent à régulariser les intérêts de la dette publique payés avant ordonnancement, transmis par la Direction Générale de la Dette Publique à la Direction Générale du Budget ;

- les autres crédits sur le budget ordinaire s'élevant à 43 198 692 936 FCFA ou 9% des crédits non consommés, s'expliquent principalement par l'application des mesures de régulation en cours d'exercice afin d'éviter ou atténuer la tension de trésorerie.

Au titre l'écart de 15 317 117 862 FCFA constaté entre le montant total des crédits liquidés et le montant total des crédits admis :

Habituellement, l'écart de montant, généralement faible, entre les crédits liquidés et les crédits admis, découle (i) des cas de rejets par les comptables publics pour non-conformité et (ii) des dossiers non parvenus au niveau des comptables publics de la part des ordonnateurs.

S'agissant du niveau de l'exercice 2020 exceptionnellement élevé, il découle des annulations des mandats déjà admis s'inscrivant dans l'application d'une mesure de régulation qui visait à respecter un engagement du Gouvernement du Mali dans le cadre du Programme Economique et Financier avec le FMI. Toutefois, les dépenses concernées ont été ré-mandatées sur le budget de l'Etat 2021 ; il s'agit notamment :

- des dépenses de subventions en intrants agricoles au niveau du Ministère de l'Agriculture pour un montant global de 7 536 962 850 FCFA (cf. liste du détail des mandats de paiement en annexe) ;

- des dépenses d'investissement au niveau du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, pour un montant global de 5 032 802 091 (cf. liste du détail des mandats de paiement en annexe).

Les crédits de paiement non consommés s'expliquent par l'application des mesures de régulation des dépenses.

L'écart de 15 317 117 862 FCFA constaté correspond aux mandats de paiements qui ont fait l'objet de rejet par le Trésor.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des éléments de réponse donnés par le MEF.

CHAPITRE III
RESULTATS D'EXECUTION

CHAPITRE III : RESULTATS D'EXECUTION

3.1. RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET D'ETAT 2020

Le budget d'Etat 2020 a été adopté par la loi n° 2019-070 du 24 décembre 2019. Il a été arrêté en recettes à 2 181,828 milliards de FCFA et en dépenses à 2 604,568 milliards de FCFA, soit un déficit prévisionnel de 422,740 milliards de FCFA.

Ces montants ont été modifiés par l'Ordonnance n° 2020-001/P-CNSP du 4 septembre 2020 portant modification de la loi n° 2019-070 du 24 décembre qui a réduit les recettes à 2 107,627 milliards de FCFA et augmenté les dépenses à 2 826,987 milliards de FCFA soit un déficit corrigé de 719, 349 milliards de FCFA.

Le décret d'avances n°2020-0278/PT-RM du 8 décembre 2020 portant autorisation d'encaissement de ressources additionnelles et ouverture de crédits à titre d'avances a porté les recettes du budget d'Etat 2020 à 2 146,627 milliards de FCA et les dépenses à 2 864,976 milliards de FCFA soit un déficit prévisionnel corrigé de 719,349 milliards de FCFA.

Au terme de l'exécution, le budget d'Etat 2020 dégage un montant de 1 803 777 086 735 FCFA en recettes et en dépenses 2 386 201 759 604 FCFA soit ***un solde déficitaire global de 582 424 672 869 FCFA*** contre un déficit prévisionnel initial de 422 739 692 000 FCFA et un déficit prévisionnel corrigé de 719 349 146 000 FCA suite à la loi rectificative et au décret d'avances.

Ce résultat se présente comme suit :

1. Budget général :

❖ Recettes :	1 655 239 368 977 FCFA
❖ Dépenses :	2 245 893 042 677 FCFA
❖ Déficit :	590 653 673 700 FCFA

2. Budgets Annexes :

❖ Recettes :	6 623 535 921 FCFA
❖ Dépenses :	6 585 854 579 FCFA
❖ Résultat (excédent) :	37 681 342 FCFA

3. Comptes Spéciaux du Trésor

❖ Recettes :	141 914 181 837 FCFA
❖ Dépenses :	133 722 862 348 FCFA
❖ Résultat (excédent) :	8 191 319 489 FCFA

Tableau n°111 : Résultat définitif d'exécution des lois de finances pour l'exercice 2020 (en FCFA))
En FCFA

Libellés	PCDA(a)	Emissions (b)	Recouvrements (c)	Restes à recouvrer (d)	Taux	
					e=(c/a%) (réalisations)	f=(c/b%) (recouvrements)
A-Recettes						
Dons Projets et Legs (Budget Spécial d'Investissement : BSI)	163 400 000 000	61 061 000 000	61 061 000 000	0	37,37	100
Recettes fiscales	1 439 221 000 000	1 680 470 284 160	1 460 134 233 610	221 537 876 298	101,45	86,88
Recettes non fiscales	9 768 000 000	8 661 016 160	8 661 016 160	0	88,67	100
ABG	223 338 280 000	35 643 000 000	35 643 000 000	0	15,96	100
ABS	11 328 423 000	6 563 000 000	6 563 000 000	0	57,93	100
Fonds de concours	15 500 000 000	6 600 000 000	6 600 000 000	0	42,58	100
Recettes exceptionnelles	14 500 000 000	18 228 532 285	18 228 532 285	0	125,71	100
Produits Financiers	57 080 000 000	58 348 586 921	58 348 586 921	0	102,22	100
Total Recettes Budget Général	1 934 135 703 000	1 875 575 419 527	1 655 239 368 977	221 537 876 298	85,58	88,25
Budgets Annexes	9 104 950 000	7 204 272 516	6 623 535 921	580 736 595	72,75	91,94
Comptes Spéciaux du Trésor	202 386 117 000	141 914 181 837	141 914 181 837	0	70,12	100
Total Recettes Budget d'Etat	2 145 626 770 000	2 024 693 873 880	1 803 777 086 735	222 118 612 893	84,07	89,09
B- Dépenses	PCDA 2020	Crédits engagés	Crédits liquidés	Crédits admis	Ecart	Taux d'exécution
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)= (a)-(d)	(f) =(d)/(a)
Budget Général						
Dépenses ordinaires	1 733 404 273 000	1 633 369 703 580	1 619 883 262 681	1 610 782 759 784	122 621 513 216	92,93%
Dépenses en capital	920 080 576 000	693 776 602 146	641 340 961 998	635 110 282 893	284 970 293 107	69,03%
Total Dépenses Budget Général	2 653 484 849 000	2 327 146 305 726	2 661 224 224 679	2 245 893 042 677	407 591 806 323	84,64%
Budgets Annexes	9 104 950 000	6 710 677 109	6 571 790 439	6 585 854 579	2 519 095 421	72,33%
Comptes Spéciaux du Trésor	202 386 117 000	133 857 157 490	133 722 862 348	133 722 862 348	68 663 254 652	66,07%
Total Dépenses Budget d'Etat	2 864 975 916 000	2 467 714 140 325	2 401 518 877 466	2 386 201 759 604	478 774 156 396	83,29%

C- Résultats						
Budget Général			- 590 653 673 700			
Budgets Annexes, Comptes Spéciaux du Trésor dont :			+8 229 000 831			
Budgets Annexes			+37 681 342			
Comptes Spéciaux du Trésor			+8 191 319 489			
Budget d'Etat 2020			- 582 424 672 869			

Le résultat définitif d'exécution de la loi de finances pour l'exercice 2020 présente un solde déficitaire global de **-582 424 672 869 FCFA**.

3.2. Evolution des résultats d'exécution du budget d'Etat de 2018 à 2020

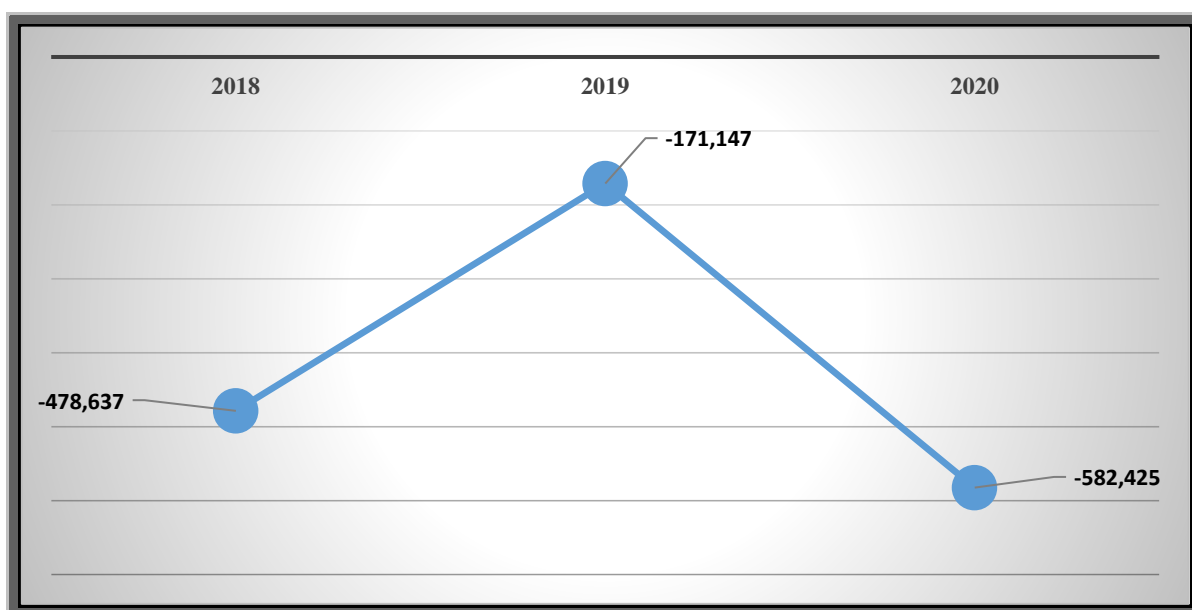
Pour la période de 2018 à 2020, les résultats d'exécution du budget d'Etat se présentent comme suit :

En milliards de FCFA

Exercice	Résultats du Budget d'Etat
2018	-478, 637
2019	-171,147
2020	-582, 425

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que les résultats d'exécution du budget d'Etat pour la période sous revue sont déficitaires et que ces déficits ont évolué de façon disparate tel qu'il ressort au graphique suivant. Le déficit a été accentué en 2020 par rapport à 2019 en raison de la situation socio politique que le pays a vécu en 2019 (COVID-19, crise politique et sécuritaire).

Graphique n°52 : Evolution des résultats d'exécution du budget d'Etat de 2018 à 2020



3.3. Financement du déficit budgétaire

Il ressort de l'examen du PLR la situation de financement du déficit de 2020 ainsi qu'il suit :

Tableau n°112 : Financement du Déficit (en FCFA)

Libellés	PCDA	Réalisations
Besoins de financement	1 100 527 123 100	944 428 416 871
Amortissement de la dette à court, moyen et long terme	365 386 000 000	351 336 896 907
<i>Dont principal dette intérieure</i>	<i>251 540 000 000</i>	<i>251 539 690 000</i>
<i>Dont principal dette extérieure</i>	<i>113 846 000 000</i>	<i>99 797 206 907</i>
Déficit budgétaire à financier	719 349 146 000	590 653 673 700
Prêts et avances	-	-
Retraits sur les comptes des correspondants	15 791 977 100	2 437 846 264
Ressources de financement	1 100 527 123 100	886 394 519 817
Tirages sur les emprunts	112 200 000 000	95 200 000 000
Emission de dette à court , moyen et long terme	691 249 146 000	578 690 000 000
Tirage sur les emprunts programmes	253 941 000 000	197 039 000 000
Produits provenant de la cession des actifs	21 385 000 000	1 314 000 000
Remboursement de prêts et avances	5 960 000 000	7 028 000 000
Dépôts sur les comptes des correspondants	15 791 977 100	7 133 519 817

Observation n°57

Il est demandé au MEF de préciser la différence entre :

- ✓ *les recettes budgétaires provenant des aides budgétaires d'un montant de 128 096 000 000 FCFA comprenant les dons projets et legs (61 061 000 000 FCFA), les dons programmes et legs comprenant l'ABG, l'ABS e lest Fonds de concours (48 806 000 000FCFA) et les recettes exceptionnelles (18 228 532 285 FCFA)*

✓ et les aides budgétaires extérieures chiffrées à 292 239 000 000 FCFA comprenant les tirages sur les emprunts projets et tirage sur les emprunts programmes.

Réponse du MEF

Ces deux (02) groupes d'éléments constituent les aides budgétaires. Le premier groupe correspond à des dons et est classés dans les recettes budgétaires, tandis que le second groupe correspond à des emprunts (dette) et est classé dans les ressources de trésorerie. Cette distinction est introduite par la nomenclature du budget de l'Etat dans le cadre de la réforme du budget-programmes. Globalement, les recettes budgétaires correspondent à des opérations qui impactent la valeur nette du patrimoine et les ressources de trésorerie correspondent à des opérations qui n'ont pas d'impact sur la variation de la valeur nette du patrimoine.

Les réformes du budget programme en 2018 ont induit des changements dans la classification des ressources de l'Etat en grandes catégories à savoir les recettes budgétaires et les ressources de trésorerie. C'est dans ce cadre que les aides budgétaires extérieures (dons programmes/projets) ont été classées dans les recettes budgétaires. En ce qui concerne les aides budgétaires extérieures (prêts programmes/projets), elles ont été reclassées dans les ressources de trésorerie.

En 2020, les aides budgétaires extérieures (dons programmes/projets) d'un montant de 121 495 532 285 FCFA sont composées comme suit :

- BSI financement extérieur/dons projets : 61 061 000 000 de FCFA ;
- Appui budgétaire général/dons : 35 643 000 000 de FCFA ;
- Appui budgétaire sectoriel : 6 563 000 000 de FCFA ;
- Remises et annulations de dette : 18 228 532 285 de FCFA.

Quant aux aides budgétaires extérieures (prêts programmes/projets), elles sont composées du BSI financement extérieur/prêts projets d'un montant de 95 200 000 000 de FCFA et de l'Appui budgétaire général/prêts pour un montant de 197 039 000 000 de FCFA.

Appréciation de la Cour

La Cour prend acte des réponses fournies par le MEF.

3.4. Etat de mise en œuvre des critères de convergences

3.4.1. Critères de convergences de l'UEMOA

La situation du Mali en 2020 par rapport aux critères de convergences de l'UEMOA est indiquée dans le tableau suivant :

Tableau n°113 : Critères de convergences de l'UEMOA

Critères de convergences	Norme UEMOA	Hypothèses	Réalisations
Critères de premier rang			
Ratio du solde budgétaire global, dons inclus en % PIB	$\geq -3\%$	-6,0%	-5,5%
Taux d'inflation	$\leq 3\%$	0,6%	0,7%
Encours de la dette publique rapporté au PIB	$\leq 70\%$	44,4%	47,3%
Critères de second rang			
Masse salariale sur les recettes fiscales	$\leq 35\%$	48,0%	43,0%
Taux de pression fiscale	$\geq 20\%$	13,7%	14,2%
Nombre de critères respectés		2	2

En 2020, parmi les critères de convergence de l'UEMOA, le Mali a respecté deux (02) critères sur cinq (5) contre quatre (04) en 2019.

Il s'agit deux critères de premier rang :

- ✓ le taux d'inflation
- ✓ l'encours de la dette publique rapporté au PIB.

3.4.2. Critères de convergences de la CEDEAO

Tableau n°114 : Critères de convergences de la CDEAO

Critères de convergences	Norme CEDEAO	Hypothèses	Réalisations
Critères de premier rang			
Ratio du déficit budgétaire global hors dons sur le PIB nominal	$\leq 4\%$	10,0%	5,5%
Taux d'inflation en fin de période	$\leq 5\%$	1,5%	0,7%
Financement du déficit budgétaire par la banque centrale $\leq 10\%$ des recettes fiscales de l'année antérieure*	$\leq 10\%$		
Réserves de change en mois d'importation	≥ 6		

Critères de second rang			
Non accumulation des arriérés intérieurs élimination de tous les anciens arriérés	0,0	0,0	0,0
Ratio recettes fiscales/PIB	≥20%	13,7%	14,2%
Masse salariale/recettes fiscales≤35%	≤35%	48,0%	43,0%
Ratio investissements publics financés sur les ressources intérieures/recettes ≥20%fiscales	≥20%	42,2%	31,1%
Stabilité du taux de change réel*			
Taux d'intérêt réel positif*			
Nombre de critères respectés		3	3

*Non applicable aux pays de l'UEMOA

Le Mali a respecté en 2020 au titre de la surveillance multilatérale de la CEDEAO, trois (03) critères de convergences applicables aux pays de l'UEMOA dont :

- ✓ un (01) critère de premier rang à savoir le taux d'inflation en fin de période ;
- ✓ deux (02) critères de second rang : (i) la non accumulation des arriérés intérieurs et l'élimination de tous les anciens arriérés et (ii) les investissements publics financés sur les ressources intérieures rapportés aux recettes fiscales.